

# RES PUBLICA

VOLUME VIII

1966 - 2

BUNDEL VIII

1966 - 2

## SOMMAIRE - INHOUD

Institution des Secrétaires d'Etat,

*par le Baron GRUBEN.*

La guerre est-elle un facteur d'accélération du progrès ?

*par Victor WERNER.*

Les études en science politique au Collège d'Europe,

*par Jerzy LUKASZEWSKI.*

De selectie van kandidaten en de politieke partijen in België,

*door Yvo NUYENS.*

Qui décide en Belgique ?

*par Léo MOULIN.*

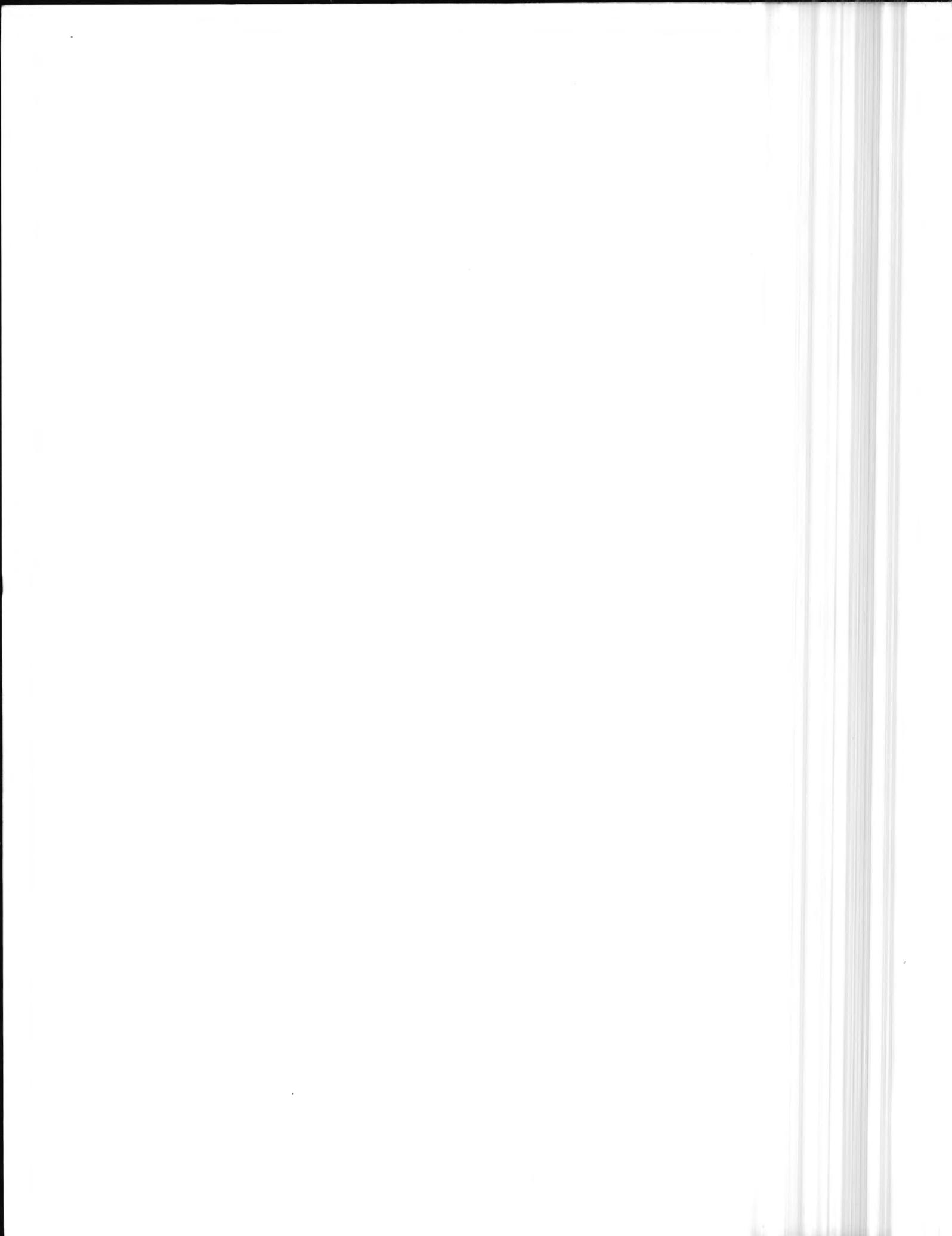
Essais de définition du mot « Impérialisme ».

Pourquoi pas le vote « A part entière » ?

*par Claude-Serge ARONSTEIN.*

Comptes rendus

Fondation Universitaire



# RES PUBLICA

REVUE DE L'INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE

TIJDSCHRIFT VAN HET BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK

Institution des Secrétaires d'Etat, <i>par le Baron GRUBEN</i> . . . . .	193-199
*	
La guerre est-elle un facteur d'accélération du progrès ? <i>par Victor WERNER</i> . . . . .	200-214
*	
Les études en science politique au Collège d'Europe, <i>par Jerzy LUKASZEWSKI</i> . . . . .	215-232
*	
De selectie van kandidaten en de politieke partijen in België, <i>door Yvo NUYENS</i> . . . . .	233-254
*	
Qui décide en Belgique ? <i>par Léo MOULIN</i> . . . . .	255-262
*	
Impérialisme . . . . .	263-268
*	
Pourquoi pas le vote « A part entière » ? <i>par Claude-Serge ARONSTEIN</i> . . . . .	269-271
*	
Comptes rendus . . . . .	272-278
*	
Fondation Universitaire . . . . .	279

VOLUME VIII - BUNDEL VIII

1966 - 2

# INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE \* BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK

## Etablissement d'utilité publique — Instelling van openbaar nut

### CONSEIL D'ADMINISTRATION — BEHEERRAAD :

- Président - Voorzitter :** M. GRÉGOIRE, ancien Ministre de la Justice — oud-Minister van Justitie.
- Vice-président :  
Ondervoorzitter :** J. VAN HOUTTE, sénateur, ancien Ministre des Finances, professeur à l'Université de Gand — senator, oud-Minister van Financiën, professor aan de Universiteit te Gent.
- Membres du Conseil :  
Leden van de Raad :**
- L. CLAES, administrateur de Sociétés — vennootschapsbeheer.
  - V. CRABBE, ancien chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur, chef de travaux à l'Université libre de Bruxelles — oud kabinetchef van Ministerie van Binnenlandse Zaken, werkleider aan de Vrije Universiteit te Brussel.
  - R. DECLERCK, gouverneur de la province d'Anvers — gouverneur van provincie Antwerpen.
  - J. DUVIEUSART, sénateur, ancien Premier Ministre — senator, oud Eerste-Minister.
  - H. FAYAT, membre de la Chambre des Représentants, ancien Ministre, professeur à l'Université libre de Bruxelles — volksvertegenwoordiger, oud Minister, professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.
  - L. GYSELYNCK, professeur à l'Université libre de Bruxelles — professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.
  - P. HARMEL, membre de la Chambre des Représentants, Ministre des Affaires étrangères, professeur à l'Université de Liège — Volksvertegenwoordiger, Minister van Buitenlandse Zaken, professor aan de Universiteit te Luik.
  - M.P. HERREMANS, publiciste, chargé de recherches à l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles (fondé par E. Solvay) — publicist, gecommiteerd onderzoeker aan het Sociologisch Instituut van de Vrije Universiteit te Brussel (opgericht door E. Solvay).
  - H. JANNE, ancien Ministre de l'Education nationale et de la Culture, professeur à l'Université libre de Bruxelles — oud-Minister van Nationale Opvoeding en Cultuur, professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.
  - A. MAST, conseiller d'Etat, professeur à l'Université de Gand — raadsheer bij de Raad van State, professor aan de Universiteit te Gent.
  - A. MOLITOR, chef de cabinet du Roi, professeur à l'Université catholique de Louvain — cabinetschef van de Koning, professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
  - Léo MOULIN, professeur au Collège d'Europe (Bruges) — professor aan het College van Europa (Brugge).
  - L. OPDEBEECK, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de la fonction publique — secretaris-generaal van Ministerie van Binnenlandse Zaken en van het openbaar ambt.
  - P.H. SPAAK, membre de la Chambre des Représentants, ancien Premier Ministre, ancien Secrétaire général de l'OTAN. — Volksvertegenwoordiger, oud Eerste-Minister, oud-Secretaris-generaal van NATO.
  - L.E. TROCLET, sénateur, ancien Ministre, professeur à l'Université libre de Bruxelles — senator, oud-Minister, professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.
  - P. WIGNY, membre de la Chambre des Représentants, Ministre de la Justice et de la Culture française, professeur à l'Université catholique de Louvain — volksvertegenwoordiger, Minister van Justitie en van franse Cultuur, professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
- Secrétaire général :** A. PHILIPPART, chargé de cours à l'Institut d'Etudes sociales de l'Etat (Bruxelles), chargé de mission à la Direction générale de la Recherche scientifique — Docent aan het Instituut voor Sociale Studiën (Brussel), gelastigde aan de algemene directie van het wetenschappelijk onderzoek.
- Secretaris-generaal :** H. VAN HASSEL, chef de travaux au centre néerlandophone de perfectionnement dans la gestion des entreprises auprès de l'Université catholique de Louvain — werkleider aan het Vervolmakingscentrum voor Bedrijfsleiding bij de Katholieke Universiteit te Leuven.
- Bureau :**
- M. GREGOIRE, président — voorzitter.
  - J. VAN HOUTTE, vice-président — onder-voorzitter.
  - V. CRABBE, administrateur-trésorier — administrateur-schatbewaarder.
  - L. CLAES et L. GYSELYNCK, membres — leden.
  - A. PHILIPPART et H. VAN HASSEL, secrétaires généraux — algemene secretarissen.
- RES PUBLICA : Directeur :** J. DE MEYER, professeur à l'Université catholique de Louvain — professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
- Rédacteur en chef :  
Hoofdredacteur :** Léo MOULIN, professeur au Collège d'Europe (Bruges) — professor aan het College van Europa (Brugge).

**Comité de Rédaction :**

Mlle GOOSSENS; MM./de HH. M. BOEYNAEMS, A. BRUYNEEL, H.Fr. DE CROO, Cl. de GROULART, H. DELEECK, J. DE STAERCKE, W. DEWACHTER, W. GELDOF, Ch.F. NOTHOMB, P. ORIANNE, H. PICARD, Ch. REBUFFAT, R. STEPHANE, A. VANDEN BRANDE, H. VAN HASSEL, G. VIDICK, D. WIGNY et/en M.H. MOULIN, secrétaire du Comité.

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT — WETENSCHAPPELIJKE RAAD VAN HET INSTITUUT :****Président - Voorzitter :**

R. AUBERT (chanoine - kanunnik), professeur à l'Université catholique de Louvain — professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

**Membres - Leden :**

J. BARTIER professeur à l'Université libre de Bruxelles — professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.

M. BOEYNAEMS, professeur à l'Ecole royale militaire — professor aan de Koninklijke militaire School.

J. BUCHMANN, professeur à l'Université catholique de Louvain — professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

J. DE MEYER, professeur à l'Université catholique de Louvain — professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

R. DEMOULIN, professeur à l'Université de l'Etat à Liège — professor aan de Rijksuniversiteit te Luik.

J. DHONDT, professeur à l'Université de l'Etat à Gand — professor aan de Rijksuniversiteit te Gent.

J. GERARD-LIBOIS, directeur du Centre de recherche et d'information socio-politiques.

Ch. GOOSSENS, professeur à l'Université de l'Etat à Liège — professor aan de Rijksuniversiteit te Luik.

H. HAAG, professeur à l'Université catholique de Louvain — professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

M. LIEBMAN, professeur à l'Université libre de Bruxelles — professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.

T. LUYKX, professeur à l'Université de l'Etat à Gand — professor aan de Rijksuniversiteit te Gent.

E. SABBE, archiviste général du Royaume — Algemene Rijksarchivaris.

J. STENGERS, professeur à l'Université libre de Bruxelles — professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.

J. WILLEQUET, professeur à l'Université libre de Bruxelles — Professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.

**Secrétaires - Secretarissen :**

A. PHILIPPART et H. VAN HASSEL.

**PERSONNEL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT — WETENSCHAPPELIJK PERSONEEL VAN HET INSTITUUT :****Chargés de recherche :**

A. PHILIPPART et I. RENS.

**Attachés de recherche :**

J. PUISSANT, F. ROSSION, H. SCHAMP, J. VAN HILLE.

**Chercheurs associés :**

J. GALLANT, E. GLANSDORFF, N. GOBLET, H. OFFERMANN, J. SIOUN

**Auxiliaires scientifiques :**

W. PLAVSIC, C. REMY.

**SIEGE DE L'INSTITUT :**

**Hôtel de Sociétés scientifiques, 43, rue des Champs-Elysées, Bruxelles 5. Tél. : 48.79.65 -**

**ZETEL VAN HET INSTITUUT :**

**C.C.P. n° 533.74 — Hotel der Wetenschappelijke Verenigingen, 43, Elyzeese Veldendestraat, Brussel 5. Tél. : 48.79.65 - P.C.R. n° 533.74.**

La reproduction, soit intégrale, soit abrégée, des articles est autorisée. Toutefois, les références doivent être indiquées avec précision (nom de l'auteur, titre de l'article, numéro et pages de la revue). Les droits de traduction sont réservés pour tous les pays.

L'Institut belge de Science politique n'assume pas la responsabilité des opinions émises ; celles-ci n'engagent que leurs auteurs. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

De reproductie van de artikels, hetzij integraal, hetzij samengevat, is toegelaten. De referenties moeten nochtans nauwkeurig aangeduid worden (naam van de schrijver, titel van het artikel, nummer en bladzijden van het tijdschrift). De vertaalrechten zijn voorbehouden voor alle landen.

Het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek neemt geen verantwoordelijkheid op zich voor de uitgebrachte meningen ; deze verbinden slechts hun schrijvers. De niet opgenomen manuscripten worden niet teruggegeven.

**Bibliographie :** Il est rendu compte de tout ouvrage relatif à la science politique dont deux exemplaires sont envoyés au Secrétariat général de l'Institut.

Er wordt kennis gegeven van elk werk in verband met de wetenschap der politiek waarvan twee exemplaren aan het Algemeen Secretariaat van het Instituut worden gezonden.



# Institution des Secrétaires d'Etat

par le Baron de GRUBEN,  
Ambassadeur honoraire.

★

La pratique gouvernementale belge fait laborieusement l'expérience d'une institution qui est en vigueur depuis longtemps dans certains Etats et tend à se généraliser. Nous en sommes encore aux tâtonnements empiriques, tandis que le statut de droit public du Secrétaire d'Etat n'est pas encore sorti de l'aire de l'incertitude voire de la contradiction « in terminis ». Il peut par conséquent être opportun de clarifier les idées à ce sujet\*.

La fonction ministérielle a pris depuis une quarantaine d'années (1919) une ampleur croissante, due notamment à l'accroissement des tâches incombant à l'Etat — accroissement résultant lui-même du développement de la vie sociale — et à la complexité, à l'enchevêtrement qui en découlent fatalement. Un ministre est normalement un membre d'une des deux chambres législatives et fréquemment en outre un mandataire provincial ou communal ; il doit assister aux séances de la chambre dont il fait partie, tout au moins pour prendre part à certains votes ; en tant que ministre il doit siéger dans l'une et l'autre chambre, soit lorsqu'il est interpellé ou que l'on discute son budget, soit lorsque des débats graves intéressent tout le gouvernement ; il doit se rendre fréquemment aux séances des commissions parlementaires compétentes pour son département ; il assiste naturellement au Conseil des ministres, à certains comités ministériels restreints ; il a des rapports suivis avec le Roi et le Premier Ministre ; il est membre d'un parti politique et il se doit de participer aux réunions et parfois à la direction de ce parti ; il doit maintenir le contact avec ses électeurs et prendre part aux campagnes électorales. Les exigences de la vie publique l'obligent à recevoir des hommes politiques et des journalistes nationaux et étrangers, à assister à de nombreuses manifestations et à y prendre la parole.

L'énumération de ses tâches n'a pas compris jusqu'à présent l'obligation essentielle du ministre qui est la gestion du secteur du pouvoir exécutif dont il a la charge ; en termes concrets, la direction de son département. Il y aurait beaucoup à dire au sujet de l'attribution d'une telle tâche à un membre d'une des chambres législatives ; le moins que l'on puisse souligner est quelle requiert à elle seule toute son attention intellectuelle et toute sa puissance de travail.

Or, en plus de ces deux ordres d'activité, radicalement différents, les ministres sont appelés à exercer une action étendue à l'étranger. La participation à des conférences internationales, à des comités ministériels, leurs contacts avec leurs collègues correspondants dans les gouvernements étrangers, d'une manière générale l'extension et l'interdépendance des relations internationales, amènent les ministres à faire de fréquents séjours en dehors du pays. Cette remarque s'applique particulièrement au ministre des Affaires étrangères, qui se doit d'être présent aux comités de ministres de nombreuses organisations internationales, de présider la délégation nationale à l'assemblée annuelle de l'ONU et de prendre de multiples contacts individuels avec ses collègues européens.

Cette simple énumération suffit à établir que si chacune de ces tâches est remplie avec la conscience et le soin qu'elles exigent, leur ensemble dépasse largement les forces d'un homme, si titanique que soit sa constitution.

---

\* Il existe en Belgique une étude approfondie de la matière : celle de M. Francis C. DE WEERT, *La création en Belgique de Secrétaires d'Etat* (Editions du Centre Paul Hymans). Bien que l'auteur de l'étude qui suit aboutisse à des conclusions opposées à celles de cet ouvrage, il se plaît à reconnaître tout ce dont il est redevable à celui qui a le premier débroussaillé le terrain et examiné le sujet sous les divers angles propres à le définir et à l'éclairer.

Le remède vient naturellement à l'esprit : il faut lui donner une aide, lui assurer une collaboration, le concours d'agents qualifiés. Les ministres disposent d'un corps de collaborateurs : les fonctionnaires de leur département. Chacun d'eux a un ressort d'attributions qui absorbe toute son activité ; ils forment en outre une hiérarchie au sein de laquelle direction, coordination et contrôle doivent être assurés, ce qui est plus spécialement le devoir des fonctionnaires supérieurs et leur demande un effort très soutenu. Il est de règle, par ailleurs, que les fonctionnaires publics se cantonnent dans leur secteur administratif : si, en y consacrant toutes leurs forces, ils fournissent un travail efficient, ils auront rendu au ministre (et à l'Etat) un service précieux et qui leur incombe. Si le ministre veut bien collaborer avec eux et remplir son rôle obligé de chef d'une administration publique, le meilleur parti possible sera tiré de l'institution administrative et il ne convient pas de lui demander davantage. En particulier, il peut être utile que les fonctionnaires accompagnent leur Ministre en qualité d'expert, sortent parfois du pays, prennent un contact direct avec des réalités étrangères et des ambiances internationales. Il est par contre inadmissible qu'ils exercent fréquemment une activité continue à l'étranger.

En dehors du secteur administratif, l'attention est portée ici sur des tâches qui dépassent la compétence normale des fonctionnaires réguliers. Une première catégorie a trait aux activités « politiques », plus proprement : parlementaires, électorales, publiques. On peut estimer que dans leur accomplissement, le ministre est irremplaçable, encore que dans certains pays, en Grande-Bretagne par exemple, il est assisté d'un Parliamentary Secretary, qui peut assumer une partie de ses obligations envers le Parlement. Dans la République fédérale d'Allemagne, le Secrétaire d'Etat peut répondre en séance du Bundestag aux questions posées par ses membres. Il n'y a rien d'inconcevable, ni de contraire à notre droit public, à remplacer le Ministre par délégation, dans les comités ministériels restreints et les commissions parlementaires, où la coutume a déjà introduit la présence de fonctionnaires à titre d'experts assistant le Ministre, (comme elle a permis l'admission aux Chambres de « commissaires du gouvernement »).

Il suffirait qu'elle s'étende jusqu'à autoriser un

délégué qualifié à remplacer le Ministre dans ces comités et ces commissions.

Dans deux ordres d'activité : la direction du département ministériel et la représentation à l'étranger, le dédoublement du Ministre s'impose avec plus d'évidence encore, le premier parce qu'il est négligé par un chef peu apte à s'y consacrer, le second parce qu'il absorbe trop de temps par des tâches périphériques. Dans ces différents domaines, une autorité exceptionnelle paraît indispensable. L'aide nécessaire doit avoir le caractère d'une « suppléance », dont le titulaire puisse être substitué au ministre avec le prestige requis. Ce suppléant sera désigné ici sous le titre de Secrétaire d'Etat.

\*  
\*\*

Le Secrétaire d'Etat a des origines lointaines dans l'organisation politique britannique où il est encore toujours employé pour désigner certains ministres, notamment celui des affaires étrangères (H.M. principal secretary for foreign affairs). Les Etats Unis ont le même terme pour l'homme qui seconde le Président dans les relations extérieures (Secretary of State). La république fédérale allemande a institué des Secrétaires d'Etat dont le choix et la fonction correspondent aux propositions développées dans ce chapitre. Chaque département ministériel fédéral compte un — et parfois deux — Secrétaire d'Etat, nommé par le Président de la République, sur proposition du Ministre, Chef du département. Il est soumis à l'autorité de celui-ci, qui porte la responsabilité politique de ses actes, comme il en va de tous les autres agents du Ministère. Jusqu'à présent, les Secrétaires d'Etat allemands ont toujours été choisis en dehors du Bundestag.

Dans les pays contigus, l'institution du Secrétaire (ou du Sous-Secrétaire) d'Etat, a donné lieu à des tâtonnements, des incertitudes, des contradictions. En France, la fonction de Sous-Secrétaire d'Etat créée en 1816 pour seconder le Ministre, a été progressivement absorbée par les parlementaires. Elle servit dans la répartition de portefeuilles entre partis politiques, au point que le Sous-Secrétaire d'Etat appartient parfois à un parti différent de celui de son Ministre, ce qui place leur collaboration aux antipodes de la conception originale.

L'article 86 de la constitution néerlandaise (récemment révisée), après avoir stipulé que le Secrétaire d'Etat agit en qualité de Ministre, à la place de son Ministre, chef du département, chaque fois que celui-ci l'estime nécessaire, tout en observant ses instructions, poursuit en statuant que le Secrétaire d'Etat est de ce chef responsable, sans préjudice de la responsabilité du Ministre, chef du département. Après quoi, cet article précise que tous les attributs constitutionnels du Ministre sont dévolus au Secrétaire d'Etat. Celui-ci est nommé sur proposition du Ministre, qui lui délègue des compétences administratives définies, mais il ne siège ni au conseil des Ministres, ni au conseil de Cabinet. Par conséquent, tout en étant un subordonné du Ministre, qui conserve la responsabilité politique de ses actes, il revêt la plénitude de la qualité de Ministre, donc les prérogatives et les responsabilités que la Constitution confère à ce dernier dans ses rapports avec le Souverain et avec les Etats généraux. Ils sont recrutés pour partie parmi les membres de ces Etats et pour partie en-dehors de ceux-ci. Les définitions précitées ne sont pas exemptes de contradictions.

\*  
\*\*

En Belgique, le statut du Secrétaire d'Etat n'a pas été nettement défini. L'institution fit son apparition dans le gouvernement que M. Eyskens « remania » le 3 septembre 1960, sous le nom de « Ministres, Sous-Secrétaires d'Etat ». Le Premier Ministre se borna à dire à leur sujet dans la déclaration gouvernementale : « J'ai estimé que l'adjonction d'un certain nombre de Sous-Secrétaires d'Etat est favorable au bon fonctionnement d'un gouvernement, vu l'étendue et la complexité des tâches incombant à certains départements. Par ailleurs, l'introduction de quatre à six Sous-Secrétaires d'Etat dans la structure gouvernementale pourrait préparer une génération plus jeune de parlementaires ou d'extra-parlementaires à des tâches plus étendues, qui pourraient leur être réservées dans l'avenir ». En fait, ils furent chargés de la direction d'un secteur particulier dans un ministère : le Budget au ministère des Finances, les PTT à celui des Communications, les Affaires Culturelles à l'Instruction publique, l'Energie aux Affaires économiques.

Le Cabinet constitué par M. Lefèvre le 25 avril 1961 abandonna le titre de Ministre-sous-secrétaire d'Etat pour le remplacer par celui de « Ministre, adjoint à un Département », sans que leurs attributions fussent précisées. Il y eut ainsi des « Ministres adjoints » aux Ministères des Affaires étrangères, des Finances, de l'Education nationale.

Dans le gouvernement Harmel, qui prêta serment le 28 juillet 1965, une nouvelle dénomination vit le jour : le Ministre-Secrétaire d'Etat, dont les uns « adjoints » à un ministère, les autres chargés d'attributions particulières au sein du département dont ils n'ont pas la direction. Pas plus que dans le gouvernement Lefèvre, leur statut de droit public, ni leurs attributions ne furent clairement définis. La déclaration gouvernementale avoue à leur sujet : « A côté de quatorze Ministres qui gèrent les départements, figurent sept Ministres, Secrétaires d'Etat. Leur statut définitif sera établi par la Constituante. Entretemps, ils exercent la part de responsabilité qui leur est dévolue dans le cadre de la mission du Ministre auquel ils sont adjoints ». Cette dernière phrase ne brille pas d'un excès de clarté. D'un côté, « la part de responsabilité qui leur est dévolue », n'est pas toujours précisée, d'un autre côté « l'exercice de cette responsabilité dans le cadre de la mission d'un autre Ministre » est encore plus vague. Le statut des deux Ministres, Secrétaires d'Etat, chargés de la « Culture » et non « rattachés à un Ministre » est encore plus flottant. Ils sont donc autonomes et dirigent comme un Ministre normal, un secteur d'administration publique. Alors, pourquoi ne pas en faire des Ministres tout court ? La déclaration gouvernementale se borne à dire à leur sujet : « La culture est confiée à deux Ministres, Secrétaires d'Etat afin d'assurer ainsi l'autonomie culturelle prévue par les travaux de la Table Ronde... »

Le gouvernement présidé par M. Vanden Boeynants a repris l'appellation de Ministre Secrétaire d'Etat et conféré ce titre à quatre de ses membres. L'Arrêté royal du 19 mars 1966 précise que comme dans le gouvernement précédent, l'un d'eux est « adjoint » au Premier Ministre (pour l'Economie régionale), que deux autres sont chargés d'attributions particulières (les PTT et la Fonction publique et le Tourisme) tandis que le quatrième est nommé, *qualitate qua*, « à l'Education nationale ». La syntaxe usitée à ce propos (« nommé

aux Postes... à la Fonction publique ») laisse dans l'équivoque le point de savoir si ces nominations impliquent la création de départements ministériels nouveaux, indépendants de ceux dont les services publics en question font partie, ou s'ils y restent attachés, laissant alors ouverte la nature des relations entre le « Ministre-Secrétaire d'Etat » et le Ministre titulaire du Département d'origine. Cette dernière observation s'applique en fonction au « Ministre Secrétaire d'Etat à l'Education nationale », donc à la totalité de ce Département.

Dans la déclaration qu'il fit à la presse le 21 mars le Premier Ministre aurait dit : « aussi longtemps que la Constitution n'aura pas été modifiée, nous ne pourrions pas faire une structure telle que nous la voudrions et telle qu'elle devrait être faite. Nous ne pouvons, en effet avoir de Sous-Secrétaire d'Etat » (*Libre Belgique* du lundi 21 mars 1966).

Qu'il soit permis d'observer à ce propos que cette prétendue impossibilité n'existe que si la question est mal posée et notamment en y introduisant un facteur qui en rend la solution incompatible avec notre droit public, comme nous le verrons dans la suite.

Remarquons enfin que ces attributions ont été décrétées sans souci de leur réalisations pratiques ; notamment de l'existence de services administratifs indispensables pour leur fonctionnement, du choix des services existant qui seraient subordonnés au titulaire nouveau, soit exclusivement (et alors, *quid* des relations de ces services avec le reste du département) soit en commun avec le Chef du département (et dans ce dernier cas, comment s'exercerait ce « condominium »).

\*  
\*\*

La terminologie, employée en l'occurrence, tout comme les définitions néerlandaises et les coutumes françaises traduisent un double souci. D'une part, on entend créer une catégorie de ministres de deuxième classe, subordonnés à un collègue chef de département, qui, leur impartit des attributions et qu'ils sont censés seconder dans tout ou partie de ses tâches, tout, en étant tenus à l'écart de certains conseils (de politique générale, de coordination politique), dont on estime nécessaire que les membres soient en nombre réduit.

D'autre part, on entend les mettre sur le même plan que leurs collègues au point de vue des prérogatives et des responsabilités de droit public c'est-à-dire le droit d'accès et de parole aux Chambres, le pouvoir réglementaire, celui de countersigner les actes du Roi, la responsabilité politique devant les Chambres et devant le Roi, la participation aux règles de la solidarité ministérielle et partant le droit d'assister aux séances du Cabinet. Ces prérogatives et responsabilités sont normales pour le Ministre chargé de la gestion d'un secteur de l'administration publique. Elles mènent à des difficultés inextricables lorsqu'on veut en faire application à un « Ministre », qui partage avec un collègue le statut constitutionnel du Ministre et la direction d'un département, ou de certains services de ce département, tout en lui étant subordonné d'une certaine manière. Cette formule est manifestement boiteuse et contestable. En ce qui regarde les attributions il est juridiquement loisible que le Roi répartisse la compétence des agents du pouvoir exécutif même entre agents de rang différent. Mais il est abusif que certains parlementaires se partagent la gestion d'un département ministériel, soit par une scission des attributions suivant leurs arrangements particuliers, soit par une répartition effectuée d'autorité par l'un d'eux. Les attributions des fonctions publiques doivent être claires, patentes et définies par un acte du pouvoir exécutif compétent.

Sur le plan de la responsabilité politique, les conséquences du système ne sont pas moins critiquables. En vertu de son statut ministériel, le Secrétaire d'Etat a le droit de soumettre des projets de loi au Roi et, si celui-ci les signe, de les engager dans la procédure législative. Il peut donc être désavoué par le Chef de l'Etat comme par les Chambres. Il peut d'autre part proposer ou prendre des arrêtés réglementaires et procéder à des nominations. Si le Ministre, chef du département approuve et couvre ces agissements, il n'y a pas de problème. Mais s'il refuse son accord, il institue le Souverain, le Parlement, le Conseil des Ministres juge entre lui-même et son subordonné — égal en droit — dans un procès insoluble. Comment condamner ce dernier qui agit conformément au statut de droit public qui lui est reconnu ? Prétendra-t-on établir un départ basé sur le champ d'activité ? Quelle est alors la base de cette répartition en droit public ? Le procès

portera-t-il sur la conformité de l'action du Secrétaire d'Etat avec les instructions reçues. Mais alors que devient l'égalité en droit. Et s'il est un subordonné, comment le rendre pleinement responsable ? Sa politique sera-telle mise en balance avec celle du Chef du Département ? Bref, ce système est indéfendable en logique et en droit pour des raisons qu'on peut résumer dans cet axiome : on ne peut concilier dans le même sujet, l'égalité de droit et la subordination.

D'ailleurs, en créant la fonction amphibie de « Ministre-Secrétaire d'Etat », n'a-t-on pas voulu tourner l'obstacle que présentait l'article 36 de la Constitution en vertu duquel : « Le membre de l'une des deux Chambres nommé par le Gouvernement à toute autre fonction salariée que celle de Ministre et qui l'accepte, cesse immédiatement de siéger et ne reprend ses fonctions qu'en vertu d'une nouvelle élection ». Le secrétaire ou Sous-Secrétaire d'Etat étant salarié, comment éviter son éjection des Chambres s'il n'est pas baptisé Ministre ?

Pour se tirer de ces dilemmes, la doctrine néerlandaise s'est réfugiée dans le postulat « qu'il est absolument nécessaire que le Ministre et son Secrétaire d'Etat se connaissent et se comprennent parfaitement ». Autrement dit, elle donne à l'impasse juridique et politique un exutoire d'ordre sentimental sous forme de souhait pieux — qui laisse évidemment subsister toute la difficulté. Il est clair que chez nous, tout le système repose sur une présomption de bon vouloir des Ministres-Secrétaires d'Etat (trop contents d'être admis dans le gouvernement fut-ce sur un tabouret) et de l'acceptation du rang secondaire, de la subordination, des permissions à demander. Au départ d'une notion juste : la nécessité de seconder le chef d'un département dans certaines attributions importantes, on s'est empêtré dans l'illogisme, la contradiction et l'impasse.

\*  
\*\*

En vérité, ces acrobaties juridiques dérivent probablement de ce qu'on n'a envisagé les fonctions d'un Secrétaire d'Etat que comme un apanage des membres du Parlement, tout comme les fonctions ministérielles. Dès lors, on n'a pu concevoir qu'un parlementaire ne jouât pas de rôle « politique » et qu'associé au Gouvernement, il ne participe pas

à sa responsabilité devant les Chambres et ne soit pas revêtu des prérogatives que la Constitution octroie au Ministre. Ces déductions sont sans doute fondées, mais à partir de prémisses fausses, à savoir que l'emploi ne peut être rempli que par un parlementaire.

Au lieu d'affirmer que le Secrétaire d'Etat ne peut être vraiment utile que s'il a un caractère et des attributions « politiques », qu'il ne peut seconder efficacement le Ministre que s'il les partage avec lui, baigne dans l'atmosphère parlementaire et, par déduction, en est issu, et que l'évolution de l'institution dans ce sens en fournit la preuve, il serait plus conforme à la vérité historique de soutenir que ce phénomène se place dans le processus d'envahissement constant et croissant de tous les pouvoirs par les élus du peuple, ou plutôt par les groupements, les partis dont les membres ont monopolisé le pouvoir politique. Ce n'est pas parce que ces pouvoirs politiques étaient nécessaires à l'institution que celle-ci en fut nantie, mais parce que les politiciens voulaient en être dotés. Ce n'est pas parce que la fonction doit nécessairement revêtir un caractère politique qu'il convient de la réserver aux parlementaires ; c'est parce que ceux-ci veulent l'occuper qu'ils ne conçoivent pas qu'elle ne puisse avoir ce caractère. Il serait plus juste de présenter ce problème comme un conflit entre deux conceptions : l'une tendant à donner au Ministre un auxiliaire, qui allège sa tâche, en la prenant partiellement en charge, mais qui lui reste subordonné et ne prétend pas revêtir ses prérogatives politiques, l'autre émanant de parlementaires qui veulent s'adjuger une haute charge de l'Etat avec tous ses attributs. S'il est exact que la poussée politique favorise cette dernière formule, elle n'a pu enlever à la première le mérite de la clarté, de l'efficacité et de la pertinence.

Quant à l'usage du terme « Sous-Secrétaire d'Etat », on peut se demander en bonne logique, à quoi rime cette préposition « sous », qui ne se conçoit que s'il existe des agents intitulés « Secrétaires d'Etat » tout court. L'origine du vocable trahit les conceptions de ses usagers : il est emprunté à la terminologie des institutions françaises où l'on trouve en effet des « Sous-Secrétaires d'Etats », qui ont toujours appartenu au personnel politique. A la tendance au mimétisme des mœurs de la France qui règne chez nous, s'ajoute en l'occurrence, le postulat que cet emploi ne peut être rem-

pli que par des parlementaires. De la transposition de la notion, on passe à l'adoption du terme.

\*  
\*\*

Notre droit public ne connaît pas de partage de responsabilité politique dans l'exercice du pouvoir exécutif dans un secteur déterminé, le département ministériel et, à *fortiori*, de responsabilité de second degré. Dans notre système constitutionnel, c'est le Ministre seul qui doit assumer cette responsabilité et qui par conséquent conserve toute l'autorité de sa fonction. Le Secrétaire d'Etat, loin d'être un « Ministre » au sens de la constitution, ne peut être que l'agent d'un ministre, subordonné et responsable de ses actes devant lui seul comme tous les fonctionnaires de son département tout en occupant une fonction extérieure et supérieure à la hiérarchie administrative. Il agit sur mandat, délégation, instruction du Ministre qui le charge de missions déterminées. Mais son titre, son rang, son caractère unique, lui confèrent par contre un prestige et une autorité, tant sur le plan interne que sur le terrain international, qui lui permettent de prendre, quand il le faut, la place du Ministre à titre d'*alter ego*.

Evidemment, ce caractère d'*alter ego* implique un large degré de confiance du Ministre à l'égard du Secrétaire d'Etat. Aussi lui appartient-il de proposer au Roi la nomination et la révocation de son collaborateur immédiat qui vient et part avec lui. Il relève de l'essence de l'institution que le Secrétaire d'Etat ne peut être membre d'une des Chambres (à moins qu'il ne dépose son mandat parlementaire comme l'exige l'article 36 de la Constitution), car on ne peut concevoir qu'un élu du pouvoir législatif soit subordonné à un agent du pouvoir exécutif. Dans cette conception, il est également logique le Secrétaire d'Etat ne siège pas au Conseil des Ministres, non pas seulement pour maintenir le nombre de ses membres dans des limites raisonnables — ce qui serait déjà une raison suffisante — que pour souligner une hiérarchie entre les deux fonctions : les Secrétaires d'Etat bien que d'une certaine manière membres du gouvernement puisqu'ils peuvent remplacer leur ministre dans certaines de ses attributions et sont solidaires avec lui, ne participent cependant pas comme eux à la conduite « politique » du gouvernement et ne sont pas responsables devant les

Chambres, — le Ministre, dont il dépend, portant cette responsabilité comme il le fait pour tous ses subordonnés. Le Secrétaire d'Etat est cependant responsable à l'égard du Roi, comme tous les agents du pouvoir exécutif : de même que le Roi le nomme, il peut le révoquer, bien entendu sous réserve du contre-seing d'un Ministre. Le Secrétaire d'Etat ne peut pas non plus avoir le droit de contresigner les actes du Roi ni le pouvoir réglementaire, ni l'accès aux Chambres, parce que ce sont des prérogatives politiques éminentes ; pour les assumer, il y a un ministre par département. Remarquons enfin que, conçue de la sorte, l'institution du Secrétaire d'Etat ne pose pas de problème constitutionnel, puisqu'il serait un agent auquel s'appliquerait l'article 66 de la Constitution qui porte : le Roi nomme aux emplois d'administration générale. En circonscrivant de la sorte la fonction du Secrétaire d'Etat, on évite les difficultés qui proviennent d'une position fautive du problème. D'une part, il est superflu qu'un parlementaire de plus émigre dans le cénacle de l'Exécutif et d'autre part les chefs d'une douzaine de départements ministériels suffisent à infuser l'esprit, les soucis, les directives politiques à l'administration et à maintenir le lien nécessaire entre celle-ci et le Parlement. Par ailleurs, les délégations prévues ci-dessus déchargeraient considérablement l'agenda du Ministre qui pourrait réserver plus de temps à la pensée et à l'action « politique » et aux autres tâches qu'il estimerait indispensables.

A qui, dès lors, ces fonctions devraient-elles être attribuées ? La réponse est : à une personnalité parfaitement au fait de la technique du département en cause. On pense naturellement à un fonctionnaire ou à un ancien fonctionnaire du département. Si un fonctionnaire en activité de service était nommé Secrétaire d'Etat, il devrait abandonner irrévocablement son statut d'agent de l'Etat. En effet, il est contraire à l'esprit de ce statut que l'agent de l'Etat soit mêlé aux divisions et aux conflits politiques : il doit rester neutre à cet égard : l'inféodation à un parti fait naître le soupçon et la tentation du favoritisme partisan, elle mine la confiance entre l'agent et le Ministre issu d'une autre origine politique, elle gangrène l'intégrité de l'administration et son impartialité à exécuter les ordres de chefs qui peuvent successivement atterrir de tous les points de l'horizon politique et envers lesquels elle doit rester imperturbablement soumise. On peut aussi avoir recours à une per-

sonnalité étrangère à l'administration, mais versée dans ses disciplines particulières, soit par l'exercice d'une profession connexe, soit par des études spécialisées. L'institution du Secrétaire d'Etat, double technique du Ministre, devient de la sorte un élément de la solution du problème crucial posé par le développement des attributions de l'Etat.

Dans la société moderne où la spécialisation dans la connaissance et l'action devient une exigence de plus en plus impérieuse, cette institution contribuerait à résoudre la coopération entre la technique (celle d'un département ministériel déterminé) et la politique (qui est censée être l'expression de la volonté populaire).



# La guerre est-elle un facteur d'accélération du progrès ?

par Victor WERNER,

Colonel Administrateur Militaire,

Docteur en Sciences Politiques et Administratives ULB.

Diplômé de l'Industrial College of the Armed Forces USA.

Chef de Cabinet du Ministre de la Défense Nationale.

★

1. La guerre et le progrès sont deux notions qui nous sont familières et qui par conséquent nous paraissent parfaitement claires. Malheureusement en y regardant de plus près on s'aperçoit que la guerre est un phénomène social dont on sait peu de choses, parce qu'on n'en a commencé l'étude scientifique que tout récemment, et que le mot progrès n'a pas un seul sens mais plusieurs. Il convient donc avant toute chose de clarifier rapidement les concepts de guerre et de progrès avant d'établir un rapprochement entre-eux pour tenter d'en tirer des conclusions.

2. *La guerre.* Quand on pose la question de savoir si la guerre est un facteur d'accélération du progrès, de quelle guerre parle-t-on ?

Pense-t-on à la guerre chez les peuples primitifs où le phénomène se manifeste dans sa phase la plus simple ? Ou bien fait-on allusion à ces luttes qui longtemps ont oscillé entre la chasse et le tournoi, entre le massacre et le sport, pratiqués par une caste privilégiée qui se réservait le métier des armes ? Dans ce cas il s'agirait de la guerre courtoise. Ou bien encore, en parlant de la guerre veut-on parler de ces conflits entre ces nations armées qui, après 1789, voulaient dans l'Europe entière, aller porter la liberté aux hommes, à la pointe des baïonnettes ? À moins qu'on ait en tête l'image de la guerre 1914-1918, ou celle de 1939-1945 ? L'âge de celui qui parle de la guerre a souvent un rapport direct avec l'idée qu'il se fait de la guerre. Pour l'ancien combattant qui a monté la garde dans les boues de l'Yser, le mot guerre n'évoque pas les mêmes images que pour l'enfant de 1940 ou 1945 qui a subi les bombar-

dements dans une ville comme Londres, Coventry, Hamburg ou Cologne.

3. La résonance du mot guerre dans les consciences dépend aussi de la connaissance qu'on a des moyens techniques qui seraient utilisés au cours d'une troisième guerre mondiale. Ceux qui s'imaginent que, parce qu'un conflit thermonucléaire serait vraiment trop horrible, la guerre est devenue tout simplement impossible, écartent délibérément de leur esprit un aspect de la guerre particulièrement redoutable. Par contre, ceux qui partent du principe que la dernière arme connue est toujours l'avant-dernière à être utilisée penseront, quand on leur parle de la guerre, aux gaz psychochimiques inversant les réflexes, aux bactéries ou encore aux satellites artificiels. Enfin, il y a les formes de guerre plus subtiles, comme la guerre subversive (c'est-à-dire celle qui est dirigée contre les autorités d'un pays par des organisations clandestines) ou la guerre révolutionnaire (c'est celle dont la théorie a été élaborée par les penseurs marxistes-léninistes et qui vise à exploiter les mouvements de masse pour prendre le pouvoir en s'assurant progressivement le contrôle physique et psychologique des populations). Et « last but not least » la guerre froide dans laquelle les états se livrent entre eux à des actes d'hostilité de toute nature sans jamais arriver au conflit armé.

4. La guerre est un phénomène social incompréhensible dans l'état actuel de nos connaissances. Aussi surprenant que cela paraisse, ce phénomène social n'a fait l'objet d'études scientifiques que tout récemment. Alors que depuis des siècles on enseigne « l'art » ou « la science » de la guerre dans

les écoles de formation d'officiers, les hommes viennent seulement de poser la question, qui par ailleurs est toujours sans réponse valable : « *quels sont les états sociaux qui isolés ou combinés sont de nature à provoquer dans les sociétés évoluées l'explosion guerrière* » ?

5. Le professeur Gaston Bouthoul (1) a cependant tenté de fournir des éléments de réponse à cette question. Pour cet auteur la guerre remplit une fonction sociale importante à savoir celle de « rééquilibrage et de réajustement démo-économique ». L'existence d'un surplus d'hommes jeunes serait, d'après lui, la condition, à la fois propension et incitation, aux solutions de violence. Il en résulterait qu'un certain type de structure démo-économique serait la condition déterminante des impulsions belliqueuses. Cette « structure explosive » serait caractérisée par la surabondance d'hommes jeunes non nécessaires aux tâches économiques essentielles (2).

Le professeur Bouthoul part de certaines constatations d'ordre démographique qui paraissent indiscutables :

— pour l'Europe seule la population a triplé en 150 ans et le phénomène s'accroît de jour en jour ;

— la densité de la population diffère d'un pays à l'autre et évolue dans chaque pays à des vitesses différentes ;

— il n'y a pas de répartition égale des ressources entre les pays.

D'où la conclusion que les pays ayant atteint la « structure explosive » exerceront une pression sur les pays riches et faiblement peuplés.

Mais cette explication de l'origine de la guerre, si intéressante soit-elle, n'est pas sans faiblesses. Les théories de « l'espace vital » et des « nations prolétaires » ont un fondement discuté. L'Allemagne de 1935 par exemple, ne s'est pas préparée à la guerre pour résoudre ses problèmes démographiques puisqu'elle n'a même pas utilisé toutes les possibilités d'émigration dont elle disposait. L'origine de la guerre serait donc ailleurs ? Où ?

6. Cette question est posée aux hommes depuis des siècles. Certains répondent que la guerre est une sanction pénale prise par Dieu pour rétablir

dans le monde l'ordre qui a été troublé par le péché (3).

D'autres soutiennent qu'une loi mystérieuse, la loi de destruction arme tous les êtres vivants les uns contre les autres et les pousse à se détruire mutuellement. La guerre ne serait qu'une application de cette loi universelle (4).

La guerre serait donc un fléau épouvantable, salutaire et inévitable parce que voulu par Dieu ?

7. Rousseau et Kant ont des vues différentes sur la question.

La thèse de Rousseau est très connue. Avant que l'homme ne vive en société il existait un « état de nature » où la guerre ne régnait pas parce que l'homme, naturellement bon, n'avait pas encore été corrompu par la civilisation. C'est la civilisation qui a fait de l'homme pacifique un être méchant et féroce. Et la guerre serait née de deux institutions néfastes, à savoir : la propriété et le gouvernement (5).

Kant croit au contraire (comme Hobbes) que l'état de nature est un état de guerre parce que l'homme est foncièrement mauvais. Pour lui, les progrès de l'espèce humaine consistent dans le triomphe du bien sur le mal, de la paix sur la guerre. L'étude de la guerre occupe une place honorable dans l'œuvre de Kant (6).

Mais certains auteurs (Brunetière et Duguit par exemple) considèrent Kant comme un défenseur de la guerre tandis que d'autres (comme Victor Basch et Georges Ripert) le rangent parmi les apôtres de la paix.

---

(1) A notre avis les ouvrages du professeur Bouthoul constituent une contribution d'une valeur incomparable à l'étude du phénomène guerre. Avec ceux de Roger Caillois, Quincy Wright, Louis Delbez, John U. Nef, Maurice E. Davie et Tschahkotine, ils fournissent une base solide aux recherches relatives à la compréhension du phénomène social guerre.

(2) Voir : *La Surpopulation*, p. 209 - Payot, 1964.

(3) Voir la « Cité de Dieu » de Saint Augustin et notre « Etude de la guerre dans ses aspects non militaires », Ecole Royale Militaire (Service de reproduction des cours).

(4) Voir Joseph de MAISTRE, VII<sup>e</sup> entretien dans les « Soirées de St. Pétersbourg ou entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence », t. II - Paris, 1822.

(5) Voir DE RATHÉ, *Rousseau et la Science Politique de son temps*, 1950, et PRELOT, *Histoire des idées politiques*, Dalloz.

(6) Voir « L'origine probable de l'espèce humaine » et son « Projet de Paix perpétuelle ». Esquisse philosophique (1795) ainsi que Victor BASCH, *Les doctrines politiques des philosophes classiques de l'Allemagne*, Leibnitz Kant Fichte Hegel, 1926.

8. Quoi qu'il en soit Rousseau et Kant expliquent la guerre par l'imperfection (acquise ou innée) de la nature humaine. Mais tous les deux estiment que la guerre est un mal (encore que Kant pense que la guerre constitue une étape nécessaire que l'humanité doit franchir avant d'arriver au règne de la liberté, de la justice et de la paix). Tous les deux concluent à la possibilité d'éliminer la guerre en modifiant l'ordre social ou l'ordre international.

9. Si Kant, Rousseau, Joseph de Maistre et Saint-Augustin sont d'accord pour déclarer que la guerre est un mal, les deux premiers pensent qu'il existe un moyen d'éliminer ce mal tandis que les deux derniers sont persuadés que Dieu le veut, pour certaines raisons, et par conséquent la guerre sera éternelle.

10. Mais à côté de ces penseurs pessimistes, il y en a d'autres qui considèrent que la guerre, loin d'être un mal, est bien.

Ainsi pour *Leibnitz* notre esprit n'est pas assez puissant pour juger des défauts de l'Univers et par conséquent pour juger de la guerre. Si Dieu tolère que la guerre existe dans notre monde c'est qu'il estime qu'il faut qu'il en soit ainsi et qu'un autre monde contiendrait encore plus d'imperfections que le nôtre. Dans notre monde, imparfait dans son essence, les guerres ont leur place parce que notre monde est le moins mauvais des mondes possibles.

11. Pour *Hegel*, *Rühle von Lilienstern*, *K. Wagner*, le général *Bernarhdi* et *von Treitschke* la guerre n'est plus un mal en soi. Les conceptions de science politique de *Hegel* et plus spécialement sa conception de l'État, le conduisent tout naturellement à admettre la guerre. Pour lui l'individu, en tant qu'individu, n'est qu'une abstraction sans consistance. Les individus ne sont que des « accidents ou des moments » des ensembles qui seuls ont une réalité propre et le plus important de ces ensembles c'est l'État. L'État ne résulte pas d'un contrat social comme l'ont cru *Rousseau* et *Kant*. L'État est un « Dieu-Terrestre » ! Son indépendance est absolue et son autonomie totale. Mais tous les états prétendent à juste titre à la même indépendance et à la même autonomie. En cas de conflit entre deux états il n'y aura que la guerre pour dire quel état, quels que soient ses droits, doit céder à l'autre. La guerre n'est pas seulement

inéluçtable mais aussi ennoblissante. La guerre est salutaire : elle est la plus haute affirmation de la souveraineté d'un peuple.

12. La théorie Hegelienne de la guerre a imprégné les doctrines de guerre des pangermanistes. *La doctrine anthropologique de la guerre* (*Klaus Wagner*) prône le culte de la race.

La guerre est indispensable pour désigner le peuple le plus actif et le plus vigoureux qui seul est en droit de posséder la majeure partie du globe. Mais comme la supériorité d'un peuple est toujours menacée par les races inférieures la guerre doit nécessairement être éternelle.

*La doctrine politique de la guerre* (*von Bernarhdi* et *von Treitschke*) repose sur le culte de l'État.

*von Bernarhdi* soutient que la guerre est la loi des États comme elle est la loi des êtres vivants. Un état vigoureux doit faire la guerre et son seul crime serait de ne pas réussir.

Pour *von Treitschke* la guerre est l'essence de l'État ; le concept d'État implique le concept de guerre. Le premier devoir d'un État est de se protéger contre ses ennemis du dedans et du dehors. Un état qui renoncerait à la guerre renoncerait à sa puissance souveraine c'est-à-dire à lui-même.

13. *Marx* (hegelien de gauche) enseigne que le facteur économique est l'unique source de la guerre. Puisque le fait économique est pour *Marx* le phénomène fondamental d'où dérivent tous les autres, il est non seulement le moteur de l'histoire mais aussi des guerres qui constituent la trame de l'histoire.

14. Mais les psychologues parlent autrement que les économistes. Pour eux le facteur économique ne jouerait pas un rôle essentiel dans l'évolution de la vie donc dans le phénomène guerre. *Marx* se serait trompé en affirmant la dépendance constante de la guerre à l'égard des phénomènes économiques. Ce sont au contraire les passions qui mènent le monde. *Alain* écrit « La colère, la peur, l'esprit chevaleresque, l'orgueil, la haine, l'ambition, voilà ce qui jette les hommes dans la guerre. Jamais l'esprit ne s'incline et c'est toujours pour des opinions qu'on se bat » (7).

---

(7) ALAIN, *Mars ou la guerre jugée*.

15. *Emery Reves, Raymond Aron, Bertrand de Jouvenel* et bien d'autres encore ont cru trouver une explication de la guerre. Mais que conclure de toutes ces théories divergentes et parfois contradictoires ? Ne faut-il pas admettre que jusqu'à présent le phénomène social numéro un demeure toujours sans explication valable ? Et la preuve c'est que *malgré des échecs répétés depuis 40 siècles* l'humanité n'a pas encore trouvé d'autres moyens pour barrer la route à la guerre que ceux qui sont basés sur la force et le droit et dont l'efficacité est prouvée par l'histoire.

Depuis des milliers d'années les hommes signent périodiquement des traités pour établir la paix entre-eux sans jamais parvenir à faire mieux que se donner une courte période de répit pour pouvoir préparer la prochaine bataille (8). Il est déconcertant de constater comme certaines illusions ont la vie dure. Le Pacte Briant — Kellog qui « mettait la guerre hors la loi » en est l'exemple le plus frappant. On peut se demander pourquoi on n'a pas profité de l'occasion pour qu'une déclaration solennelle mette également le cancer « hors la loi » !

Et la formule « *si vis pacem, para bellum* » ?

Ne faut-il pas admettre que jusqu'à présent elle a été totalement incapable d'éliminer la guerre ?

Quant au désarmement, réclamé par certains pacifistes prêts à déclencher la guerre pour avoir la paix, il signifierait tout simplement l'écrasement du peuple le moins fort ou le moins organisé par le peuple le plus fort ou le mieux organisé. N'oublions pas que les hommes s'exterminaient déjà quand ils ne disposaient comme armes que des bâtons et des pierres et que l'arbalète (comme la bombe H de nos jours) fut considérée à une certaine époque comme étant tellement meurtrière, déloyale et inhumaine que le Concile de Latran en 1139 frappa d'anathème ceux qui s'en servaient à moins que ce ne fut contre les Infidèles (9).

16. Le droit international, le désarmement ou l'armement à outrance ont jusqu'à présent été incapables de conduire l'humanité à la paix. Or, malgré les échecs répétés, les hommes employent toujours les *mêmes* moyens pour essayer d'éliminer la guerre. On peut comparer cette attitude à celle des sorciers nègres ou des illuminés du moyen-âge qui par des formules magiques voulaient com-

battre les maladies *sans les avoir étudiés*. Tel est bien le cas de cette épidémie sociale qu'est la guerre qui, en tant que maladie sociale a été bien moins étudiée que le rhume de cerveau. Comment cela est-il possible ? Gaston Bouthoul explique que c'est parce que nous sommes tellement accoutumés à la guerre qu'elle ne nous étonne plus (10). Tous nous avons fait la guerre, nous l'avons subie ou nous en avons entendu parler abondamment. Tout nous la rappelle. La guerre est une évidence. Pourquoi dans ces conditions nous poserions-nous la question : *pourquoi la guerre* ? Et si on pose cette question les réponses que lui donnent les plus grands penseurs nous laissent totalement désespérés. Mais comme pendant longtemps le phénomène social guerre n'a fait l'objet d'aucun travail scientifique notre connaissance de ce phénomène est extrêmement limitée.

17. En réalité que savons-nous de la guerre ? Puisque son observation scientifique est possible et que quelques chercheurs isolés ont déjà atteint certains résultats, à quelles conclusions sommes-nous arrivés ?

18. *Il existe un rapport entre la guerre et la propriété* (11). En saisissant le phénomène guerre dans ses phases les plus élémentaires on constate que la guerre (12) n'existe pas chez les animaux sauf chez les insectes sociaux (abeilles-fourmis) c'est-à-dire chez les seuls animaux qui sont *propriétaires*.

Les abeilles et les fourmis sont les seuls animaux qui font la guerre à la manière des hommes. L'organisation de leurs expéditions est savante. Il y a des espions, des avant-gardes, des patrouilles, des cris d'alarme, des envois de renforts et des combats. A un moment donné la lutte cesse brusquement par la débandade de celui des deux groupes ennemis qui à ce moment *se considère comme vaincu*. Une fuite éperdue succède à une résistance

(8) Voir Gaston BOUTHOU, *Huit mille traités de paix* (Juliard).

(9) Roger CAILLOIS, *Bellone ou la pente de la guerre*. A.G. Nizet, Paris, p. 62.

(10) Voir « Les Guerres ». *Éléments de polémologie*. Payot, Paris, p. 8 et s.

(11) Nous synthétisons à l'extrême; pour les développements voir notre cours professé à l'École Royale Militaire.

(12) La guerre étant comprise comme étant une entreprise de destruction d'un groupe d'individus par un autre groupe d'individus de même espèce. Le lion qui attaque une antilope ne lui fait pas la guerre, il la chasse.

organisée. On dit alors que la *limite de démoralisation* a été atteinte.

Puis commence le pillage. Les abeilles se volent leur miel. Les fourmis se volent leurs pucerons (leur bétail) leurs nymphes (futurs esclaves) et occupent les champignonnières de leurs ennemies.

Les autres animaux n'ont que leur chair à offrir parce qu'ils ne possèdent rien tandis que les insectes sociaux possèdent des *réserves collectives* de nourriture. Et on constate que chez les premiers la guerre n'existe pas tandis que les seconds la pratiquent à la manière des hommes.

Ces animaux font très rarement la guerre pour le cannibalisme. Il n'en est pas de même des hommes surtout aux temps les plus reculés.

19. Les peuples primitifs poussés soit par la faim soit par goût de la chair humaine pratiquaient le cannibalisme. Quand la société humaine n'était pas encore suffisamment organisée pour entretenir les esclaves on massacrait les prisonniers et on les mangeait. Les prisonniers n'étant pas encore des producteurs d'aliments, mais simplement des aliments, le cannibalisme était alors une *cause* de guerre car la chair humaine était une cause (13) de guerre. La chair des femmes et des enfants était appréciée par certaines tribus et on se battait pour s'en procurer. Mais le cannibalisme était aussi un *résultat* de la guerre car les hommes capturés ou tués constituaient une réserve de viande que dans un climat de pénurie de nourriture on ne voulait pas laisser se perdre (14).

Aux premières phases de la civilisation, l'homme constituait par lui-même le butin de guerre.

20. Le cannibalisme disparaît comme cause de guerre quand la domestication des animaux fournit un substitut aux approvisionnements de viande traditionnels et lorsqu'on développe l'esclavage des prisonniers. Par l'esclavage la guerre a conféré une valeur économique à la vie humaine.

21. Pour vivre les hommes doivent se nourrir et pour se procurer leur nourriture ils doivent lutter pour arracher à la nature les aliments nécessaires à la vie. Or en dernière analyse, c'est le sol qui produit la nourriture. L'homme luttera soit pour faire produire plus à la terre qu'il possède (lutte pacifique dont la phase finale est l'agriculture après

être passée par les phases de la chasse et de la pêche), soit pour se procurer des terres nouvelles ce qui peut conduire à la guerre. La *propriété de la terre* a été et est encore une des causes de guerre les plus agissantes. L'empiètement sur un terrain de chasse, les disputes à propos des frontières ont toujours provoqué des conflits entre les hommes. Il en est de même de la *propriété des femmes* non pas seulement pour des raisons sexuelles mais avant tout par nécessité économique. Les femmes travaillaient la terre tandis que les hommes chassaient ou faisaient la guerre. Un proverbe maori prétend que « la terre et les femmes sont les racines de la guerre » (15).

Mais l'homme produit plus qu'il ne consomme. Les biens matériels et la nourriture qu'il ne consomme pas immédiatement sont mis en réserve en prévision de la lutte pour l'existence dans le futur. Ces biens et cette nourriture constituent un « *capital* » qui sollicite l'agression puisque ceux qui s'en emparent ne devront pas s'astreindre au dur labeur des travailleurs de la terre. Le droit à la propriété a toujours été décidé par la force et seul conserve ce droit, le groupe qui est capable de repousser les agresseurs qui le contestent.

Si le pillage a de tous temps été une conséquence de la guerre, l'envie de piller sous une forme ou sous une autre a été aussi l'une des causes les plus ordinaires des guerres. Certains auteurs pensent que le vol c'est-à-dire l'appropriation par la ruse ou par la force des biens produits par d'autres pour satisfaire les besoins est une des idées les plus profondément ancrées dans l'esprit humain (16).

Le pillage, la piraterie, les perspectives d'un butin poussent les hommes à se battre. Cela est vrai chez les peuples primitifs où la plupart des biens étaient portatifs aussi bien que chez les peuples évolués comme les Hébreux.

Quant aux guerres coloniales il est bien certain que les richesses du sol des continents à conquérir alléchaient bien plus les Européens que la mission civilisatrice qu'ils prétendaient accomplir.

(13) Voir LETOURNEAU, *La guerre dans les diverses races humaines* et *La Sociologie*.

(14) Voir DAVIE, *La guerre dans les sociétés primitives; son rôle et son évolution*. Payot, Paris, p. 110.

(15) TREGAER, *The Maori race*, cité par Davie, *op. cit.*, p. 125.

(16) Voir notamment: NOVICOW, *War and its alleged benefits*, p. 27 (édition américaine) et OPPENHEIMER, *The State*, pp. 24-25.

Ainsi partout et depuis toujours l'homme se bat pour posséder directement ou indirectement la terre et ses produits.

Pour protéger sa possession, il fait valoir son droit de propriété qu'il ne peut imposer que par la force à ceux qui veulent l'en déposséder. D'où des conflits entre individus et entre groupes d'individus. Les conflits qui éclatent à l'intérieur du groupe doivent être résolus pacifiquement parce que telle est la volonté du groupe tout entier qui, le cas échéant, mobilise toutes ses forces pour imposer cette volonté aux antagonistes.

Mais pour régler les *conflits entre groupes* il n'y a que la guerre. On peut donc soutenir qu'il existe un rapport entre la propriété et la guerre.

**22. Il existe un rapport entre le travail et la guerre.** Pour devenir propriétaire, l'homme doit travailler. Le lien entre la propriété et le travail paraît évident. On peut donc soutenir que, puisqu'il existe un rapport entre la propriété et la guerre, il existe aussi un rapport entre le travail et la guerre.

Un fait confirme ce raisonnement, à savoir que les seuls animaux qui connaissent la guerre à la façon des hommes, sont aussi les seuls qui sont capables de travailler en ordre, d'une façon disciplinée comme les fourmis et les abeilles.

En ce qui concerne la guerre chez les hommes il est admis que la guerre totale est un produit direct des révolutions industrielles qui se succèdent à une cadence accélérée depuis près de deux siècles. C'est-à-dire que depuis que les hommes ont été de plus en plus soumis au travail collectif organisé et depuis que les machines leur ont fourni le moyen de décupler à l'infini leur puissance de travail, la guerre a profondément changé de forme. Les nouvelles possibilités du travail humain décuplées grâce aux moyens mécaniques ont permis de produire des armes toujours plus compliquées et toujours plus meurtrières c'est-à-dire « d'engins dont la conception, la construction et les besoins en projectiles, réclament un nombre toujours plus élevé d'heures de travail » (17).

Les révolutions industrielles en fournissant aux hommes des moyens illimités pour se détruire mutuellement, en captant toutes les énergies des nations, devaient fatalement mener à la guerre totale.

Le rapport entre la guerre et le travail paraît donc certain.

**23. Il existe un rapport entre la guerre et la hiérarchie.** Dans toute société, même la plus simple, il existe une ou plusieurs hiérarchies entre les individus. Les différences d'âge, de force physique ou de sexe contiennent en elles-mêmes la base d'une hiérarchie (18). Mais à côté de cette forme organique de la hiérarchie il en est une autre qui apparaît en même temps que la division du travail. Les hommes en effet se forment une *opinion* au sujet des tâches qu'ils doivent accomplir. Ainsi, dans les sociétés primitives les travaux dévolus aux femmes, quoique plus faciles étaient méprisés par les hommes. Obliger un homme à s'adonner pour un certain temps à quelque occupation de l'autre sexe était une punition humiliante (19).

Et du moment qu'on tient pour dégradant les travaux accomplis par les femmes, il est normal que ce soient ces travaux là qu'on confie aux prisonniers de guerre et aux esclaves. À côté de la division matérielle du travail, il existe donc une série d'opinions, de jugements de valeur collectifs, et même d'impératifs sociaux qui surajoutent une idée de hiérarchie sociale proprement dite. Puisqu'il existe un rapport entre le travail et la guerre d'une part et entre le travail et la hiérarchie d'autre part on peut donc soutenir qu'il existe un rapport entre la guerre et la hiérarchie.

**24. Il existe un rapport entre le pouvoir et la guerre.** La division du travail implique aussi la coordination c'est-à-dire *l'autorité*.

L'autorité dont les dirigeants d'un état disposent, leur capacité de donner des ordres et de les faire exécuter s'appelle le Pouvoir. Puisqu'il y a un rapport entre la guerre et la division du travail il existe donc un rapport entre le Pouvoir et la guerre. Bertrand de Jouvenel (20) dans une étude magistrale en fait la démonstration. Roger Caillois (21) de son côté écrit : « Durant le cours de l'histoire

(17) Voir Roger CAILLOIS, *Bellone...*, p. 169.

(18) Voir Gaston BOUTHOU, *Traité de Sociologie*. Payot, Paris, p. 283.

(19) Voir Gaston BOUTHOU, *Traité de Sociologie, op. cit.*, p. 283, et Maurice DAVIE, *op. cit.*, p. 53.

(20) « Du Pouvoir », *Histoire Naturelle de sa croissance*. Ed. A l'enseigne du Cheval Ailé.

(21) *Op. cit.*, p. 16.

la puissance de l'Etat profite régulièrement de la guerre. Et c'est, réciproquement, l'accroissement seul de la puissance de l'Etat qui change petit à petit la nature de la guerre et qui l'achemine vers ce qu'on commence à appeler à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle son être absolu ».

Il est admis qu'il existe entre le Pouvoir et la guerre une action réciproque qu'on peut schématiser comme suit : *tout accroissement du pouvoir entraîne un accroissement du volume de la guerre et, réciproquement, tout accroissement du volume de la guerre entraîne un accroissement du Pouvoir.*

La guerre est la source du pouvoir politique et tout progrès du pouvoir engendre un progrès corrélatif de la guerre.

25. En effet, au moment où les états modernes commencent à se former (XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle) les armées sont petites et les campagnes de courte durée. Ceci tient au fait que le Roi n'a pas assez de « Pouvoir » pour imposer à ses vassaux ou aux milices locales un service militaire important. Il lui est impossible de tenter de grandes opérations parce que les milices ne le suivront qu'à deux ou trois jours de marche de leur village tandis que les nobles rentrent chez eux après 40 jours. *La guerre est alors limitée parce que le Pouvoir est limité.*

Mais les rois vont essayer d'obtenir les ressources financières nécessaires pour payer les soldats dont ils disposeront alors comme ils l'entendent. Les premiers rois de France devaient se rendre successivement dans tous les grands centres de leur royaume pour requérir l'aide de leur peuple après lui avoir exposé leurs besoins.

Au cours de la guerre de Cent Ans ces démarches seront continuellement répétées.

Aussi, après cette guerre, le peuple étant habitué à ces sacrifices, acceptera l'établissement d'un impôt permanent (la taille) pour payer une armée permanente (les compagnies d'ordonnance).

De l'institution de l'impôt et de l'armée permanents résultera un accroissement considérable du Pouvoir. Et le Pouvoir luttera sans cesse pour accroître les impôts. Quand il y aura réussi (au XVII<sup>e</sup> siècle) on en apercevra les répercussions sur la guerre : « deux cent mille hommes s'entre-tuent à Malplaquet au lieu de cinquante mille à

Marignan. A la place des douze mille gens d'armes de Charles VII, Louis XVI a cent quatre-vingt mille soldats. Le Roi de Prusse cent quatre-vingt quinze mille, l'Empereur deux cent quarante mille » (22).

Le développement du pouvoir des rois de France c'est-à-dire leur « capacité de diriger plus complètement les activités nationales » (23) a donc causé l'étendue de la guerre.

Mais la monarchie absolue n'a jamais détenu un pouvoir suffisant pour imposer la conscription.

Le peuple français ne l'accepta que sous la menace de l'invasion après la chute de la monarchie. Au lieu de temporaire et accidentelle, la conscription devint avec le retour de la paix, une institution permanente, définitive et en outre contagieuse au point de se répandre dans toute l'Europe. Puisque le Roi est remplacé par le Peuple Souverain, puisque chaque citoyen vote, le pouvoir est devenu illimité et chaque citoyen participe à la guerre. La guerre est devenue pour l'Etat une activité totale. L'évolution des moyens de faire la guerre est tellement rapide que le pouvoir à son tour évolue à un rythme accéléré de la démocratie libérale vers la démocratie totalitaire. Au moment précis où la destruction massive à grande distance est devenue possible la protection de toute nation réside dans la puissance de ces machines et dans sa capacité de les produire. Pour y arriver l'Etat doit être armé pour pouvoir capter toutes les énergies soit sous une forme directe (conscription) soit sous une forme indirecte (impôts, nationalisations, réquisitions, propagande, etc.). Mais, comme la puissance est essentiellement relative et précaire, l'emprise de l'Etat va devoir se développer sans cesse pour pouvoir capter l'énergie de ses citoyens d'une manière de plus en plus complète en vue d'augmenter constamment sa capacité guerrière. Et ce faisant il effrayera de plus en plus les autres états qui agiront de même jusqu'au jour où le conflit éclatera. Les états s'affronteront alors avec tous les moyens qu'ils pourront mettre en œuvre et avec tous leurs citoyens engagés dans la lutte, bref on dira que la guerre est devenue totale.

Le rapport entre le Pouvoir et la guerre est donc certain.

(22) Bertrand de JOUVENEL, *op. cit.*, p. 17 et s.

(23) Bertrand de JOUVENEL, *op. cit.*, p. 19.

26. Dans l'état actuel de nos connaissances du phénomène on peut donc soutenir qu'il existe un rapport, un certain rapport et rien de plus, entre la guerre et la propriété, la division du travail, la hiérarchie et le Pouvoir. Les études n'ont d'ailleurs pas été poussées très loin en ces matières. Il est probable qu'il existe également un rapport entre la guerre et la peur, la religion, l'armement, le degré de développement de la communication sociale, la fête, l'économie, la démographie. Mais ces matières ne paraissent pas encore avoir été suffisamment explorées pour pouvoir déjà faire état de découvertes certaines. En somme nous ne connaissons que très peu de choses du phénomène social le plus important de tous parce que pour des raisons psychologiques, il n'a été étudié scientifiquement que par quelques chercheurs isolés et manquant de moyens.

27. *Le Progrès.* Puisque nous voulons essayer d'établir une relation entre la guerre et le progrès, il est naturel qu'après avoir analysé le concept guerre on tente de clarifier un peu celui de progrès.

Le dictionnaire donne trois sens différents du mot progrès, à savoir :

a) Avancement par degré en bien ou en mal.

*Exemple* : les progrès de la criminalité.

b) Transformation graduelle vers le mieux.

*Exemple* : les progrès de la culture, des sciences.

c) Avancement naturel et régulier de l'humanité vers plus de connaissance et plus de bonheur.

*Exemple* : croire au progrès.

Mais cette dernière définition pose d'emblée le problème du bonheur et subsidiairement la question de savoir si l'homme est plus heureux quand il possède plus de connaissances.

Enfin, il convient aussi de préciser l'angle sous lequel on se place quand on parle du progrès. S'agit-il du progrès *scientifique, technique, intellectuel, moral, social, politique* ?

28. *L'idée du progrès humain* est étroitement liée aux idées de la liberté et de la bonté humaine. Croire au progrès c'est croire que l'histoire de l'homme ne va pas au hasard, mais que les hommes ont le pouvoir par leur volonté de lui imprimer une

direction qu'ils ont clairement ou obscurément choisie et que d'autre part ils ont assez de bonté pour ne choisir que la direction qui rapproche toute l'humanité de sa perfection (24).

Mais la question de savoir si l'homme est vraiment libre surgit tout de suite en ce point du débat. L'homme est-il libre ? C'est-à-dire, est-ce que sa nature est telle qu'il puisse décider lui-même de ses sentiments, de ses émotions, de ses pensées, de ses maximes d'actions et agir selon ce qu'il a décidé ou selon ce qui lui a été suggéré ou selon ce qui lui a été commandé par ses réflexes, cédant à la contagion mentale ou à l'imitation ?

Ce problème domine toute la vie politique. La démocratie a comme idéal la liberté ce qui n'a de sens que si cette liberté existe vraiment. Car si les hommes sont des automates, ce serait ridicule de leur donner la liberté. Or, est-il bien certain que les hommes ne soient pas des automates ? Est-il bien sûr que lorsqu'ils croient agir librement, ils ne se font pas des illusions ? Est-il sûr que sans le savoir les hommes ne sont pas *déterminés*, dans toutes leurs pensées et dans toutes leurs actions par des causes physiques ou par des influences indépendantes d'eux, comme l'hérédité, le milieu, la société ?

Cette question est d'autant plus importante que les développements sensationnels des moyens de communication sociale et de la psychologie collective, permettent désormais de téléguider les hommes. Grâce à ces développements accélérés une institution redoutable connue sous le nom de propagande politique s'est développée à son tour et nous avons pu en constater les effets destructeurs dans les pays communistes aussi bien que fascistes.

L'homme est-il libre ou non ? Sur cette question, les penseurs sont divisés. Les uns croyant à la liberté humaine et les autres au contraire croyant au déterminisme, c'est-à-dire croyant que tout au monde, y compris les relations des hommes, est déterminé par des lois rigoureuses où la volonté humaine n'a aucune part.

Par conséquent, on devrait pouvoir affirmer qu'aucun philosophe déterministe ne peut croire

(24) Voir la seconde partie du cours d'Initiation humaine de René Châteaubriand (Introduction à la politique, p. 610 et s. Publications Châteaubriand, Paris XVII<sup>e</sup>) auquel certains développements de la notion de progrès ont été empruntés.

au progrès puisqu'il ne croit pas au pouvoir de la volonté humaine sur les événements. On devrait pouvoir affirmer aussi qu'aucun pessimiste comme la Rochefoucauld n'y peut croire non plus puisqu'il croit que l'homme est mené par de mauvais penchants.

29. Mais, y a-t-il un progrès humain ? Cette question est loin d'être absurde. En réalité, l'humanité se divise entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas au progrès. Les premiers sont les réformateurs, les révolutionnaires et les seconds, les conservateurs, les réactionnaires.

L'idée du progrès est toute récente. Il convient en effet de ne pas oublier que très longtemps les hommes ont cru que l'humanité allait du mieux au pire et non du pire au mieux. Beaucoup de religions ont enseigné qu'à ses origines, l'humanité avait connu une vie matériellement plus heureuse et moralement plus belle que notre vie difficile et grossière. Les anciens Grecs contaient que jadis les hommes avaient connu un âge d'or pendant lequel ils avaient vécu sans travail, servis par de bons géants et ignorant nos peines et nos malheurs.

Cette légende de l'âge d'or se retrouve dans la religion chrétienne et la genèse conte à son tour qu'avant le péché Adam et Eve vivaient sans travailler, sans souffrir, sans connaître le mal moral.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Diderot et Jean-Jacques Rousseau croyaient qu'aux premiers âges l'homme avait vécu dans un état de nature beaucoup plus heureux et beaucoup plus innocent que l'état de prétendue civilisation.

30. Mais à cette thèse pessimiste de la négation du progrès s'oppose depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle l'orgueilleuse certitude des philosophes, des savants, ou des politiques pour lesquels le progrès est comme une loi de la nature.

Le prodigieux essor du machinisme et des techniques industrielles a fait lever l'espérance d'une amélioration progressive et presque indéfinie de la condition humaine. La croyance est née en une espèce de loi du progrès qui régirait tous les êtres et surtout les sociétés humaines.

En regardant en arrière, en partant des premiers temps de l'histoire de l'humanité de manière à pouvoir comparer la vie des premiers hommes à celle des hommes modernes, on ne peut nier que

les conditions matérielles de la vie se soient considérablement améliorées.

Le progrès technique paraît donc indiscutable. Et en arrachant l'homme à sa vie purement animale, dans quelle mesure le progrès technique a-t-il contribué au progrès intellectuel ? Sans le progrès technique les hommes auraient toujours dû sacrifier leur travail à l'urgence de la lutte quotidienne pour la vie. Le progrès technique en permettant l'accumulation de biens matériels c'est-à-dire ce qui permet d'assurer la sécurité du lendemain et la libération des travaux journaliers nécessaires pour se procurer la nourriture quotidienne, a aussi permis à l'homme de se payer le luxe d'une vie intellectuelle et artistique.

Pas plus que le progrès technique le progrès intellectuel ne peut être mis en doute.

Pour ce qui concerne le progrès moral relevons qu'Auguste Comte déjà avait fait remarquer combien le progrès intellectuel avait modifié dans son fond la conception que les hommes se faisaient de l'Univers. Grâce aux connaissances accumulées au cours des siècles l'homme moderne ne vit plus dans la crainte d'êtres imaginaires menaçant son existence. La science et le travail ont remplacé les formules magiques et les prières.

Mais si le progrès matériel et le progrès intellectuel paraissent incontestables peut-on en dire autant du progrès moral ? La guerre par exemple prouve que les nations les plus civilisées retombent parfois dans la sauvagerie la plus inhumaine. Et certains soutiennent que la nature humaine demeurant la même il ne peut se produire de progrès moral.

Une telle attitude paraît cependant contraire à la réalité. Le progrès moral de l'humanité est un fait qui ne peut sérieusement être contesté. Ainsi malgré les tentatives d'instaurer le despotisme d'état, la libération progressive de l'individu est certaine. Partout, sous une forme ou sous une autre l'individu participe au Pouvoir alors que dans les sociétés anciennes il était tenu à une obéissance passive à l'égard des autorités civiles ou religieuses. L'esclavage a presque totalement disparu et la libération de la femme, si longtemps traitée par l'homme comme un être inférieur, est presque partout accomplie. Depuis le temps où le sauvage considérait comme de mortels ennemis tous ceux qui n'étaient pas de son clan aux mouvements de

solidarité humaine qui se manifestent dans le monde entier, une véritable révolution morale s'est accomplie. Le progrès moral pas plus que le progrès technique ou le progrès intellectuel ne peut donc être contesté.

### 31. *Rapport entre la guerre et le progrès humain.*

Kant affirmait que la guerre était, non pas un bien, mais une nécessité actuelle de l'humanité, une étape provisoire et inférieure qu'elle est obligée de parcourir dans sa marche vers la liberté, la justice et la paix. La guerre serait « malgré les terribles fléaux dont elle accable les hommes ... un ressort de plus pour développer jusqu'au plus haut degré les talents utiles à la civilisation ... » (25).

Pour Hegel la guerre est une source féconde de progrès moral car les vies sont sacrifiées à la nation et le mépris de la vie accroît la santé morale des peuples. « De même que le mouvement des vents préserve les mers de la pourriture à laquelle les exposerait un calme permanent, de même une paix permanente et plus encore une paix éternelle pourrait les peuples » (26).

Enfin Dostoïewski (27) soutient que la guerre donne une impulsion précieuse aux sciences et aux arts car elle « les renouvelle, les rafraîchit, les provoque ». Elle constitue surtout un remède rendu indispensable par la décrépitude du monde.

En outre en se combattant les peuples apprennent à se connaître et à s'estimer. La guerre renouvelle l'atmosphère spirituelle. Bref, la guerre est une source de progrès humain.

Dans une intéressante étude, John U. Nef (28) développe une thèse bien différente. D'après lui le progrès industriel amène la guerre bien plus sûrement que la guerre ne favorise le progrès industriel. Le progrès matériel ne travaillerait pas pour la paix mais pour la guerre.

32. Une fois de plus, les penseurs sont divisés. La réponse à la question « la guerre est-elle un facteur d'accélération du progrès » ne peut donc pas être une réponse simple.

Il me paraît cependant indéniable que la guerre dans une certaine mesure a, dans le passé, accéléré le progrès technique, scientifique et social.

Prenons par exemple la guerre chez les primitifs. Nous savons que l'homme est chasseur et

guerrier tandis que la femme travaille aux champs. L'agriculture, ainsi que les arts étant aux mains des femmes, la connaissance de l'agriculture et des arts a été disséminée grâce au rapt et à la capture des femmes pendant la guerre. En ces temps reculés, la guerre était donc un facteur d'accélération du Progrès.

Pour ce qui concerne l'esclavage et les progrès matériels qui ont résulté de cette institution, il suffit de rappeler que partout où l'agriculture a imposé la nécessité d'une main-d'œuvre robuste on a cherché à capturer des prisonniers dans les combats pour alimenter cette main-d'œuvre. Ce fut donc le progrès dans le sens agricole qui jeta les fondements de ce qui constitue l'un des plus grands adoucissements aux cruautés de la guerre. En effet, jusqu'alors on massacrait ou on torturait les prisonniers.

L'esclavage naquit quand on s'aperçut qu'il était plus avantageux d'asservir les prisonniers que de les manger ou de les torturer.

L'esclavage a donc conféré une valeur économique à la vie humaine. En son temps il a marqué une amélioration positive des manières humaines. Cette institution constitue un très grand progrès humanitaire.

Autre progrès : des exigences de la guerre qu'il fallait faire aux hommes des autres groupes sont sortis les droits, les lois, les institutions, le Pouvoir, l'Etat.

En effet par nécessité la paix devait régner à l'intérieur du groupe parce que seules sa cohésion et la coopération de tous ses membres, ainsi que leur discipline pouvaient permettre de se défendre contre les attaques des groupes du dehors. Tuer un homme du groupe du dehors, c'est-à-dire un étranger, un ennemi, est un acte louable. Tuer un homme du groupe du dedans est un crime car il affaiblit le groupe tout entier. Plus les voisins sont proches et puissants, plus l'activité guerrière est intense et plus s'intensifie l'organisation interne

(25) Voir Louis DELBEZ, *La Notion de guerre*. Paris, Ed. Pedone, p. 40.

(26) Cité par DELBEZ, *op. cit.*, p. 53.

(27) *Journal d'un écrivain*, Paris, 1927, t. II, pp. 189-197, cité par Roger CAILLOIS, *op. cit.*

(28) John U. NEF, *La route de la guerre totale*. Essai sur les relations entre la guerre et le progrès humain. Librairie Armand Colin.

du groupe et la discipline de chacun. Les mêmes conditions qui ont rendu les hommes belliqueux envers les gens du dehors ont engendré les droits, les obligations et les lois pour les gens du dedans. Le progrès en a été considérable. *Le droit à la vie* (des membres du groupe du dedans) exprimé sous forme de tabou « tu ne tueras point » est né de la guerre.

En réalité la guerre a été au cours de l'histoire le facteur le plus agissant pour établir des contacts entre les hommes et la multiplication de ces contacts est évidemment une source de progrès et d'accélération du progrès.

33. Mais maintenant tout change. D'abord la troisième guerre mondiale serait apocalyptique et sonnerait le glas de l'humanité. Ensuite les progrès sensationnels de la communication sociale multiplient à l'infini les contacts entre les hommes et permettent les plus grands espoirs en ce qui concerne le progrès humain.

34. Il faut s'arrêter un moment pour se faire d'abord une idée de ce que pourrait être la troisième guerre mondiale avant de poursuivre le rapprochement entre la guerre et le progrès humain. À cet effet il convient de rappeler les nouvelles données techniques de la guerre (29).

Entre 1940 et 1945, la puissance des bombes est passée de 10.000 kg d'explosifs à 20.000.000 de kg d'explosifs (20 KT — Hiroshima et Nagasaki).

Actuellement la fabrication de bombes de 100 mégatonnes (100.000.000.000 de kg d'explosifs) est possible. En d'autres termes, *la puissance des armes a été multipliée par 10.000.000 en moins de 25 ans.*

Quant à la portée des armes, elle est devenue illimitée. Des fusées peuvent atteindre n'importe quel point du globe. Des sous-marins, capables de lancer des fusées à tête nucléaire sur des objectifs se trouvant à plusieurs milliers de kilomètres de leur point d'immersion, ont également la possibilité d'atteindre n'importe quel objectif. En outre, des bombardiers supersoniques ayant une autonomie de vol de près de 10.000 km ou des porte-avions équipés d'une aviation d'assaut, sont en mesure de lancer des bombes H, où, et quand, on le désire.

Les stocks d'armes et les moyens de lancement de ces armes sont suffisants de part et d'autre du rideau de fer pour mener une guerre thermonucléaire à outrance. Le bloc soviétique dispose ou disposera dans un délai rapproché de suffisamment de fusées pour détruire au cours d'une même nuit, des milliers d'objectifs en Europe et en Amérique.

Parallèlement à la fabrication d'armes d'une puissance de destruction de dizaines de mégatonnes, les grands états, et principalement les USA, ont construit des engins atomiques de calibre inférieur à 1 KT.

Rappelons aussi que des effets indirects des bombes thermonucléaires, telles les retombées radioactives, sont susceptibles de rendre la vie impossible sur des territoires aussi peu étendus que celui de la Belgique, alors qu'aucune bombe nucléaire n'aurait été lancée sur notre pays. Mais dans le domaine de l'attaque et de la défense des groupements humains organisés, la dernière arme connue sera toujours l'avant-dernière à être utilisée, la dernière étant tenue secrète ! Déjà on parle discrètement dans les états-majors, des armes chimiques, psychochimiques, bactériologiques et même d'un nouveau « rayon de la mort ».

Or la production de substances chimiques ou de bacilles peut se faire très facilement et dans le secret d'un laboratoire. Le coût de cette production est insignifiant en comparaison du coût de la fabrication des armes nucléaires ou classiques. Les substances psychochimiques et les bactéries présentent l'avantage de pouvoir neutraliser un adversaire tout en laissant intact son équipement industriel.

Quelques tonnes, quelques kilos ou même, comme le prétend un savant anglais, Sir Robert Watson, quelques centaines de grammes d'une substance déterminée pourraient suffire pour anéantir la population entière du globe : les moyens de lancement, pour que ces substances atteignent leur but, existent.

35. *Les conséquences de l'existence des armes nouvelles.* Jadis le sort d'un état se décidait sur un champ de bataille où ne s'affrontaient que des soldats de métier. Plus tard, les citoyens eux-mêmes

(29) Voir V. WERNER, *Le Ministre et le Ministère de la Défense Nationale*, Novedi, 1964, p. 171 et s.

participèrent aux combats après avoir été mobilisés dans les forces armées ou dans les industries, mais l'issue des combats entre les armées décidait encore de l'issue de la guerre. Ces temps sont révolus : un pays peut actuellement être contraint de déposer les armes alors que ses forces militaires seraient encore en état de continuer la lutte. L'exemple du Japon mérite d'être rappelé à cet égard. Alors que l'armée, l'aviation et la marine japonaises étaient loin d'être battues, deux bombes de 20 kilo-tonnes (c'est-à-dire des bombes de mille fois moins puissantes que celles qui pourraient être lancées aujourd'hui) ont suffi pour provoquer la capitulation d'un peuple animé d'une mystique guerrière redoutable. Pourquoi ? Parce qu'il y a une limite aux pertes en vies humaines qu'une nation peut consentir. Cette limite peut varier d'un pays à l'autre mais elle existe : dès qu'elle est atteinte les dirigeants capitulent (exactement comme il existe une limite de démoralisation chez les insectes sociaux).

Or la puissance de l'armement moderne est telle que les populations civiles peuvent être atteintes partout et exterminées en masse en un temps record. Alors que jadis, il fallait recourir à des moyens *indirects*, tel le blocus, pour atteindre les civils et pour forcer les militaires à déposer les armes, aujourd'hui il est possible, dès les premières minutes après l'ouverture des hostilités, de provoquer la mort de plusieurs millions de « non-combattants ».

Ce danger est tellement grave que la simple menace d'un bombardement nucléaire est suffisante pour contraindre un adversaire à se soumettre à la volonté de ceux qui sont en mesure d'exécuter une telle menace.

L'exemple de la crise de Suez est symptomatique à cet égard.

*Le chantage nucléaire* est devenu un instrument efficace de la politique internationale de certains états. Comme il n'est plus possible d'empêcher un adversaire de massacrer les populations civiles il faut, ou bien consentir un sacrifice en vies humaines totalement hors de proportion avec l'enjeu du conflit, ou bien se soumettre.

36. Et c'est ici qu'il faut se demander si la question de savoir si la guerre est un facteur d'accélé-

ration du Progrès n'est pas une question qui est dangereusement mal posée.

Ne faudrait-il pas plutôt demander *si la guerre est un facteur d'accélération du Progrès plus puissant que la Paix ?*

Ou mieux encore :

*Si, pour un sacrifice équivalent en moyens financiers et en ressources humaines, la guerre est un facteur d'accélération du Progrès plus puissant que la Paix ?*

Pour avoir une idée de ces sacrifices et sans parler des millions de morts, rappelons que dès le temps de paix les états se préparent à la guerre et y consacrent des sommes astronomiques. Pour notre pays on dépense chaque année plus de 20 milliards de francs. La France plus de 200 milliards et les USA plus de 3.000 milliards soit plus de 5 fois le produit national brut de notre pays. En d'autres termes une année d'entretien et de préparation à la guerre des Forces Armées des USA exige un sacrifice financier qui équivaut grosso modo à *5 années de l'activité de toute la Belgique* ou aux dépenses de l'Etat belge durant quinze ans ! Or les matériels militaires se démodent très rapidement (5 à 10 ans) et leur prix doublent chaque fois qu'on doit les renouveler. Le prix de la simple préparation à la guerre est astronomique.

37. On peut objecter que c'est grâce à ces dépenses astronomiques que, l'électronique par exemple, a réalisé des progrès spectaculaires et que si un jour l'homme parvient à se poser sur la lune ce sera indiscutablement un progrès dû à la guerre puisque le premier qui sera le maître de l'espace sera le maître du Monde. En réalité, il s'agit d'un progrès ... en mal puisqu'il provoquera presque mathématiquement la soumission de certains groupes d'hommes à d'autres groupes d'hommes.

38. En outre ne perdons pas de vue que la guerre détruit non seulement les biens mais surtout *la vie*. Or, jadis, la guerre n'éliminait que des guerriers professionnels et par la suite des conscrits. Mais depuis l'avènement de la guerre totale *c'est la vie des populations tout entières qui est directement menacée*.

Hier le savant et son matériel scientifique échappaient aux hostilités. Demain, les bombardements thermonucléaires ou les retombées radioactives éli-

mineront les étudiants aussi bien que les professeurs c'est-à-dire *détruiront le potentiel intellectuel du monde entier*.

Dans ces conditions, je crois devoir soutenir que le Progrès humain ou son accélération ne pourra plus désormais être autre chose qu'un sous-produit de la guerre. Mais la raison me dit que le progrès humain est au contraire un *produit direct* de la Paix.

39. L'histoire prouve cette affirmation. Faut-il rappeler le formidable rush scientifique et technique qui va de 1871 à 1914 ? En cet espace de 43 ans de paix, l'ère de la machine à vapeur, qui n'a qu'un siècle d'existence, commence à céder la place à celle du pétrole. L'ère du pétrole n'a pas encore atteint son sommet que déjà les précurseurs atomiques, dès la fin du siècle, prépareront une ère bien plus révolutionnaire encore. Mais comme l'écrit le professeur Bernard (30), parce que le progrès matériel et le progrès moral vont en sens inverse beaucoup parmi les grandes découvertes de ces 40 ans ne serviront qu'à rendre plus totales les guerres à venir.

Durant cette période, l'agriculture et l'industrie font des progrès extraordinaires. Grâce à Thomas et à Bessemer on voit naître une infinité d'aciers dont les propriétés varient suivant leur teneur en carbone.

A partir de 1870 l'agriculture change de physiologie : d'empirique elle devient scientifique et s'industrialise partiellement. L'usage des engrais et des machines agricoles se généralise.

Et puis il y a les travaux de Pasteur sur les fermentations.

Les chemins de fer semblent devoir l'emporter sur la route puisque les montagnes comme le Gothard (1880) et le Simplon (1906) n'arrêtent plus la construction des voies.

En 1860, Lenoir invente le moteur à explosion et en 1897 Diesel le moteur à combustion interne. L'automobile fait du 63 km heure en 1899 et 10 ans plus tard dépasse le 150.

Les camions et les autobus font leur apparition au début du siècle.

Enfin l'aviation, dont les succès actuels ont débuté par les 289 mètres parcourus en 59 secon-

des par les frères Wright au début du siècle, se développe à une allure accélérée.

Quant aux Sciences, nous assistons à un bouillonnement extraordinaire de la pensée d'où sortent des inventions de plus en plus sensationnelles. Puis, comme l'écrit le professeur Henri Bernard dans son ouvrage « Des séismes nationaux aux éruptions mondiales » (31), « Le Progrès résulte d'une intime collaboration internationale où l'élite des peuples apporte sa contribution. Einstein, père de la relativité, part des expériences de l'américain Nickelson, emploie les équations du néerlandais Lorentz, est épaulé par les études du français Langevin, a recours à « l'Univers » de l'allemand Minowski, est prolongé par le belge Lemaitre et l'anglais Eddington, est vérifié par l'américain Hubbe dans les hypothèses de l'expansion de l'Univers ».

40. C'est donc de *la coopération des hommes et non de leur antagonisme qu'il faut attendre le Progrès*. Partout le progrès ne peut être qu'un *produit direct* de la Paix tandis qu'il ne sera jamais plus qu'un *sous-produit* de la guerre et encore, un *sous-produit d'un coût exorbitant* (32).

Il n'est pas inexact de dire que la guerre est un facteur d'accélération du Progrès technique. Encore convient-il de ne pas perdre de vue que le *prix de ce progrès est disproportionné à ses résultats*.

En outre la guerre n'est un facteur d'accélération du Progrès technique que dans la mesure où elle peut *imposer une paix durable*.

Que la guerre soit un énergique stimulant de l'esprit humain, que sous les impérieuses exigences de la guerre les qualités inventives des ingénieurs, des physiciens, des chimistes et des médecins soient fouettées, cela ne fait pas de doute. Que certaines grandes conquêtes comme la conquête romaine aient été comme des colporteuses de civilisation c'est un fait. Mais c'est la grande paix qui succède à une grande guerre qui constitue le vrai cadre de ces civilisations. Si la paix n'était jamais imposée, si la guerre continuait, la civilisation ne se développerait pas.

(30) Voir les différents cours qu'il a professés à l'École Royale Militaire ainsi que son ouvrage intitulé : « Des Séismes nationaux aux éruptions mondiales ».

(31) P. 225.

(32) Voir *Le prix des guerres*, par Zurt HEINIG (Gallimard).

41. Quant à l'accélération du *Progrès intellectuel* au cours d'une guerre il ne faut pas une grande démonstration pour prouver qu'elle n'existe pas, bien au contraire. L'enseignement est ralenti. Ceux qui le dispensent comme ceux qui le reçoivent se consacrent à la guerre. La documentation étrangère fait défaut. Bref le travail intellectuel n'est plus exécuté que par un personnel scientifique réduit et dans un sens déterminé, c'est-à-dire que toutes les ressources intellectuelles sont orientées vers la guerre.

42. Et que dire du *Progrès moral* sinon que dans ce cas il y a non pas accélération mais comme chacun le sait « décélération ». L'histoire récente de la dernière guerre mondiale prouve que les impulsions de violence et de bestialité se sont manifestées à l'occasion de cette guerre avec une virulence déconcertante. Alors que le respect de la personne humaine semblait être un acquis définitif de la civilisation on a vu entre 1939 et 1945 la tyrannie renaître avec tout son cortège de haines et de cruautés.

43. Un dernier mot du *Progrès politique et social*. Alain écrit à ce sujet que la menace de guerre suffit à elle seule pour que les citoyens voient aussitôt leurs libertés supprimées, leurs droits ajournés et la démocratie suspendue. L'union sacrée est proclamée et dès lors tous les opposants sont suspects de tiédeur patriotique. Pendant la guerre *l'état de siège* les musées définitivement. Et les nations reculent parfois pour de longues années car souvent les coutumes tyranniques que les pouvoirs prennent à la guerre se prolongent bien après. Enfin la guerre ou même la menace de guerre et la préparation de la guerre enfantent naturellement les dictatures. Et ici Alain et Bertrand de Jouvenel se rencontrent pour affirmer qu'il existe entre la guerre et le Pouvoir une corrélation certaine.

44. Dans ces conditions, il est bien évident qu'il faut préparer la Paix au lieu de préparer la guerre.

Entendons nous bien. Ceci ne veut pas dire que dès demain il faille licencier les armées et supprimer les crédits consentis pour la défense. Mais ceci veut dire qu'aussi longtemps qu'on n'aura pas par une étude scientifique rigoureuse pu remonter jusqu'aux sources de l'agressivité et connaître enfin

les véritables causes de cette épouvantable maladie sociale qu'on appelle la guerre on ne l'empêchera jamais d'éclater. Jusqu'à ce qu'une telle étude ait pu être menée à son terme il faut bien se contenter d'appliquer les formules du genre « Qui veut la paix prépare la guerre » ou bien « Montrer sa force pour ne pas devoir s'en servir ». Mais nous devons savoir que ces formules sont fausses comme le prouve l'histoire. Et comme le suggère le professeur Bouthoul (33), nous devons chercher à leur substituer celle-ci : « Si tu veux la paix connais la guerre ».

45. Et pour la connaître il faut commencer par l'étudier. Il ne s'agit évidemment pas de l'étude des batailles, de la tactique, de la stratégie ou de l'armement. Il s'agit, je le répète, de rechercher quels sont les états sociaux qui, isolés ou combinés, sont de nature à provoquer dans les sociétés évoluées l'explosion guerrière.

46. Vers quelles découvertes l'étude du phénomène guerre pourrait-elle nous conduire ?

Et d'abord, les guerres, comme les crises économiques, ne seraient-elles pas cycliques ?

Qui a suffisamment étudié le phénomène pour répondre à cette question ? S'il en était ainsi, peut-être que, comme pour les cycles économiques, on pourrait étaler le phénomène et ainsi en atténuer les effets ?

*Autre question* : la guerre est-elle un facteur d'accélération du progrès matériel ou bien le progrès matériel est-il un facteur d'accélération de l'intensité et/ou de la fréquence des guerres ?

*Autre question* : est-ce que la guerre froide est le prélude de la guerre ou son substitut ? Le gaspillage effrayant qui résulte de la course aux armements est-il une soupape économique pour la surproduction capable d'absorber les surplus utilisés pour la guerre ?

Et la surpopulation ? Quel est son rôle réel dans le déclenchement des guerres ?

Pour le savoir il faut commencer par se mettre sérieusement à l'étude.

(33) Voir « Sauver la guerre ». Grasset, p. 250.

47. *Conclusions.* Alors que dans toutes les universités on étudie depuis des années les phénomènes économiques et sociaux, nulle part en Belgique on ne s'attache à l'étude du phénomène social le plus important de tous : la guerre. *A fortiori*, dans aucune de nos universités on ne forme des chercheurs préparés à l'étude de ce phénomène. A Paris, le professeur Gaston Bouthoul a poussé la recherche aussi loin qu'un savant isolé peut le faire. En Hollande le professeur Röling a réuni autour de lui une équipe de chercheurs qui s'est attachée à l'étude du phénomène social guerre.

Dans ces conditions, il me semble logique de suggérer :

1° D'organiser dans nos universités des cours de *polémologie* (pour reprendre le terme proposé par le professeur Bouthoul) c'est-à-dire des cours dont l'objet serait l'étude objective et scientifique de la guerre considérée en tant que phénomène social

susceptible d'être observé comme tout autre phénomène social.

2° De créer dans notre pays un *centre inter-universitaire de recherches* sur la guerre.

3° De créer ultérieurement un *centre international de recherches de polémologie*.

De cette manière, il sera enfin possible de préparer la paix en faisant appel aux données les plus certaines de la science.

Et je crois qu'il est *urgent* de le faire car les progrès de la technique ont fait redécouvrir à l'homme l'art d'exterminer en masse non seulement d'autres hommes mais encore des femmes, des vieillards et des enfants.

Nous risquons de terminer par où les sauvages ont commencé et de devenir ainsi nos propres fossoyeurs !



# Les études en science politique au Collège d'Europe

---

par Jerzy LUKASZEWSKI.

Professeur-adjoint au Collège d'Europe (Bruges).

★

## Situation.

Quiconque veut aujourd'hui étudier les problèmes politiques de l'intégration européenne pénètre sur un terrain presque vierge. Cela est dû, dans une large mesure, à l'état actuel de la science politique. Malgré ses traditions illustres — elle fut cultivée par les plus brillants esprits de l'humanité, en commençant par les grands penseurs de la Grèce antique — ce n'est que dans la période relativement récente que cette discipline a retrouvé son identité, ses méthodes, son « optique » propre. Encore son émancipation se limite-t-elle à quelques pays seulement. Ailleurs, ses composantes restent toujours — dans l'enseignement supérieur, la recherche, les publications — séparées les unes des autres et accrochées à des disciplines telles que le droit, l'histoire ou la philosophie. Ainsi, la science politique est — pour citer la Note introductive de l'ADESPE (1) — « comme la prose de M. Jourdain : bien des gens la pratiquaient depuis longtemps sans toujours la nommer exactement ». Les problèmes qui sont les siens sont, en effet, étudiés là même où son autonomie n'est pas officiellement admise. Telle est l'exigence inéluctable de la vie et de la pensée humaine. Mais la subordination de la science politique à l'intérêt et aux méthodes d'autres disciplines n'est guère avantageuse à son développement ni à ses résultats ; le progrès de ses branches particulières est extrêmement inégal et une multitude de problèmes qui lui reviennent reste sans réponse.

Même dans les pays où la science politique a connu, au cours de ces dernières décennies, un essor remarquable, couronné de résultats importants, son émancipation n'est encore que partielle. En France, par exemple, la situation des instituts

d'études politiques est, à bien des égards, inférieure à celle des facultés traditionnelles.

L'état présent de la science politique — encore très insatisfaisant malgré tout le progrès accompli — se traduit dans la confusion qui règne à propos de la dénomination de cette discipline. Certains de ses adeptes désignent la sphère de connaissance et de théorie qui lui est propre par les mots : *science politique* ; d'autres y voient plusieurs *sciences politiques*, tandis que d'autres encore évitent de prendre position dans cette controverse, en employant le terme plus neutre d'*études politiques*. Parmi tous les autres noms proposés, la *politologie* semble avoir le plus de succès dans l'acquisition du droit de cité (2). Nous parlerons ici de la *science politique* tout en étant conscient que le débat sur les questions fondamentales, théoriques et méthodologiques, de cette discipline est encore loin de conclusions sûres et claires et que, par conséquent, les différences terminologiques sont inévitables. Il nous paraît, en outre, que la prise de positions différentes dans ce débat n'empêche pas une discussion fructueuse des problèmes particuliers, telle l'organisation des études politiques dans un institut européen à laquelle est consacré le présent essai.

La science politique a été, jusqu'à présent, centrée surtout sur des phénomènes limités au cadre

---

(1) Association pour le développement de la science politique européenne (Paris).

(2) Cf. Ferdinand A. HERMENS, Rudolf WILDENMANN, « Politische Wissenschaft » (première partie : « Begriff »), *Handwörterbuch der Sozialwissenschaften*, vol. VIII, Gustav Fischer - Stuttgart/J.C.B. Mohr (Paul Siebeck) - Tübingen/Vandenhoeck & Ruprecht - Göttingen, 1963; Marcel PRELOT, *La science politique*, Presses universitaires de France - Paris, 1961 (l'introduction).

de l'Etat national (3). L'intégration européenne n'était étudiée dans son optique que dans une mesure extrêmement restreinte et s'offre aujourd'hui aux *political scientists* comme un vaste terrain d'exploration. L'analyse des problèmes particuliers, conforme à la spécificité de la science politique — dont le livre sur l'échec de la Communauté européenne de défense publié par R. Aron et D. Lerner est un modèle remarquable (4) —, l'essai d'ajustement théorique et méthodologique face au phénomène de l'intégration, comme le livre de D. Sidjanski (5), restent très rares.

L'examen de deux publications qui donnent ensemble un excellent panorama des recherches sur l'intégration européenne récemment entreprises de part et d'autre de l'Atlantique — *Recherches et études universitaires sur l'intégration européenne* (6) et *Etudes atlantiques* (7) — permet de voir d'une manière précise combien le nombre des travaux relatifs aux problèmes politiques est infime par rapport à ceux consacrés aux problèmes économiques, juridiques et autres. Deux conclusions en résultent encore : 1° les recherches consacrées à l'aspect politique de l'intégration sont plus nombreuses en Amérique qu'en Europe, ce qui ne peut pas surprendre pour autant que l'on connaisse la grande avance du Nouveau Monde sur le Vieux dans le développement autonome et fructueux de la science politique ; 2° en très grande partie, ces recherches se rangent dans la catégorie des *relations internationales* (considérées par bien des savants comme une discipline indépendante) et non pas dans celle de la *science politique* au sens restreint.

En Europe, le stade peu avancé des études sur les problèmes politiques de l'intégration correspond aux dimensions très limitées du cadre institutionnel qui devrait, par la nature des choses, constituer la base de ces études. Les facultés, instituts et centres qui réservent dans leur activité d'enseignement et de recherches une place particulière à ces problèmes sont si peu nombreux que nous pouvons tenter ici leur énumération approximative. De cette manière, la présentation des études en science politique au Collège d'Europe sera située dans l'ensemble des activités de ce genre, poursuivies à l'heure actuelle en Europe occidentale.

Faisons d'abord une revue générale selon les pays, pour parler ensuite des instituts européens spécialisés.

Dans les universités italiennes, les problèmes politiques de l'intégration européenne sont effleurés ici et là, dans l'enseignement d'autres sujets, mais aucune chaire, ni même aucun cours ne leur sont spécialement consacrés. D'ailleurs, il faut constater qu'en Italie, les cours universitaires sur les questions « européennes » sont très peu nombreux (7a).

Dans les universités de la République Fédérale, la situation est différente : environ cinquante cours y sont actuellement consacrés aux différentes questions de l'intégration européenne. Mais dans la mesure où l'on peut juger le contenu d'un cours par son titre inséré dans le programme universitaire, quatre seulement paraissent typiquement politiques, tandis que huit autres se situent dans les sphères d'intérêt commun à la science politique et au droit, à l'histoire, à la philosophie ou à l'économie.

En France, les cours « européens » des facultés de droit et des instituts d'études politiques sont, en grande majorité, purement juridiques ou économiques ; appartiennent, quelquefois, autant au domaine du droit qu'à celui de la science politique (institutions) ; sont, exceptionnellement, tout à fait voués aux questions politiques (cours sur « La politique d'unification européenne » et séminaire sur les « Problèmes de politique européenne » à l'Institut d'études politiques de Paris).

En Belgique, ce sont les Universités de Bruxelles et de Louvain qui ont inséré dans leurs programmes des cours sur les aspects politiques de l'intégration (depuis 1965, Louvain possède un Centre d'études européennes). En outre, l'Institut royal des relations internationales à Bruxelles leur réserve une place considérable dans ses conféren-

---

(3) Cf Jan BARENTS, *Political Science in Western Europe - A Trend Report*, Published under the auspices of the International Political Science Association, Stevens & Sons Limited - London, 1961 (pp. 18-19, 42).

(4) *La querelle de la CED, Essais d'analyse sociologique*, Armand Colin - Paris, 1956.

(5) *Dimensions européennes de la science politique*, R. Pichon et R. Durand-Auzias - Paris, 1963.

(6) Institut de la communauté européenne pour les études universitaires, Bruxelles, N° 1 (1963) et N° 2 (1965).

(7) L'Institut Atlantique, Boulogne-sur-Seine, N° 1/1964, N° 2/1964, N° 1/1965 et N° 2/1965.

(7a) Cf le livre d'Umberto GORI, *L'Università e la Comunità Europea*, Cedam - Padova, 1964 et sa brochure, *Organizzazione Internazionale e Comunità Europea - Problemi dell'insegnamento universitario*, Cedam - Padova, 1965.

ces et ses publications périodiques. En Grande-Bretagne, les Universités de Manchester, de Leicester et d'Edinburgh ont chacune un cours « européen » qui empiète sur le terrain de la science politique ; la *London School of Economics* dispense un cours sur la « Politique de l'intégration européenne » et partage avec l'Institut royal des affaires internationales la responsabilité d'un séminaire « européen » avancé, consacré dans une large mesure aux questions politiques ; la jeune Université de Sussex tend à devenir le centre britannique le plus important dans le domaine des études « européennes » avec, à l'heure actuelle, deux cours dédiés en partie aux aspects politiques de l'intégration.

Dans les instituts européens spécialisés d'enseignement et de recherches, les problèmes politiques ne sont pas sensiblement plus étudiés que dans les écoles supérieures et centres scientifiques à caractère général. En effet, la plupart de ces instituts ne réserve à ces problèmes aucune place dans leurs programmes, centrés surtout sur des questions économiques et juridiques.

En Italie, l'Institut universitaire d'études européennes à Turin — composé de deux sections, juridique et économique — offre, dans le cadre des études communes, quelques cours ayant pour objet des problèmes politiques. Le programme d'études européennes du Centre de Bologne de l'Université Johns Hopkins comporte, dans la section *Histoire et politique*, un cours voué aux « Processus de décisions et d'exécution dans les Communautés ».

A l'Institut universitaire d'études européennes à Genève, la plupart des sept cours prévus par le programme sont centrés sur des questions politiques ; tandis que certains d'entre eux sont marqués par une affinité traditionnelle pour l'histoire, celui sur les « Organisations européennes et groupes de pression » est caractéristique de l'orientation nouvelle de la science politique. Le Centre de recherches européennes de l'Université de Lausanne apporte à l'ensemble des études européennes son imposante série de publications dont une partie touche aux problèmes politiques — pour ne citer en exemple que l'ouvrage de B. Dutoit (8) — bien qu'elle soit numériquement inférieure à celle consacrée aux questions économiques.

En France, les Centres européens universitaires de Nancy et de Strasbourg ont, respectivement,

un département de sciences politiques et une section de science politique. A Nancy, le programme change chaque année, en fonction du thème général prévu pour le Centre (en 1965-1966, il est consacré aux « Aspects contemporains de la démocratie en Europe »). A Strasbourg, les quatre cours « de base » sont axés sur les problèmes institutionnels et sur l'histoire des idées.

L'Institut européen des hautes études internationales à Nice, qui a ouvert ses portes en 1965, a inclus dans son programme quelques sujets politiques, notamment sur la théorie et la pratique du fédéralisme. A Luxembourg, le Centre international d'études et de recherches européennes, créé en 1964, prévoit l'insertion de problèmes politiques dans les brefs cycles de cours postuniversitaires qu'il organise.

Le *Forschungsinstitut für Politische Wissenschaft und Europäische Fragen* de l'Université de Cologne déploie une activité dans le domaine de la science politique sous la forme de séries de publications — dont les livres de W. Kaltefleiter et de G. Zellentin peuvent servir d'exemples (9) — et, dans une mesure relativement moins importante, sous la forme de l'enseignement. En Hollande, l'*Europa Instituut* de l'Université d'Amsterdam a entrepris une enquête sur la démocratisation des institutions européennes sous deux aspects : du Parlement européen et des groupes de pression dans la CEE. Le groupe de travail chargé de cette enquête a récemment rendu public le premier résultat de ses investigations sous la forme d'un texte néerlandais imprimé et d'un texte français ronéotypé (10).

L'Institut d'études européennes de l'Université Libre de Bruxelles possède une Section politique — à côté de celles juridique et économique — qui dispense un nombre considérable de cours, parmi lesquels ceux à caractère politique (« Les grands courants de la pensée politique contempo-

(8) *L'Union soviétique face à l'intégration européenne*, Centre de recherches européennes - Ecole des HEC - Université de Lausanne, 1964.

(9) *Funktion und Verantwortung in Europäischen Organisationen et Die Kommunisten und die Einigung Europas*, respectivement. Les deux ouvrages parus chez Athenäum Verlag - Frankfurt/M., 1964.

(10) *Pressiegroepen in de EEG*, Europa Instituut, Universiteit van Amsterdam, A.E.E. Kluwer-Deventer, 1965; *Les groupes de pression dans la CEE*, Europa Instituut, Université d'Amsterdam, 1965.

raine en Europe », « Méthodes d'intégration politique » et le séminaire « Problèmes politiques européens ») voisinent avec d'autres du domaine des institutions, de l'histoire, du droit, de l'économie, des relations internationales et de la géographie. Les recherches entreprises par la Section ont pour but de déterminer l'importance du Comité économique et social au sein des Communautés européennes. Situé aussi dans la capitale de la Belgique, le Centre national d'étude des problèmes de sociologie et d'économie européennes — dont le nom semble exclure la préoccupation des questions propres à la science politique — poursuit, en réalité, des recherches très importantes du point de vue de cette discipline, notamment sur l'attitude des partis, des syndicats et des organisations patronales belges devant l'intégration européenne (10a). Le Centre européen d'études et d'information à Anvers a également entrepris des travaux relatifs aux aspects politiques de l'intégration, comme en témoigne une brochure récemment publiée (10b).

Il existe enfin au Collège d'Europe une Section de science politique dont il sera question plus bas.

### Objectifs.

Une tendance se manifeste depuis quelque temps, surtout dans les pays où les sciences sociales ont fait un grand progrès, à ne plus considérer — comme on le fit pendant des siècles — que la formation juridique est la meilleure préparation à la fonction publique et à d'autres activités de la vie publique. On arrive à la conclusion que l'étude du droit et la connaissance des normes — ou, en simplifiant, de *ce qui devrait être* — sont pour l'exercice de maintes professions (en dehors, évidemment, de celles purement juridiques) moins importantes que la connaissance de *ce qui est*. Or, comme le dit William A. Robson, « la science politique est devenue beaucoup plus réaliste au cours de ces dernières années. Elle s'intéresse moins à la structure théorique du gouvernement et davantage à son fonctionnement effectif; elle s'occupe moins du pouvoir en soi que de l'usage qui en est fait » (11). Par conséquent, les candidats à la fonction publique nationale et internationale qui ont une formation en science politique sont de plus en plus appréciés, de même que ceux ayant une formation en d'autres sciences sociales (12).

Le Collège d'Europe tire-t-il de cette évolution la conclusion que sa Section de science politique doit se donner pour but la formation de fonctionnaires pour des administrations, notamment européennes ?

Non pas, car le Collège d'Europe n'a jamais voulu être une *école de fonctionnaires*. Il se félicite de ce que la formation qu'il donne à ses étudiants ait aidé un grand nombre d'entre eux à faire carrière dans le service public national et international, mais il ne voit pas là son objectif essentiel. Celui-ci consiste à dispenser *l'éducation*. Ainsi, la Section de science politique n'a pas la moindre difficulté à donner à son travail l'orientation qui est chère à la plupart de ceux qui cultivent et enseignent la science politique et que William A. Robson esquisse dans le volume publié par l'UNESCO : « Notre conclusion générale est la suivante : bien que la science politique doive être à bon droit considérée comme un sujet d'étude utile dans la préparation à de nombreuses professions, ... le rôle de l'université n'en est pas moins de l'enseigner comme discipline de culture générale et non comme élément d'une formation professionnelle » (13).

La Section de science politique considère comme son but principal d'ouvrir l'esprit des étudiants sur des horizons européens, de stimuler leur sens critique et leur aptitude à juger, de leur donner une quantité de connaissances et, surtout, l'équipement théorique et méthodologique pour saisir et résoudre les problèmes auxquels ils seront confrontés dans leurs multiples activités futures.

Quoiqu'elle ait un objectif de nature essentiellement intellectuelle et « formelle », la Section, de même que le Collège, atteint néanmoins indirectement un autre but : le progrès du « civisme européen ». La démocratie et l'intégration européenne réalisées dans la démocratie étant des phénomènes politiques très difficiles à manier, à préserver et

(10a) Le livre de Nicole LOEB fait part des premiers résultats de ces recherches: *Le patronat industriel belge et la CEE*, Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1965.

(11) *Sociaal- economische belangengroepen en Europese besluitvorming*, Europees Studie- en Informatiecentrum - Antwerpen, 1965.

(12) *Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur: science politique*, rapport rédigé par... pour l'Association internationale de science politique, UNESCO - Paris, 1955 (p. 21).

(13) Cf *ibid.*, p. 50.

(14) *Ibid.*, p. 54. Cf aussi pp. 47, 51-53, 122, 220-221.

à faire progresser, elles ne peuvent — l'une et l'autre — que profiter de ce que, chaque année, un groupe de *postgraduates* accroissent leur compétence à les comprendre et — s'ils le veulent — à les servir.

L'éducation que les étudiants de science politique reçoivent au Collège est strictement définie et limitée. On peut déplorer la spécialisation, parfois excessive, des écoles et des instituts, qui, de nos jours, fait disparaître l'idée prestigieuse de l'*universitas* — et il faut y chercher remède — mais face au devoir d'une analyse sérieuse, on ne peut que limiter son objectif et concentrer ses efforts. Ou alors, on risque de s'engager dans des discussions peu profondes et peu instructives pour les étudiants — sinon carrément démoralisantes — par leur manque de cohésion et de discipline intellectuelle.

Par conséquent, le sujet d'études de la Section de science politique se restreint aux aspects politiques de l'intégration européenne. Au reproche éventuel d'un non-spécialiste que ce sujet est bien mince vu l'absence presque totale de l'intégration politique de l'Europe, contrastant avec le progrès de l'intégration économique, on pourrait répondre en citant une opinion de Jean Meynaud. En parlant de la Communauté européenne, il observe : « En effet, celle-ci, tout en ne possédant qu'un appareil partiel, exerce, selon un procédé politique, certains pouvoirs dans le domaine économique. Il est hors de doute que le fondement de ce pouvoir, même limité, est une volonté politique » (14). L'intégration politique n'est donc que l'un des aspects politiques de l'intégration européenne. Mais, évidemment, c'est un aspect d'une très grande portée et les études en science politique au Collège visent à donner plus de précision à l'idée de l'intégration politique, à faire plus de lumière sur les alternatives et les stades successifs de sa réalisation future. Ce côté du travail éducatif nous paraît important parce que nous croyons, avec Bertrand de Jouvenel, qu'« Expliquer et prévoir, c'est l'objet de toute science et de la science politique en tant qu'elle est science ; car quant à regarder comme scientifique la simple collecte de faits, c'est une attitude de philatéliste et non de savant » (15).

Enfin, il faut dire pour terminer cette esquisse des objectifs vers lesquels convergent les études en science politique au Collège que celles-ci tendent à contribuer à ce que la science politique

dépasse le cadre de l'État-nation qui a, jusqu'à présent, limité ses horizons. En fixant nos intérêts et nos discussions sur des problèmes qui franchissent les frontières nationales, nous aimerions précipiter l'arrivée du jour où il sera possible de parler, de plein droit, non pas de la science politique en Europe, mais de la science politique européenne.

#### Les étudiants : variété des formations.

Malgré la politique générale du Collège selon laquelle ses étudiants doivent avoir reçu une formation universitaire antérieure qui corresponde au caractère de la Section dans laquelle ils entrent, la Section de science politique accueille toujours quelques jeunes gens qui ont étudié d'autres disciplines sociales ou humaines. Il n'y a là rien de surprenant étant donné que, dans beaucoup de pays, les études en science politique sont encore inexistantes et que, dans beaucoup d'autres, elles ne sont qu'au début de leur développement autonome.

Mais les licenciés, diplômés, *bachelors of arts*, *masters of arts* et docteurs en science politique sont, tout de même, en majorité dans la Section. On ne doit pas, pourtant, penser que leur formation les rapproche sensiblement par-dessus les différences de nationalité. En effet, le caractère des études en science politique varie énormément selon les pays. Et pour celui qui a le devoir, agréable mais difficile, de diriger les études de ces jeunes universitaires, il est fascinant de percevoir à travers leur formation la grande distance qui sépare le climat spirituel et les orientations intellectuelles des universités des divers pays occidentaux.

Le sujet est tellement intéressant qu'il mérite d'être regardé d'un peu plus près. Prenons comme point de référence le bagage de connaissances avec lequel arrive au Collège un Italien, docteur non pas en science politique mais en sciences politiques (tous les étudiants italiens avec qui j'ai travaillé possédaient ce titre prestigieux). Le dossier que j'ai établi sur les programmes des études en science politique se rapporte aux universités italiennes d'où « provenaient », ces dernières années, les

(15) Jean MEYNAUD, Dusan SIDJANSKI avec le concours de Henri SCHWAMM, « Science politique et intégration européenne », publié comme numéro de Janvier-mars 1965 du *Bulletin du Centre européen de la culture* (p. 20).

(16) *De la politique pure*, Calmann-Lévy - Paris, 1963 (p. 10).

candidats au Collège : Rome, Florence, Naples, Pérouse et Cagliari — échantillon bien représentatif, étant donné une assez grande uniformité des programmes universitaires en Italie, comme dans d'autres pays où l'influence de l'État prévaut dans le domaine de l'éducation.

Le *dottore* a étudié de 21 à 29 sujets. L'écart parmi les universités en ce qui concerne le nombre des matières est, en réalité, moins grand que ces chiffres peuvent le suggérer parce que le dernier résulte de la division de certaines matières en deux parties et de la décision de l'étudiant d'étudier trois langues étrangères au lieu de deux obligatoires. Toutefois, le nombre des sujets qu'un non-Italien pourrait qualifier de *politiques* oscille entre quatre (Cagliari) et six (Rome, Florence, Pérouse), à condition d'employer un critère assez extensible pour distinguer ce qui est *politique*. A Cagliari, par exemple, deux sujets appartiennent davantage au domaine de la science politique — « Théorie de l'État » (*Dottrina dello Stato*) et « Histoire des doctrines politiques » — que deux autres qui empiètent sur le terrain d'autres disciplines : « Géographie politique et économique » et « Histoire et institutions des pays afro-asiatiques ».

Nous retrouvons les trois premiers de ces quatre sujets dans le programme de toutes les universités italiennes dont il est ici question ; le quatrième n'existe qu'à Rome et Florence. Dans cette dernière université, sont donnés en plus deux cours éminemment politiques : « Science de la politique » (*Scienza della politica*) et « Histoire des institutions politiques ».

Ce dernier cours, professé à Rome sous exactement le même titre, apparaît à Pérouse plus fortement teinté d'histoire : « Histoire et institutions politiques ». Un autre cours du même genre est inscrit aux programmes de Pérouse, de Rome et de Naples : « Histoire et politique coloniales ». Au sujet « Histoire des traités et politique internationale » — situé aux frontières de la science politique (ou des relations internationales, d'après certains savants) et du droit international — qui est le même à Pérouse, Rome et Naples, correspond à Florence un cours apparenté mais entrant tout à fait dans le domaine du droit : « Histoire des traités et institutions du droit international ».

Le nombre de sujets purement juridiques, inclus

dans les programmes italiens d'études politiques, surpasse celui des cours que l'on peut — même en employant un critère extensible — caractériser de politiques. Il va de six à Rome, sept à Pérouse, huit à Naples et Cagliari jusqu'à dix à Florence. Parmi ces sujets, quelques-uns présentent un intérêt pour le *political scientist* : « Institutions du droit public » ; « Droit constitutionnel » ; « Droit public comparé » ; « Droit international public » ; « Droit diplomatique et consulaire » ; « Droit parlementaire » ; « Droit administratif ». Mais il en est d'autres dont on voit moins clairement l'affinité pour la science politique, par exemple : « Droit du travail » ; « Droit canon » ; « Institutions du droit privé » ; « Droit privé comparé » ; « Législation bancaire ».

A côté de ce nombre imposant de sujets juridiques, les programmes italiens d'études politiques comptent quatre ou cinq cours économiques (parmi lesquels j'inclus la statistique), un sujet historique (*Storia moderna*), la sociologie (absente, toutefois, à Naples et à Pérouse), au moins deux langues étrangères (« Langue et culture » à Florence) et, ici et là, un sujet qui constitue une composante locale et isolée du programme, telle la psychologie à Cagliari.

Une orientation des études en science politique qui contraste d'une manière particulièrement frappante avec celle caractérisée ci-dessus doit être cherchée dans les universités et *colleges* américains. Là, il n'y a pas d'uniformité. Les établissements d'enseignement supérieur — libres, dans leur immense majorité, de l'intervention des pouvoirs publics — offrent une étonnante variété de programmes et de méthodes. En outre, l'étudiant y dispose d'une grande marge de liberté dans l'établissement de son programme d'études individuel. Par conséquent, les combinaisons de cours suivis dans le même département de la même école supérieure pour obtenir le même diplôme diffèrent considérablement, surtout dans de grandes universités où les étudiants ont le choix parmi les dizaines de cours offerts dans chaque discipline.

Une analyse détaillée des *records* de nombreux Américains — *bachelors of arts* et *masters of arts* en science politique, en *government* et en relations internationales — que le Collège d'Europe a reçu, dépasserait, de loin, le cadre du présent essai. Toutefois, dans la diversité de ces *records*, on distingue quelques traits communs qui peuvent

être signalés. D'abord, les sujets juridiques y sont peu nombreux. La composition des études en relations internationales inclut normalement un seul cours juridique — droit international — dans un nombre total qui oscille, dans la plupart des cas, entre seize et vingt. Sur les listes de cours suivis dans les départements de science politique et ceux de *government*, il n'y a souvent aucun cours juridique ; s'il y en a un, il est toujours de droit public (droit constitutionnel, surtout).

Parmi les nombreux sujets politiques, ceux dont le titre comporte le nom *théorie* ou l'adjectif *théorique* sont rarement consacrés à une revue des idées du passé — comme c'est habituel dans plusieurs pays d'Europe — et plutôt caractérisés par une orientation systématique fortement influencée par la sociologie et la psychologie modernes. Quelques titres de cours, peu orthodoxes en comparaison avec ceux des programmes des universités européennes, peuvent donner une certaine idée des connaissances et de l'orientation intellectuelle générale que les diplômés américains apportent au Collège : *Dynamics of Modern Government* ; *The Process of Government* ; *Political and Social Forces* ; *Workshop of American Politics* ; *Administrative Behavior* ; *Public Opinion and Behavior* ; *The Media of Public Opinion and Propaganda* ; *Politics of Pressure Groups* ; *Techniques of Conflict* ; *Ideological Factors in International Politics* ; *World Politics — Power, Ideas and Myths*.

Un nombre considérable de cours politiques est organisé selon le critère géographique (*Area Studies*), comme : *Government and Politics of South-east Asia* ; *Problems of European Politics*.

En dehors d'un certain minimum prescrit de sujets appartenant directement à son domaine principal d'études (*major*), l'étudiant américain est entièrement libre d'en choisir d'autres pour compléter le nombre total indispensable à l'acquisition du diplôme. Il en résulte qu'à côté de sujets apparentés au *major* — comme l'économie, l'histoire ou la sociologie — on trouve dans des programmes individuels des ingrédients plutôt surprenants pour un Européen : les sciences, la littérature, l'art, l'éthique, la religion.

On peut remarquer ici que chez les Européens, c'est la formation des Français — diplômés des instituts d'études politiques — qui, relativement (il faut bien souligner cet adverbe), rappelle le plus

la spécificité des études politiques en Amérique, notamment leur orientation sociologique. Mais, d'autre part, on ne peut pas manquer d'observer que les instituts français — surtout ceux de province — présentent des traits qui les rapprochent, dans une certaine mesure, du modèle italien, telle la place considérable réservée aux sujets juridiques ou teintés de droit.

Les Anglais (mes remarques se limitent au programme *PPE* d'Oxford, car le hasard veut que tous les *political scientists* anglais que le Collège a reçus vissent de là) ajoutent à la diversité collégiale une formation profondément influencée par l'histoire et la philosophie. Parmi les sujets étudiés — dont le nombre nécessaire pour obtenir le diplôme est nettement inférieur à celui dans d'autres pays et oscille autour de dix — on remarque des titres comme : *Political theory from Hobbes* ; *Moral and Political Philosophy* ; *General Philosophy* ; *Political History since 1867* ; *British Politics and Government from 1815*.

Dans ce domaine essentiellement historico-philosophique, quelque place est tout de même accordée aux problèmes institutionnels (par exemple, *Political Institutions — France, U.S.A., Britain, U.S.S.R.*) et l'orientation sociologique se fait un chemin (*The Political Framework — Pressure Groups, Parties, Public Opinion*). Quelques sujets économiques complètent chaque programme individuel d'études.

Le *magister* en science politique norvégien vient au Collège après avoir terminé des études qui ressemblent à celles d'Oxford par le nombre restreint de sujets étudiés et comportent un cours apparenté à la *Dottrina dello Stato* italienne (*Statsvitenskap Grunnfag*) et deux dont l'originalité et l'importance méritent qu'ils soient mentionnés : « Méthodes de recherches sociologiques » et « Méthodes de recherches historiques ».

Nous pourrions prolonger l'analyse des formations avec lesquelles les étudiants de différentes nationalités, diplômés en science politique, arrivent à Bruges. Mais les paragraphes précédents suffisent pour démontrer la grande variété de ces formations.

Toutefois, la diversité de la préparation des candidats au Collège d'Europe ne s'arrête pas là. Certains étudiants ont directement étudié les questions relatives à l'intégration européenne (pour ne

citer en exemple que deux cours : « Marché Commun » à l'Université américaine *Brandeis* et « Les théories de l'intégration » à l'Université d'Oslo), d'autres ont eu quelques contacts avec ces questions dans la mesure où elles ont été abordées dans des cours consacrés principalement à d'autres thèmes ; certains, enfin, ne les ont jamais étudiées.

En outre, comme nous l'avons signalé plus haut, comptent toujours parmi les étudiants de la Section de science politique quelques jeunes gens qui ont une formation dans d'autres disciplines, surtout en histoire et en sociologie. Il nous paraît que cet état de choses n'est nullement à déplorer, tout en mettant à part le fait qu'il n'y ait pas encore beaucoup de *political scientists* en Europe. En ce qui concerne la formation historique, son pivot demeure l'histoire politique — malgré tous les changements qu'ont subis récemment l'organisation et l'orientation des études historiques dans de nombreux pays — et, par conséquent, elle assure un fond de connaissances sur lequel les études politiques, même au niveau postuniversitaire, peuvent bien être basées. Les sociologues apportent une compréhension de la structure et de la dynamique des groupes sociaux — c'est-à-dire du milieu dans lequel s'exerce l'activité politique — et un équipement méthodologique de plus en plus apprécié dans la science politique. Il n'est donc pas douteux que leur formation puisse constituer un bon tremplin pour des études politiques.

On peut, d'ailleurs, rappeler dans ce contexte qu'en Amérique, les études au niveau *postgraduate* dans le domaine des sciences sociales et humaines sont ouvertes non seulement aux *undergraduates* formés dans la même discipline mais, pratiquement, à ceux de toutes les autres. On ne se demande pas par quel exercice le candidat a développé son esprit, mais s'il a développé son esprit. Il y a plusieurs années, dans le séminaire historique avancé du professeur Arthur Schlesinger Jr. à Harvard — auquel participait l'auteur de ces lignes — la meilleure dissertation, couronnée par un prix spécial de l'Université, fut écrite par un étudiant qui avait fait ses études *undergraduate* en physique. Peut-être, les universités américaines ouvrent-elles un peu trop largement les portes des études avancées. Mais, dans le cas particulier des études politiques, il n'y a pas de doute qu'à côté des diplômés en science politique puissent y être également admis ceux formés dans plusieurs autres disciplines socia-

les et humaines. William A. Robson remarque à juste titre : « La science politique, en effet, ne repose pas, comme les mathématiques ou la physique, sur une technique difficile qu'il faudrait acquérir dans la prime jeunesse » (17).

Outre le fait que l'on comprenne par science politique des choses bien différentes dans divers pays et qu'aux *political scientists* se joignent des étudiants formés dans d'autres disciplines, la diversité du corps étudiant provient encore d'autres sources. Les jeunes universitaires apportent avec eux au Collège une marque très nette du climat intellectuel de leurs pays respectifs. Les uns ont une tendance au raisonnement abstrait, les autres au pragmatisme ; les uns (tels les Anglais et les Américains) ont une grande facilité à s'exprimer très correctement par écrit tandis que, pour d'autres, cela présente, parfois, des difficultés considérables ; les uns emploient le langage courant, les autres — les Américains, pour être précis — un langage imprégné du jargon de la sociologie et de la psychologie freudienne.

Une des observations de celui qui dirige le travail d'un groupe étudiant si diversifié mérite encore d'être mise en relief : que la situation d'un jeune homme ayant pour tâche d'étudier la science politique est dépendante du caractère de la vie politique de son pays. On peut constater, en généralisant, que la facilité et l'efficacité dans ses études sont proportionnelles à l'ancienneté de la tradition démocratique de son pays, à la qualité de la presse et de la littérature politiques qui y sont publiées, à la liberté et au niveau des discussions politiques qui y ont lieu.

### Le corps enseignant.

La composition du corps enseignant ressemble à celle de l'estudiantin, en premier lieu, par son caractère international. Pour en donner un exemple, en 1965-1966, les cours destinés aux étudiants de science politique sont assurés par des représentants de neuf nationalités. Parmi les Européens, figurent, outre des continentaux, des Anglais et des Scandinaves. À côté d'eux, se tient chaque année un *visiting professor* américain. Par conséquent plusieurs manières de penser, plusieurs traditions spirituelles et universitaires sont représen-

(17) *Op. cit.*, p. 100.

tées dans l'enseignement que dispense la Section de science politique.

Certains de ces professeurs se sont spécialisés en science politique dès leurs études universitaires; d'autres ont tourné leur intérêt vers cette discipline après avoir travaillé dans d'autres domaines. Il n'y a là rien de surprenant. La science politique est encore « jeune » et — comme le dit Bertrand de Jouvenel — « Cette discipline a été instaurée par des immigrants de la philosophie, de la théologie, du droit et, plus tard, de la sociologie et de l'économie... » (18).

Considérant le corps enseignant d'un autre point de vue, on y distingue des *professeurs* — dont le seul champ d'activité est l'école supérieure — et des *praticiens* qui enseignent en marge d'une autre activité principale et sur le thème de cette autre activité. Parmi les premiers, certains se consacrent entièrement au Collège, comme M. le Recteur H. Brugmans, tandis que d'autres cumulent leurs charges au Collège avec un professorat dans une université nationale, pour ne citer en exemple que M. Roy Pryce de l'Université de Sussex. Les *praticiens* sont, dans leur majorité des fonctionnaires européens, tel M. A.M. Robertson, chef de la Direction des Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, qui traite, pour les étudiants de toutes les Sections du Collège, des Organisations européennes.

Entre ces deux groupes d'enseignants, s'en situe un troisième : celui des *professeurs* qui exercent aussi des fonctions dans l'administration ou dans la magistrature. Par exemple, M. G. Leibholz, professeur à Göttingen et à Bruges, est également juge à la Cour constitutionnelle de la République Fédérale Allemande. Il faut ajouter que même parmi les conférenciers de la Section qui, aujourd'hui, se consacrent exclusivement à l'enseignement et à la recherche, quelques-uns — comme M. Roy Pryce et l'auteur de ces lignes — ont plusieurs années d'expérience dans la fonction publique internationale.

Ainsi, la place que la Section de science politique réserve dans son programme à l'apport de conférenciers que l'on peut considérer, au moins partiellement, comme des *praticiens* est assez large. C'est un arrangement auquel les facultés et instituts d'études politiques adhèrent de plus en plus. L'enseignement de personnes ayant non

seulement une connaissance théorique, mais aussi une grande expérience pratique dans le domaine qu'elles présentent aux étudiants, pouvant se référer aux exemples de leur activité quotidienne, se révèle très fructueux car il soulève l'intérêt de l'audience d'une façon particulièrement vive. Il constitue certainement dans les études politiques un complément très valable — sinon indispensable — à celui donné par les *professeurs*.

Le Collège assure aussi à ses étudiants un contact avec des *praticiens* en invitant d'éminentes personnalités de la vie publique à parler devant la communauté collégiale sur des problèmes concernant leurs responsabilités particulières (conférences des « Témoins de notre temps »). De cette manière, chaque Promotion a l'occasion de discuter des questions européennes avec de hauts fonctionnaires des Communautés, des parlementaires, des diplomates, des membres des gouvernements nationaux. Les rencontres avec ces personnalités — très instructives pour tous les étudiants du Collège — ont, évidemment, une valeur toute particulière pour ceux qui poursuivent des études politiques.

Disons aussi pour donner un dernier trait de plume à ce bref tableau du corps enseignant que celui-ci est, bien sûr, hétérogène en ce qui concerne ses options politiques, mais uni quant à l'idée que l'intégration de l'Europe représente un objectif essentiel de notre temps. Ce minimum de consensus n'est que normal : il serait, en effet, curieux que le Collège d'Europe attirât des gens opposés à l'intégration ou méfiants à son égard. Ce fait n'est nullement secret pour les étudiants. Mais nous ne pensons pas qu'il implique quelque chose de préjudiciable car — comme le dit William A. Robson, dans son volume publié par l'UNESCO — « nous croyons qu'il n'y a que deux sortes de spécialistes de la science politique : ceux qui ont conscience de leurs propres tendances politiques et ceux pour qui celles-ci demeurent inconscientes. Ces derniers sont beaucoup plus dangereux que les autres pour les étudiants qui cherchent à acquérir des connaissances politiques valables et à former leur jugement en ce domaine » (19). L'adhésion des enseignants à l'idée de l'in-

(18) *Op. cit.*, p. 11. Cf aussi William A. ROBSON, *op. cit.*, pp. 26, 99 et 248.

(19) *Op. cit.*, p. 127.

tégration ne limite pas la liberté de discussion. Celle-ci reste totale : chaque objection de l'étudiant, chaque jugement de valeur différent — résultant d'une optique propre à une autre civilisation ou à une idéologie particulière, par exemple communiste — sont écoutés attentivement et discutés. Bien plus, le Collège essaie de faciliter la cristallisation des opinions opposées à l'idée de l'intégration européenne, en invitant, par exemple, des *Témoins de notre temps* « anti-européens » ; en fournissant aux étudiants *L'Humanité* de pair avec *Le Monde*, *The New York Times* et d'autres journaux destinés à leur lecture quotidienne ; en rendant accessible, dans sa bibliothèque, une collection quasi complète de la littérature hostile à l'intégration, qu'elle vienne de l'Est ou soit produite en Europe occidentale.

Il en est ainsi car on croit au Collège que l'idée d'intégration européenne ne peut sortir que renforcée d'une controverse d'opinions, mais aussi parce qu'on y est prêt à rectifier ou à changer ses vues — qui ne sont nullement des dogmes — si l'on est convaincu par une discussion et parce qu'on veut s'y instruire continuellement et par là, approfondir ses analyses et ses conclusions.

#### L'orientation générale des travaux.

Pour caractériser le plus brièvement possible l'orientation des études politiques au Collège, on pourrait dire qu'elles consistent à donner une application pratique à la maxime de Francis Bacon que « Lire rend l'esprit substantiel ; causer, l'esprit vif ; écrire, l'esprit précis... ».

Les cours ne tiennent pas une place très large dans le programme général d'enseignement. Le nombre total d'heures qui leur est consacré par année académique ne dépasse pas 220, chiffre assez modeste en comparaison avec ceux correspondants dans d'autres instituts et facultés. Mais un nombre de cours trop élevé aurait non seulement un effet préjudiciable sur la capacité des étudiants à lire et à écrire — deux fonctions auxquelles le Collège accorde une grande importance — mais aussi diminuerait la signification des cours eux-mêmes, car il est évident pour des pédagogues que l'attention et la réceptivité de l'étudiant décroissent proportionnellement à l'augmentation du nombre des cours.

Les cours sont plutôt conçus comme une intro-

duction à la lecture et à la méthode, comme un stimulant à une activité intellectuelle indépendante que comme un exposé des faits. Ce rôle des cours est particulièrement accentué lorsque leur correspondent des groupes de travail dont la tâche essentielle est d'aider les étudiants à préparer un mémoire (*paper*). La Section de science politique comptent deux groupes de travail. Les étudiants en choisissent un, le Collège demandant de chacun d'eux un seul mémoire qui doit, toutefois, répondre à des exigences assez élevées. Certes, l'une des fonctions du mémoire est celle d'un exercice qui constitue un élément important dans l'appréciation du travail de chaque étudiant, à la fin de l'année académique. Mais le Collège exige que la seconde de ses fonctions soit celle d'une contribution originale aux études européennes. Celles-ci — et, en particulier, les études européennes en science politique — représentent un domaine peu exploré et réclament l'initiative des chercheurs.

Ses étudiants étant tous diplômés d'université, le Collège croit que leur intérêt, leur énergie et leur compétence ne doivent pas seulement être orientés vers ce domaine mais encore s'exprimer sous forme d'études sérieuses et utiles au progrès des disciplines auxquelles elles appartiennent. Cette politique, adoptée il y a quelques temps, sera de plus en plus accentuée à l'avenir. Mais sur le terrain de la science politique qui nous intéresse ici tout particulièrement, elle a déjà donné des résultats encourageants. Certains mémoires — traitant, par exemple, des groupes de pression — sont recherchés par des spécialistes et cités dans leurs ouvrages.

Les cours donnés dans la Section, qu'ils soient ou non prolongés par un groupe de travail, prennent souvent la forme d'un dialogue entre le professeur et les étudiants. Cela est facile car le nombre d'étudiants de la Section ne dépasse pas la vingtaine. Ce style de travail, caractérisé par un contact étroit et facile entre le professeur et les étudiants, fait que la Section participe, dans la mesure de ses modestes possibilités, aux efforts visant à un renouveau de l'enseignement supérieur, atteint par la sclérose et l'inefficacité là où son évolution l'a conduit à des facultés-mammouths dans lesquelles le monologue *ex cathedra* devient inévitablement la forme prédominante, sinon unique, de l'instruction.

Dans son livre sur l'état de la science politique

en Europe occidentale, Jan Barents a écrit : « Chacun qui a eu l'étrange privilège d'enseigner à des centaines et des centaines d'étudiants sait ce que signifie réellement labourer le sable » (20). Ayant eu cet « étrange privilège » avant de travailler avec un petit groupe d'étudiants au Collège d'Europe, je suis entièrement d'accord avec Barents dans la mesure où « labourer le sable » signifie que cet enseignement est inefficace ; mais je ne le suis pas pour autant que son image implique aussi — comme le contexte permet de le présager — l'idée qu'un très grand nombre d'étudiants donne énormément de travail au professeur. Je suis convaincu que lorsque celui-ci peut s'acquitter de sa tâche par un monologue prononcé devant un auditoire immense, son fardeau de travail pédagogique est beaucoup moins lourd — sauf, évidemment, pendant la période des examens — que lorsque, face à un petit nombre d'étudiants, il veut leur faire apprendre quelque chose par un dialogue, par une direction systématique et un contrôle effectif de leur travail.

Le fait que l'enseignement au Collège soit dispensé en anglais et en français présente un avantage pour les études politiques car il implique l'exploration de la littérature dans ces deux langues, c'est-à-dire de celle qui a joué un rôle très important dans le développement de la science politique. En dehors des avantages purement « professionnels », le travail en anglais et en français — langues toutes deux étrangères à la plupart des étudiants — favorise l'élargissement de leurs horizons et « l'ouverture européenne ». Celle-ci est également facilitée par le fait que, pour une quasi totalité des *postgraduates* du Collège, les études à Bruges sont des études à l'étranger, que la majorité de leurs professeurs et de leurs collègues sont d'une autre nationalité que la leur et offrent une variété de manières de penser, d'attitudes et de réactions. Cette expérience d'un nouveau milieu et d'un nouveau climat ajoute au contenu de l'enseignement et aide à accéder à une nouvelle dimension de la pensée — l'europpéenne.

### Le système du « Tutorial ».

En dehors des cours, les étudiants de la Section de science politique suivent un programme de travail que l'on appelle au Collège le *tutorial*, tout en étant conscient de la différence entre celui-ci et le système d'enseignement désigné par ce terme et

associé aux universités d'Oxford et de Cambridge où il est pratiqué depuis des siècles. L'instauration de ce programme s'est imposé, il ya quelques temps, vu que plusieurs professeurs — ayant leur occupation principale dans les universités ou dans des organisations européennes — donnaient leurs cours à des intervalles parfois assez longs et qu'il s'agissait de trouver un moyen pour assurer le progrès systématique des études pendant ces intervalles. On a trouvé ce moyen en confiant la responsabilité pour l'ensemble du travail intellectuel des étudiants de la Section à un membre du corps enseignant résidant à Bruges. A l'heure actuelle, les cours en science politique sont donnés plus régulièrement qu'auparavant, mais il en reste encore quelques-uns — dispensés par des conférenciers venant de l'étranger — qui sont groupés en séries condensées, séparées par des périodes de plusieurs semaines. En conséquence, la fonction d'assurer la continuité du travail des étudiants et sa répartition égale pendant toute l'année académique reste toujours une des tâches du *tutor*. Il la remplit en organisant avec les étudiants de fréquentes rencontres pendant lesquelles ceux-ci doivent fournir des rapports sur le progrès, les problèmes et les difficultés de leur travail. Ces *tutorials* servent aussi à donner aux étudiants les indications bibliographiques, méthodologiques et autres qui peuvent leur être nécessaires.

Mais l'étendue du *tutorial* ne se limite pas à la surveillance du travail assigné par les professeurs. Les conditions et les exigences des études politiques au Collège ont graduellement affecté au *tutorial* tout un domaine d'activité pédagogique autonome, parallèle et complémentaire à celle poursuivie dans les cours et les groupes de travail.

Les professeurs, obligés d'exposer leurs sujets particuliers dans un nombre d'heures limité, ne sont généralement pas en mesure de situer ces sujets dans la perspective globale de la science politique et des études européennes, ni d'entreprendre la transformation de leur auditoire multinational en un groupe dont l'hétérogénéité ne serait pas une source de confusion et d'inefficacité mais un facteur d'enrichissement mutuel. Pourtant, cela est indispensable et est donc devenu l'un des objectifs du *tutorial*.

---

(20) *Op. cit.*, p. 16.

Pour établir le dénominateur commun, il faut d'abord parler de la science politique, ses limites, sa composition, ses méthodes. Une telle opération est d'autant plus nécessaire que la Section compte des représentants d'autres sciences sociales et humaines et que même certains étudiants formés antérieurement en science politique, mais ayant étudié des matières particulières sans entrer dans des questions théoriques et méthodologiques, montrent une grande perplexité devant ce problème. Parmi les étudiants qui participent activement à cette discussion et avancent des définitions, apparaît toujours une grande différence de vues. Alors, le *tutor* trouve la liste de matières de la science politique établie par le comité d'experts de l'UNESCO très utile pour fixer une plate-forme de travail acceptable pour tous. Dans le débat sur la science politique — l'expérience prouve qu'il est toujours animé — il ne s'agit pas, évidemment, d'imposer une définition aux étudiants, mais plutôt de réveiller et de stimuler leur réflexion à ce sujet ; de rendre relatif le bagage intellectuel apporté du pays natal et, par là, découvrir une nouvelle perspective pour l'esprit ; de situer les questions traitées par les professeurs dans le contexte plus large de la discipline dont elles font partie.

Ce débat est complété par une discussion sur la position et la spécificité de la science politique parmi d'autres sciences sociales, et sur la différence de ses méthodes par rapport à celles de disciplines « voisines », comme le droit, l'économie ou l'histoire.

### Une science politique européenne existe-t-elle ?

L'étape suivante du *tutorial* est consacrée au rôle de la science politique en tant que composante des études européennes. Certains étudiants voient mal comment il peut y avoir une science politique européenne étant donné la définition de l'objet de la science politique qu'ils ont apprise et à laquelle ils se sont habitués dans leur pays natal.

Le problème est intéressant et mérite d'être vu de plus près. En effet, de nombreux écrivains et professeurs de science politique partagent l'opinion de Jean Dabin que « la science politique est et ne peut être que la science de l'Etat... Elle a un objet spécifique parfaitement distinct, à savoir l'Etat... l'Etat n'est-il pas toujours présent parmi nous, plus

présent que jamais, par conséquent objet d'étude ? » (21). Cette thèse, certes, a été depuis longtemps contestée par certains savants. Dans son étude, publiée dans les années trente mais qui n'a rien perdu de sa valeur, Hermann Heller écrivait : « Parallèlement à la science politique s'est développée dans tous les pays, mais particulièrement en Allemagne, une discipline étroitement apparentée mais distincte, connue couramment comme théorie générale de l'Etat (*Allgemeine Staatslehre* ou *Staatstheorie*) » (22). Toutefois, en Europe, l'identification de la science politique à l'Etat semble toujours prévaloir parmi ceux qui cultivent cette discipline. Marcel Prélot évoque dans un de ses livres une imposante liste d'auteurs qui adhèrent, comme lui, à cette tendance et développe ainsi la pensée de l'un d'entre eux : « Ce caractère d'institution complexe est proprement celui de l'Etat. Maurice Hauriou l'appelle pertinemment *l'institution des institutions* en tant qu'il est l'institution suprême ou terminale, aucune institution n'ayant vis-à-vis de lui une puissance égale d'intégration. En effet, comme nous le verrons plus loin, à propos des relations internationales, il n'y a plus, au-delà de l'Etat, d'institutions intégrantes, mais seulement des institutions agrégatives » (23).

Or, cette opinion d'un éminent professeur — partagée par maints étudiants que reçoit le Collège d'Europe — semble être imprégnée de la manière de penser juridique et suscite des objections auxquelles les réunions du *tutorial* donnent une occasion de s'exprimer.

Est-ce que, par exemple, vers la fin des années 1860, la monarchie des Wittelsbach et l'Etat Pontifical étaient les principaux facteurs intégrant, respectivement, les Bavaois et les Romains ? Est-ce que ces Etats étaient pour leurs habitants des institutions « suprêmes ou terminales » ?

Du point de vue juridique, sans aucun doute. Mais si l'on considère la question du point de vue sociologique et psychologique, on doit constater que les Bavaois et les Romains des années 1860 furent davantage intégrés par quelque chose « au-

(21) « Sur la science politique », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, janvier-mars 1954 (p. 9).

(22) « Political Science », *Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. XII, The Macmillan Company - New York (p. 309).

(23) *Op. cit.*, pp. 85-86. Cf aussi pp. 13-15, 23, 27, 40, 50, 53, 61, 92-95.

delà de l'Etat » — l'Allemagne unifiée et l'Italie unifiée naissantes — que par les Etats dont ils étaient formellement citoyens.

De même aujourd'hui, on peut observer qu'il y a « au-delà de l'Etat » non seulement des « institutions agrégatives », mais aussi de puissantes forces intégrantes. Ces forces constituent le catalyseur de la principale division dans la politique intérieure de la France. Le manifeste électoral d'un candidat à la présidence de la République Française contenait un chapitre sur *La Nation européenne* dont voici quelques lignes : « Mais les partisans du progrès ne sauraient désormais arrêter leurs projets aux frontières d'une nation de 48 millions d'habitants. Lorsque nous envisageons d'autres écoles, d'autres villes, la démocratie étendue au pouvoir économique et pénétrant jusque dans la vie quotidienne des citoyens, nous sommes déjà en train de faire la politique intérieure de l'Europe. D'une manière ou de l'autre, toutes ces entreprises sont, en effet, subordonnées à l'achèvement de la Nation européenne » (24).

Les mêmes forces sont à la source de la division fondamentale dans la politique internationale de l'Europe occidentale. Un observateur attentif de la vie contemporaine ne peut pas manquer de noter un autre phénomène politique intéressant : le plébiscite spontané et massif en faveur de l'Europe unie s'exprimant par le nombre, de jour en jour croissant, des signes européens placés sur les voitures privées à côté des lettres indiquant le pays.

La discussion du *tutorial* dans laquelle ces problèmes sont évoqués n'est pas censée suggérer aux étudiants que les Etats de l'Europe de l'Ouest ne jouent plus le rôle principal en tant que facteurs d'intégration sociale. Elle n'est pas censée non plus leur inspirer l'idée que l'évolution politique de notre temps conduit à la disparition des Etats existants dans une « Nation européenne », à la manière de la disparition de l'Etat Pontifical au sein de l'Italie unifiée. Une telle analogie ne supporterait pas la critique ; d'ailleurs, il convient de ne pas oublier que même la Bavière — dont il était question plus haut — ne disparut pas en tant qu'Etat et reste toujours un important facteur d'intégration, sans prétendre toutefois au rôle d'institution « suprême ou terminale ».

Cette discussion du *tutorial* a plutôt pour but de mettre en évidence que le développement de la

vie politique en Europe, après la deuxième guerre mondiale, a conduit à l'apparition « au-delà de l'Etat » de phénomènes d'une importance très grande et croissante qui s'imposent comme objets d'étude à la science politique, mais dont l'étude n'est pas facilitée — sur le plan théorique et méthodologique — par l'identification de la science politique à l'Etat.

La Communauté économique européenne telle quelle est aujourd'hui — pour n'évoquer que l'exemple des institutions — n'est pas un Etat. D'autre part, elle ne se prête pas à constituer un objet d'étude pour une science politique centrée sur l'Etat, en tant que l'une des « structures agrégatives » *inter-étatiques, supra-étatiques, trans-étatiques* (Marcel Prélot) (25) parce qu'elle est par nature différente de ces structures. Jean Meynaud le fait ressortir en constatant que « le Marché Commun est un véritable système politique mais à vocation sectorielle ou départementale. La Commission assume des responsabilités et dispose de moyens qui en font un organe d'une toute autre nature que les secrétariats intergouvernementaux de type habituel, la thèse qui assimile la première aux seconds impliquant une totale ignorance du rôle et du fonctionnement de la Communauté... l'expérience du Marché Commun diffère complètement de toutes les formules d'union tentées ou réalisées dans le passé » (26).

On peut remarquer en passant que, de même, la manière d'aborder le problème de l'Eglise dans l'optique de la science politique identifiée à l'Etat, consistant à ranger l'Eglise dans la catégorie des phénomènes *para-étatiques* soulève des objections. La justification que « La politologie, qui ne s'occupe pas directement de la société familiale ou ecclésiastique, voit celles-ci rentrer dans son domaine propre, lorsqu'elles accomplissent des fonctions que notre temps attribue à l'Etat » (27) semble contenir l'erreur d'*anachronisme* si elle se rapporte à l'Eglise médiévale, ou rétrécir inutilement le problème si elle concerne l'Eglise contemporaine.

Les inconvénients résultant de l'identification du politique à l'étatique conduisent de plus en plus

(24) Gaston DEFFERRE, *Un nouvel horizon*, Gallimard - Paris, 1965 (p. 139).

(25) *Op. cit.*, pp. 95-96, 116.

(26) Jean MEYNAUD, Dusan SIDJANSKI avec le concours de Henri SCHWAMM, *op. cit.*, pp. 6, 9. Cf *ibid.*, p. 39.

(27) Marcel PRÉLOT, *op. cit.*, p. 94.

les savants à la réfuter. Bertrand de Jouvenel écrivait en 1952 : « Un des obstacles s'opposant jusqu'à présent au développement de la science politique était qu'elle ne s'attachait qu'aux agrégats nommés Etats... » (28).

Parmi de nombreuses propositions concernant l'objet de la science politique, celles qui avancent — d'une manière ou d'une autre — la notion de *pouvoir* paraissent présenter des avantages pour une science politique visant les problèmes de l'intégration européenne, malgré les critiques récemment formulées à leur égard du côté allemand (29). William A. Robson écrit dans le volume publié par l'UNESCO : « La science politique consiste à étudier la nature, les fondements, l'exercice, les objectifs et les effets du pouvoir dans la société... L'étude du pouvoir ne se réduit pas à celle des organes de gouvernement ; le spécialiste de la science politique s'intéresse aussi aux syndicats, aux Eglises... Le centre d'intérêt de la science politique est manifeste et facile à définir : elle s'intéresse au pouvoir, à la façon de le conquérir, de le conserver, de l'exercer, d'y résister » (30).

Dans son dernier livre, Maurice Duverger souligne la supériorité de la conception de « la science du pouvoir organisé dans toutes les communautés » sur celle de « la science de l'Etat » (31). Pour quiconque est intéressé par la recherche d'un instrument scientifique approprié pour aborder les aspects politiques de l'intégration européenne, cette supériorité consiste dans la plus grande aptitude de « la science du pouvoir » à s'adapter aux phénomènes nés de l'intégration. Il convient de rappeler ici la constatation de Jean Meynaud : « On peut différer d'avis sur la nature et la portée de ce pouvoir dont les modalités de distribution effective entre les divers organes de la Communauté restent marquées de quelque incertitude. Cependant, la présence dans la vie politique de six pays d'un échelon supplémentaire de gestion et de commandement est une incontestable réalité » (32).

Les quelques paragraphes précédents esquissent l'un des thèmes appartenant au programme du *tutorial*. Un effort pour situer les questions particulières dans une perspective plus générale, un essai de mise au point théorique et méthodologique est inévitable et indispensable au niveau des études postuniversitaires. Mais dans cette discus-

sion aucune recette préfabriquée n'est imposée aux étudiants. L'objectif du *tutor* consiste à montrer le problème, semer des doutes, stimuler l'intérêt et aider dans la recherche de solution par un échange de vues et des indications bibliographiques.

### Autres tâches du « Tutorial ».

Toutefois, au cours de ce travail, il convient de ne pas oublier l'avertissement de Jan Barents : « La fameuse plainte que « la méthodologie est un refuge pour des esprits de deuxième catégorie » est compréhensible pour autant que certains spécialistes des questions méthodologiques se sont enlisés dans la revue de leurs instruments au lieu de se mettre au vrai travail, l'analyse des problèmes politiques » (33).

On ne l'oublie pas dans la *tutorial* et l'un de ses buts est d'accroître rapidement la somme de connaissances des étudiants relatives aux aspects politiques de l'intégration européenne. D'une part, cette opération vise à augmenter l'intérêt des étudiants pour les cours, et le profit qu'ils en tirent, la réceptivité et l'efficacité de l'instruction étant toujours d'autant plus grandes que les esprits auxquels celle-ci s'adresse sont mieux préparés. D'autre part, elle comble dans une certaine mesure l'espace qui reste « entre » les cours qui ne couvrent que quelques secteurs choisis du vaste domaine de la *science politique européenne*.

La méthode de cette opération consiste à faire préparer par chaque étudiant de la Section un rapport sur un sujet désigné par le *tutor*. Ce rapport est basé sur plusieurs articles publiés dans des *revues de science politique* et, dans une moindre mesure, dans des *revues politiques*. Cette limitation du matériel sur lequel sont préparés les rapports a trois raisons. D'abord, il ne s'agit pas dans cet exercice d'apprendre aux étudiants à fonder leur travail sur une combinaison de sources aussi complète que possible — cette tâche appartient

(28) « L'essence de la politique », *Revue française de science politique*, octobre-décembre 1952 (p. 652).

(29) Ferdinand A. HERMENS, Rudolf WILDENMANN, *op. cit.*, p. 390.

(30) *Op. cit.*, pp. 17-18. Cf. Hermann HELLER, *op. cit.*, pp. 208-209.

(31) Maurice DUVERGER, *Introduction à la politique*, Galimard - Paris, 1964 (pp. 15-16).

(32) Jean MEYNAUD, Dusan SIDJANSKI avec le concours de Henri SCHWAMM, *op. cit.*, p. 5.

(33) *Op. cit.*, p. 64.

aux groupes de travail — mais plutôt de leur montrer l'étendue et la complexité du domaine visé par la science politique européenne en passant en revue une grande variété de problèmes dans un temps relativement bref. D'autre part, une expérience de plusieurs années nous a prouvé que nombreux sont encore les étudiants qui s'acquittent de leurs tâches à l'université en lisant surtout les manuels, sinon les cours photocopiés, sans recourir aux revues spécialisées ; il est donc nécessaire de leur inculquer l'habitude d'utiliser ces revues, indispensable dans les carrières vers lesquelles se dirigent les élèves du Collège. Enfin, les revues réagissant plus vite aux problèmes d'actualité que la littérature livresque, elles se prêtent mieux qu'aucun autre genre de lecture à captiver l'esprit de l'étudiant et à l'entraîner dans une activité intellectuelle intense.

Que les étudiants, à côté des revues en science politique, soient obligés d'explorer quelques revues politiques ou de caractère plus général mais consacrant beaucoup d'attention aux questions politiques, résulte dans une certaine mesure du fait que parmi les revues en science politique dont l'excellente bibliothèque du Collège compte plusieurs dizaines en diverses langues, un nombre considérable n'a pas encore inséré les problèmes de l'intégration européenne dans ses colonnes. Mais une raison plus importante est que ce serait une sérieuse erreur d'ignorer des revues du genre *d'Esprit*, *Frankfurter Hefte*, *Der Monat*, *Nord e Sud* ou *Encounter*, pour ne citer que quelques exemples. Ces périodiques publient beaucoup d'études sur les questions européennes qui — bien que, peut-être, moins « scientifiques » dans leur présentation, comportant moins de notes en bas de page — abritent une richesse d'information, des analyses pénétrantes, des idées novatrices. L'enquête d'*Encounter* sur l'attitude des intellectuels britanniques face à l'entrée éventuelle de leur pays dans le Marché Commun constitue un document passionnant et une source utile pour toute étude relative au problème Angleterre-Europe (34).

Chaque étudiant est obligé d'inclure dans son rapport, outre une esquisse de la question qui lui a été dévolue, une caractéristique des revues qu'il a utilisées. De cette manière, à la fin de l'année académique, tous les étudiants de la Section peuvent ajouter aux connaissances apprises grâce aux cours et aux groupes de travail une certaine quan-

tité d'informations sur divers aspects politiques de l'intégration européenne et une bibliographie des revues particulièrement utiles du point de vue de la science politique européenne.

### Les matières enseignées.

Les cours communs aux étudiants des trois Sections du Collège, concentrés dans les deux premiers mois de l'année académique et appelés Etudes européennes générales, se fondent avec les cours donnés dans la Section de science politique en un ensemble cohérent. En effet, si les Etudes européennes générales n'existaient pas au Collège, il faudrait instaurer dans la Section de science politique les cours qui les composent pour rendre son programme plus complet.

Le cours sur l'idée européenne correspond à la seconde des matières de la science politique (Histoire des idées politiques) groupées sous le premier des quatre titres principaux de la liste-type de l'UNESCO (Théorie politique). Ayant récemment publié un livre sur *L'Idée européenne 1918-1965* (35), M. le Recteur H. Brugmans qui professe ce sujet s'en remet à cet ouvrage pour apprendre aux étudiants le catalogue indispensable des faits et profite de ce cours pour approfondir des questions choisies, donner des explications additionnelles, engager un débat sur le thème qu'il traite.

Le cours sur l'histoire contemporaine de l'Europe (depuis 1918), autre composante des Etudes européennes générales, dessine l'arrière-fond sur lequel l'évolution de l'idée européenne peut être mieux comprise. Donné par M. le Professeur M.-J. Lory, ce cours — bien qu'il ne soit pas une matière de science politique au sens strict — trouve ses équivalents dans de nombreux programmes d'études politiques, la culture historique étant généralement considérée comme indispensable au *political scientist*.

Autre partie des Etudes européennes générales, les cours sur les Organisations européennes s'intègrent dans le programme des études politiques comme une composante essentielle. Ils sont donnés par M. A.H. Robertson, chef de la Direction

(34) « Going into Europe », *Encounter*, décembre 1962, janvier 1963, février 1963.

(35) *Cahiers de Bruges*, N.S. 12, De Tempel - Bruges, 1965.

des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, auteur de livres largement connus (36), et par M. S. Renborg, chef de la Division économique du Conseil de l'Europe.

Le thème des institutions est ensuite développé dans le cadre du programme spécialisé de la Section de science politique par deux conférenciers : M. J. De Meyer, professeur à l'Université de Louvain, qui parle de « L'intégration européenne — problèmes institutionnels et juridiques », et M. G. Leibholz, professeur à l'Université de Göttingen et juge à la Cour constitutionnelle de la République Fédérale Allemande, qui traite « The Basic Political and Legal Concepts of the European Organizations ».

Le titre *Théorie politique* de la liste-type de l'UNESCO est représenté dans le programme de la Section par le cours « La pensée politique occidentale » donné (en anglais) par M. le professeur J. Bowle, auteur de plusieurs ouvrages d'histoire et de science politique. Conformément à la tradition anglaise à laquelle M. J. Bowle est lié par sa nationalité et sa formation universitaire, ce cours est une revue historique des doctrines politiques dont un modèle peut être trouvé dans l'un de ses livres bien connu (37).

Proche de ce dernier cours est celui sur le Nationalisme, donné (en anglais) par J. Bowle et l'auteur de ces lignes qui assume aussi la responsabilité de *tutor* de la Section. Dans une institution qui se donne pour but l'étude de l'intégration européenne, la discussion du Nationalisme — cause principale de la désintégration antérieure — n'est pas seulement logique mais indispensable. Cette discussion, conduite autant du point de vue historique que sous l'angle sociologique et psychologique, offre aussi la possibilité de rendre relatif l'état de choses que maints étudiants considèrent encore comme « normal », sinon seul possible, — l'Etat-nation : principe fondamental de l'organisation politique de l'Europe ; le groupe ethnique : forme fondamentale de l'intégration sociale — et par là, de faciliter « l'ouverture européenne » de leurs esprits.

Trois sujets correspondent dans le programme de la Section à la rubrique *Partis, groupes et opinion* de la liste-type de l'UNESCO. D'abord, le cours sur l'intégration européenne à la lumière de la sociologie politique, donné par M. le professeur

L. Moulin. Ce cours traite de problèmes particuliers — de l'opinion publique devant l'intégration européenne, par exemple — mais aussi établit le cadre théorique et méthodologique des deux autres cours : l'un sur le rôle des groupes d'intérêt dans les Communautés européennes et l'autre sur l'attitude des partis politiques devant l'intégration européenne.

Le premier, auquel correspond un groupe de travail, est confié à M. R. Pryce, professeur à l'Université de Sussex, qui après avoir consacré plusieurs de ses publications aux problèmes politiques de l'intégration européenne (38), vient de terminer un livre sur les groupes d'intérêt au niveau des Communautés européennes. Le deuxième est conduit par M. le Recteur Brugmans. L'ampleur du thème ne permettant pas de traiter également les questions qui s'y rapportent, l'attitude des partis de gauche a été choisie pour une analyse approfondie. Les cartes électorales des six pays de la CEE et du Royaume-Uni, élaborées en commun par la Section cartographique du Collège d'Europe et par le Centre d'études politiques de l'Université de Louvain, procurent un instrument utile pour ce cours.

M. le Recteur Brugmans parle aussi de « L'intégration politique européenne — état présent et perspectives », en essayant de donner plus de précision à un sujet qui, bien qu'il soit l'un des thèmes importants de la discussion publique, reste entouré de confusion et de malentendus.

L'aspect politique de l'intégration européenne étant indissolublement lié à son côté économique, un cours sur les « Principaux problèmes économiques de la construction européenne » est inclus au programme de la Section. Il est dispensé par M. Ch. Rebuffat, secrétaire général de la rédaction du grand quotidien bruxellois *Le Soir* et président de l'Association des journalistes européens.

La politique d'enseignement du Collège visant, entre autres, à situer les processus de l'intégration européenne dans un contexte politique plus large,

(36) Cf par exemple, A.H. ROBERTSON, *European Institutions: Co-operation, Integration, Unification*, Stevens & Sons - London, 1959.

(37) John BOWLE, *Politics and Opinion in the Nineteenth Century*, dernière édition Jonathan Cape - London, 1963.

(38) Cf par exemple, *The Political Future of the European Community*, John Marshbank Limited - London, 1962.

le programme de la Section comporte aussi un cours sur les « Political Problems of Atlantic Partnership » donné par le *visiting professor* américain que, chaque année, le Collège compte traditionnellement dans son corps enseignant. Le professeur américain traite également des « Defence Problems of the West », dans le cadre des cours à option. L'inclusion de ce sujet dans le programme offert par le Collège est une innovation heureuse, car les questions de la défense — comportant aujourd'hui des implications politiques extrêmement importantes — ne sont encore, en Europe, que très rarement étudiées dans des universités et autres écoles supérieures. Ce sujet soulève un intérêt considérable parmi les étudiants et, bien que facultatif, il est normalement choisi par presque tous ceux qui font partie de la Section de science politique et devient ainsi un complément très valable à leur programme obligatoire.

Au programme d'enseignement, composé des cours mentionnés plus haut et du *tutorial*, s'ajoutent encore d'autres éléments, telles les conférences des « Témoins de notre temps » dont il a été question dans l'un des paragraphes précédents, et les voyages d'études. Ceux-ci incluent toujours des composantes importantes du point de vue politique. Pour en donner un exemple, on peut mentionner qu'en 1964-1965, les étudiants du Collège ont eu, entre autres, la possibilité de discuter longuement avec M. Jean Rey, membre de la Commission de la CEE, au cours de leur visite à la CEE à Bruxelles et de suivre un débat à la Chambre des Communes à Londres pendant leur voyage de deux semaines en Grande-Bretagne.

### Les besoins immédiats.

Les sujets que l'on voudrait ajouter au programme de science politique aujourd'hui exécuté par le Collège sont si nombreux qu'ils pourraient remplir un plan d'études de plusieurs années. Une telle extension du programme du Collège n'a pas de chances de se réaliser à l'heure actuelle. Mais certaines « réserves » dans la présente organisation des études permettent d'envisager l'addition de plusieurs dizaines d'heures de cours au programme, même si celui-ci reste limité à une année : premièrement, comme nous l'avons remarqué plus haut, le nombre total d'heures de cours, de groupe de travail et de *tutorials* est au Collège plus restreint que dans d'autres instituts européens ;

deuxièmement, une réduction des vacances pourrait conduire à un allongement de quatre, voire même, six semaines, de l'année académique.

Si, dès l'année académique 1966-1967, l'on peut ajouter quelques dizaines d'heures au programme obligatoire — ce qui semble parfaitement réalisable — il sera possible de compléter la liste des cours de la Section de science politique par un ou deux sujets nouveaux. Il conviendra alors de faire le choix difficile parmi quelques matières dont l'absence dans le programme est le plus vivement ressentie.

Par exemple, il semble particulièrement préjudiciable aux études en science politique au Collège que les problèmes politiques de l'Europe de l'Est n'y soient point considérés. En effet, une prise en considération tant de l'énorme poids que de l'évolution politique de plus en plus rapide et intéressante du Bloc communiste ne peut être évitée dans une étude approfondie de l'intégration européenne. La présentation des principaux problèmes politiques de l'Europe de l'Est la plus appropriée au Collège serait peut-être celle axée sur l'évolution de l'attitude du Bloc communiste vis-à-vis de l'intégration de l'Europe occidentale. Cette évolution reflète d'une manière particulièrement intéressante les changements contemporains dans le Bloc.

Il paraît aussi nécessaire qu'un cours spécial sur le fédéralisme soit intégré dans les études politiques au Collège. Une discussion approfondie du caractère, du passé et des perspectives de ce système politique présente un intérêt particulier pour une institution consacrée à l'étude de l'intégration européenne et doit trouver une place permanente dans son programme.

Une autre addition importante serait un cours sur la fonction publique européenne. Il devrait traiter le sujet non seulement sous l'angle juridique mais aussi, et surtout, du point de vue sociologique et politique. L'apparition, après la dernière guerre, du nouveau groupe social des fonctionnaires européens offre un objet d'étude extrêmement intéressant. La situation à l'intérieur de ce groupe, ses relations avec l'extérieur, son rôle en tant que facteur de l'intégration européenne demandent à être éclairés et discutés dans une institution comme le Collège d'Europe.

L'inclusion de nouveaux sujets n'est pas, évi-

demment, le seul moyen de perfectionner le programme. Une amélioration constante des méthodes d'enseignement est également, sinon plus, importante. Sur ce terrain, le principe du dialogue que le Collège, dans son travail pédagogique, essaie d'opposer à celui du monologue *ex cathedra* pourrait encore trouver de nouvelles applications. Une discussion entre les professeurs devant l'auditoire des étudiants conviendrait pour exposer les aspects

de certaines matières enseignées, qui se prêtent particulièrement à une analyse interdisciplinaire. Chacun des participants éclairant du point de vue de sa spécialisation le thème traité, un tel dialogue s'insérerait dans l'enseignement donné par le professeur responsable du cours. Ces discussions stimulerait davantage — comme le prouve l'expérience des universités américaines — l'intérêt et l'activité intellectuelle des étudiants.



# De selectie van kandidaten en de politieke partijen in België

---

door Dr. Yvo NUYENS,  
Aangesteld Navorsers N.F.W.O.

★

## INLEIDING

« A democracy, in other words, must, if it is to work, be an aristocracy by delegation ». Deze uitspraak van Laski betekende het uitgangspunt voor een beknopt onderzoek, dat in 1963 door Lipschits ondernomen i.v.m. de politieke partijen en de selectie van kandidaten in Nederland (1). Hij kwam hierbij tot de bevinding dat de geciteerde uitspraak van Laski ook voor de Nederlandse democratie opging, in deze zin dat het de politieke partijen zijn, die er bij de verkiezingen voor de vertegenwoordigende lichamen voor zorgen dat dit aristokratische principe doorwerkt.

Het is de bedoeling van deze bijdrage na te gaan hoe in België de kandidaten voor de parlementaire mandaten worden geselecteerd (2), welke rol hierbij eventueel door de politieke partijen wordt gespeeld en in hoeverre tenslotte ook voor de Belgische democratie bepaalde aristokratische, of beter bepaalde oligarchische tendenties verschijnen.

## I. ALGEMENE SITUATIE

Een eerste algemene vaststelling, welke kan gemaakt worden, is dat noch de grondwet, noch enige gewone wet melding maken van politieke partijen of het bestaan van dergelijke groeperingen erkennen. Het blijkt dus mogelijk te zijn de gehele verkiezings-procedure voor de kamer (en senaat) staatsrechtelijk te beschrijven zonder eenmaal de term politieke partij te gebruiken. De grondwet bepaalt immers alleen dat men, om ver-

kiesbaar te zijn, Belg moet zijn door geboorte of grote naturalisatie, het genot moet hebben van de burgerlijke en politieke rechten, 25 jaar dient geworden te zijn en woonachtig moet zijn in België (3). Naast deze grondwettelijk voorziene voorwaarden stelt de Kieswet bovendien volgende bijkomende voorwaarden :

— de voordracht (van kandidaten) moet door tenminste 500 kiezers ondertekend zijn in het arrondissement Brussel, door ten minste 400 kiezers in de arrondissementen Antwerpen, Gent, Charleroi en Luik, door ten minste 200 kiezers in de overige arrondissementen (4);

— niemand mag tegelijk in meer dan één kiescollege voorgedragen worden (5), waaruit kan afgeleid worden dat men zich in één bepaald kiescollege dient kandidaat te stellen of m.a.w. in één van de 41 bestuursarrondissementen (6).

De wettelijke bepalingen terzake doen de verkiezingsprocedure dus als vrij eenvoudig voorkomen en, het weze herhaald, zij maken in geen enkel geval melding van politieke partijen. Alleen wordt bepaald dat de aanvaardende kandidaten, wier namen op eenzelfde voordrachtsakte staan, worden beschouwd als een enkele lijst vormende (7). Het is dan ook de term lijst, welke steeds terugkomt in de wettelijke bepalingen en waarmee de wetgever klaarlijk de politieke organisaties of partijen heeft geïsoleerd. In verband met deze wettelijke bepalingen dient tenslotte de aandacht gevestigd te worden op het feit dat het aantal vereiste handtekeningen om een kandidatuur ontvankelijk te kunnen verklaren (500, 400 of 200) in België vrij hoog ligt. Zo bedraagt dit aantal bv. (8) in Engeland slechts 10, in IJsland 12, in Nederland 25 en in Finland 30.

De mogelijkheden tot kandidaatstelling worden door deze clausule reeds in zekere mate beperkt en verengd.

Deze beperking en verenging blijkt echter nog groter en sterker te zijn, wanneer men het zuiver juridische vlak verlaat en men zijn aandacht toespitst op de feitelijke politieke realiteit. Het zijn inderdaad slechts uitsluitend (of praktisch uitsluitend) de politieke partijen, die kandidaten voordragen en de kiezer blijft in zijn politieke keuze beperkt tot de kandidaten, welke op de kieslijst voorkomen. Waar juridisch enkele miljoenen Belgen het recht bezitten om verkozen te worden, gaat het in feite bij de verkiezingen om enkele honderden kandidaten, nl. deze, welke op de kieslijsten voorkomen. De centrale vraag blijkt dan te zijn hoe iemand op de kieslijst terechtkomt of kan komen. Aangezien in de praktijk de kieslijsten een nagenoeg exclusieve aangelegenheid van de politieke partijen uitmaken, kan de verkiezingsprocedure als volgt omschreven worden : de partijen selecteren uit de miljoenen potentiële kandidaten enkele honderden effectieve kandidaten en hieruit kunnen de kiezers dan de 212 politieke mandatarissen aanwijzen, welke samen de Kamer van Volksvertegenwoordigers vormen. De kiezer wordt dus in zijn keuze, in zijn participatie-akt, gedermineerd door een selectie, die voorafgaandelijk door de partijen werd doorgevoerd. Zijn directe invloed op de samenstelling van de parlementaire instellingen is dus onbelangrijker dan men meestal vermoedt.

Het is duidelijk dat met een dergelijke procedure de democratie voor een zeer belangrijk probleem wordt gesteld. Men heeft dan ook in verschillende landen getracht hieraan een oplossing te geven door de selectie van kandidaten op wettelijke wijze te regelen. Het meest bekende systeem is dit van de *primary*, stelsel dat in de meeste staten van de VSA werd ingevoerd. Zeer beknopt komt dit systeem hierop neer dat men vóór de eigenlijke wetgevende verkiezingen in de verschillende partijen verkiezingen inricht met de bedoeling de definitieve rangorde van de kandidaten op de kieslijst te bepalen. Een onderscheid kan dan nog gemaakt worden tussen « open » en « gesloten » primaries. Bij de « open » primary worden de kiezers uitgenodigd zich uit te spreken over de kandidaten van een partij, zonder de verplichting zich te bekennen tot de partij van de kandidaat.

Daarentegen in de « gesloten » primary mogen de kiezers alleen deelnemen aan de aanduiding van kandidaten der partij, waartoe zij zich bekennen bij de « registration » (9).

De partijen in België zijn echter in dit opzicht aan geen enkele wettelijke bepaling onderworpen, eenvoudig omwille van het feit dat staatsrechtelijk in België geen politieke partijen bestaan. Het gevolg hiervan is dat de bestaande regeling t.a.v. deze materie verschilt van de ene partij tot de andere of m.a.w. er bestaan geen twee partijen met een uniforme regeling wat betreft de selectie van kandidaten. Zeer algemeen kan nietemin een onderscheid gemaakt worden tussen partijen, die een pollstelsel voorzien en/of toepassen, en partijen, die een dergelijk systeem niet kennen. Tot de eerste categorie behoren de Belgische Socialistische Partij, de Christelijke Volkspartij, de Partij voor Vrijheid en Vooruitgang en de Volksunie, tot de tweede categorie, de Kommunistische Partij en de meeste scheur- en plaatselijke partijen. Waarin bestaat nu dit poll-systeem ? Grosso-modo komt het overeen met het systeem van de gesloten primary in de VS en dit van de groslijststemming in Nederland : vóór de wetgevende verkiezingen richten de partijen verkiezingen in, waardoor de partijleden deze kandidaten kunnen aanduiden, welke effectief bij de wetgevende verkiezingen zullen voorgedragen worden en dus een plaats zullen bekomen op de kieslijsten. Tevens dient vermeld te worden dat de poll betrekking kan hebben hetzij op de aanduiding van de kandidaten die « in nuttige orde » op de lijsten zullen voorkomen, hetzij daarenboven op de rangschikking van de kandidaten. De partijen nu, welke in de eerste categorie thuishoren, kunnen het poll-systeem ofwel voorzien en toepassen, ofwel eenvoudig toepassen, ofwel eenvoudig voorzien. Vanwaar dit onderscheid en wat wordt hiermede in feite bedoeld ?

Een inhoudelijke studie van de statuten van de vijf genoemde politieke partijen (verder in de tekst aangeduid door BSP, CVP, KP, PVV en VU) bracht aan het licht dat de verschillende partijen er sterk uiteenlopende systemen op nahouden wat betreft de selectie van kandidaten voor de wetgevende verkiezingen.

1° De CVP vermeldt uitdrukkelijk in haar statuten dat « de hoedanigheid van effectieve kandidaat van de partij in nuttige orde wordt verleend

door een geheime poll waaraan deelnemen al de leden van de partij die in de kiesomschrijving wonen » (10). Over de manier waarop deze poll dient ingericht te worden en over de modaliteiten volgens dewelke hij dient te verlopen, is niets statutair vastgelegd, tenzij dan dat de poll-reglementen, uitgewerkt door de arrondissementele besturen, aan de goedkeuring van het Nationaal Komitee worden onderworpen (11). De arrondissementen hebben dus de verplichting een poll te organiseren en hiertoe een poll-reglement uit te werken, dat door het Nationaal Komitee moet goedgekeurd worden. Het Nationaal Komitee verstrekt in dit verband een aantal richtlijnen (12), waarop de arrondissementen zich kunnen baseren bij de opstelling van hun poll-reglementen. In hoeverre deze richtlijnen effectief gevolgd worden, zal verder nog ter sprake komen. Wat in elk geval kan vastgesteld worden is het feit dat in de CVP een poll-systeem voorzien en toegepast wordt.

Dezelfde vaststellingen kunnen in zekere zin ook voor de PVV gemaakt worden. De statuten van de PVV bepalen immers het volgende : « Met het oog op de wetgevende, provinciale en gemeenteverkiezingen, dienen de aanduiding van de kandidaten voor de poll en de definitieve lijst van de kandidaten opgesteld te worden volgens de beschikkingen die verplichtend bepaald zijn in de statuten van de betrokken groeperingen (13) ». In art. XVI is er dan verder sprake van « lijsten van kandidaten voor de poll » en in art. XVII van « ... bij een statutair ingerichte poll... ». De statuten voorzien echter nergens — en hier bestaat een fundamenteel onderscheid met de CVP — een verplichting voor de arrondissementen om een poll te organiseren. Wat kan er inderdaad uit deze statutaire beschikkingen afgeleid worden? Enerzijds voorziet men en houdt men rekening met de mogelijkheid van een poll-systeem in de nationale statuten zonder hieraan evenwel enige verplichting te hechten, anderzijds verplicht men de arrondissementen statutair de regeling of het systeem vast te leggen, dat zal gevolgd worden bij de aanwijzing van de kandidaten voor de wetgevende verkiezingen. Waar voor de CVP *dus in elk arrondissement* verplicht een poll bestaat, komt voor de PVV de poll als selectiesysteem slechts voor in deze arrondissementen, welke dit systeem statutair hebben vastgelegd.

In de statuten van beide partijen voorziet men dus het poll-systeem : in de CVP als een verplichting, in de PVV als een mogelijkheid. Beide partijen passen het poll-systeem ook toe : de CVP in alle arrondissementen, de PVV in een beperkt aantal (14).

2° De BSP van haar kant vermeldt in haar statuten dat de wijze van aanduiding van kandidaten van de partij voor de uitoefening van elk publiek mandaat bepaald wordt door de Algemene Raad (15). Deze Algemene Raad laat het aan de arrondissementsfederaties over de modaliteiten te bepalen met het oog op de samenstelling van de kandidatenlijsten, maar verplicht deze federaties echter niet de getroffen regelingen statutair vast te leggen. Nergens is er dus sprake van een poll-systeem, dat echter in de praktijk wel kan bestaan en toegepast worden in een aantal arrondissementen. De BSP is m.a.w. de enige partij in België, die het poll systeem nergens statutair voorziet, maar in een aantal arrondissementen toepast.

3° Een omgekeerde situatie komt voor in de VU. In de statuten van deze partij komen immers een aantal artikelen voor (5), die specifiek betrekking hebben op de pollverrichtingen (16), maar de feitelijke toestand toont aan dat deze partij het poll-systeem niet toepast, tenminste niet in de betekenis die hieraan hoger werd verleend. Wat inderdaad in deze partij met poll bedoeld wordt is niets anders dan een stemming over een kandidatenlijst, stemming waaraan slechts een *gering* aantal partijleden mogen en kunnen deelnemen nl. de arrondissementsraad. Bij de omschrijving van de poll werd er hoger echter op gewezen dat het gaat om een soort vóórverkiezing, een opiniepeiling, waarbij om de mening van *alle* partijleden over de voorgedragen kandidaten wordt gevraagd. De poll van de VU is dus eerder een afgezwakte, meer oligarchisch vorm van wat men algemeen onder poll pleegt te verstaan. Vandaar de konklusie dat de VU het poll-systeem wel voorziet, maar niet op normale wijze in toepassing brengt.

Het systeem van de VU neigt trouwens zeer sterk naar de systemen van de KP en de kleinere of scheurpartijen, waarin meestal zeer autokratisch en dictatoriaal wordt gewerkt i.v.m. de selectie van kandidaten, in deze zin dat het gewoonlijk de centrale partij-instanties zijn, die beslissen welke kandidaten in de verschillende kiesdistrikten zullen voorgedragen worden.

Uit deze eerste kontaktnamen met de statutaire beschikkingen van de verschillende partijen i.v.m. de selectie van kandidaten voor de wetgevende verkiezingen, kunnen volgende twee algemeen konklusies gehaald worden :

1. Geen enkele politieke partij in België kent of past hetzelfde systeem toe inzake het aanduiden van de kandidaten, welke op de kieslijsten zullen voorkomen en waaruit de burgers bij de verkiezingen de parlementairen zullen selekteren. Men kan slechts een zeer algemeen en onzuiver onderscheid maken tussen eensdeels partijen, die bij deze aanduiding in zekere mate rekening houden met de opinies en verwachtingen van de partijleden en aan deze laatste via het poll-systeem een aandeel waarborgen in de preselectie der kandidaten, en anderdeels partijen, waarin de partijleden niet rechtstreeks betrokken of gekonsultueerd worden in deze aangelegenheid, waaraan men eensgezind een fundamenteel belang hecht voor het normaal funktioneren van een democratische staat.

2. Evenmin als een bepaalde vaste lijn of eenvormigheid bestaat voor de verschillende partijen samen, komt er in de verschillende partijen afzonderlijk een dergelijke eenvormigheid voor. De oorzaak hiervan is gelegen in het feit dat de drie nationale partijen het aan hun arrondissementsfederaties overlaten een systeem te bepalen en uit te werken met het oog op de samenstelling van de kieslijsten. Dit heeft voor gevolg dat zelfs de CVP, die nochtans in haar nationale statuten de verplichting tot het houden van een poll voorziet, verschillende en van elkaar afwijkende (poll-) systemen in toepassing brengt in de verschillende kiesdistrikten, alhoewel onderlinge overeenstemming niet uitgesloten is. Hetzelfde geldt in een nog sterkere en grotere mate voor BSP en PVV, die in hun nationale statuten ofwel een gering aantal ofwel hoegenaamd geen bindende direktieven hebben opgenomen, waarmee de arrondissementsfederaties dienen rekening te houden bij de opstelling van de kandidatenlijsten. De mogelijkheid tot afwijkingen en verschillen naargelang het arrondissement is in deze partijen dus nog groter dan dit het geval is voor de CVP.

Het is thans wellicht duidelijker waarom het in punt 1 gemaakte onderscheid tussen partijen, waarin men rekening houdt met de opinies van de partijleden, en partijen, waarin dit niet gebeurt, onzuiver is en een scheefgetrokken beeld van de

realiteit geeft. In de eerste categorie zijn immers samengebracht zowel de partij, waarin het rekening houden met de verlangens van de partijleden verplicht is en bijgevolg in elk arrondissement wordt toegepast (CVP), als de partijen, waarin dit laatste niet verplicht is maar als een mogelijkheid bestaat, zodat in het ene arrondissement de partijleden wel in staat zijn te participeren aan de preselectie der kandidaten en in het andere arrondissement over deze mogelijkheid niet beschikken (BSP en PVV). Het komt bijgevolg als meer verantwoord voor de situatie op een andere manier voor te stellen, nl. door twee polen : de ene pool wordt gevormd door de CVP en voorziet de verplichte raadpleging van de leden bij de selectie van de kandidaten — de andere pool wordt gevormd door de KP, VU en de kleine partijen : deze partijen verlenen aan hun leden geen rechtstreekse bevoegdheid i.v.m. de aanduiding van kandidaten voor de wetgevende verkiezingen. Tussen beide polen in bewegen zich de BSP en de PVV, die in een aantal arrondissementen naar de ene pool neigen en in de andere arrondissementen bij de andere pool aanleunen. Hierbij dient echter onmiddellijk de volgende opmerking gemaakt te worden : de periode vóór de wetgevende verkiezingen 1965 — de eerste waaraan de PVV als « nieuwe partijformatie » deelnam (17) — heeft aangetoond dat deze laatste partij het poll-systeem niet in toepassing brengt. Inderdaad, de aanduiding van de kandidaten en de plaatsbepaling van de kandidaten op de kieslijst werd overgelaten en toevertrouwd aan een beperkt comité in elk arrondissement, zodat de gewone partijleden geen beduidende invloed konden uitoefenen op het verloop van deze operatie. Bovendien hielden de centrale partijinstanties de uiteindelijke beslissingsbevoegdheid in handen om voorgestelde lijsten (of kandidaten) goed of af te keuren. Meteen is het duidelijk dat de PVV zich klassert bij KP, VU e.a. inzake selectie van kandidaten of m.a.w. bij de tweede pool. Alleen de BSP beweegt zich dus op dit ogenblik nog tussen beide polen, zodat de situatie ietwat overzichtelijker wordt.

Tot zover deze beschrijving van het juridisch-statutair kader, dat de algemene lijnen aangeeft binnen dewelke het proces van selectie van kandidaten zich in België situeert. De vraag kan nu gesteld worden hoe dit proces in feite verloopt

m.a.w. hoe wordt dit algemeen kader gekonkreteerd in de praktische politieke realiteit? Hoger werd reeds op het ontbreken van een bepaalde eenvormigheid gewezen zodat, in elk geval wat BSP en CVP betreft, de situaties in de verschillende arrondissementen nogal grondig van elkaar kunnen verschillen. Indien men dus een volledig en representatief beeld wil uittekenen van het selectieproces van kandidaten voor de wetgevende verkiezingen in België, dan ziet men zich praktisch genoodzaakt een systematisch onderzoek door te voeren in ieder van de 41 bestuurlijke arrondissementen, gezien juist de zeer grote vrijheid, waarover de arrondissementsfederaties van de twee belangrijkste partijen beschikken i.v.m. deze operatie. Afgezien het belang van en de noodzaak aan een dergelijk systematisch onderzoek, ligt een dergelijk opzet niet in de bedoelingen van deze bijdrage. Het is veeleer de bedoeling van deze bijdrage aan terreinverkenning te doen d.w.z. onderzoeksobjecten aan te duiden op een terrein, waarop tot dusver elke vorm van systematisch onderzoek afwezig bleef (17a). Niettemin komt het ons als nuttig voor deze bijdrage niet te beperken tot het aangeven van het *algemeen* statutair kader, binnen hetwelk het selectieproces van parlementaire kandidaten verloopt, maar bovendien in een tweede deel dit algemeen kader te konkretiseren, nader toe te lichten door de beschrijving van de feitelijke afwikkeling van dit proces in één bepaald arrondissement.

## II. KONKRETE SITUATIE

De overgang wordt hier dus gemaakt van het algemeen kader naar het concrete verloop van het selectie-proces, zoals dit zich structureert in één bepaald arrondissement, nl. het *arrondissement Leuven*, en dit voor de laatste wetgevende verkiezingen, nl. deze van mei 1965. De keuze van deze concrete situatie werd door geen andere factor bepaald dan door het feit dat de voor de rekonstruktie en beschrijving van het selectieproces noodzakelijke gegevens het best toegankelijk en verifieerbaar waren.

Vooraf weze nog duidelijk gesteld dat de studie van deze concrete situatie op zichzelf een veralgemening noch beoogt, noch toelaat. Zij is dan

ook veeleer sociografisch dan sociologisch of, om de terminologie van Kruijer te gebruiken, veeleer descriptief sociologisch dan algemeen sociologisch (18). Om met de termen van dezelfde Kruijer het opzet van dit tweede deel nog nader te specificeren, kan gesteld worden dat « thematische sociografie » de bedoeling van deze concrete-situatie-studie uitmaakt. Dit betekent dat, ofschoon de aandacht beperkt blijft tot één aspect van een bepaald sociaal stelsel (hier het selectiesysteem van kandidaat-parlementairen), toch gestreefd wordt naar het formuleren van uitspraken, die verklarend en verhelderend kunnen werken t.a.v. het sociaal systeem als geheel.

De bij dit onderzoek gebruikte methode was van tweevoudige aard. Gestart werd met de methode van het documentenonderzoek : eensdeels werden de arrondissementale statuten van de verschillende partijen, in het bijzonder i.v.m. de verkiezingen, bestudeerd en anderdeels werd kennis genomen van de beschouwingen, welke de CRISP wijdde aan de poll-verrichtingen van CVP en BSP in het arrondissement Leuven (19). De aldus bekomen gegevens werden gecontroleerd, aangevuld en gewijzigd door middel van de interview-methode met een aantal centrale figuren uit de verschillende partijen.

Het object, het opzet en de methode van dit tweede deel nader toegelicht zijnde, kan een aanvang genomen worden met de analyse van het selectieproces in de verschillende partijen van het arrondissement Leuven. Omwille van de duidelijkheid worden voor elke partij eerst de statutaire regels aangegeven om vervolgens over te gaan naar het feitelijk verloop van het selectie-proces dit voor de wetgevende verkiezingen van mei 1965.

### 1. De Christelijke Volkspartij (CVP).

De statutaire beschikkingen, welke voor deze partij van belang zijn, liggen vervat in twee documenten :

— het algemeen pollreglement van het arrondissement Leuven (goedgekeurd door het Hoofdbestuur op 24 januari 1958);

— de arrondissementale statuten (goedgekeurd door het arrondissementaal congres van 18 november 1951).

In verband met het arrondissementeel pollreglement dient gewezen te worden op het bestaan van « Richtlijnen van het Nationaal Komitee aan de arrondissementen betreffende de pollreglementen bij de wetgevende en provinciale verkiezingen » (20). Deze richtlijnen hebben een bindende waarde d.w.z. dat de arrondissementele pollreglementen in overeenstemming moeten zijn met de nationale richtlijnen.

Wie kan volgens deze richtlijnen en het pollreglement kandidaten voordragen ?

Drie instanties nl. :

- minstens drie plaatselijke afdelingen, welke samen minimum 225 leden tellen ;
- het arrondissementeel hoofdbestuur ;
- het Nationaal Komitee ;

Wie kan als kandidaat weerhouden worden ?

De voorgedragen personen die :

- voldoen aan de Kieswet ;
- sedert minstens één jaar lid zijn van de CVP (vrijstelling mogelijk door het hoofdbestuur) ;
- een geschreven verklaring ondertekenen, waarin zij hun kandidatuur, het partijprogramma en de plaats op de kieslijst aanvaarden.

De aldus weerhouden kandidaten worden door het hoofdbestuur ondergebracht in een model- of typelijst, die de rangschikking en bijgevolg ook de voorkeur voor bepaalde kandidaten aangeeft. Deze rangschikking wordt plaats na plaats bij geheime stemming bepaald. De modellijst wordt vervolgens voorgelegd aan de arrondissementele raad van afgevaardigden en aan het Nationaal Komitee. Dit laatste kan kandidaten aanbevelen, toevoegen, uitsluiten en de rangorde der kandidaten wijzigen. Hiermede is de voorbereidende fase afgesloten en kan de poll-fase een aanvang nemen.

Wie kan aan de poll deelnemen ?

Al de aangesloten leden van de CVP uit het arrondissement kunnen hieraan deelnemen. Er bestaat evenwel geen verplichting tot deelname aan de poll. Op te merken valt dat gebruik wordt gemaakt van het meervoudig stemrecht, nl. naar-

gelang men gedurende een, twee of drie jaar lid is van de CVP, beschikt men over één, twee of drie stemmen. Waarop heeft de poll betrekking ?

De deelnemers aan de poll zijn alleen gemachtigd om de kandidaten aan te duiden, die de eerste vijf plaatsen voor de Kamer zullen bezetten. Over de rangschikking van deze kandidaten kunnen zij zich niet uitspreken.

Om geldig te stemmen beschikken de deelnemers over twee mogelijkheden :

— ofwel brengen zij hun stem uit **bovenaan de modellijst**, waardoor men dus zijn goedkeuring hecht aan de rangorde, die door het **Hoofdbestuur** bepaald werd ;

— ofwel stemmen zij op vijf namen uit de **alfabetische lijst**, wat als een afkeuring van de **modellijst** geïnterpreteerd kan worden.

De modellijst wordt aangenomen wanneer de alfabetische lijst niet de meerderheid der uitgebrachte stemmen behaalt.

Hiermede zijn de formele lijnen aangegeven van het systeem, binnen hetwelk de selectie van kandidaten zich in de CVP situeert. Onmiddellijk valt hierbij de centrale positie van het arrondissementeel hoofdbestuur op. Vandaar het belang om de samenstelling van dit orgaan nader te onderzoeken. Het hoofdbestuur is samengesteld uit :

a) De voorzitter, verkozen door de raad van afgevaardigden (21).

b) Vier en twintig leden, door de raad van afgevaardigden verkozen (minimaal 1 per kanton).

c) Twaalf leden, door de voorzitter en de 24 gekozen leden gecoöpteerd (elk kanton in het totaal minstens 2 leden).

Daarbij komt dat minstens drie vrouwen van het hoofdbestuur moeten deel uitmaken en dat een afgevaardigde van de CVP jongeren gecoöpteerd kan worden.

Essentieel is nu de vraag hoe het feitelijk selectieproces bij de wetgevende verkiezingen 1965 zich ontwikkelde t.a.v. de zojuist geschetste formele structuur. Om deze vraag te beantwoorden, wordt het volledige proces hernomen.

Bij de wetgevende verkiezingen van 1961 behaalde de CVP — arrondissement Leuven

4 kamerzetels (Eykens-Hermans-Devos — De Rijck) en 2 rechtstreeks verkozen senatoren (Delport en Van der Borght). Terwijl de vier kamerleden opnieuw kandidaat zijn voor een parlementair mandaat, wensen de twee senatoren hun mandaat niet te verlengen en trekken zich terug.

Ofschoon hierdoor in het bijzonder voor de senaatslijst een selectieprobleem ontstaat, niettemin is het onbetwistbaar zo dat deze gebeurtenis een aantal reperkussies heeft op de samenstelling van de kamerlijst, wat verder nog zal ter sprake komen.

Bij de aanvang van het selectieproces staat men dus voor volgende situatie : vier verkiesbare plaatsen op de kamerlijst, waarvoor de uittredende mandatarissen opnieuw kandidaat zijn.

Wie draagt de kandidaten voor ?

Zuiver formeel werden in het arrondissement Leuven alleen kandidaten door de partijafdelingen (meestal per kanton) voorgesteld. Feitelijk komen er daarentegen andere instanties in het spel, nl. de bestuursorganen van de standsgroeperingen, die zich in het kader van de CVP niet alleen situeren, maar ook structureren : het Algemeen Christelijk Werkersverbond, de Belgische Boerenbond en het Nationaal Christelijk Middenstandsverbond. Aldus werden door het A.C.W. de Heren Eyskens (Leuven), Henckens (Tienen), Piot (Leuven) en Van Brussel (Aarschot) als kandidaten voor de kamer voorgedragen. De Boerenbond stelde Juffrouw Devos (Kortenaken) voor, het NCMV de Heer Hermans (Diest).

Naast deze zes kandidaten van de standsorganisaties werden bovendien de volgende kandidaten door afdelingen voorgedragen :

— De Vlies (Leuven) : lid van de COO te Leuven en kandidaat van de burgerij, die bovendien op een aantal ACW-leden in het hoofdbestuur kon rekenen.

— De Rijck (Heverlee) : uittredend mandataris, burgemeester van Heverlee, kandidaat van de burgerij.

— de Vleschauwer (Kortenberg) : vroeger kamerlid, die ook in 1961 als kandidaat werd voorgedragen maar van de kandidatenlijst verdween door een veto van het Nationaal Komitee.

— Van Waterschoot (Korbeek-lo) : voorge-

dragen door de afdeling Korbeek-lo en Kessel-lo en wiens kandidatuur sterk werd gesteund door de nationale partij-instanties.

Aldus waren er initiaal 10 kandidaten voor vier verkiesbare plaatsen. Aan het hoofdbestuur kwam het toe deze kandidaten in een modellijst te rangschikken, modellijst die dan achteraf samen met een alfabetische lijst aan de poll zou onderworpen worden. Dit hoofdbestuur, waarvan de statutaire samenstelling hoger reeds werd aangeduid, telt voor het arrondissement Leuven 46 leden met inbegrip van de politieke mandatarissen. De samenstelling van het hoofdbestuur wordt door twee factoren gekenmerkt :

— de machtspositie van het kanton Leuven. Dit kanton heeft bijna de helft (46 %) der mandaten in het hoofdbestuur, waaruit onmiddellijk de zwakere positie van de andere kantons blijkt ;

— ofschoon niet alle leden van het hoofdbestuur formeel tot een bepaalde standsorganisatie behoren, is dit voor het grootste deel onder hen het geval. Aldus zijn de drie standsorganisaties op een ongeveer gelijkwaardige wijze in het hoofdbestuur vertegenwoordigd.

Deze twee factoren leiden tot de hypotese dat bij de samenstelling van de modellijst twee bepalende criteria elkaar zullen doorkruisen, nl. het behoren tot een standsorganisatie en het regionale criterium.

Met het oog op de samenstelling van de kandidatenlijst, kwam het hoofdbestuur een eerste maal samen op 26 maart 1965. Aangezien de vier uittredende kamerleden opnieuw kandidaat waren, is het niet zonder belang de rangschikking van de kandidaten bij de voorgaande verkiezingen even na te gaan.

In 1961 was de situatie als volgt :

*Kamer :*

1. Eyskens (Leuven, ACW).
2. Hermans (Diest, NCMV).
3. Devos (Kortenaken, BB).
4. De Rijck (Heverlee, Burgerij).

*Senaat :*

1. Delporte (Tienen, ACW).
2. Vander Borght (Aarschot, BB).

Samengevat beschikte het ACW en de BB elk over twee mandatarissen, het NCMV en de burgerij elk over één. Of, rekening houdend met het regionaal criterium : Leuven telde twee mandatarissen, Diest, Tienen, Aarschot en Zoutleeuw (kantons) elk één.

Door het wegvallen van de twee senatoren kwamen twee plaatsen vrij, waarvoor volgens de gestelde hypothese in aanmerking kwamen : ACW en BB eensdeels, Tienen en Aarschot anderdeels. Dit was de gegeven situatie, waarvoor het hoofdbestuur zich geplaatst zag. Onmiddellijk bleek dat er een vrij algemene consensus bleek te bestaan om drie van de vier uittredende kamerleden een nieuw mandaat te verlenen of m.a.w. deze op een verkiesbare plaats te rangschikken. Aldus behield de Heer Eyskens de eerste plaats en Jufvrouw Devos de derde plaats op de kamerlijst (idem als in 1961) en werd de Heer Hermans lijstaanvoerder voor de senaat. T.a.v. het vierde uittredend kamerlid, de Heer De Rijck waren de meningen zeer sterk verdeeld, wat zijn verklaring vindt in twee factoren : in de eerste plaats was de partij politieke positie van de Heer De Rijck, als CVP burgemeester van Heverlee, door het succesval optreden van een katholieke Scheurlijst (Patargent) bij de gemeenteraadsverkiezingen van 1964 aangetast ; in de tweede plaats werd de positie van de Heer De Rijck aangetast door het opkomen van kandidaat De Vlies, die zich tot een identiek kiezerspubliek als de Heer De Rijck richtte, nl. de Leuvense burgerij, en die bovendien ook in het ACW een aantal sympatizanten telde.

Tussen deze twee kandidaten zou trouwens de strijd om de vierde plaats op de kamerlijst gaan. De tweede plaats op de kamerlijst was dus nog vakant. Wie kwamen hiervoor het meest in aanmerking? Zoals hoger aangeduid waren ditvoornamelijk ACW en BB-kandidaten uit Tienen en Aarschot. Aldus kwamen in eerste instantie als kandidaten in aanmerking : de Heren Henckens (Tienen) en Van Brussel (Aarschot), beiden ACW. De Boerenbond had voor de kamer naast juffrouw Devos geen andere kandidaat, maar wel voor de senaat nl. de Heer Lagae (Leuven). Ofschoon de Heer Lagae niet uit één van de nog te vertegenwoordigen kantons kwam, bleek de standsfaktor genoeg doorslaggevend te zijn om deze kandidaat de tweede plaats op de senaatslijst toe te wijzen. Bijgevolg kwam de tweede plaats op de kamerlijst

praktisch noodzakelijk toe aan een ACW-kandidaat van Tienen of Aarschot, dus ofwel aan Henckens ofwel aan Van Brussel. De positie van de Heer Henckens lag hierbij heel wat gunstiger dan deze van de Heer Van Brussel en hierin speelden o.m. volgende factoren :

— de Heer Henckens was arrondissementeel voorzitter van de CVP en beschikte hierdoor automatisch over een zekere gezagspositie in de partij, in het bijzonder dan in het hoofdbestuur ;

— eerste plaatsvervanger voor de kamer in 1961 had de Heer Henckens een aanzienlijk aantal voorkeurstemmen (1008) op zijn naam weten te behalen, waardoor hij ook bij de kiezers reeds in zekere mate ingeburgerd was ;

— het kanton Tienen kende in het hoofdbestuur een relatief sterkere vertegenwoordiging dan het kanton Aarschot ;

— de kandidatuur van de Heer Henckens werd door enkele gezagsfiguren uit de partij gesteund (o.m. door twee uittredende mandatarissen).

Deze vier factoren speelden ongetwijfeld een belangrijke rol in de uiteindelijke toewijzing van de tweede plaats op de type-lijst aan de Heer Henckens.

Bleef dus nog slechts de vierde plaats toe te wijzen, waarvoor in theorie nog zes kandidaten in aanmerking kwamen, nl. De Rijck, De Vlies, de Vleeschauwer, Piot, Van Brussel en Van Waterschoot. De Heren Piot en Van Brussel, ACW-kandidaten, bleven onmiddellijk buiten beschouwing omdat het ACW reeds twee van de drie kamerzetels in handen had. T.o.v. de Heer de Vleeschauwer bestond een veto van het Nationaal Komitee, terwijl de Heer Van Waterschoot slechts op een geringe steun in de partij kon rekenen. In feite bleven dus alleen de Heren De Rijck en De Vlies als reële kandidaten over, die beiden de Leuvense burgerij als elektorale vertrekbasis kenden. Een beslissing over de vierde plaats werd op deze eerste vergadering niet genomen.

Het hoofdbestuur kwam vier dagen later, nl op 30 april 1965 opnieuw samen om de modellijst definitief op te stellen.

Een eerste belangrijk feit was het verzoek van de Heer Eyskens om van de kamerlijst verwijderd te worden en over te kunnen gaan naar de senaats-

lijst. Deze vrij onverwachte beslissing ontmoette geen verzet in het hoofdbestuur en de Heer Eyskens werd bijgevolg lijstaanvoerder voor de senaat. De Heer Hermans ging terug naar de kamerlijst en nam er de plaats van de Heer Eyskens in. Hoe werd het probleem van de vierde plaats nu opgelost? Zoals hoger aangeduid bleven alleen de Heren De Vlies en De Rijck als effectieve kandidaten voor deze plaats over. Ofschoon beiden woordvoerders en kandidaten van de burgerij en hogere middenstand, genoten zij beiden bovendien enige steun in ACW-kringen: de Heer De Rijck vooral in de persoon van de Heer Eerdeken, zijn voorganger als burgemeester te Heverlee. Over de vierde plaats werd gestemd: de Heer De Vlies behaalde de meeste stemmen. Deze laatste kwam dus op de vierde plaats, terwijl de Heer De Rijck de vijfde plaats aanvaardde. Bij de globale stemming over de modellijst ging de Heer De Rijck, hierin gesteund door een aantal leden van het hoofdbestuur, in oppositie. Deze houding hield verband met het volgende: op de kamerlijst maakte de Heer De Rijck praktisch geen kans om nog verkozen te worden. Voor de senaat bestond er integendeel nog een mogelijkheid: door het wegvallen van de provinciale senator De Smet (Leuven — burgerij) kwam er een mandaat vrij, waarvoor als kandidaten de Heren Van Waterschoot (na de mislukking voor de kamerlijst) en Smets (burgemeester van Leuven) werden genoemd. De oppositie-houding van de Heer De Rijck was dus o.i. niet gericht tegen de toewijzing van de vierde plaats op de kamerlijst aan een andere kandidaat dan hemzelf, maar was bedoeld om zijn kandidatuur voor het mandaat van provinciaal senator door het hoofdbestuur te doen aanvaarden. De positie van de Heer De Rijck in dit orgaan bleek sterk genoeg te zijn om het te halen op de twee eerst-genoemde kandidaten. Op deze manier aanvaardde de Heer De Rijck uiteindelijk de vijfde plaats en was de modellijst dus samengesteld als volgt:

1. Hermans (Diest, NCMV).
2. Henckens (Tienen, ACW).
3. Devos (Kortenaken, BB).
4. De Vlies (Leuven, Burgerij).
5. De Rijck (Heverlee, Burgerij).

Deze lijst werd voorgelegd aan en goedgekeurd door de arrondissementale raad van afgevaardigden op 10 april 1965. Een dag later werd de sta-

tutair-verplichte poll ingericht in het arrondissement.

Aan de poll-verrichtingen mag deelgenomen worden door alle CVP-leden van het arrondissement, nl. 7.314 in het totaal. Vijf duizend acht honderd en drie stemmen werden uitgebracht, wat echter niet beduidt dat er evenveel personen aan de poll zouden deelgenomen hebben, aangezien er een meervoudig stemrecht bestaat in het arrondissement. Berekend aan een gemiddelde van 2,2 stemmen per deelnemer (22) betekent dit een deelname van  $\pm 2.638$  leden of 36 % van het totaal aantal aangesloten leden of 3 % van het totaal aantal op de CVP uitgebrachte stemmen in 1965. Waarover dienden de deelnemers aan de poll zich uit te spreken? Twee lijsten werden voorgelegd: de modellijst en een alfabetische lijst, waarop de namen van Piot, Van Brussel en de Vleeschauwer voorkwamen naast de vijf namen van de modellijst. Ofwel stemde men op de modellijst, ofwel duidde men vijf namen aan op de alfabetische lijst. Wanneer deze laatste lijst niet de meerderheid der uitgebrachte stemmen behaalt, dan wordt de modellijst aangenomen.

Welk was de uitslag van de poll?

De modellijst kreeg 1919 stemmen of 35,1 %. Op de alfabetische lijst werden 3.539 stemmen uitgebracht of 64,9 %, waarbij de voorkeurstemmen als volgt verdeeld waren:

1. Devos	. . . . .	2.848
2. Piot	. . . . .	2.632
3. Henckens	. . . . .	2.622
4. Hermans	. . . . .	2.394
5. Van Brussel	. . . . .	2.186
6. De Rijck	. . . . .	2.097
7. De Vlies	. . . . .	1.647
8. de Vleeschauwer.	. . . . .	1.281

Bij deze rangschikking naar voorkeurstemmen zijn twee belangrijke vaststellingen te maken:

— de kandidaten, die door een standsorganisatie werden voorgedragen, bezetten de eerste vijf plaatsen, terwijl de kandidaten zonder steun van een bepaalde organisatie de laatste drie plaatsen innemen. Hieruit blijkt dat de selectie, die aan de top hoofdzakelijk in functie van de standsorganisaties werd doorgevoerd, op gelijkaardige wijze door de gewone leden gebeurt.

M.a.w. kandidaten zonder de steun van een standsorganisatie maken opmerkelijk minder kans voor een gunstige rangschikking dan kandidaten die wel een dergelijke steun genieten ;

— waar drie van de vier kandidaten met een verkiesbare plaats op de modellijst ook op de alfabetische lijst een verkiesbare plaats innamen en de vierde kandidaat om de zojuist vermelde reden zijn verkiesbare plaats verloor, kwam thans de Heer Piot op de tweede plaats. De Heer Piot was ACW kandidaat Leuven en full-time-medewerker op de nationale studiedienst van de partij (CEPESS). Deze drie identificatiegegevens (ACW — Leuven — CVP) verklaren wellicht voor een gedeelte zijn poll-succes. Daarnaast moet er echter op gewezen worden op een stilzwijgende overeenkomst in het hoofdbestuur wat betreft de toewijzing der mandaten : 2 ACW, 2 BB, 1 NMCV en 1 burgerij, waardoor het onmogelijk bleek te zijn, na de overgang van de Heer Eyskens naar de senaat, een tweede ACW-kandidaat op de kamerlijst te brengen. Met deze interne verdeling werd door de gewone leden geen rekening gehouden en werd er alleen vanuit en voor de eigen groepssituatie gestemd.

Aangezien de alfabetische lijst de meerderheid der uitgebrachte stemmen had behaald, kon de modellijst *schijnbaar* moeilijk gehandhaafd blijven. De eerste vijf plaatsen op de kamerlijst zouden dus ingenomen worden door de vijf kandidaten met het grootst aantal voorkeurstemmen op de alfabetische lijst. De rangschikking bleef echter, krachtens art. 9 van het poll-reglement, aan het hoofdbestuur voorbehouden.

Wellicht hiertoe gestimuleerd door de twee meest benadeelde kandidaten (De Vlies en De Rijck) besliste het hoofdbestuur echter de modellijst te handhaven, dit met 20 tegen 13 stemmen. Door het bekend geraken in de krant van de uitgebrachte voorkeurstemmen, ziet het hoofdbestuur zich genoodzaakt de genomen beslissing te verantwoorden. Het ging hierbij uit van volgende redenering : de leden die akkoord gingen met de kandidaten op de modellijst, stemden op deze lijst en niet op de alfabetische lijst. Wanneer men nu de individuele voorkeuorde van de leden voor de verschillende kandidaten wil bepalen, dan mag men zich hierbij niet beperken tot de uitgebrachte voorkeur op de alfabetische lijst, maar dient hierin de globale voorkeur voor de

modellijst op een bepaalde manier verwerkt te worden. Hoe kan nu de individuele voorkeur uit de globale voorkeur afgewogen worden ? Naar de mening van het hoofdbestuur kan dit best gebeuren door aan elk kandidaat op de **modellijst** de modellijststemmen toe te bedelen in **verhouding** tot zijn plaats op deze lijst. Konkreet kwam dit hierop neer dat elke kandidaat zijn **voorkeurstemmen** kreeg plus de stemmen op de **modellijst** uitgebracht, vermenigvuldigd met een **coëfficiënt** omgekeerd evenredig met de plaats op de **modellijst**. Door deze wiskundige bewerking diende men kwasi-noodzakelijk terug de rangschikking van de modellijst te bekomen. Dit bleek inderdaad het geval te zijn.

1. Hermans :  $2.394 + (1.919 \times 5) = 11.989$ .
2. Henckens :  $2.622 + (1.919 \times 4) = 10.298$ .
3. Devos :  $2.848 + (1.919 \times 3) = 8.605$ .
4. De Vlies :  $1.647 + (1.919 \times 2) = 5.485$ .
5. De Rijck :  $2.097 + (1.919 \times 1) = 4.016$ .

De lijst die initiaal door het hoofdbestuur van 42 mensen samengesteld was, bleef dus na de poll behouden en werd voor de wetgevende **verkiezingen** ingediend. Geen enkele van de overige drie kandidaten wensten de lijst verder met hun naam aan te vullen. Twee onder hen, nl. de Heren Piot en Van Brussel gaven de voorkeur aan een plaats op de lijst der plaatsvervangers. Aangezien het kanton Aarschot onvoldoende aan bod was **gekomen** bij de samenstelling van de lijst der titelvoerders, werd de Heer Van Brussel (Aarschot) eerste plaatsvervanger voor de kamer. Tenslotte nam het hoofdbestuur de formele **beslissing** (18 voor — 14 tegen) de Heer De Rijck als enige kandidaat voor het mandaat van **provinciaal senator** voor te dragen.

De CVP behaalde bij de verkiezingen vier kamerzetels :

Juffrouw Devos en de Heer Hermans hernieuwden hun mandaat, de Heren Henckens en De Vlies waren nieuw verkozenen.

#### Besluit.

1° De selectie van de kandidaten voor de wetgevende verkiezingen dient in de CVP **statutair** door de partijleden te gebeuren.

Hiertoe moet op een **verplichte wijze** een poll ingericht worden, waardoor de leden de kandida-

ten voor de verkiesbare plaatsen kunnen aanduiden. Inzake de rangschikking van de kandidaten zijn de partijleden echter niet bevoegd, aangezien dit voorbehouden blijft aan het hoofdbestuur, een orgaan van 42 leden dat voor een gedeelte door de raad van afgevaardigden van de plaatselijke partijafdelingen verkozen wordt.

2° Het hoofdbestuur heeft o.i. het belangrijkste aandeel in het selectieproces aangezien het niet alleen beslist wie waar op de lijst komt, maar ook in sterke mate bepaalt wie op de lijst komt. Het hoofdbestuur stelt immers op eigen initiatief een modellijst op, waarin de kandidaten reeds in nuttige orde gerangschikt zijn. Onmiskenbaar komen hiervoor in eerste instantie kandidaten in aanmerking, die ofwel zelf in het hoofdbestuur zetelen, ofwel de steun genieten van een belangrijk aantal bestuursleden. Daarnaast gaat van een modellijst een richtinggevende impuls uit bij de poll-verrichtingen : 1.919 individuen verleenden immers hun goedkeuring aan deze lijst. Tenslotte beschikt het hoofdbestuur over voldoende armslag om de modellijst te handhaven bij een — t.a.v. de modellijst — negatieve poll-uitslag. Bv : wanneer de kopman van de modellijst op de alfabetische lijst slechts 644 voorkeurstemmen had bekomen, — d.i. de helft van het aantal voorkeurstemmen behaald door de laatste kandidaat op de alfabetische lijst —, zelfs in dat extreem geval zou de kopman zijn plaats op de modellijst behouden hebben na de gewogen stemverdeling door het hoofdbestuur.

Eenmaal vastgesteld zijnde dat het zwaartepunt van het selectieproces in het hoofdbestuur is gelegen, en niet bij de gewone partijleden, moet men besluiten dat de kandidatenselectie in de CVP Leuven oligarchische karaktertrekken vertoont.

3° Zelfs indien de uiteindelijke beslissing zich bij de gewone partijleden zou situeren, dan nog zou het selectieproces oligarchisch getint zijn. Aan de poll werd inderdaad slechts deelgenomen door 3 % van het totaal aantal CVP kiezers bij de verkiezingen in 1965. De overige 97 % bekrachtigden tijdens de verkiezing een beslissing, die zonder hun medewerking reeds vroeger tot stand was gekomen.

4° De eerste drie van de vier verkiesbare plaatsen werden ingenomen door kandidaten die niet alleen tot een bepaalde standsorganisatie in het kader van de partij behoren, maar bovendien door deze

organisaties als kandidaten vooruitgeschoven waren. Dit is het gevolg van de partijstructuur, binnen dewelke de drie standsorganisaties niet zomaar naast elkaar voorkomen, maar een geïntegreerd systeem uitmaken. Deze systeemvorming komt op het bestuursvlak tot uiting in de onderlinge consensus t.a.v. het aantal en de plaats der verschillende kandidaten. Wie buiten het systeem valt of er zich moeilijk in kan handhaven, beschikt uiteraard over geringere kansen om een verkiesbare plaats te bezetten. T.a.v. dit geïntegreerd systeem heeft het regionaal criterium een sekundaire betekenis. Op het vlak van de gewone partijleden blijft dit systeem als selectiekriterium gelden, maar het is niet langer geïntegreerd, d.w.z. dat de gedraging van het partijlid nog steeds initiaal bepaald wordt door het behoren tot een bepaalde standsorganisatie, maar dat er in deze gedraging niet meer strikt rekening wordt gehouden met het bestaan van andere standsorganisaties. Op het vlak van de CVP-kiezer wordt de integratie nog minder uitgesproken aangezien het regionaal criterium hier zeer sterk aan betekenis wint cfr. de uitgebrachte voorkeurstemmen, waaruit telkens kan afgeleid worden uit welk kanton de kandidaat afkomstig is.

5° Ofschoon niet kan uitgemaakt worden hoe de selectie van de kandidaten in de standsorganisaties precies gebeurde, niettemin mag verondersteld worden dat ook hier slechts een gering aantal personen bij betrokken zijn gezien de afwezigheid van formele, te verifiëren beslissingen ter zake.

6° Het voorkomen op de alfabetische lijst van een kandidaat, waartegen het Nationaal Komitee een veto had uitgesproken, wijst o.i. op twee aspecten : eensdeels beschikken de nationale partijorganen theoretisch en statutair over de macht om in het selectieproces een bepalende rol te spelen ; anderdeels bezitten feitelijk de arrondissementele organen de eksklusieve macht om aan dit proces vorm en inhoud te geven. Voorstellen om aan het Nationaal Komitee een grotere statutaire bevoegdheid te verlenen i.v.m. de samenstelling van de kandidatenlijsten, werden op het CVP-kongres te Luik op 18 en 19 december 1965 met een grote meerderheid door de arrondissementen afgewezen.

De arrondissementen blijven dus een zeer grote autonomie beschikken, waardoor de selectie der kandidaten praktisch volledig buiten het bereik der nationale partijorganen blijft.

## 2. De Belgische Socialistische Partij (BSP).

Voor de BSP zijn alle beschikkingen i.v.m. de selectie van kandidaten voor de wetgevende verkiezingen vastgelegd in de « Statuten van de BSP — Arrondissementsfederatie Leuven » (23).

Volgens art. 42 van deze statuten bepaalt het arrondissementskongres drie maanden vóór de wetgevende verkiezingen de modaliteiten die gevolgd moeten worden met het ook op de samenstelling van de kandidatenlijsten. De organisatie van een poll of m.a.w. de raadpleging van de partijleden over de samenstelling van de kandidatenlijsten is niet statutair verplicht (dit in tegenstelling met de CVP).

Wie kan kandidaten voordragen ?

Normaal zijn het alleen de gemeentelijke partijafdelingen (voorzitter en secretaris), die bevoegd zijn om kandidaten voor te dragen.

Art. 53 voorziet hierop echter een afwijking, waar gezegd wordt dat aanvullende kandidaten en plaatsvervangers door het federaal bestuur kunnen aangeduid worden. De partijafdelingen hebben niet alleen het recht kandidaten voor te dragen : zij zijn bovendien verplicht elke kandidatuur aan het federaal bestuur door te geven, wanneer de betrokken kandidaat aan volgende voorwaarden voldoet :

— actief lid zijn van de Partij sedert 5 jaar en het arrondissement daadwerkelijk bewonen ;

— sedert vijf jaar lezer zijn van de officiële partijtijpers ;

— sedert minstens vijf jaar lid zijn van de sociale en kulturele groepen aangesloten bij de Partij en koper zijn bij de socialistische coöperatieven, aangesloten bij het Algemeen Coöperatief Verbond, voor een som van ten minste 3.500 F per gezinslid en per jaar (in uitzonderlijke gevallen kan ten aanzien van deze laatste voorwaarde een afwijking toegestaan worden door het federaal bestuur).

De aldus weerhouden kandidaten moeten door het arrondissementskongres aanvaard worden en hiertoe dienen zij de meerderheid van de stemmen der aanwezige afgevaardigden te behalen.

Wanneer het arrondissementskongres beslist tot de inrichting van een poll, dan treden er een nieuwe reeks van statutaire regels in werking.

1. In de eerste plaats zal het arrondissementskongres bepalen voor hoeveel kandidaten er zal gepollt worden en tot welk cijfer zal gerangschikt worden.

2. De volgorde van de kandidaten op de polllijst wordt bij loting bepaald.

3. Om de kandidaturen te rangschikken moet de poller naast de naam van de kandidaat met een cijfer aanduiden welke plaats hij hem wil toekennen (b.v. 1<sup>ste</sup>, 2<sup>de</sup>, ... tot n<sup>de</sup> plaats, zoals volgens punt 1 werd vastgelegd).

Voor het depouilleren der resultaten en het toewijzen der plaatsen, gaat men als volgt te werk : men berekent het totaal aantal stemmen, dat elke kandidaat voor rang 1 of de eerste plaats bekomen heeft. Vervolgens maakt men voor elke kandidaat het totaal der uitgebrachte stemmen op rang 1 en 2 (eerste en tweede plaats). Daarna  $1 + 2 + 3$ , tot  $1 + 2 + \dots + n$ , zijnde de laatste rang of plaats die volgens punt 1 aan de poll onderworpen werd.

De kandidaat die de absolute meerderheid (helft plus één) der stemmen behaalt in rang 1 of met cijfer 1, zal de eerste plaats bekleden. De kandidaat die deze meerderheid behaalt in rangen  $1 + 2$ , wordt tweede gerangschikt, in rangen  $1 + 2 + 3$  wordt derde, enz.

Indien er nu geen enkele kandidaat is die de vereiste meerderheid heeft bekomen voor een bepaalde rang of plaats, dan worden de cijfers uitgebracht op de daaropvolgende rangen of plaatsen bijgeteld.

4. De kandidatenlijst, die aldus werd samengesteld, kan niet meer worden gewijzigd, tenzij met instemming van de kandidaten (cfr. infra).

Essentieel is ook hier weer het toetsen van dit formeel-statutair kader aan het feitelijk selectieproces.

Men kan 3 perioden onderscheiden :

### A. VOOR DE POLL.

Op 31 januari 1965 kwam het arrondissementskongres samen om zich uit te spreken over de voorgedragen kandidaturen en om de modaliteiten te bepalen voor de samenstelling van de kandidatenlijst.

In het arrondissementkongres zijn de afgevaardigden van de plaatselijke afdelingen opgenomen. De afdelingen hebben recht op

- één afgevaardigde voor minimum 10 tot 35 leden ;
- twee afgevaardigden voor 36 tot 100 leden ;
- drie voor 101 tot 200 leden ;
- één afgevaardigde meer per 100 leden of gedeelte ervan.

Het arrondissementkongres omvatte in 1965 178 afgevaardigden, die zich over de verschillende kantons als volgt verspreidden :

Leuven . . . . .	55
Haacht . . . . .	25
Tienen . . . . .	24
Diest . . . . .	22
Aarschot . . . . .	20
Landen . . . . .	14
Glabbeek . . . . .	9
Zoutleeuw . . . . .	9

Deze 178 afgevaardigden worden nog aangevuld met 21 leden van het federaal bestuur, dat jaarlijks door het arrondissementkongres verkozen wordt en waarvan de samenstelling de volgende is :

Leuven . . . . .	8
Haacht . . . . .	3
Tienen . . . . .	2
Aarschot . . . . .	2
Diest . . . . .	2
Landen . . . . .	2
Glabbeek . . . . .	1
Zoutleeuw . . . . .	1

Het federaal bestuur geeft dus een vrij representatieve afspiegeling van de samenstelling van het arrondissementkongres. In beide organen neemt het distrikt Leuven een centrale (machts) positie in.

Op het arrondissementkongres van 31 januari 1965 waarvoor een zeer hoge participatiegraad ( $\pm 95\%$ ) genoteerd werd, stelde het federaal bestuur een modellijst voor en deed het voorstel om t.a.v. deze modellijst een poll te organiseren. In

deze modellijst had het federaal bestuur de kandidaten gerangschikt vanaf de tweede plaats : het arrondissementkongres van mei 1962 had immers reeds bepaald dat bij de volgende wetgevende verkiezingen de Heer A. Vranckx *buiten poll* op kop van de kamerlijst zou geplaatst worden.

Ter verklaring dient hieraan toegevoegd te worden dat in 1962 de BSP-kopman voor de kamer, de Heer Tielemans, overleed, die de centrale spil van de BSP in het arrondissement Leuven was.

Aangezien op dat ogenblik geen enkele kandidaat uit de partijfederatie in aanmerking kwam om de rol van de Heer Tielemans over te nemen, deed men beroep op de Heer Vranckx, hoogleraar aan de RU te Gent en tot in 1962 lid van de Raad van State.

Noch de kandidatuur, noch de plaats *buiten poll* van de Heer Vranckx werd in het kongres van 1965 opnieuw ter sprake gebracht. Het kongres sprak zich echter kwasi-unaniem uit tegen het voorstel van het federaal bestuur en besliste de poll-lijst door loting samen te stellen.

De tweede taak van het kongres bestond erin de voorgedragen kandidaten goed of af te keuren. In het totaal werden 8 kandidaten voorgedragen. Aangezien de BSP-Leuven bij de wetgevende verkiezingen in 1961 voor de kamer twee verkozenen telde, kwam dit in feite neer op 8 kandidaten voor 1 verkiesbare plaats (de Heer Vranckx *buiten poll* op de eerste plaats was in feite reeds verkozen). Deze kandidaten waren :

— *Boël, H.* : advocaat, burgemeester van Tienen, stond in 1961 op de vierde plaats voor de kamer. Werd voorgedragen door de afdelingen Tienen, Zoutleeuw, Oplinter, Boutersem, Wommersom.

— *Bogaerts, A.* : bediende, schepen van Boortmeerbeek, provinciaal raadslid, partij-secretaris kanton Haacht. Werd voorgedragen door de afdelingen Haacht, Boortmeerbeek, Hever, Wespelaar.

— *Dewit, G.* : handelaar, zoon van de vroegere arrondissementele secretaris, die in 1961 de derde plaats voor de kamer bekleedde, maar intussen overleed. Voorgedragen door Leuven.

— *Feyaerts, G.* : gepensionneerd onderwijzer, voorzitter BSP-afdeling Wezemaal, lid van de COO. Voorgedragen door Wezemaal.

— *Geets, F.* : onderwijzer, gemeenteraadslid te Herent, partijsecretaris afdeling Herent. Voorgedragen door Herent.

— *Gilis, R.* : hoofd van de socialistische mutualiteit te Diest, lid COO Diest, zoon van de provinciale senator (1961), die tijdens zijn mandaat overleed. Voorgedragen door Diest, Kaggevinne, Webbekom, Scherpenheuvel.

— *Grandjean, J.* : bediende van de socialistische mutualiteit, gemeenteraadslid Aarschot, penningmeester BSP afdeling Aarschot, uittredend volksvertegenwoordiger, aangezien hij, als eerste plaatsvervanger in 1961, bij het overlijden van de Heer Tielemans het mandaat van deze laatste overnam. Voorgedragen door Aarschot, Rillaar, Langdorp en Tervuren.

— *Wouters, F.* : schepen van Tremelo, hoofd van de socialistische mutualiteit in het kanton Haacht, partijsecretaris afdeling Tremelo. Voorgedragen door Tremelo.

Bij deze kandidatenlijst drie opmerkingen :

1° Van de acht kandidaten zijn er zes die ofwel in de partij zelf, ofwel in één van de deelorganisaties van de partij een leidinggevende positie innemen. De rekrutering van de kandidaten schijnt dus voornamelijk te gebeuren onder de militante leden van de partij, die zich voor de partij bijzonder verdienstelijk hebben gemaakt.

2° Drie van de acht kandidaten zijn op directe of indirecte wijze verbonden met vroegere mandatarissen of kandidaat-mandatarissen : de Heer Boel, stagiair-advokaat bij volksvertegenwoordiger Tielemans, de Heer Dewit en de Heer Gilis, waarvan de vader in 1961 respectievelijk kandidaat-volksvertegenwoordiger en senator was. Persoonlijke bindingen of contacten spelen dus blijkbaar eveneens bij de rekrutering.

3° Vier kandidaten worden slechts door hun eigen afdeling voorgedragen, terwijl de andere vier op meerdere afdelingen kunnen steunen. De vraag kan gesteld worden of de breedte van de vertrekbasis van een bepaald kandidaat bepalend is voor het al of niet bekomen van een gunstige plaats op de lijst.

Deze acht voorgedragen kandidaten bekwamen allen de meerderheid op het arrondissementscongres en werden dus aan de poll onderworpen.

## B. DE POLL.

De poll werd in alle afdelingen ingericht op 14 februari 1965. Tot de poll werden alle leden toegelaten, die minstens één jaar aangesloten waren bij de BSP en hun lidgeld betaald hadden.

Aldus kwamen er 7.702 leden in aanmerking voor de poll, hetzij 12,3 % van het totaal aantal BSP stemmers bij de verkiezingen in 1961. Van deze 7.702 namen er 4.532 deel aan de poll voor de kamer, hetzij 58,8 % van het totaal aantal stemgerechtigde leden, hetzij 8 % van het totaal aantal BSP stemmers in 1965.

De volgorde van de kandidaten werd door het lot bepaald en de kandidaten werden in ster-vorm op de poll-brief geplaatst.

De poll gaf de volgende resultaten :

Rangorde der kandidaten	Bekomen rang	Aantal stemmen voor de bekomen rang plus de voorgaande rangen
1. Boel (Tienen) . . . .	3	2.365
2. Grandjean (Aarschot) .	4	2.540
3. Gilis (Diest) . . . .	4	2.415
4. Feyaerts (Wezemaal) .	4	2.355
5. Dewit (Leuven) . . . .	4	2.111
6. Wouters (Tremelo) . .	4	1.892
7. Bogaerts (Haacht) . .	4	1.759
8. Geets (Herent) . . . .	4	1.752

Geen enkele kandidaat behaalde de absolute meerderheid op rang 1 ; evenmin was dit het geval voor rang 2. De Heer Boel behaalde de vereiste meerderheid op rang 3 door samentelling van de stemmen, uitgebracht op zijn naam, van rang 1 + 2 + 3. Idem voor de Heren Grandjean, Gilis en Feyaerts die de meerderheid behaalden in rang vier door samentelling van hun stemmen op rang 1 + 2 + 3 + 4. In de aldus bekomen rangschikking schuiven alle kandidaten een plaats op ten voordele van de Heer Vranckx, die lijst-aanvoerder voor de kamer werd. De twee verkiesbare plaatsen werden dus ingenomen door de Heer Vranckx (Leuven) en de Heer Boel (Tienen).

Uit deze poll-resultaten kunnen o.i. volgende conclusies afgeleid worden :

1° De vier kandidaten, welke uitsluitend door hun eigen afdeling voorgedragen werden, bezetten respectievelijk de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> en 8<sup>ste</sup> plaats, dus

op één na de laatste vier plaatsen. De Heer Bogaerts, voorgedragen door Haacht, Boortmeerbeek, Hever en Wespelaar betekent op de 7<sup>de</sup> plaats een uitzondering. Niettemin kan als hypothesis vooruitgeschoven worden dat de breedte van de vertrekbasis van een kandidaat bepalend is voor de plaats, die hij op de lijst zal innemen.

2<sup>o</sup> Deze hypothesis wordt in zekere zin bevestigd door het feit dat de kandidaten van de drie belangrijkste kantons (Tienen, Aarschot, Diest cfr. samenstelling arrondissementkongres) de eerste drie plaatsen innemen op de kandidatenlijst.

3<sup>o</sup> Anderdeels moet er op gewezen worden dat de kandidaten van Leuven en Haacht, die nochtans op een ruime vertrekbasis konden rekenen (de twee belangrijkste kantons in het arrondissementkongres) er niet in geslaagd zijn op één der eerste vier plaatsen beslag te leggen. Het falen van de Leuvense kandidaat kent wellicht een dubbele oorzaak : eensdeels kende de betrokken kandidaat geen directe bindingen met het militante kader van de partij, waarover de meeste andere kandidaten wel beschikten ; anderdeels speelt ongetwijfeld het feit dat de Leuvense BSP-pollers reeds over een « zekere » kandidaat beschikten in de persoon van de Heer A. Vranckx, die een bijzondere sympathie geniet in het Leuvense (24). Het arrondissement kon bijgevolg moeilijk door twee « Leuvense » mandatarissen vertegenwoordigd worden.

Van zijn kant blijkt de kandidaat, voorgedragen door Haacht, Boortmeerbeek, Hever en Wespelaar, niet op de onverdeelde steun van zijn geografische vertrekbasis te kunnen rekenen : het kanton Haacht telt immers 25 afgevaardigden in het arrondissementkongres en is hierdoor voor de BSP het tweede belangrijkste kanton van het arrondissement. Dit zou normaal in de poll-uitslag tot uiting moeten komen, maar dit is niet het geval. Een verklaring zou kunnen gevonden worden in een geringere deelname-graad aan de pollverrichtingen door Haacht. De desbetreffende gegevens tonen echter aan dat het kanton Haacht één der hoogste deelnamecoëfficiënten van het arrondissement kende (92 %). Het ontbreken van een totale consensus vanwege Haacht t.o.v. deze kandidaat kan dus wel enige verklaring verschaffen. Bovendien — en dit is een tweede belangrijke faktor — werd de geografische vertrekbasis van

de kandidaat van Haacht aangetast en uitgehold door het opkomen van een kandidaat in Tremelo, vlak bij Haacht gelegen. Deze laatste kandidaat genoot ruime steun en sympathie in het kanton Haacht, wat bevestigd wordt door het aantal voorkeurstemmen op zijn naam, in het kanton Haacht bij de verkiezingen : 1.260 t.o.v. 773 voor de overige 7 kandidaten samen.

4<sup>o</sup> De uiteindelijke konklusie luidt dan dat de stemming zowel voor de poll als voor de verkiezingen in hoofdzaak lokaal en hoegenaamd niet regionaal of arrondissementeel gebeurt. De breedte van de lokale vertrekbasis is bepalend voor de uiteindelijke plaats op de lijst met het gevolg dat kandidaten van grote lokaliteiten (Leuven, Diest, Aarschot, Tienen) automatisch een ruime voorgrond hebben op andere kandidaten. De geografische faktor speelt dus als criterium bij de selectie der kandidaten.

#### C. NA DE POLL.

Na de poll kan de kandidatenlijst slechts gewijzigd worden mits toestemming van de betrokken kandidaten. Konkreet komt dit hierop neer dat aan de eerste vier kandidaten op de lijst gevraagd wordt of zij hun plaats willen behouden ofwel eerste plaatsvervanger willen worden. De vier betrokken kandidaten behielden allen hun plaats op de lijst. Kandidaten Dewit en Geets trokken zich terug, terwijl kandidaat Bogaerts eerste plaatsvervanger voor de senaat werd, omwille van het feit dat het kanton Haacht nergens over een gunstig geplaatste kandidaat beschikte. De Heer Feyaerts werd eerste plaatsvervanger voor de kamer en de lijst werd door het federaal bestuur aangevuld met drie kandidaten nl. de Heren Lambrechts en De Paduwa en Mevrouw Tielemans-Smits, weduwe van de overleden mandataris.

Bij de verkiezingen behaalde de BSP twee verkozenen nl. de Heren Vranckx en Boel, die de plaats innamen van de Heren Tielemans (overleden), Feyaerts (J.) (teruggetrokken) en Grandjean (mandataris na het overlijden van Tielemans).

#### Besluit.

1<sup>o</sup> De beslissing over de wijze, waarop de BSP-kandidaten voor de wetgevende verkiezingen in

het arrondissement Leuven worden geselecteerd, wordt genomen door een relatief uitgebreid en representatief orgaan — het arrondissementskongres —, waarin alle plaatselijke afdelingen vertegenwoordigd zijn in verhouding tot hun numeriek belang. Dit kongres beschikt eveneens over de macht om voorgedragen kandidaten goed of af te keuren. De nationale organen zijn niet gemachtigd om in dit selectieproces op te treden : de federaties zijn hierin totaal autonoom.

2° Het kongres nam de beslissing bij de samenstelling van de kandidatenlijst alle BSP-leden te betrekken door een poll in te richten. Alle door de afdelingen voorgedragen kandidaten werden aan deze poll onderworpen of m.a.w. geen enkele kandidaat werd uitgesloten. In overeenstemming met deze democratische houding verwierp het kongres een — oligarchisch getint — voorstel van het federaal bestuur om de poll in te richten op een modellijst, door dit laatste orgaan samengesteld.

3° Ditzelfde kongres had echter vooraf de beslissing genomen een kandidaat buiten de poll te plaatsen en dus t.a.v. deze kandidaat de meerderheidsregel niet te laten spelen. In feite kwam dit hierop neer dat de leden slechts de mogelijkheid bezaten om één kandidaat op een verkiesbare plaats aan te duiden.

4° De acht aan de poll onderworpen kandidaten zijn alle actieve en militante leden van de partij. Het is uiteraard slechts deze categorie van leden, die als kandidaat in aanmerking kunnen komen, gezien de gestelde voorwaarden om als kandidaat weerhouden te worden. De partij-faktor speelt dus een determinerende rol.

5° De kandidaten worden voorgedragen als kandidaten van een — ruimere of engere — geografische entiteit in het arrondissement. Aangezien de stemming zowel bij de poll als bij de wetgevende verkiezingen hoofdzakelijk gebeurt in functie van deze geografische faktor, speelt de breedte of uitgebreidheid van de geografische vertrekbasis een beslissende rol in de (nuttige) selectie der kandidaten. M.a.w. de posities en plaatsen van de kandidaten liggen in zekere zin reeds vast vóór de eigenlijke poll-periode.

6° Aan de poll werd deelgenomen door 58 % der BSP-leden wat neerkomt op 8 % van het totaal aantal BSP kiezers bij de verkiezingen van 1965. D.w.z. dat de BSP kiezers twee mandatarissen

hebben verkozen, die door een zeer kleine groep van 8 % voor hen geselecteerd en in zekere zin ook reeds verkozen waren. De resterende 92 % hebben zich slechts aangesloten bij een beslissing, een selectie die reeds veel vroeger gebeurd was en waarbij zij op generlei wijze betrokken zijn geweest.

### 3. De Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (PVV).

In het algemeen deel werd de aandacht reeds gevestigd op het feit dat de wetgevende verkiezingen van 1965 de eerste verkiezingen waren, aan dewelke de PVV als nieuwe politieke partij deelnam. Na de wetgevende verkiezingen van 1961 besliste inderdaad de leiding van de Liberale Partij de partij om te vormen tot de huidige PVV, waarbij vooral een opening naar rechts en een overbrugging van de clericale-anticlericale tegenstellingen werd nagestreefd. De nationale statuten van de partij werden op het kongres van Oostende in mei 1963 goedgekeurd. In deze statuten werden een aantal beschikkingen opgenomen met betrekking tot het opstellen van de kandidatenlijsten voor de wetgevende verkiezingen (25). Twee punten zijn hierin van bijzondere betekenis :

a) De nationale statuten voorzien het poll-systeem als een *mogelijke* manier om de kandidaten voor de parlementaire mandaten in nuttige orde te rangschikken. Het gaat hier echter slechts om een mogelijkheid en hoegenaamd niet om een verplichting, aangezien het aan de arrondissementsfederaties wordt overgelaten om een *selectiesysteem* terzake in de arrondissementele statuten vast te leggen. Wanneer een poll ingericht wordt en indien ten minste 40 % van de ingeschreven leden hieraan hebben deelgenomen, dan kan de aldus samengestelde lijst niet meer gewijzigd of geweigerd worden door de centrale partijorganen, i.c. het Politiek Bureau.

b) De centrale partijorganen, i.c. het Politiek Bureau, kan kandidaten van de lijst weren, nieuwe kandidaten op de lijsten plaatsen, voorgestelde lijsten weigeren (met uitzondering voor het sub a vermelde geval). Een centralisatie van de macht i.v.m. de aanduiding van kandidaten is dus in de PVV onmiskenbaar aanwezig.

Deze centralisatie van de macht, welke in de statuten tot uiting komt, wordt bevestigd en ver-

scherpt door een beslissing van het hoger vermeld kongres van Oostende. Beslist werd namelijk aan de centrale partijorganen en in het bijzonder aan de partijvoorzitter de ruimste volmachten te verlenen bij het opstellen van de kandidatenlijsten voor de eerstvolgende wetgevende verkiezingen. Men wilde door deze beslissing bekomen dat de verschillende tendensen, die zich groepeerden om de PVV te stichten, een representatieve vertegenwoordiging werd verzekerd op de PVV lijsten in de verschillende arrondissementen bij de eerstvolgende verkiezingen. Door de samenstelling van deze lijsten in laatste instantie over te laten hetzij aan de arrondissementale bestuursorganen, hetzij aan de partijleden (via de poll), was het gevaar niet denkbeeldig dat in bepaalde arrondissementen de nieuwe tendensen moeilijk of hoegenaamd niet aan bod zouden kunnen komen. Dit gevaar werd geneutraliseerd door het laatste beslissende woord aan de partijvoorzitter over te laten. Men beseftte evenwel in de PVV dat door deze beslissing een oligarchische gezagsstructuur werd gekreëerd. Vandaar dan ook dat uitdrukkelijk het tijdelijke, het « eenmalige » van deze beslissing werd beklemtoond : de samentrekking van de macht bij de partijvoorzitter betekende slechts een overgangsmaatregel en na de eerstvolgende wetgevende verkiezingen — deze van 1965 dus — zou men het selectieproces der kandidaten een meer democratisch karakter gaan verlenen. Hoe en in hoeverre men hieraan concrete vorm en inhoud zal geven, is momenteel nog niet bekend en zal vermoedelijk slechts op te vangen zijn bij de volgende verkiezingen.

Wat zijn nu de gevolgen geweest van deze voorafgaandelijke beslissingen ? Het belangrijkste gevolg m.b.t. de hier behandelde problematiek is het feit dat bij de samenstelling van de PVV kandidatenlijsten in 1965 de partijleden niet rechtstreeks betrokken werden via een poll of enig ander systeem. Het werd een aangelegenheid van beperkte komitees met de uiteindelijke beslissingsbevoegdheid in handen van de nationale partijvoorzitter.

Hoe verliep de samenstelling van de kandidatenlijst in het arrondissement Leuven ?

Om op deze vraag te kunnen antwoorden, dient eerst even melding gemaakt te worden van de verschillende arrondissementale partijorganen. Het zijn er drie in aantal :

a) De Algemene Vergadering, waarvan alle partij-militanten deel uitmaken, die de voorzitter, ondervoorzitters en leden van het Bestuur verkiezen voor een mandaat van vier jaar. In het arrondissement Leuven telt de Algemene Vergadering ongeveer 300 leden.

b) Het Bestuur, dat voor een mandaat van vier jaar verkozen wordt en naast voorzitter en ondervoorzitters een aantal kommissarissen omvat, die de verschillende distrikten vertegenwoordigen. Bovendien maken de PVV mandatarissen voor kamer, senaat en provincie van dit bestuur deel uit. In het arrondissement Leuven telde dit bestuur vóór de verkiezingen 24 leden nl. 1 voorzitter, 3 ondervoorzitters, 1 secretaris, 1 adjunkt-secretaris, 3 mandatarissen en 15 kommissarissen (5 voor elk der drie distrikten : Leuven, Tienen, Diest).

c) Het Bureau, dat samengesteld is uit voorzitter, ondervoorzitters, secretaris en politieke mandatarissen en dus voor het arrondissement Leuven 9 leden telt.

Voor de samenstelling van de kandidatenlijsten deed men geen beroep op één van de drie geciteerde organen, maar richtte men een « Komitee van Wijzen » op. Dit Komitee werd aangewezen door het Bestuur en bestond uit vier personen, nl. :

— de Heer Dupont van Diest, voorzitter PVV federatie Leuven en vierde kandidaat op de senaatslijst van de Liberale Partij in 1961 ;

— de Heer Vandenberg van Leuven, ondervoorzitter PVV federatie Leuven en tweede kandidaat op de senaatslijst van de Liberale Partij in 1961 ;

— de Heer Hansen, opvolger van de nationale partijvoorzitter O. Vanaudenhove als burgemeester van Diest ;

— de Heer Delacroix van Tienen.

Het Komitee der Wijzen werd opgedragen de nodige peilingen te doen i.v.m. kandidaten en rangorde van kandidaten en tevens een modellijst op te stellen. Wat de kandidaten voor verkiesbare plaatsen betrof, diende dit komitee rekening te houden met de twee uittreedende mandatarissen, de Heren Vanaudenhove (senator-Diest) en Kronacker (volksvertegenwoordiger-Tienen). Beiden ambiëerden een nieuw mandaat en beschikten in het kader van de partij over voldoende autoriteit

om zichzelf aan het hoofd van respectievelijk de senaatslijst en de kamerlijst te handhaven. De selectie diende dus praktisch uitsluitend voor de tweede plaatsen op de kamer- en senaatslijst doorgevoerd te worden, die eventueel als verkiesbare plaatsen in aanmerking zouden komen. Aangezien de distrikten Diest en Tienen reeds een vertegenwoordiger op een verkiesbare plaats kenden en het distrikt Leuven nog niet, was het vrij normaal dat de selectie primordiaal in functie van het distrikt Leuven zou doorgevoerd worden. Op deze manier werd de tweede plaats op de kamerlijst toegewezen aan de Heer Sprockeels van Leuven. Deze laatste is partijsecretaris voor het arrondissement Leuven en was in 1961 tweede plaatsvervanger voor de kamer (26). Bovendien — en dit is niet zonder betekenis — had de Heer Sprockeels bij de gemeenteraadsverkiezingen in 1964 een groot persoonlijk succes behaald, waardoor hij schepen van openbare werken in Leuven was geworden. Rekening houdend met deze drie factoren beantwoordde de selectie van de Heer Sprockeels voor de tweede plaats op de kamerlijst aan de algemene verwachtingen terzake. De lijst werd dan verder aangevuld met de Heer Daems van Aarschot, een relatief belangrijk centrum dat nog niet vertegenwoordigd was, en vervolgens met de Heer Smets (Tienen), Peetermans (Zoutleeuw), Hettick (Tienen), Kemps (Leuven) en Moreau (Haacht). Eerste plaatsvervanger werd opnieuw de Heer Vanaudenhove, die tevens lijstaanvoerder voor de senaat bleef. Als tweede plaatsvervanger werd de Heer Rolin-Jacquemijns aangewezen, die afgevaardigde-beheerder is van de Tiense suikerrefinaderij, waarin ook de Heer Kronacker een zeer belangrijke rol speelt. Opvallend in deze kamerlijst is de zeer sterke vertegenwoordiging van Tienen : deze stad kende echter gedurende de laatste 100 jaar (tot in 1964) een ononderbroken liberaal overwicht in het gemeentebestuur, zodat de liberale partij er bijzonder sterk ontwikkeld was en in zekere zin als symbool fungeerde voor gans het arrondissement.

De aldus samengestelde lijst werd voorgelegd aan het Bureau, dat hem goedkeurde, vervolgens aan het Bestuur, dat hetzelfde deed en tenslotte werd hij medegedeeld aan de Algemene Vergadering, die de lijst eveneens bijtrad niet via een stemming, maar door handgeklap!

De lijst, initiaal door vier personen opgesteld,

bleef dus volledig behouden en werd aan de wetgevende verkiezingen onderworpen. Voor de kamer behaalde de PVV twee mandatarissen (Kronacker en Sprockeels), voor de senaat één zetel (Vanaudenhove).

### Besluit.

1° De samenstelling van de PVV-kandidatenlijst voor de wetgevende verkiezingen gebeurde in 1965 op een sterk oligarchische wijze. De gewone partijleden werden op geen enkele directe wijze betrokken bij de aanwijzing en aanduiding van de kandidaten, die voor een politiek mandaat in aanmerking zouden komen. De selectie gebeurde formeel door een zeer beperkt comité van vier personen, dat hiertoe speciaal werd opgericht. De hypothesis kan evenwel gemaakt worden dat in feite reeds in het Bureau kandidaten en rangorde van kandidaten — althans wat de verkiesbare plaatsen betreft — werden vastgesteld en dat het Comité der Wijzen slechts opgericht werd om aan het proces een meer officieel en democratisch karakter te verlenen. Ter staving van deze hypothesis kan gewezen worden eensdeels op het feit dat de drie uiteindelijk verkozen kandidaten van het Bureau deel uitmaken en anderdeels op het feit dat het Comité samengesteld werd uit personen die zeer nauw met de partij of met de kandidaten verbonden waren (Hansen-Vanaudenhove, Vandenberg-Sprockeels, Dupont-Kronacker). De cirkel sluit dus volledig.

Er is weliswaar sprake van een overgangsmaatregel, maar momenteel zijn er nog geen afdoende elementen aanwezig, die een verandering in de toekomst doen veronderstellen.

2° Als kandidaten komen in de PVV voornamelijk in aanmerking personen, die een centrale positie in de partij innemen. Daarnaast speelt ook de lokale faktor in deze zin dat kandidaten uit belangrijke lokaliteiten of centra een gunstigere positie innemen dan kandidaten uit kleinere lokaliteiten of gemeenten zonder of met beperkte centrumfuncties.

3° Tenslotte dient gewezen te worden op de zeer grote bevoegdheid van de centrale partijorganen. Deze beschikken inderdaad zowel over de statutaire als over de feitelijke macht om de beslissingen op het arrondissementele vlak ongedaan te

maken en het selectieproces te oriënteren in de richting die men wenselijk acht. Aangezien de nationale partijvoorzitter tevens mandataris is in het arrondissement Leuven, schuiven de twee vlakken hier volledig in elkaar en is het bijzonder moeilijk om uit te maken waar precies het zwaartepunt in het proces lag.

#### 4. De Volksunie (VU).

De selectie van de kandidaten voor de wetgevende verkiezingen wordt in de VU geregeld door hoofdstuk XIII van de statuten (art. 72-79). In vergelijking met de CVP en de BSP is de procedure hier vrij eenvoudig : de kandidatenlijst wordt opgesteld door het arrondissementsbestuur, ter goedkeuring voorgelegd aan de arrondissementsraad en ter bekrachtiging overgemaakt aan het hoofdbestuur.

Hoe zijn deze drie organen samengesteld ?

De arrondissementsraad is samengesteld uit :

— één afgevaardigde voor elke afdeling, plus een bijkomende afgevaardigde voor elke 100 kiesgerechtigde leden, die de afdeling heeft boven de 25 leden ;

— de volksvertegenwoordigers, senatoren en provincieraadsleden ;

— de kantonale gevolmachtigden ;

— een aantal gekoöpteerde leden (niet meer dan 15 % van het totaal der drie vorige categorieën).

Uit deze arrondissementsraad, die voor Leuven uit 22 leden bestaat, wordt om de twee jaar een arrondissementsbestuur gekozen, dat maximum zeven leden kan tellen en voor het arrondissement Leuven dit maximum aantal leden bereikt. Het hoofdbestuur tenslotte omvat o.m. de arrondissementele afgevaardigden en de politieke mandatarissen en is het hoogste orgaan in de partij.

In de VU is dus geen poll-systeem voorzien of worden m.a.w. de leden niet rechtstreeks betrokken bij de samenstelling van de kandidatenlijst. Dit gebeurt slechts indirect langs de afgevaardigden van de leden in de arrondissementsraad.

De raad beslist over de door het arrondissementsbestuur opgestelde lijst bij tweederde meer-

derheid. Wanneer na een tweede stemronde nog geen dergelijke meerderheid werd bekomen, volstaat de gewone meerderheid. Normaal gebeurt de stemming per kandidaat, maar het bestuur kan voorstellen een kandidatenlijst in één enkele stemming te behandelen : in dit geval beslist de raad met een tweederde meerderheid. Van belang zijn nog de volgende twee punten :

1. De uittredende mandatarissen behouden hun plaats tenzij de raad, opnieuw met een tweederde meerderheid, een ander kandidaat zou aanduiden.

2. Ten minste vijf raadsleden kunnen een kandidaat voorstellen op een door hen aangeduide plaats. De stemming over deze kandidaat gebeurt in dit geval gelijk met de stemming over de kandidaat welke door het arrondissementsbestuur op die plaats was voorgesteld.

De uiteindelijke kandidatenlijst, die door de arrondissementsraad werd goedgekeurd, wordt aan het hoofdbestuur voorgelegd. Dit orgaan kan, bij meerderheid van stemmen, een andere lijst aan nemen.

Hoe verliep dit proces in het arrondissement Leuven ?

De arrondissementele voorzitter van de VU, de Heer Pelgrims, nam het initiatief om een eerste kandidatenlijst samen te stellen. Aangezien de VU-Leuven bij de wetgevende verkiezingen in 1961 geen verkozenen had, beschikte hij over de meest volledige vrijheid bij deze samenstelling. Door het ontbreken in het eigen arrondissementeel partij kader van figuren met een nationale of zelfs maar arrondissementele representativiteit, die als efficiënte lijsttrekkers zouden kunnen fungeren, werd door de voorzitter in eerste instantie contact opgenomen met personen buiten het eigen partij kader. Zo werd o.m. de Heer Amter, de vroegere nationale sekretaris van het Davidsfonds, gevraagd om lijstaanvoerder voor de kamer te worden. Deze en andere gelijkaardige pogingen mislukten met het gevolg dat de voorzitter eigen militante partijleden ging vragen. Als resultaat van deze besprekingen stelde de Heer Pelgrims volgende kandidatenlijst aan het bestuur voor :

1. Segers.
2. Pelgrims (voorzitter).
3. Delvaux.
4. Cuypers.

5. Neiryneck.
6. Bartholomeus.
7. Halemans.

Opmerkelijk hierbij is het feit dat slechts twee kandidaten van de VU-lijst 1961 opnieuw opgenomen werden, nl. de Heer Cuypers en de Heer Pelgrims zelf. De lijstaanvoerder Segers was daarentegen kandidaat in 1954 en 1958, echter niet in 1961.

Het bestuur gaf een gunstig advies over de samengestelde lijst en legde hem ter goedkeuring voor aan het arrondissementeel bestuur. Op dit arrondissementeel bestuur werd een voorstel ingediend om de Heer Pelgrims op de eerste plaats te brengen. De stemming hieromtrent gaf volgende uitslag : 6 voor, 6 tegen, 1 onthouding. De lijst van het bestuur bleef aldus ongewijzigd, aangezien bij staking van stemmen de lijst voorgesteld door het arrondissementsbestuur aangenomen wordt.

Na dit voorstel werd de lijst globaal goedgekeurd en aangevuld met een achtste kandidaat, uiteraard op de achtste plaats : Mevrouw Everaerts.

#### Besluit.

1. De selectie van de kandidaten voor de wetgevende verkiezingen gebeurt in de VU op een sterk oligarchische wijze. Slechts 0,1 % van het totaal aantal VU kiezers in 1965 beschikken over een zekere bevoegdheid of macht om te bepalen wie als kandidaat voor een parlementair mandaat in aanmerking komt. In feite gebeurde de selectie echter door één persoon, nl. de arrondissementele voorzitter. Weliswaar kon de selectie van de voorzitter nog op drie niveau's gewijzigd worden (bestuur — raad — hoofdbestuur), maar dit is niet gebeurd met het gevolg dat de selectie dus wel degelijk van één persoon is uitgegaan.

2. Als kandidaten komen voornamelijk actieve partijleden in aanmerking. Het feit dat de arrondissementele voorzitter de tweede (op één stem na de eerste) plaats kon innemen, bewijst dat naarmate men zijn gezag en macht in de partij ziet toenemen, parallel de kansen op een gunstige plaats op de lijst stijgen.

3. Ofschoon dit voor het arrondissement Leuven niet tot uiting kwam, dient gewezen te worden

op het verschijnsel van de machtscentralisatie in de VU. Het centrale hoofdbestuur beschikt inderdaad niet alleen over de macht om bepaalde kandidaten te weigeren of om andere toe te voegen, maar kan zelfs een volledige lijst verwerpen en een andere opstellen. Deze faktor bevestigt de sterk oligarchische gezagsstructuur in de VU die o.m. bij de selectie van kandidaten voor de verkiezingen tot uiting komt.

#### ALGEMEEN BESLUIT

De opzet van deze bijdrage bestond erin na te gaan hoe in België de kandidaten voor de wetgevende verkiezingen geselecteerd worden. Vastgesteld werd dat deze selectie in eerste instantie praktisch uitsluitend door de politieke partijen wordt uitgevoerd. Deze oefenen de rol van selectie op een zuiver feitelijke wijze uit, aangezien noch de grondwet noch enige gewone wet het bestaan van politieke partijen erkent. Deze feitelijke situatie heeft voor gevolg dat in België de verschillende partijen er verschillende selectie-systemen op nahouden om hun kieslijsten samen te stellen. Niettemin kunnen deze selectie-systemen samengevat en voorgesteld worden door twee polen : de ene pool wordt gevormd door de CVP die de raadpleging van de partijleden bij de selectie statutair verplicht stelt en ook feitelijk doorvoert — de andere pool wordt gevormd door de PVV, VU, KP en de kleinere partijen, waarin deze raadpleging niet statutair verplicht is en ook niet wordt toegepast. Tussen beide polen in beweegt zich de BSP, die in het ene arrondissement niet, in het andere wel rekening houdt met de verwachtingen van de partijleden. Afgezien de aard van de selectie-systemen, kan in elk geval besloten worden dat in België de politieke partijen ofwel een scherm ofwel een schakel vormen tussen kiezers en verkiezingen, naargelang het waardeoordeel dat men over de functie van de partijen uitspreekt.

In het tweede deel werd voor het arrondissement Leuven het concrete verloop van het selectieproces in de verschillende partijen geschetst. Dit gaf aanleiding tot volgende besluiten :

1° Waar CVP en BSP aan hun partijleden via de poll een formele medezeggingschap verleenden in het selectieproces, was dit niet het geval voor PVV en VU, waar de kandidaten op een uitgesproken oligarchische wijze geselecteerd werden. Oligarchische tendenties kunnen echter eveneens in CVP en BSP vastgesteld worden. In de CVP stelde immers een beperkt orgaan van 42 leden een modellijst op, die een richtinggevende invloed uitoefende bij de poll-verrichtingen en ten aanzien waarvan het bestuursorgaan voldoende macht in handen houdt om deze modellijst te handhaven. De BSP van haar kant onttrok één van de twee verkiesbare plaatsen aan de medezeggingschap der partijleden en, ofschoon het hier om een zogezegde uitzonderingsmaatregel ging, kan een tendens naar oligarchische besluitvorming niet ontkend worden.

2° Opvallend is dat het zojuist gemaakte onderscheid tussen partijen met een uitgesproken oligarchische beslissingsprocedure en partijen waarin deze oligarchische tendenties min of meer « ingekleed » zijn door de poll, samengaat met onderscheid in bevoegdheid en macht van de centrale partijorganen. In de PVV en de VU beschikken de nationale partijorganen inderdaad over een uitgebreide bevoegdheid m.b.t. de selectie van kandidaten door de arrondissementen, terwijl in de CVP en de BSP deze bevoegdheden minimaal zijn. Vandaar dat als hypothese gesteld kan worden dat het inrichten van een poll niet alleen als functie heeft aan de partijleden enige (formele) medezeggingschap te verlenen in het selectieproces, maar bovendien voor de arrondissementen de functie vervult van afweerinstrument tegen interventie vanuit het nationale vlak.

3° Zelfs indien men geneigd zou zijn om de organisatie van een poll automatisch als een democratisch strukturelement te beschouwen, dan nog dient gewezen te worden op de zeer geringe participatie van de partijleden hieraan. Er bestaat een zeer sterk afgetekende diskrepantie tussen het aantal personen dat bepaalt wie in aanmerking komt om gekozen te worden, en het aantal personen, dat uiteindelijk de mandatarissen verkiest. Op basis van deze diskrepantie kan men tot oligarchische tendenties besluiten.

4° De normale aanloop voor een gunstige plaats op de kieslijst blijkt voor BSP, PVV en VU langs de partijstructuur te gaan. Personen met een bepaalde positie en rol in deze structuur blijken in eerste instantie voor een verkiesbare plaats in aanmerking te komen. In de CVP ligt de aanloop veeleer buiten de partij, nl. in de standsorganisaties langs dewelke de identificatie met de partij tot stand komt en de kandidaturen meestal gekanaliseerd worden. Deze standsorganisaties vormen op het vlak van de bestuursorganen een geïntegreerd systeem binnen de partij. De integratie blijkt echter te verminderen op het vlak van de gewone leden en loopt nog verder terug bij het kiezerspubliek. Het gevolg hiervan is dat een konfliktsituatie tussen top en basis inzake selectie van kandidaten kan ontstaan.

5° De regionale faktor komt in de vier bestuurde partijen voor als een medebepalend criterium in de selectie van kandidaten. Ofschoon dit criterium in de vier partijen niet even sterk speelt, wordt toch in elke partij een zekere regionale spreiding der kandidaten nagestreefd. Hierbij is het meestal zo dat hoe breder de regionale vertrekbasis is van de kandidaten, des te hoger hun kansen op een gunstige rangschikking liggen.

6° Tenslotte kan de konklusie van Lipschits' onderzoek over de Nederlandse situatie ook voor de Belgische situatie onderschreven worden : « Zo men in Nederland ooit zou komen tot een wettelijke regeling van de status van de politieke partijen, zou hierbij ongetwijfeld de kandidaatstelling moeten worden betrokken. Het stellen van kandidaten vormt een uiterst belangrijk onderdeel van de parlementsverkiezing, omdat het neerkomt op het selecteren van enkele honderden kandidaten uit de miljoenen potentiële kandidaten.

Deze voor-selectie is voor het houden van verkiezingen noodzakelijk. Maar men moet zich er wel van bewust zijn wie deze selectie verricht » (27). Voor wat België betreft is deze laatste bemerking bijzonder pertinent, omdat hier niet alleen de partijen grondig t.o.v. elkaar verschillen, maar ook in de partijen zelf veelvuldige van elkaar afwijkende systemen voorkomen.

## BIBLIOGRAFIE

1. LIPSCHITS I. « De politieke partij en de selectie van kandidaten ». *Sociologische Gids*, 1963, 5, blz. 273-281.
2. Deze bijdrage beperkt zich tot de verkiezingsprocedure voor de Kamer van Volksvertegenwoordigers.
3. Belgische grondwet, art. 50.
4. Belgisch Kieswetboek, art. 116.
5. Belgisch Kieswetboek, art. 118, dat echter de mogelijkheid voorziet van een gelijktijdig fungeren als titelvoerder en opvolger in twee verschillende kiescolleges.
6. Belgisch Kieswetboek, art. 87.
7. Belgisch Kieswetboek, art. 116.
8. LIPSCHITS I., *op. cit.*, blz. 273.
9. DE MEYER J. Hedendaagse Politiek : de politieke partijen. K.U. Leuven. Instituut voor politieke en sociale wetenschappen, 1964-65, blz. 75 (stencil).
10. Nationale Statuten van de CVP, aangenomen door het Nationaal Congres van 13 en 14 juli 1946 en voor de laatste maal gewijzigd door het Twaalfde Nationaal Congres van 7-8 december 1958, Art. 24, § 1.
11. Art. 24, § 7.
12. Richtlijnen van het Nationaal Komitee aan de arrondissementen betreffende de pollreglementen bij de wetgevende en provinciale verkiezingen (N.K. 9 juli 1955. Wijziging, 14 april 1962).
13. Nationale Statuten van de PVV, goedgekeurd door het Congres, 3, 4, 5 mei 1963, art. XV.
14. Dit deed althans in 1961 de Liberale Partij, waarvan de PVV de emanatie is.
15. Parti Socialiste Belge. Statuts, 1964, art. 69.
16. Statuten pollverrichtingen goedgekeurd door het Hoofdbestuur, 19 oktober 1963.
17. De Liberale Partij veranderde in 1961 haar naam in Partij voor Vrijheid en Vooruitgang en poogde hierdoor tot een verruiming van haar traditioneel electoraat te komen : meer in het bijzonder streeft men een opening naar « rechts » na.
- 17a. Met een dergelijk systematisch onderzoek wordt momenteel een aanvang genomen, nl. door het Centrum voor Politieke Studies te Leuven en het Centre de recherches et d'information socio-politiques te Brussel.
- 18 KRUIJER G.J. Observeren en redeneren, Meppel, Boom en Zn, 1965, blz. 22-23.
19. C.R.I.S.P. Courrier hebdomadaire, 1965,
20. Aangenomen door het Nationaal Komitee gedurende de vergaderingen van 9 juli 1955, 11 februari en 30 juni 1956, gewijzigd op 13 april 1962.
21. De raad van afgevaardigden bestaat uit :
  - de afgevaardigden der plaatselijke afdelingen (1 per 25 leden).
  - de leden van het arrondissementeel hoofdbestuur.
  - de CVP mandatarissen voor kamer, senaat en provincieraad uit het arrondissement.
22. C.R.I.S.P., *op. cit.*
23. In het bijzonder art. 42 tot en met 57 zijn van belang.
24. Dit blijkt uit het groot aantal voorkeurstemmen op zijn naam in het kanton Leuven bij de verkiezingen : 3.459 tegenover 1.078 voor de overige zeven kandidaten samen.
25. Art. XIV, tot en met art. XVIII.
26. Dhr Vanaudenhove was eerste plaatsvervanger, maar tevens lijstaanvoerder voor de senaat. Door de verkiezing van deze laatste als senator, werd dhr Sprockeels eerste plaatsvervanger.
27. LIPSCHITS I., *op. cit.*, blz. 281.



# Qui décide en Belgique ? \*

par Léo MOULIN,  
Professeur au Collège d'Europe (Bruges).

★

A le dire brutalement, et sans aucune nuance, l'important ouvrage que le CRISP (Centre de recherche et d'information socio-politiques) vient de publier (1) a quelque peu déçu mon attente. Ou, plus exactement, il m'a laissé sur ma faim.

J'éprouve quelque regret à écrire ces mots, car je compte quelques amis très chers parmi ses rédacteurs, et ceux qui ne le sont pas ont mon estime et ma sympathie. *Le Courrier hebdomadaire* constitue un effort si considérable de mise à jour, d'objectivité, d'adhérence à la réalité la plus immédiate, il reflète une telle volonté d'indépendance et de liberté d'esprit, qu'il mérite l'appui et l'admiration de tous les politistes.

Grâce à lui, une partie des archives de l'histoire politique belge sont d'ores et déjà réunies, et dans des conditions d'examen critique et de connaissance immédiate du problème dont peu de chercheurs pourront se vanter de les remplir, quand ils entreprendront d'édifier l'histoire à la fois tumultueuse et paisible de nos Institutions.

## Une question de méthodologie.

En écrivant les mots « archives » et « histoire », je viens sans doute d'indiquer l'une des critiques que l'on peut adresser à *La décision politique*. C'est qu'il ne suffit pas en effet de coudre bout à bout des archives pour faire de l'histoire ou de la science politique. La vérité est banale : n'est pas historien qui veut, ni archiviste ; et il est rare que les vertus qui sont requises pour répondre à l'une et l'autre de ces hautes vocations se trouvent réunies dans le même homme, ou même, si l'on en juge par la présente tentative du CRISP, dans tout groupe d'hommes.

Or, et c'est le premier reproche, aussi ferme qu'amical, qu'il me faut adresser à *La décision politique en Belgique*, l'ouvrage, mises à part les pages de conclusion (Esquisse d'un Bilan, pp. 363-

387) et, dans une certaine mesure, quelques pages du début (*Les bases de la vie politique belge*, pp. 17-70), n'est, bien souvent, qu'une rhapsodie des *Courriers du CRISP*, ou, dans l'hypothèse la plus favorable, l'équivalent des meilleures pages d'un Van Kalken. Je n'y trouve ni la pénétration aiguë et douloureuse des analyses auxquelles Marcel Grégoire procède régulièrement dans *Le Soir*, ni la dignité offusquée des chroniques de Memnon dans *La Revue Générale*, ni la pertinence des observations faites par une revue telle que *De Maand*, ni même, pas toujours, le courage allègre de *La Relève* (2).

Or, il est bien évident que c'est cela et même plus que nous attendions du sympathique groupe des « CRISP-ants » : une analyse en profondeur — et des profondeurs — de la décision politique. Et c'est ce qu'il n'a pas fait.

La chose est digne de réflexion, car connaissant les membres du CRISP, on ne peut expliquer cette absence (au sens valéryen du terme : « ils ont fondu dans une absence épaisse ») par quelque reculade devant l'obstacle. Dès lors, on est en droit de se demander si les « lacunes » (p. 10) qui sont signalées par les auteurs eux-mêmes, si les déficiences que nous croyons pouvoir noter, ne tiennent pas à la nature même des choses et des problèmes étudiés et peut-être, tout d'abord, à la méthode employée pour rédiger l'ouvrage.

\* Sur d'autres aspects de la vie politique belge, cf Léo MOULIN, « Les institutions politiques à venir: la Belgique », in *Analyse et Prévision*, Paris, avril 1966, pp. 285-300.

(1) La décision politique en Belgique. Le pouvoir et les groupes, sous la direction de Jean Meynaud, Jean Ladrière et François Perin, *Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques*, Paris, A. Colin, 1965, 403 p. Diffusion pour la Belgique: CRISP, 35, rue du Congrès, Bruxelles 1.

(2) Dirais-je qu'il y a parfois plus dans certaines pages de l'ouvrage de W.J. GANSHOF van der MEERSCH, « Pouvoir de fait et règle de droit dans le fonctionnement des institutions politiques » (Bibliothèque de l'Institut belge de science politique, Deuxième série, 1, Bruxelles, 1957) ou dans l'ouvrage de Fr. PERIN, *La démocratie enrayée*. (Même collection, Nouvelle série, n° 2, Bruxelles, 1960.)

Je ne suis pas sûr qu'en matière aussi brûlante — car la science politique chemine toujours, par définition, dans la cendre et la lave incandescentes des volcans, sinon elle est droit ou histoire — le meilleur moyen d'atteindre à l'objectivité soit celui de confier à une équipe le soin de rédiger et de corriger les différents chapitres d'un ouvrage. Le texte en sort limé, poli, correct, sans doute ; les jugements en sont nuancés au point de ne pouvoir plus choquer personne ; le livre est de bonne compagnie ; mais précisément pour le devenir, il a dû être quelque peu châtré. Disons qu'il a fallu en faire, parfois, de la bouillie pour les chats. Personnellement, je préfère la venaison (3).

### La loi du silence.

Toute question de méthodologie mise à part, il est permis de se demander si, et dans quelle mesure, le politiste peut connaître le fond des choses en la matière. Même Haroun Tazieff ne va pas jusqu'au cœur des volcans ; il grimpe sous la pluie des lapilli, il rampe pour atteindre les bords du monstre (quand la chose est possible !), il observe, il note, il déduit ; mais tant que grondent les activités du géant, il freine sa curiosité, ne serait-ce que pour éviter le sort de Pline l'Ancien, précurseur et maître de tous les vulcanologues.

*Mutatis mutandis*, le politiste n'agit pas autrement : il s'approche — prudemment — du « foyer » (p. 8) de la décision politique, il s'efforce — patiemment — de découvrir « la substance de l'activité politique » (p. 9) ; mais il atteint rarement le cœur du problème.

Pourquoi ? Parce que la décision politique est le fait et le résultat, le CRISP le dit et le redit, d'innombrables « entretiens privés » (p. 61), d'« ententes tacites » (p. 23), de « contacts » privés (p. 313), de lettres directement adressées au ministre par des personnalités (p. 346, N 3), de coups de téléphone (p. 164, N 10), d'accords verbaux, pris « en dehors de toute publicité » (p. 165), d'actions non publiques, qui sont loin d'être le monopole des holdings (4), de conversations de salons et de cocktails (5), de conventions donnant donnant, de solidarités partisans ou familiales non exprimées (6), etc.

Ne donnons qu'un exemple. « Dès avant l'annonce officielle du projet SIDMAR, écrivent les auteurs (p. 312), l'opposition d'André Renard

était crainte et des contacts avaient été pris » par les promoteurs flamand de SIDMAR, notamment avec Louis Major, représentant de l'aile flamande de la FGFB, afin de déterminer la manière de « neutraliser » l'action du leader liégeois.

Qui a eu des contacts avec L. Major ? On l'ignore évidemment, comme on ignore, si même on les devine, les raisons pour lesquelles le leader flamand s'est rallié au projet, malgré l'opposition du socialisme wallon. Ce n'est d'ailleurs pas ce qui importe dans le cas présent.

L'intérêt est évidemment de saisir sur le vif un des mécanismes du processus de décision, au niveau syndical, de constater qu'à l'époque rien n'avait transpiré, semble-t-il, et pour cause, des contacts que SIDMAR avait eus avec L. Major (André Renard les aurait dénoncés à grands cris s'il en avait eu connaissance) et enfin que ce silence aurait pu survivre aux circonstances qui l'avaient imposé, comme c'est le cas de milliers d'autres silences du même genre.

Qu'on le veuille ou non, et c'est ce qui rend la tâche du politiste si malaisée, sinon, parfois impossible, les processus de décision, en régime démocratique pluraliste, sont comme les icebergs : un dixième en est apparent (ou présente les apparences de la réalité) ; les neuf dixièmes, les plus importants, se situent en dessous de la ligne de flottaison et, sauf accident historique, ne viennent que rarement à la surface (7).

(3) Autre inconvénient des collaborations multiples : les chevauchements et les redites. Ils ne manquent pas dans l'ouvrage en question. Il est évident, d'autre part, que le § 1 de la première partie, « Le fonctionnement du système » (pp. 59-70), aurait dû venir en conclusion de la deuxième partie, « Analyses de décisions politiques » (p. 87 et sv.). L'accord avec le « Bilan » (pp. 365-387) de la troisième partie en aurait été facilité.

(4) Telle la pression exercée par les syndicats chrétiens contre toute « aventure militaire au Congo » sur les ministres « avec lesquels ils entretenaient des relations amicales » (p. 352).

(5) « Les masses profondes du prolétariat » seraient bien étonnées si elles voyaient leurs chefs les plus intransigeants en conversation, à la buvette de la Chambre ou dans quelque salon bruxellois, avec les « ennemis jurés de la classe ouvrière ». Et plus encore, si elles se doutaient de l'ampleur des accords humains, préludes à de futurs accords politiques, qui s'y nouent.

(6) Situation qui peut expliquer que, malgré l'intervention de « témoins privilégiés » (p. 88), les analyses des décisions politiques (p. 89 et sv.) contiennent, de l'avis même d'autres « témoins privilégiés » qui me les ont signalées en me demandant... de ne pas les découvrir, un certain nombre d'erreurs de faits et d'omissions graves.

(7) D'où l'intérêt qu'offrent certains hebdomadaires qui, sans jamais dire toute la vérité (et pour cause : pas plus que les autres, ils ne la connaissent) ne disent jamais tout à fait

Seuls pourraient — peut-être ! — révéler le dessous des cartes, les gouvernants, les politiques, les membres des cabinets ministériels, les dirigeants des grands groupes de pression, certains journalistes, ceux-là même, qui, d'une façon ou d'une autre, et à quelque étage que ce soit, prennent la décision politique, participent à son élaboration, pétrissent la pâte politique.

Or, ceux-là se taisent, ne disent pas l'essentiel, font des plaidoyers *pro domo* (c'est ce qui rend tant de *Mémoires* décevants), ou camouflent la vérité : par intérêt, par discrétion professionnelle, par respect des lois de l'« omertà » (pour parler comme les Siciliens), par fidélité de vassal à suzerain, pour ne pas découvrir la Couronne, ne pas désavouer le prédécesseur, les collègues, les « grands ancêtres », ne pas faire craquer un peu plus les jointures des institutions, pour protéger une force de frappe, celle des décisions, qui sera d'autant plus pénétrante qu'elle aura été discrète, conserver des contacts utiles avec l'informateur, ne pas risquer de repréailles ou l'ostracisme, et pour mille autres bonnes raisons du même genre (8).

Le CRISP aurait dû insister plus nettement qu'il ne l'a fait sur cet aspect — inquiétant — des choses ; et ensuite, essayer de soulever plus souvent les voiles de Noë qui abondent dans la vie politique de notre pays. Il aurait ainsi mieux répondu à ce que l'on attendait de lui et à sa propre vocation.

### Les pressions et contre-pressions des groupes.

Démarches, accords, et semi-contrats, n'ont de sens, évidemment, et d'efficacité, que s'ils sont le fait non pas d'individus, mais de groupes dits de pression. Si « primaire » (p. 374) que soit la notion de « pression », et même si le concept de « groupes de pression » est devenu, à bien des égards, la tarte à la crème de la science politique, ce sont là des notions à ce point ancrées dans la réalité quotidienne qu'il nous faut bien les employer. *La décision politique* consacre à définir une typologie ou système des groupes, quelques pages (pp. 41-70), dans l'ensemble justes et excellentes, auxquelles il faut joindre l'analyse (pp. 371-377) de la notion de pression elle-même.

Dans le système politique actuel, la décision politique est le fruit de pressions et de contre-pressions (9) les unes tumultueuses et tonitruan-

tes, les autres feutrées et discrètes, mais toujours multiples (10), diverses, enchevêtrées, contradictoires, en état permanent et complexe (p. 69) d'interactions (pp. 58 et 67), se développant en « un foisonnement inarticulé (11) » (p. 377).

Ces pressions sont exercées par les groupes politiques (pp. 41 à 49), principalement par les partis (p. 368) (12), et par les groupes « non strictement politiques » (pp. 49 à 59) : les associations à fonction religieuse (13), philosophique, civique ou culturelle ; les groupes de représentation professionnelle, « les plus puissants, les mieux organisés, les plus actifs et les plus influents » (p. 51) — organisations patronales, groupements de classes moyennes, d'agriculteurs, de fonctionnaires, de professions libérales, de « travailleurs » (comme si ce groupe avait le monopole du travail !) — les groupes financiers (les banques et les holdings) ou industriels, les intérêts régionaux, temporaires ou permanents ; la presse, qu'elle soit

---

*le contraire de la vérité*, ainsi que me l'a dit un jour le Chef de cabinet d'un de nos Premiers Ministres. Autre chose serait de savoir pourquoi finalement (et sauf exceptions) ces parcelles de vérité ou ces vérités partielles ont si peu d'influence.

(8) N'est-il pas caractéristique que le nom des « nombreux témoins privilégiés » et « policy makers » (p. 88) qui ont été interrogés par M. X. Mabile, l'un des collaborateurs du CRISP, ne soient pas cités ? C'est la condition qu'ils avaient mise avant de faire leurs confidences. Le système présente des inconvénients car il ne permet aucun contrôle.

(9) Par exemple, opposition latente, inertie, durant les années 1950-1954, de l'administration de l'Éducation nationale aux projets de M. Harmel (p. 187). Opposition en quelque sorte sociologique des universitaires et des non-universitaires au sein de cette Administration (p. 187). Opposition de la hiérarchie catholique (p. 186). Plus tard, au moment de l'élaboration du Pacte scolaire (1958), oppositions de la Fédération des sociétés de Libre Pensée de Belgique (p. 167), etc.

(10) « Une multiplicité de forces irréductibles les unes aux autres », dit, p. 377, *La décision politique*.

(11) Le jeu des pressions est, en effet, beaucoup moins concerté, calculé, rationnel que le croit encore trop volontiers ou que le pense une certaine « métapolitique ». Cette situation est due, en ordre principal, à la multiplicité des intervenants, à la nature fort diverse des formes d'intervention, aux niveaux différents des interventions et des intérêts, à l'absence d'homogénéité des groupes et des partis eux-mêmes, aux contacts directs, personnels, immédiats, rectifiant l'image de la tension des forces et de la réalité, des dirigeants des groupes et des partis, à la variabilité et à l'irrationalisme foncier de l'opinion publique, et, *last but not least*, à l'existence d'une « cohésion globale » (p. 377), d'un « consensus » (p. 387) qui, en fait, « déforme » et « informe », de façon incalculable et imprévisible, l'action et les réactions des groupes et des partis.

(12) Eux-mêmes divisés, ne l'oublions pas, en « ailes » et en « tendances ». Exemple : « des pressions de dernière minute de la part de certaines personnalités de droit du PSC firent écarteler M. A. Oleffe », grand maître de la réforme fiscale (p. 235). Qui dira à la suite de quel « accident de la route » M. P. Vermeulen, encore sur la liste du ministère Harmel le jour avant sa publication, a été éliminé ? Et ainsi de suite.

(13) Forces religieuses et attitudes politiques dans la France contemporaine, sous la direction de René Rémond (Colloque de Strasbourg, 23-25 mai 1963). A. Colin, Paris, 1965.

« libre » ou aux ordres des partis ou d'intérêts privés ; les diverses technocraties (14) qui se disputent [peut-être en vain (15)] le droit de décider et de contrôler, l'Administration, technocratie elle-même (16); le Pouvoir qui, quelle que soit « sa dépendance à l'égard des groupes » (p. 68), et si privé qu'il soit, par nature, de « volonté transcendante » (p. 68), et si immobile (17) et si « systématiquement décrié » (18), n'en jouit pas moins, le plus souvent, d'une « réelle autonomie » et joue, le cas échéant, un rôle positif d'arbitre sanctionnant des rapports de force (p. 68) (19).

Enfin, car les états-majors des partis ne sont pas tout puissants (p. 68), n'oublions pas d'inscrire, parmi les groupes de pression, l'opinion publique elle-même, qui, toute soumise qu'elle soit aux injonctions des moyens collectifs de diffusion (20) et des cadres des partis (21), est cepen-

(14) Cf. J. MEYNAUD, *La technocratie, mythe ou réalité*, Paris, Payot, 1964. Quant à la réalité du danger technocratique, je suis moins affirmatif que mon ami et collègue Jean Meynaud pour les raisons que j'ai indiquées dans un article, paru dans *Res Publica*, 1962-1, pp. 28-50, sous le titre: « La technocratie, épouvantail et tentation du monde moderne ».

(15) *La décision*, p. 368, cite le cas de la politique scientifique où, « d'un bout à l'autre du processus (de décision), les préférences et tactiques *partisanes* ont joué un rôle déterminant ». Si en pareille matière, les experts n'ont pas été consultés, on imagine, dès lors, le peu de chance d'exercer leur action qui est laissée aux technocraties pures, non inféodées aux partis et aux groupes, quand il s'agit de problèmes strictement politiques ou hautement politisés.

(16) Car, contrairement à ce qu'affirme *La décision politique* (pp. 61 et 370), je crois que l'Administration belge, toute politisée qu'elle soit, au point de n'être souvent qu'un « bureau d'étude spécialisé au service des partis » (p. 62), jouit, par la force des choses, d'une certaine autonomie et d'un certain pouvoir, dus, en partie, à ses connaissances techniques exclusives.

(17) « L'immobilisme de l'Etat » (pp. 380-381) est plutôt « une lenteur dans la prise de décision » (p. 384), lenteur due, en tout premier lieu, à l'inertie propre à tous les grands corps organisés et hiérarchisés, mais aussi, selon le CRISP, à l'absence d'ajustement des partis et des syndicats aux conditions de vie moderne, à l'indifférence, à l'apolitisme du citoyen, au mépris de « la base », du « peuple » (p. 385), du « Corps social », de l'opinion publique, à l'égard des jeux des partis, c'est-à-dire au degré de participation ou de non-participation, à la qualité de l'impulsion ou du soutien (p. 385) accordé par le citoyen aux impulsions données par l'Etat. Finalement il apparaît que cet « immobilisme » correspond « au vœu implicite (et parfois explicite) des citoyens » (p. 386) qui y trouvent une chance d'échapper à l'arbitraire, aux intrusions, aux prépotences de l'Etat moderne.

(18) Pour reprendre les termes du message royal adressé à M. Harmel (5 février 1966).

(19) Quitte parfois, comme c'est trop souvent le cas en Belgique où le Pouvoir est faible devant les « féodaux » du XX<sup>e</sup> siècle, à abdiquer toute volonté d'arbitrer (p. 130).

(20) J. ELLUL, *Propagandes*, A. Colin, Paris, 1962.

(21) Qui, d'ailleurs, peuvent être divisés, comme ce fut le cas lors du conflit de l'hiver 1960-1961 (p. 128), quand il fut question de SIDMAR (pp. 314-315), dans la crise de l'unité belge (p. 128 et sv). Dès lors, ce qu'il est convenu d'appeler

dant assez autonome, elle aussi, pour, à l'occasion, faire sentir sa présence, son action et son poids (22), fût-ce celui de son inertie naturelle et de son apolitisme (p. 145).

Pareille situation n'est évidemment pas le monopole de la seule Belgique. Elle existe aussi dans les autres pays. C'est tout au plus s'il est permis de croire que la « balkanisation » (23) des mœurs politiques est plus avancée en Belgique que dans des pays tels que les Pays-Bas, la Suisse ou la Grande-Bretagne. Il serait d'ailleurs intéressant de déceler les raisons de ce processus pathologique.

### Retour aux Universaux.

Il n'y a guère qu'un moteur de décision cité par *La décision politique* que, faute de comprendre de quoi il retourne, je n'ose accepter. Voici quelques passages qui traitent de cette force, fondamentale, on va le voir : « Les véritables impulsions ne viennent pas des gouvernements, ni même de l'appareil des partis, mais de la « société civile » (I), du « corps politique » (II), en tant que celui-ci est distinct de l'appareil étatique et de la machine politique des partis. Ce sont (je souligne) les « projets fondamentaux », les « énergies concrètes qui habitent le corps social », « la volonté immanente qui anime secrètement les groupes sociaux », qui sont déterminants (p. 69) (24). Ces volontés

l'opinion publique, mal contrôlée, déborde les cadres, et retrouve, pour un temps, une sorte d'autonomie.

(22) Un exemple: dans l'affaire du Congo, l'opinion publique belge (pp. 351-352) avait accepté d'avance toute politique qui n'exigerait aucun effort et aucun sacrifice du pays. De leur côté, l'Eglise (p. 348) et les groupes financiers (pp. 347 et 354), pour des raisons différentes, cela va sans dire, étaient portés à reconnaître le droit du Congo à l'indépendance. Jointe au mépris congénital des hommes politiques à l'égard de la haute administration coloniale (p. 351), cette constellation de forces emporta d'emblée la décision. Mais que serait-il advenu si l'opinion publique avait été seule d'avis de laisser le Congo courir sa chance aussitôt que possible?

(23) A qui trouverait ce terme excessif, il est conseillé de lire l'article que Victor Meier a consacré (dans *Preuves*, février 1966) à l'analyse de la situation en Grèce. On peut y lire (p. 64): « Qu'un Grec pût éprouver au fond de lui-même du respect pour une institution étatique quelconque ou pour l'un de ses mandataires, qu'il s'agisse du Parlement, du Roi ou de simples gendarmes, cela dépasserait l'imagination. ... On n'a pas affaire à des partis, mais à des clientèles agglutinées. ... Les électeurs grecs attendent de « leur » député... qu'il leur procure des avantages et avant tout de l'argent pour financer quelque projet d'intérêt local. » Ou encore ce qu'écrit L. BAZZINI dans *Les Italiens* (Paris, Gallimard, 1966), pp. 270-276, 282-284, 395-396.

(24) Et encore: « le pouvoir, les partis et les groupes ne sont que des sortes de relais dans un mouvement qui se reprend et se relance sans cesse, et dans lequel s'affirme la logique irrécusable de certains projets fondamentaux » (p. 69).

elles-mêmes « réajustent toujours leurs visées sur le sens qui naît de leur déploiement même et de leurs interactions » (p. 70). Et ainsi de suite.

A parler net, je n'aime guère cette forme de « réalisme » politique et le jeu des Universaux en pareille matière ne me tente pas. Faute de moyens de m'y livrer, peut-être ; mais encore et surtout, par volonté de claire et dure lucidité, par besoin physique du concret, par désir d'agir sur le réel. Je ne suis pas sûr que les quelques fragments de phrases qui viennent d'être cités apportent quoi que ce soit à l'analyse des forces dont l'impact et les tensions contribuent à mûrir et à définir la décision ; je crois, au contraire, qu'ils ne font qu'obscurcir, inutilement, un problème suffisamment complexe en soi (25).

### Qui décide finalement ?

Cet inextricable fouillis de forces et de pressions, pas toujours rationnelles (p. 130), s'insère dans une « dynamique du développement économique » dont il est possible, si l'on en croit *La décision*, p. 69, qu'il « commande le processus politique » tout entier (26), et aussi « d'autres dynamismes » (lesquels ?) qui viennent en quelque sorte s'entrecroiser avec le premier (p. 69).

Finalement, il appert que « tous les groupes... jouent un rôle » (p. 61), du moins les groupes intéressés (27) dans le processus de décision, qu'ils soient nombreux et possèdent, par conséquent, une grande force de masse, ou qu'ils soient restreints, mais dotés d'un puissant potentiel d'énergie.

A la limite, on peut dire qu'il n'y a plus, « en réalité de force proprement dirigeante ». Le modèle qui « réduit le processus de conquête ou de maintien d'une influence à l'exercice d'interventions isolées ou unilatérales du (ou des) groupes intéressés sur les centres de décision simplifie la réalité au point de la déformer entièrement » (p. 375).

Il va sans dire qu'il est impossible d'« attribuer une valeur chiffrée » (p. 366), un poids spécifique à chacune des composantes qui interviennent dans le « parallélogramme des forces » (p. 375) en présence, lequel varie évidemment selon les problèmes (cf p. 159, le parallélogramme des forces dans le cas du problème scolaire), et dont la déterminante fixera la décision.

Et cela, d'autant plus que la puissance d'impact de ces forces varie selon l'importance de « l'endroit stratégique » (p. 246) qu'elles contrôlent.

C'est tout au plus si l'on peut espérer raisonnablement que l'utilisation des modèles cybernétiques apportera un jour quelque perfectionnement en la matière ; mais nous sommes encore loin d'atteindre à cette maîtrise, si jamais nous devons y atteindre ; et en attendant, « nous devons admettre qu'il est pratiquement impossible de reconstituer la totalité du processus ayant conduit à une décision complexe. Les « blancs » qui subsistent dans nos reconstitutions portent souvent sur le contenu réel et le sens précis d'une intervention : mais il arrive également et c'est plus grave, qu'ils concernent l'existence même de cette intervention. Encore qu'à notre connaissance aucune étude systématique n'ait été faite de ce phénomène, les régimes apparemment les plus démocratiques utilisent, et à une large échelle, les processus et techniques de la politique secrète ou confidentielle (« *closed politics* », selon l'expression de C.P. Snow) ».

Sur ce point, le professeur Jacques Ellul (*L'illusion politique*, Paris, 1965) a fort bien dit ce qu'il y avait à dire. Encore que nous ne partageons pas son avis sur la toute-puissance de la bureaucratie et des technocrates, nous pensons qu'il a porté sur les mécanismes de notre société un regard d'une extrême lucidité dont les observations sont, au total, pertinentes : le citoyen du XX<sup>e</sup> siècle, manipulé, téléguidé, propagandé, ne sait rien, ou peu s'en faut, de ce qui se passe. La décision

(25) Certaines pages de *La décision politique* (23, 37, 44, 66 et *passim*) ne sont d'ailleurs pas exemptes de ce baragouin pédantesque et pseudoscientifique qui encombre certaines revues. N'y a-t-il vraiment pas moyen de dire plus clairement « on peut ramener la dynamique de la société belge à trois tensions fondamentales, et chacune représente la mise en mouvement d'une certaine logique du devenir » ? Ou encore : « La logique de l'affectivité concerne la forme d'acuité de la société du point de vue des relations entre l'Etat et le support affectif qui forme la conscience collective... c'est l'adéquation de l'Etat et de la communauté culturelle » ?

(26) Dans la mesure où celui-ci n'interfère pas, pour des raisons purement idéologiques ou partisans, dans le processus économique.

(27) C'est ainsi que dans l'élaboration qui aboutit à la création du complexe sidérurgique de SIDMAR, « aucun groupe de pression autre que les mouvements directement concernés » n'intervint. Les classes moyennes, les agriculteurs, les mouvements culturels, les universités restèrent étrangers à la polémique (p. 316). De même on note l'absence, d'ailleurs provisoire (p. 205), des porte-parole des milieux industriels et sociaux dans « la Commission Nationale des Sciences » instituée le 17 janvier 1957 (p. 193). Par contre, on a vu les syndicats prendre position en matière d'extension et d'essaimage universitaires.

politique se noue en dehors de lui, à son insu. Il n'intervient qu'en tant que cellule infinitésimale d'une opinion publique elle-même malaxée par les *Mass Media* et, le plus souvent, totalement ignare et ignorante.

Le CRISP n'a pas assez mis en lumière cet aspect de la réalité politique.

### Les banques et les holdings forment-ils un groupe privilégié ?

Encore qu'il condamne l'« unilatéralisme » (p. 366) de la sociologie marxiste, « le modèle d'analyse linéaire soutenue par de nombreux auteurs américains » (p. 347, n° 4), et « la thèse qui ramène la politique à des manœuvres occultes ou souterraines » (p. 366), le CRISP (28) semble admettre, comme une évidence de fait, l'existence parmi les groupes qui font la décision, d'un groupe privilégié : celui des banques et des holdings.

Ce groupe posséderait de si grands pouvoirs qu'en fait, il contrôlerait le Pouvoir. Pour les collaborateurs du CRISP, ce groupe qui joue « un rôle important dans l'économie belge » (p. 50), constitue « un sous-univers relativement fermé et autonome », qui n'exerce pas « une action visible sur le processus politique » (p. 51), n'intervient pas « de façon directe », en tant que tel, dans la formation de l'opinion publique » (*idem*), mais agit, « avec discrétion » (p. 372), sur l'Exécutif, « en particulier à travers le ministère des Affaires économiques » (p. 51) (29), sur les ministres, par « l'offre de sièges dans les conseils d'administration des grandes sociétés » (p. 372), sur l'Administration, par le maintien de contacts réguliers, de déjeûners, de protections et d'appuis de tous genres, et sur la Presse, par « l'octroi de subsides directs ou de concours indirects... ».

« Autre secteur relativement opaque, écrit encore le CRISP (p. 373) : celui des rapports entre l'État et les banques à propos de l'alimentation de la trésorerie publique. », « Opaque » étant presque synonyme d'influent.

Conclusion : « dans quelle mesure le pouvoir politique procède-t-il du pouvoir économique et quelles sont les dimensions de l'influence que le second est en mesure d'exercer sur le premier ? » (p. 377).

A dire vrai, pareille vision me paraît relever d'une mythologie désormais quelque peu désuète. Non que je songe un instant à nier les interventions et la puissance des groupes financiers et des organisations patronales ; elles sont une réalité.

Ce contre quoi je m'insurge, c'est contre la tendance à faire des banques un groupe privilégié, parce que *tout puissant* (30). S'il l'était, il est bien évident que la politique socio-économique des gouvernements qui se sont succédé depuis 1945 aurait été bien différente de ce qu'elle a été. Il ne l'est pas et c'est très bien ainsi.

S'il n'est pas *tout puissant*, du moins est-il *très puissant* ? Sans aucun doute, encore qu'il ne soit « certainement pas possible de démontrer, mathématiquement, que l'influence des affaires auprès des gouvernements ou partis bourgeois a beaucoup plus de force que celle des syndicats ouvriers ». Ni mathématiquement, ni sociologiquement d'ailleurs.

Au demeurant, où serait le mal si, à l'instar de *tous les autres groupes* (p. 61), la banque et les industriels jouaient un rôle dans la décision politique ? Si, à l'instar de *tous les autres groupes*, ils défendaient leurs intérêts par les moyens en leur possession (31) ?

Le CRISP lui-même reconnaît (p. 65) qu'ils constituent « en grande partie... le moteur du développement économique », qu'ils représentent « l'innovation, le changement », qu'ils agissent « dans le sens d'une accélération du processus d'industrialisation » (*idem*). Ce n'est pas rien.

De plus, ils se révèlent capables d'une politique intelligente à long terme [les terrains sur lesquels SIDMAR est édifié ont été acquis par l'ARBED

(28) Ou, plus exactement, certains collaborateurs de *La décision*, car, d'une partie à l'autre, on peut aisément déceler des désaccords et des contradictions ou, plutôt, des différences d'éclairage.

(29) Comme si ce cas était unique ! Mais qu'est le ministère de l'Agriculture, sinon l'administration chargée de défendre les intérêts des agriculteurs ? Et le ministère de la Prévoyance sociale ? des Classes moyennes ? du Commerce extérieur, sinon des organisations corporatives ?

(30) Cf. parmi, bien d'autres ouvrages, J. HOUSSEAUX, *Le pouvoir de monopole*, Sirey, Paris, 1958 et les documents présentés, au Collège d'Europe, lors du Colloque de mars 1959.

(31) Ce fut le cas lors de l'affaire de la Loi Unique — votée d'ailleurs par la gauche du PSC en échange de la suppression du recensement linguistique (p. 219). — Encore le « Mur d'Argent » intervint-il beaucoup plus modérément que les services publics, par exemple, et modifia-t-il son attitude permissive (p. 230) dès que la grève eût montré son visage insurrectionnel.

dès 1929 (p. 296)], ce qui n'est le cas d'aucun gouvernement ; ils se montrent « clairvoyants » [dans l'affaire du Congo notamment (p. 354 et 347) ils pousseront à « l'accélération de la politique de décolonisation »], susceptibles de s'adapter rapidement « aux impératifs de l'évolution de la structure du système capitaliste » (32) (p. 246) (ce qui, de toute évidence, n'est pas le fait des syndicats et des partis) et ils s'abstiennent d'intervenir quand le problème ne les concerne pas directement (33), quitte à offrir à l'occasion, leurs bons offices lorsque les passions politiques, les systèmes doctrinaux et les idéologies ont rendu les problèmes insolubles.

Nous sommes loin de l'action concertée, du complot permanent, de la main-mise totale sur l'appareil gouvernemental de décision.

Quant aux *moyens* utilisés pour faire pression, le fait qu'ils ne soient pas ceux de tel ou tel autre groupe ne suffit pas à les condamner. Chaque groupe utilise des armes conformes à sa nature : les syndicats, la force du nombre, leur discipline, et, le cas échéant (en 1950 et en 1960), la violence antidémocratique ; les associations civiques ou patriotiques, le capital de prestige moral qu'elles ont réussi à accumuler ; les Universités, l'Eglise, l'autorité spirituelle qui s'attache à leurs fonctions ; la presse, l'immédiateté et la généralité de son influence ; les groupes financiers et industriels, la place primordiale qu'ils occupent dans le processus économique.

Si divers qu'ils soient, ces moyens de pression ont en commun d'utiliser, tous et chacun, la force et de tendre, tout naturellement, à imprimer à la décision politique l'empreinte de leur impérialisme.

Le fait d'être « discrète » (p. 372) ou « mieux camouflée » (p. 373) ne signifie pas que l'action des banques et des holdings soit ténébreuse ou nécessairement contraire aux intérêts de la collectivité, mais, tout simplement, qu'il est dans sa nature d'être telle.

Nous avons d'ailleurs vu plus haut que les interventions des syndicats, elles aussi, n'étaient pas toujours tonitruantes et participaient, à l'occasion, de cette même façon « diplomatique » de procéder.

Le fait que « les banques » soient dirigées par des « oligarchies » (p. 373) ne me paraît pas, en soi, une raison de condamner leur action. Le

régime démocratique n'est pas un système où triomphe la loi du nombre, c'est-à-dire la loi du plus fort ; à moins de se concevoir et de se vouloir jacobine, la démocratie est, tout à la fois, respect des décisions de la majorité et respect des droits des minorités. Toutes les valeurs artistiques, spirituelles ou intellectuelles, les initiatives, les nouveautés, les innovations, les progrès sont toujours le fait de minorités. Il serait donc extrêmement grave et fatal pour notre avenir, que s'installe un régime où seules « les masses » auraient leur mot à dire. Il faut que les minorités, les petits groupes, les « élites », les oligarchies conservent non pas des privilèges, mais des droits, lesquels sont, le plus souvent, ceux que confèrent l'intelligence, la puissance de la volonté, la capacité de travail, l'ouverture aux nouveautés. Les banques et les holdings comme les autres, mais non plus que les autres.

Malgré qu'il en ait, le CRISP n'a pas réussi à démontrer que les organisations bancaires avaient une puissance démesurée ou disproportionnée à leur importance socio-économique.

### Oligarchies et féodalités.

Ces observations sur les oligarchies financières sont d'autant plus pertinentes que, lorsque l'on écrit « les groupes », « les organisations », « les partis », « l'opinion publique », il faut, dans le contexte particulier des sociétés industrielles très massifiées, entendre « les chefs », les « dirigeants », charismatiques ou non, de ces groupes, de ces partis et de ces organisations, les détenteurs réels, et non nécessairement apparents ou institutionnels, du pouvoir, et d'un pouvoir presque toujours fortement personnalisé (34). Ceux qui, selon le message que le Roi a adressé, en février dernier, à M. Harmel, « portent, à un titre quelconque, une

(32) (■) Quand le patronat n'est pas « progressiste », c'est, le plus souvent, qu'il peut s'appuyer sur d'autres conservatismes, celui des syndicats ouvriers eux-mêmes dont les tendances « corporatistes » (p. 275) ne sont un secret pour personne, et celui des intérêts locaux menacés (p. 275) : tel a été le cas pour la question charbonnière (p. 272 et sv.).

(33) *La décision politique* elle-même, dont certains passages indiquent que tous ses rédacteurs n'ont pas encore entièrement abjuré des superstitions passées du « Mur d'Argent », reconnaît que les holdings ne sont que peu ou pas intervenues dans la plupart des problèmes belges (politique scolaire, question royale, politique scientifique, unité nationale, réforme de l'impôt sur le revenu, etc.).

(34) La personnalisation du pouvoir. Entretiens de Dijon, publiés sous la direction de Léo Hamon et Georges Mabileau, Publications du Centre d'Etudes des Relations politiques, Université de Dijon, PUF, Paris, 1964.

responsabilité politique, professionnelle, sociale ou morale, tous ceux aussi qui informent et influencent le public ». Des individus, on le voit, et non des groupes. Au plus, les « petits groupes », les « états-majors » (p. 67), les « couches dominantes » (p. 386), les « élites dirigeantes » (p. 387), ouvrières, intellectuelles, bourgeoises, religieuses, politiques ou autres, les « machines partisanes » (p. 369), « à tendances oligarchiques » (35), les « grandes familles » qui, tout à la fois, s'appuient sur les groupes et les partis (36) et en contrôlent les réactions ou les suscitent à l'occasion. Les partis, les syndicats, les groupes de pression et d'intérêt ne sont donc pas, en tant que tels les authentiques *policy-makers* » du pays (p. 376).

Les authentiques *policy-makers* du pays, sont les dirigeants de ces groupes et de ces partis (37), les modeleurs de l'opinion publique, les oligarchies qui détiennent des postes-clés, « ces princes qui nous gouvernent », pour reprendre les termes de M. Debré : un millier de personnes, au plus.

Il arrive même parfois — ce fut le cas, lors des décisions qui aboutirent à la définition de la politique scientifique — que « l'ensemble du processus de maturation et de concrétisation de la décision » ne soit le fait ni du Parlement, le plus souvent réduit d'ailleurs, quel que soit le problème, à n'être qu'une « Chambre d'entérinement » (p. 165), ni des parlementaires, « agents d'exécution des partis » (*idem*), ni des partis, ni des groupes économiques et sociaux, mais bien de « quelques personnalités » (p. 211), se servant des « clivages politiques » comme de points d'appui et de référence implicite, mais sans jamais qu'entre en jeu la constellation des forces politiques proprement dites (38).

On peut en dire autant des tractations qui aboutirent à la conclusion du Pacte scolaire. Les partis politiques firent — heureusement ! — confiance à une poignée de négociateurs et à quelques experts « pour éplucher les textes » p. 166). « Un contact constant avec la presse, la radio, le cinéma et la TV était assuré ... par le Cabinet de M. Van Hemelrijck », si bien que la presse, quasi unanime, approuva l'entreprise, suivie par une opinion publique qui attendait et espérait la fin de cette vaine et interminable bataille. De plus, « le Parlement était en vacances » (39), et les groupes de pression, également. Détail qui ne manque pas de pittoresque.

En résumé, la décision politique est le fait non pas tant des groupes de pression que de fortes personnalités s'appuyant sur des forces organisées. Elle n'est jamais le fait ni des « masses », ni des « individus ». Si bien que le coup de cymbale final (p. 387) rappelant qu'en dépit de l'action des « catégories » et des « élites dirigeantes » (et, je suppose de la fourmillante et envahissante action des groupes, des partis, des oligarchies, des diverstence), la science politique, « si portée à se concentrer sur des phénomènes de surface (1) ou des comportement de détail » (c'est bien plutôt le contraire que je serais tenté de lui reprocher), se doit de ne pas oublier l'existence des individus, « comme facteur propre et irréductible de la vie politique », en conclusion d'un ouvrage qui s'est longuement efforcé de mettre en lumière l'action des groupes, des partis, des oligarchies des divers grégarismes qui se disputent l'homme-masse du XX<sup>e</sup> siècle et lui imposent leurs décisions sans guère lui offrir une occasion réelle de participer, apparaît plutôt comme une forme d'hommage tardif — et stérile — rendu à la vertu démocratique (40). Il ne relève guère de la science politique proprement dite.

(35) et bureaucratiques, si bien que, par la force des choses », on s'oriente... vers une gestion bureaucratifiée de la vie nationale » (p. 369). Perspective réjouissante, s'il en est.

(36) Ne citons qu'un cas pour éclairer cette dialectique de l'homme et de l'institution. Les péripéties de la grève de 1980, contre le projet de « Loi Unique » ayant amené André Renard à démissionner de son poste de secrétaire-adjoint de la FGTE et de divers autres mandats, sa position s'en trouva considérablement affaiblie « puisqu'elle ne pouvait plus se concrétiser dans certaines institutions appelées soit à se prononcer sur les crédits à accorder à SIDMAR, soit à donner leur avis sur l'opportunité du projet — cas de la Banque Nationale et du Bureau de Programmation — soit à prendre position sur ce projet — cas de la FGTE et du Parti socialiste » (p. 312). Donc, si charismatique soit-il (et R. Renard l'était), l'individu sans le groupe qui lui sert de point d'appui, n'est rien, ou peu de chose. A moins, bien entendu, qu'il ne s'appuie sur un autre groupe (le MPW, en l'occurrence).

(37) Voyez le rôle décisif joué par « la Commission de l'Agenda », organe non officiel du PSC, dans « l'élaboration de la stratégie politique d'ensemble du PSC (p. 58) et par le Bureau du PSB (pp. 59, 164, n° 10).

(38) La question de l'impôt sur le revenu (p. 232 et sv.) présente un autre exemple de décision reportée par un très petit nombre d'hommes (les oligarchies syndicales inspirées par quelques théoriciens des finances publiques), sans que, au début du moins, la presse soit intervenue de façon active.

(39) Le Pacte signé, le Parlement continua à être « tenu à l'écart » (p. 168), si bien que le pacte fut porté devant chacun des trois partis avant d'être présenté au Parlement. « L'amélioration des traitements du personnel » étant en cause, les syndicats marquèrent, à leur tour, leur accord.

(40) Cette conclusion est, paraît-il, l'œuvre de Jean Ladrière. Le rôle de Jean Meynaud, s'est réduit à celui de superviseur de l'œuvre, et cela pendant deux week-ends.

# Essais de définition du mot « Impérialisme »

---

## 1. Historique.

Le mot « Impérialisme » manque aussi bien dans l'Encyclopédie (1751-1766) que dans le Dictionnaire Politique (1842). Pour Littré (1866), le mot désigne seulement le système des partisans soit de l'ancien empire d'Allemagne, soit de Napoléon I<sup>er</sup> et de sa dynastie. Hatzfeld et Darmesteter (7<sup>e</sup> édition, 1924) ne le définit pas.

2. Le mot « Impérialisme » pris dans l'acception britannique d'expansionnisme apparaît vers 1880 (d'après Dauzat, dans *Le Figaro* du 4 février 1880) et fait rapidement fortune.

« Jadis synonyme en France de bonapartisme, ce mot a pris depuis vingt ans environ une tout autre signification... On ne l'emploie plus guère que dans son acception anglaise... L'impérialisme est le souci de leur empire colonial. » (E. Seillière, *La philosophie de l'impérialisme*, t. I, p. 1 1903.)

L'œuvre d'E. Seillière (1903-1908) contribue à élargir le sens du mot en l'identifiant à la volonté de puissance nietzschéenne, « Impérialisme individuel », et en l'étendant à toutes les formes de volonté d'expansion, économique, sociale (« Impérialisme démocratique »), raciale (« Impérialisme aryen ») et même morale (*Le mal romantique*. Essai sur l'impérialisme irrationnel, 1908).

3. Dans le sens commun « d'esprit de domination chez un peuple » (Dictionnaire de l'Académie Française, 1935) le mot sert aujourd'hui à définir : a) toute volonté de puissance qui se manifeste par un désir d'expansion violente et, le plus souvent, le recours à la violence ; b) la doctrine qui exalte cette volonté de puissance.

Selon les motifs invoqués par cette volonté de puissance, la nature des mobiles fondamentaux ou le plan sur lequel elle exerce ses effets, on est amené à parler non seulement d'impérialisme éco-

nomique (par exemple, le capitalisme du XIX<sup>e</sup> siècle, caractérisé essentiellement par la conquête des marchés coloniaux, la recherche des matières premières, de la main-d'œuvre à bon marché, des débouchés pour les capitaux, l'établissement d'un monopole, etc. ; ou le mercantilisme du XVI<sup>e</sup> siècle, etc.), mais encore d'impérialisme religieux (l'islamisme), idéologique (la Révolution française), racial (le panslavisme, le pangermanisme), dynastique (l'impérialisme des Habsbourgs), national (Rome), culturel (par exemple, l'hellénisation, l'hispanisation, la russification), etc.

« Entre l'impérialisme romain et l'impérialisme carthaginois, l'impérialisme d'un peuple de soldats et l'impérialisme d'un peuple de marchands, il y a opposition complète. Cause à Carthage, le point de vue économique, à Rome, apparaît surtout comme une conséquence et un résultat. » (L. Homo, *L'Italie primitive et les débuts de l'impérialisme romain*, 1925, pp. 311-312.)

4. L'acception scientifique ne diffère guère de l'acception commune.

Schumpeter atténue toutefois le caractère spécifiquement économique de l'Impérialisme en le définissant comme la « disposition, sans objet précis, d'un Etat à l'expansion violente »... en relation directe avec la structure sociale historique du groupement national considéré et avec les intérêts, en matière de politique intérieure, des membres qui la composent » (Fr. Perroux, *La pensée économique de J. Schumpeter*, 1935, p. 16).

5. Le mot repris au Fabien anglais J.-A. Hobson (*Imperialism*, 1902) dans un sens particulier par Lénine, dans sa brochure *L'Impérialisme, dernière étape du capitalisme*, publié en Russie en 1916, traduit en français en 1925.

L'originalité de Lénine qui, selon ses propres termes, a emprunté à l'ouvrage de Hobson « une

excellente description des caractéristiques principales, notamment « la substitution des monopoles capitalistes à la libre concurrence » et la course aux armements, est d'avoir ajouté à ces traits celui d'être essentiellement « un capitalisme parasitaire en pleine décomposition », « un capitalisme moribond en voie de transition vers le socialisme » (*L'Internationale et la scission du socialisme*, déc. 1916).

Léo MOULIN (1956).

## IMPERIALISM (1)

A. It is possible to distinguish five uses of the word, which follow one another in historical sequence and are broadly connected :

1. Its basic usage is to describe the rule of an emperor, especially when despotic or arbitrary. In this sense we might speak of imperialism as the system of government of the Roman Empire, or, in modern times, the French, Austro-Hungarian, and German Empires.

2. In the 1870s and 1880s, the word gained currency in Britain and the self-governing colonies to describe the policy of preserving the interests of the British Empire. An Imperialist was a man who approved of the British Empire and of its extension, and who wished to see it more united. In his view, there was a distinction between other empires, past and present, which were essentially authoritarian and exploitative, and the British Empire, which was beneficial and spread political freedom. This usage — the only one in which the term *imperialist* was used in self description — lingered well into the 20th century but is hardly ever encountered today.

3. However, at about the same time, the word came to be used to describe the general extension of European territorial control in Africa and Asia which took place in the 1880s and 1890s, whether that control was British, French, or German, and the extension of American control into Latin-American states and the Philippines. Imperialism in this sense was often held to be occasioned by economic motives ; but J.A. Hobson, whose *Imperialism* (London : Nisbet, 1902) was an influential expression of this view, recognized that the « three Ps' — Pride, Pugnacity, and Prestige — also had their place as motive-forces.

4. A more recent, and perhaps the most influential, use of the word is in communist phraseology. Here the use dates from V. I. Lenin's *Imperialism, the Highest Stage of Capitalism* (1916). Lenin gave the word a special technical meaning, fitting in into the scheme of Marxist thought. Imperialism to him was

« the monopoly stage of capitalism », with five basic features : « (1) The concentration of production and capital, developed to such a high stage that it had created monopolies which play a decisive role in economic life. (2) The merging of bank capital with industrial capital and the creation, on the basis of this « finance-capital », of a financial oligarchy. (3). The export of capital, as distinguished from the export of commodities, becomes of particularly great importance. (4) International monopoly combines of capitalists are formed which divide up the world. (5) The territorial division of the world by the greatest capitalist powers is completed » (New York : International Publishers, 1933, p. 81). It will be seen that Lenin made the territorial division of the world by the great powers the *last* of his five features, although other writers on imperialism had seen it as the most notable feature of the process ; to Lenin this aspect was not so important as the fact (to him) that imperialism was the moribund stage of capitalism. In this stage, he considered, capitalism was temporarily able to sustain itself by plundering foreign lands, through either political control or economic domination. It was able to buy off some working-class leaders by a falsely high standard of living, based upon exploitation of peoples ; but the situation would inevitably lead to war between the capitalist powers, as the division of the world became complete. Imperialism as an historical phenomenon is thus seen to be wholly economic. Its essence is not the seizure of territory but the extension of the power of finance-capital. Later communist writers have identified as « imperialist » every country hostile to the Soviet Union.

5. The most recent use is to apply the word very generally to the control of one state by another. For example, it is sometimes said that Russian control of East European countries is « Russian imperialism », or that « Chinese imperialism » has been extended over Tibet. This is a return to uses (1) and (3) above. When used against Communist Russia and China, it can be regarded as an attempt at a *tu quoque*, in order to combat the propaganda effect of the Communist usage when applied to such countries as Britain or the USA.

B. Imperialism is now a discredited word and a term of abuse. Hardly anyone would now call *himself* an imperialist, although the late 19th-century use described in (3) above, lingered well into the 20th century. If a Communist says that Britain and the USA are practising imperialism, he means that, as nature by subduing foreign countries to their control. When an Indian or an Indonesian speaks off monopoly capitalist countries, they are fulfilling their British or Dutch imperialism, he may mean much the same (since diluted Leninism provided much of the

(1) A Dictionary of the Social Sciences, Londres (1964), J. V°.

theoretical background for anti-imperialist movements between the wars); but he will probably be thinking more of territorial control than of economic penetration, and he is more likely now to use the term *colonialism* (q.v.). When an Englishman or American speaks of imperialism, he means the process of a country imposing its will on other countries; he may say that it was something which his own country did in the past, but he would not consider it to be a feasible or proper policy now.

J.D.B. Miller.

## IMPERIALISME (2)

Le terme « impérialisme » a deux sens politiques très nettement séparés.

I. Dans une *acception ancienne* qui n'est plus guère retenue et qui ne possède de nos jours qu'un intérêt historique, il désigne le système politique du Second Empire français ou du Saint Empire allemand et les doctrines des partisans de l'un et de l'autre.

Ce sens était le seul que Littré retenait en 1866.

Marx écrivait de même pour parler du Second Empire : L'impérialisme est... la plus prostituée et la dernière forme de ce pouvoir d'Etat que la société bourgeoise naissante avait entrepris de façonner comme un moyen de sa propre émancipation du féodalisme, et que la société bourgeoise développée avait finalement transformée en instrument pour l'asservissement du Travail au Capital » (3).

II. Le *sens actuel* donné par la formule de R. Capitant citée par Robert possède de très importantes nuances selon que le terme impérialiste est utilisé pour décrire des situations antérieures ou postérieures au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

A. Dans le premier cas, à peu près tous les auteurs emploient ce terme dans un même sens assez précis, proche de l'étymologie. Il s'agit de l'attitude d'un Etat s'efforçant d'étendre sa domination politique, son *impérium*, sur d'autres peuples.

R. Aron écrit ainsi : « L'impérialisme est la conduite diplomatico-stratégique d'une unité politique qui édifie un empire, c'est-à-dire soumet à sa loi des populations étrangères. Les Romains, les Mongols, les Arabes ont été des bâtisseurs d'empires que l'on appelle justement impérialistes » (4).

Un historien, J.R. Palanque précise de son côté : « M. Carcopino a défini l'impérialisme : « cette manière de penser et d'agir d'un peuple qui prétend se subordonner les autres ». Excellente définition, mais à laquelle je voudrais ajouter une nuance. Qui dit impérialisme, dit Etat. Il n'y a impérialisme que si le peuple

dominateur forme lui-même un Etat organisé... C'est en somme un Etat qui cherche à en absorber d'autres ou à s'étendre sur des territoires inorganisés » (5).

Comme le prouvent les études de Léon Homo, de Jérôme Carcopino, ou celle précitée de Jean-Rémy Palanque, l'impérialisme est donc un phénomène très ancien.

B. Le problème de la définition du terme impérialisme devient plus difficile lorsque l'on cherche à caractériser ainsi *l'expansion politique et économique des grands Etats industriels de l'Europe et de l'Amérique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle*. Le mot a été alors souvent utilisé pour décrire toute manifestation d'une volonté de puissance, d'une force d'expansion, dépassant les frontières et ayant pour origine des Etats développés.

En fait, à l'analyse, on peut distinguer trois acceptions du terme : « l'impérialisme qui aboutit à l'instauration légale d'un régime de colonie ou de protectorat, celui qui se traduit par une domination de fait d'un Etat fort sur un Etat plus faible, enfin celui qui se limite à l'ordre économique et consiste dans l'influence unilatérale qu'exerce une unité économique directrice sur une économie de petites dimensions » (6).

Seule la première acception correspond à l'usage classique, celui par exemple des auteurs décrivant les impérialismes antérieurs aux années 1870-1880. La seconde est à peu près synonyme d'hégémonie et la troisième, d'influence asymétrique d'une économie dominante sur une économie dominée (pour employer le vocabulaire de François Perroux).

Le problème vient alors de ce que certains prétendent qu'il est légitime, dans le monde moderne, de désigner par un même concept des aspects qui ne sont qu'apparemment distincts alors que d'autres maintiennent les distinctions et récusent les théories qui sont, plus ou moins implicitement, l'origine et la justification de la conceptualisation des premières.

1. Il existe trois façons de penser l'impérialisme comme un phénomène englobant toutes les formes de la domination des pays industriels développés et riches en capitaux sur les pays moins pourvus sur un point ou sur un autre, comme à la limite l'essence du capitalisme moderne.

a) La première est celle des nationalistes des pays sous-développés modernes (Sekou Toure, N'Krumah, Fidel Castro). Pour eux l'impérialisme, c'est tout ce

(2) Dictionnaire des Sciences Sociales, Paris, 1964, S. V°.

(3) MARX (Karl), *La Guerre Civile en France*, Paris, Editions sociales, 1946, p. 51.

(4) ARON (Raymond), *Pax et guerre entre les Nations*, Paris, Calmann Lévy, 1962, p. 263.

(5) PALANQUE (Jean-Rémy), *Les Impérialismes antiques*, Paris, P.U.F., 1948, p. 7.

(6) ARON (Raymond), *Dimensions de la Conscience historique*, Paris, Plon, 1961, p. 178.

qui manifeste la puissance et la richesse des européens ou des américains, ce sont les européens et les américains eux-mêmes dès qu'ils défendent leurs intérêts. De leur point de vue la définition de l'impérialisme est parfaitement claire. Que la présence occidentale prenne la forme d'une annexion politique ou de la mise en valeur des richesses minières par des sociétés étrangères, il reste que dans les deux cas les occidentaux exercent une domination et mettent en question, fût-ce virtuellement, l'indépendance du pays. « L'exploitation des matières premières sans création d'une industrie locale, la destruction des artisanats ou le freinage du développement industriel par suite de l'afflux des marchandises européennes, le prêt de capitaux à des taux élevés, la possession des grandes entreprises par des capitalistes étrangers, tous ces phénomènes sont baptisés impérialistes, même quand il ne s'accompagnent pas de pression politique, ouverte ou camouflée, sur les gouvernements des pays indépendants » (7).

b) Cette optique est également adoptée par certains historiens de l'expansion coloniale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour eux la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle sont par excellence l'âge de l'impérialisme. Une même volonté d'expansion anime alors des hommes d'État tels que Joseph Chamberlain, Jules Ferry, Th. Roosevelt, Crispi, Léopold II.

« Assurément, les grandes puissances européennes n'ont pas attendu les années 70 pour s'intéresser à leurs dépendances extérieures... Mais, ce qui justifie peut-être le mot équivoque d'impérialisme, c'est que l'expansion de ces puissances n'en devient pas seulement plus large et plus intense ; elle est plus consciente de ses méthodes et de ses buts. Les possessions même lointaines apparaissent de plus en plus comme un élément essentiel de la grandeur des métropoles... A la notion politique d'empire se superpose celle de système économique, les diverses parties d'un même empire tendent à former entre elles et avec la métropole une même unité, libérale ou protectionniste » (8).

Le terme impérialisme apparaît d'ailleurs dans son sens actuel à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (9). Il sert tout d'abord à désigner la doctrine politique tendant à l'expansion de l'Empire britannique. Puis par analogie, les historiens et les journalistes l'utilisèrent pour caractériser l'expansion coloniale française, allemande, belge ou italienne, qui toutes se justifiaient par des doctrines qui combinaient l'appel à la grandeur nationale, la mission civilisatrice des races supérieures, et les intérêts économiques.

c) Mais ce sont les auteurs socialistes ou radicaux (au sens britannique) qui ont donné au terme impérialisme son acception la plus large puisqu'ils y voient à la limite le stade suprême du capitalisme et ne font plus de l'expansion coloniale qu'une des conséquences du capitalisme parvenu à un certain stade de son développement. Pour ces auteurs, les aspects politiques de l'impérialisme deviennent secondaires. Un concept construit sur une notion politique (celle de l'empire) en

est donc venu à recevoir un contenu essentiellement social et économique.

Le socialiste réformiste anglais Hobson est sans doute le premier à avoir donné cette nuance du terme impérialiste. Pour lui, l'impérialisme serait « l'effort des grands maîtres de l'industrie pour faciliter l'écoulement de leur excédent de richesses, en cherchant à rendre ou à placer à l'étranger les marchandises ou les capitaux que le marché intérieur ne peut absorber » (10). La cause de cette étroitesse du marché intérieur est essentiellement l'inégale répartition des revenus génératrice de sous-consommation et de sur-épargne. Une meilleure répartition des revenus suffirait à faire disparaître les raisons de l'impérialisme. Mais en l'absence de mesures réformistes ayant cet effet, les industriels, les commerçants et les financiers font pression sur le gouvernement pour que leur soit réservé l'accès par voie d'annexion ou de protection de tel pays sous-développé. L'impérialisme est donc une conséquence d'une politique sociale erronée.

Les auteurs proprement marxistes partent d'idées différentes. R. Hilferding voit dans l'impérialisme la conséquence de l'exportation de capitaux provoquée par la domination du capital financier sur le capital industriel dans les pays de capitalisme avancé (11).

Rosa Luxembourg (12) définit par contre l'impérialisme comme « l'expression politique du processus d'accumulation du capital » dans la concurrence pour le marché des pays neufs, encore étrangers au mode capitaliste de production. Pour survivre, le capitalisme doit en effet rechercher des débouchés sans cesse nouveaux pour écouler, hors des circuits déjà formés, les surplus de biens de consommation, et cette recherche conduit à l'adoption par les États capitalistes de politiques impérialistes. L'existence d'un surplus de biens de consommation tient non seulement à la sous-consommation ouvrière, mais au mécanisme même du procès dit de reproduction élargie, ou rapport entre les deux grands secteurs économiques (biens de reproduction et biens de consommation) et à la modification de la composition organique du capital.

D'autres auteurs ont tenté une explication marxiste de l'impérialisme. Tous sont fortement influencés par les analyses de Rosa Luxembourg (13).

(7) ARON (Raymond), *op. cit.*, p. 177.

(8) HAUSER-MAURAIN-BENAERTS, *Du libéralisme à l'impérialisme*, Paris, Alcan, 1939, p. 233.

(9) *Le Figaro* du 4 février 1880, *Le Temps* du 22 septembre 1893.

(10) HOBSON, *Imperialism a study* (New York, 1902) cité par D.H. KRUGER in *Le Contrat social*: « L'impérialisme chez Hobson, Lénine et Schumpeter », septembre 1957, I, n° 4, p. 238.

(11) HILFERDING (Rudolf), *Le capital financier*, Vienne, 1910.

(12) LUXEMBOURG (Rosa), *L'accumulation du capital*, 1913.

(13) BOUKHARINE, *L'économie mondiale et l'impérialisme*, 1917.

KAUTSKY (Karl), STERNBERG (Fritz), *L'impérialisme*, 1926. *Le conflit du siècle*, 1951: traduction française, Paris, Editions du Seuil, 1958.

Lénine reconnaît comme maîtres en cette matière Hobson et Filferding. En 1916, il définit l'impérialisme « le capitalisme arrivé à un stade de développement où s'est affirmée la domination des monopoles et du capital financier ; où l'exportation des capitaux a acquis une importance de premier plan, où le partage du monde a commencé entre les trusts internationaux et où s'est achevé le partage de tout le territoire du globe entre les plus grands pays capitalistes. C'est une phase particulière du développement du capitalisme » (14).

Lénine ne donne pas de véritable théorie montrant avec vigueur le lien entre le capitalisme des monopoles et des groupes financiers et la politique impérialiste. Citons parmi les principaux passages indiquant une relation de cause à effet :

« La politique coloniale et l'impérialisme ont existé déjà avant la phase contemporaine du capitalisme et même avant le capitalisme »... Mais « ce qui caractérise essentiellement le capitalisme actuel, c'est la domination des monopoles »... Or, « seule la possession des colonies donne aux monopoles de complètes garanties de succès contre tous les hasards de la lutte avec leurs rivaux »... En outre, « plus le développement du capitalisme est élevé, plus le manque de matières premières se fait sentir, plus la concurrence est âpre... et plus la lutte pour la conquête des colonies est acharnée » (15).

« Ce qui caractérise le capitalisme actuel, où règnent les monopoles, c'est l'exportation des capitaux... La nécessité de l'exportation des capitaux est due à la « maturité excessive » du capitalisme dans certains pays, où les placements avantageux (l'agriculture étant arriérée, les masses misérables) font défaut au capital » (16). Enfin, « l'impérialisme est l'époque du capital financier et des monopoles qui portent en tous lieux des tendances à la domination et non à la liberté. Réaction sur toute la ligne, quel que soit le régime politique ; aggravation extrême des antagonismes en présence : tel est le résultat de ces tendances. De même se renforcent particulièrement l'oppression nationale et la tendance aux annexions, c'est-à-dire à la violation de l'indépendance nationale » (17). En conclusion, Lénine définit l'impérialisme en soulignant certains aspects de la structure économique et sociale contemporaine. Il explique la politique annexionniste par l'exportation des capitaux, la recherche des débouchés pour les produits finis, la quête des sources de matières premières et certains traits psychologiques propres à une époque de monopole et de croissance accélérée [car le « capitalisme se développe infiniment plus vite que naguère » (18)].

2. Mais d'autres auteurs ont une conception toute différente de l'impérialisme moderne. Ils se refusent en tous les cas à voir dans ce concept la meilleure peinture du capitalisme des Etats industriels avancés, la quintessence des sociétés occidentales. Pour eux, l'impérialisme n'est que synonyme de politique annexionniste, d'expansion par des méthodes militaires, et il

est faux de n'y voir que la conséquence inéluctable du développement des économies fondées sur le marché et la propriété privée.

a) Pour Joseph A. Schumpeter, l'impérialisme est « la tendance d'un Etat à l'expansion violente, illimitée et sans objet » (19). L'attirance pour les politiques d'agression et les expéditions guerrières est, selon J.A. Schumpeter, radicalement contraire à l'esprit et aux méthodes du capitalisme qui est calculateur et bourgeois. Elle ne se manifeste plus que chez les membres de classes antérieures au capitalisme et en particulier au sein de la caste militaire et dans les anciennes aristocraties. Mais ces classes peuvent avoir retenu un pouvoir social important, modifié l'esprit du capitalisme et mis celui-ci au service d'idéaux antérieurs à l'âge industriel. Telle est l'origine de l'impérialisme, produit de l'atavisme des peuples.

b) Pour M. Weber (20), l'impérialisme est une attitude très ancienne dont les motivations économiques sont les plus diverses. Il n'est pas impossible de concevoir un Etat socialiste menant une politique impérialiste. Dans le monde capitaliste, l'impérialisme n'est pas une conséquence du fonctionnement de l'ensemble du système, mais certains groupes industriels ou financiers peuvent pousser à des politiques impérialistes pour acquérir des profits exceptionnels en certaines circonstances.

c) H. Brunschvig, voit dans l'impérialisme la conséquence des nationalismes européens et un aspect de l'occidentalisation du monde. « C'est dans la poussée de fièvre nationaliste consécutive aux événements de 1870-1871 qu'il faut rechercher la vraie cause de l'expansion. La France, qui depuis 1815 considérait la colonisation comme un élément important de son prestige national en face de l'Angleterre se montra plus jalouse encore de ce prestige au lendemain de sa défaite... L'impérialisme colonial s'inscrit dans le vaste mouvement d'occidentalisation du globe qui depuis le XV<sup>e</sup> siècle pousse les peuples européens maîtres de techniques de plus en plus perfectionnées, à modeler le monde à leur image. Il est probable que cette évolution se serait aussi accomplie sans la conquête coloniale et ses abus. Mais il est certain qu'elle aurait été alors beaucoup plus lente » (21).

L'impérialisme de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle possède donc une originalité. Mais celle-ci ne vient pas selon

(14) LENINE, *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*, Paris, Editions sociales, 1952, p. 80.

(15) LENINE, *op. cit.*, p. 74.

(16) LENINE, *op. cit.*, pp. 56-57.

(17) LENINE, *op. cit.*, p. 108.

(18) LENINE, *op. cit.*, p. 111.

(19) SCHUMPETER (Joseph A.), *Imperialism and Social Classes*, New York, 1951, p. 7.

(20) WEBER (Max), *Essays in Sociology*, édité par Gerth and Mills, New York, Oxford University Press, 1953, pp. 159-171.

(21) BRUNSCHVIG (Henri), *L'impérialisme colonial français*, Paris, Armand Colin, 1960, pp. 186-187.

H. Brunschvig de l'importance des facteurs économiques. Elle vient plutôt de l'influence sur son esprit et ses méthodes de la poussée des nationalismes européens.

d) R. Aron souligne l'ambiguïté du terme impérialisme même si on se limite à ne voir en ce concept que la politique d'un Etat édifiant un empire, c'est-à-dire soumettant à sa loi des populations étrangères.

« De multiples cas douteux se présentent aux frontières de ce phénomène jamais absent de la chronique des siècles. Doit-on parler d'impérialisme quand les populations de l'unité conquérante et des unités soumises sont de même culture et pour ainsi dire de même nationalité?... Pour que les limites de l'impérialisme fussent clairement tracées, il faudrait que les frontières des nations fussent visibles sur la carte des cultures, des langues ou des aspirations populaires. L'impérialisme est équivoque aussi en un autre sens... Disparaît-il du seul fait que les souverainetés étatiques sont officiellement respectées?... La frontière est flottante entre l'influence dite légitime des grandes puissances et l'impérialisme dit coupable » (22).

Quoi qu'il en soit, pour R. Aron, l'interprétation

qui solidarise l'expansion coloniale, la domination économique et le développement du capitalisme n'est rien moins qu'évidente. Mais la critique et par voie de conséquence faire ressortir les aspects proprement politiques de l'impérialisme ne veut pas dire que les « intérêts économiques » n'aient pris aucune part à l'expansion coloniale impérialiste.

« Aucun régime, qu'il soit capitaliste ou socialiste, ne rend la guerre inévitable, aucun n'en supprime toutes les occasions. Il est même difficile de préciser dans l'abstrait lequel de ces deux régimes est le plus propice ou le plus contraire à la pacification... Mais « toute grande puissance idéocratique, quel que soit son régime économique, est impérialiste si l'effort pour répandre une idée et imposer au dehors un mode de gouvernement fût-ce par la force, est considéré comme tel. En tous cas, un tel effort apparaît impérialiste aux Etats qui veulent sauvegarder leurs propres institutions » (23).

---

(22) ARON (Raymond), *Guerre et paix entre les Nations*, Paris, Calmann Lévy, 1962, pp. 263-264.

(23) ARON (Raymond), *op. cit.*, p. 281.



# Pourquoi pas le vote « A part entière » ?

par Claude-Serge ARONSTEIN,  
Avocat près la Cour d'Appel.

★

*Un de nos lecteurs nous envoie une lettre — note d'étude. Nous la publions bien volontiers.*

\*  
\*\*

On a décrit récemment certaines des raisons qui amènent le citoyen ordinaire, « l'homme de la rue », à se désintéresser de la politique, parfois même à se lasser de nos institutions traditionnelles, ou du moins des hommes qui les incarnent. Les élections du 23 mai 1965 nous en ont donné une illustration éclatante.

## Qu'est-ce que la politique ?

Il sied de préciser le sens du substantif « politique ». Trop souvent, lorsqu'on l'emploie, on pense aux manœuvres mesquines de tel ou tel parti politique ou aux complaisances contagieuses de « comitards combinards »... La politique serait plus passionnante si elle était mieux comprise : « Science du gouvernement » selon Littré ; « Art de gouverner un Etat : la vraie politique est honnête », précise le vertueux petit Larousse. Quoi qu'il en soit, la politique ou gestion des affaires publiques est la chose de tous les citoyens. Et si chacun en prenait conscience, nul n'en pâtirait.

## Impuissance de l'individu ?

— Soit, répondra le citoyen ordinaire, « mais dans votre gouvernement de la cité, les gouvernés se plaignent précisément de ne pouvoir assez choisir leurs représentants, de n'avoir pas le droit de nuancer leur suffrage lors de l'élection des membres du Parlement, de n'avoir point l'occasion d'exprimer leurs préférences individuelles... »

Ce sentiment de relative impuissance de l'individu face aux machines électorales, cette impression — partiellement erronée — que « les jeux sont faits » avant même de voter, découragent l'esprit civique. Les électeurs du 23 mai 1965 ont-ils tous eu conscience d'exprimer leur volonté avec toute la précision voulue ? Le problème est certes vaste. Une cause en est le désir du citoyen de ne pas être contraint, lors du scrutin, à l'unique choix actuellement existant : soit voter pour *toute* une liste (case de tête), soit voter pour un *seul* candidat (vote de préférence).

Qu'il soit permis à un simple citoyen, non spécialiste et encore « jeune », de suggérer sur un point précis un remède — modeste — mais concret et réalisable facilement.

## Le carcan actuel de l'électeur.

« L'électeur ne peut émettre qu'un seul vote pour l'attribution des mandats effectifs et un seul vote pour la suppléance. » Ainsi dispose l'article 144 du Code Electoral. On peut s'interroger sur la raison de cette règle, propre aux élections législatives et provinciales. L'alternative en vigueur semble illogique : considérons un arrondissement représenté par 10 députés. Ou bien l'électeur vote en case de tête et contribue *ipso facto* à élire 10 représentants (si la liste est complète), ou bien il vote nominativement et ne contribue à élire par préférence qu'un seul représentant. Ainsi, selon l'usage qu'il en fera, le même bulletin de vote donnera à l'électeur une différence de puissance de 10 à 1 par rapport aux *hommes* qu'il *veut* élire. En politique il est rare que tout soit noir ou blanc et aucune liste n'a le monopole des hommes de

grande valeur... Un électeur averti peut très bien, tout en favorisant l'idéologie clairement exprimée par une liste donnée, estimer que tels ou tels candidats d'autres partis méritent sa confiance et considérer que leur élection servirait l'intérêt de la Nation. Pourquoi ne pas lui donner cette liberté de choix ? En jargon juridique, cela se nomme « panachage ». Ce perfectionnement technique permettrait au citoyen à la fois de modifier l'ordre de présentation officiel des divers partis chaque fois qu'il le jugera convenable, de corriger notamment d'éventuelles déficiences des « polls » (mot qui n'existe point dans la langue française et qui recouvre une réalité typiquement belge), et de traduire plus fidèlement sa volonté.

### Rendre le vote plus libre.

Or, il est incontesté que « Tous les pouvoirs émanent de la Nation » (art. 25 de la Constitution). N'est-il pas logique que celle-ci les exerce et les délègue avec le maximum de liberté ? Le panachage assure, plus efficacement que l'unique vote de préférence actuellement autorisé, la liberté de l'électeur et diminue l'influence des « comités électoraux... qui jouent un rôle prépondérant dans la confection des listes » (1). Cette dernière remarque pourrait, peut-être, susciter une instinctive objection de la part de ceux-ci, jaloux de leur prérogatives non écrites ; mais à la réflexion, on s'apercevra que cette mesure est non seulement conforme au bien public — auquel tous tendent — mais aussi à l'intérêt des partis eux-mêmes, puisque les transferts de voix inter-partis leur profiteraient mutuellement. A la longue, lorsque ce système sera entré dans les mœurs, le parti présentant les meilleurs candidats gagnerait... Le panachage ne doit pas être si mauvais, car le droit belge le consacre par ailleurs explicitement. « L'électeur peut émettre autant de suffrages qu'il y a de sièges à conférer... S'il veut se prononcer en faveur de différentes listes, il marque un vote nominatif dans la case placée à côté du nom de chacun de ces candidats jusqu'à concurrence, au maximum, du nombre des mandats à conférer » (art. 40 de la Loi Electorale communale).

### Un panachage plus efficace.

Le système valable en Belgique pour les élections communales, ne le serait-il point pour les

élections législatives ? Les dimensions beaucoup plus grandes de l'arrondissement exigent d'autant plus qu'on encourage au maximum les liens entre électeurs et élus. Le panachage y contribue. Or, il a souvent été reproché au panachage de faire perdre une fraction de son vote à l'électeur qui négligeait de voter pour le nombre précis de candidats à élire. Pour y obvier, ne pourrait-on imaginer des procédés permettant à chacun, s'il le veut, d'employer entièrement son vote, quel que soit le nombre des candidats qu'il choisit ? Le cadre de cet article ne permet pas ici une discussion des moyens techniques. Mais une possibilité d'améliorer le panachage serait, par exemple, d'accorder tout simplement à chaque électeur un nombre de voix entières égal à celui des sièges à pourvoir dans sa circonscription. Il pourra ainsi, selon sa libre volonté, soit ne voter que pour un seul candidat, soit voter pour plusieurs candidats sur la même liste en donnant à celle-ci le bénéfice des voix de préférence cumulées, soit voter pour plusieurs candidats sur des listes différentes en donnant à chacun une voix pleine, soit adhérer en bloc à l'ordre de présentation d'une seule liste en noircissant la case de tête, donnant à cette liste un nombre de voix égal à celui des sièges à pourvoir. Il pourra aussi concentrer toutes ses voix sur un nombre réduit de candidats, utilisant complètement sa puissance de vote. Dans le système du vote « à part entière », chaque voix émise compte pour l'unité.

Prenons un exemple pratique : dans l'arrondissement électoral de Bruxelles il faut dorénavant élire 33 membres de la Chambre des Représentants. Chaque électeur disposerait donc de 33 voix. Supposons un électeur qui favorise l'idéologie de la liste A. Il décide de voter par voix de préférence pour 25 candidats de celle-ci : la liste A totalisera 25 voix. Le même électeur, sur le même bulletin de vote, décide de voter pour quatre candidats de la liste B : celle-ci recueillera 4 voix. Le même veut encore élire un candidat, qu'il estime particulièrement, sur la liste C : celle-ci recueillera 1 voix entière. Notre électeur dispose encore de

(1) Cf entre autres Maurice DUVERGER, « Droit Constitutionnel et Institutions Politiques », coll. « Themis », Paris, éd., 1956, p. 102.

(2) Sur le rôle de la personnalité de l'élu, cf *Res Publica*, « La campagne électorale de mai 1965 », vol. VIII, 1966-1, et notamment Marcel GREGOIRE, Editorial, note (8).

33 — (25 + 4 + 1) = 3 voix, pour lesquelles il décide de s'abstenir, ne trouvant plus trois candidats qui lui plaisent suffisamment : son bulletin de vote aura donc exprimé 30 voix.

Supposons un deuxième électeur qui adhère aux candidats de la liste C en bloc, il se bornera alors à voter en case de tête : la liste C recueillera 33 voix, c'est-à-dire le maximum. Un troisième voudra avantager au maximum le douzième candidat de la liste B : celui-ci recueillera donc 33 voix de préférence. Enfin, un quatrième électeur répartira toutes ses voix entre les septièmes et vingt-neuvième candidats de la liste A et le troisième candidat de la liste C.

Resterait une dernière objection d'ordre formel. Il est vrai que l'article 47 de la Constitution énonce très succinctement « Chaque électeur n'a droit qu'à un vote ». Cette disposition signifie en réalité que chaque électeur n'a droit qu'à un seul *bulletin de vote*. Elle n'interdit nullement — la loi électorale communale le démontre — que chaque électeur émette par le même vote un nombre de voix égal ou inférieur au total des mandats à conférer. En effet, ce texte du 7 février 1921 abroge celui de la revision de la Constitution du 7 septembre 1893, qui avait instauré le suffrage universel tempéré par le vote plural et qui permettait à un même électeur d'utiliser plusieurs bulletins de vote (3). Le seul inconvénient sera d'ordre arithmétique. Il faudra modifier légèrement la forme du bulletin de vote et au dépouillement faire des additions plus grandes : ce n'est point insurmontable, car le Belge sait très bien compter ; au besoin les machines calculatrices peuvent l'y aider.

### Tenter une expérience.

L'introduction du « vote à part entière » maintiendrait le régime électoral actuel, tout en alliant la justice à l'efficacité. Des spécialistes pourront sans aucun doute le polir et le perfectionner. Plusieurs variantes sont possibles et un débat devrait utilement s'ouvrir. Je n'ai voulu que proposer un principe (« à chacun une voix par mandat à conférer ») à portée limitée, mais rapidement applicable. Il incombera au Parlement de modifier, le cas échéant, l'article 144 du Code Electoral, en s'inspirant de l'article 40 de la Loi Electorale communale et en aménageant les calculs au dépouillement.

Nous sommes entre deux élections législatives : la nation souveraine pourra, si elle le veut, à travers ses nouveaux représentants, traduire cet article de presse en article de loi. Trop souvent on a eu matière à critiquer le système établi, sans que les citoyens aient cru pouvoir proposer concrètement des réformes. Ne pourrait-on pas cette fois-ci les consulter ? Le vote « à part entière », s'il est adopté par un certain nombre d'électeurs, pourra avoir deux effets salutaires. D'une part, les simples citoyens seront incités à voter pour plusieurs candidats à la fois, donc à mieux les connaître et à mieux les contrôler. D'autre part les élus, sachant qu'ils pourraient recueillir des voix d'électeurs de diverses tendances, seront encouragés à mieux défendre l'intérêt général. Alors, pourquoi ne pas l'essayer ? Peut-être sera-t-il le premier pas vers une démocratie plus vivante...

---

(3) Cf, Pierre WIGNY, « Droit Constitutionnel », Ed. Bruylant, Bruxelles, 1952, n° 274.



## Comptes rendus

### Le socialisme, Oui ... mais quel socialisme ?

On a beaucoup parlé de l'ouvrage de Claude Bruclain, *Le socialisme et l'Europe* (Collection Jean Moulin, Le Seuil, Paris, 1965). Bruclain est le pseudonyme collectif d'une jeune équipe — 35 ans en moyenne — composée, semble-t-il, d'économistes et de sociologues. L'œuvre est alerte, provocante et se veut constructive. Mais que veut-elle construire ? Un socialisme français qui ne buterait plus sur le problème européen. Un socialisme qui cesserait d'être inefficace ou de loucher vers un communisme, malgré tout et jusqu'à nouvel ordre, liberticide et dégradant. Un socialisme qui aurait procédé à l'élagage des « branches mortes » : sa mythologie antitrust (p. 41), sa « vieille tradition égalitaire » (p. 36), son « malthusianisme » (p. 36), son « mythe de l'appropriation publique des moyens de production » (p. 50), ses idéologies planificatrices et nationalisatrices (p. 42), ses illusions scientistes, sa critique des mécanismes du marché (p. 43), sa confiance puérile en un État « omniprésent et distendu » (p. 40) qui « sait mieux aménager la pénurie que produire l'abondance » (p. 36), « laisse échapper de son sein mille féodalités qui lui dérobent sa substance » (p. 40), et dont l'incapacité à « assurer la jonction entre l'offre et la demande » (p. 87) est solidement établie.

Un socialisme qui cesserait d'être « distributiste » — ce qui est « une forme de conservatisme de moins en moins populaire » —, qui renoncerait à généraliser « un esprit revendicatif et irresponsable », à dissoudre « le sens du civisme et de la responsabilité », et à conduire ainsi à « l'inefficacité et au désordre » (p. 37).

C'est exiger beaucoup d'un mouvement dont Bruclain nous dit lui-même (p. 43) qu'« après avoir montré une égale incapacité à réformer les autres et à se réformer lui-même » il oscille « entre la perte de sa substance comme en Allemagne et la perte de son audience comme en France ».

Mais le socialisme révolutionnaire ? Bruclain reconnaît (p. 22) que, désormais, il constitue « un frein au développement dans des sociétés déjà évoluées » :

*La bureaucratie* : « l'académicien Glouchkov a calculé que si l'organisation de la gestion reste telle qu'elle est actuellement, il faudra employer dans ce seul secteur (celui de l'administration), en 1980 — principalement à la comptabilité et à la planification — (...) toute la population adulte d'URSS » (p. 25).

*La productivité* : dans le secteur agricole, « la production par tête d'habitant n'a pratiquement pas augmenté depuis 1913 » (p. 29). Au total, à en croire le professeur soviétique Volodarskij, la production industrielle de l'URSS atteindrait 65 % de celle des États-Unis, et la productivité, 40 à 50 % à peine.

*La planification* : « le Plan présenté comme un dialogue entre les parties intéressées, constitue en réalité un cadre de commandement quasi militaire » (p. 25). Les techniques de planification soviétique, qui, à en croire Bruclain, sont plus propres que l'organisation capitaliste à réussir « dans le domaine de la puissance militaire ou paramilitaire (fusée spatiales) » (p. 23) (ce dont il est permis de douter), « paraissent inaptes à promouvoir la généralisation du bien-être individuel » (p. 31).

*Conclusion* : le « socialisme moderne » (p. 57) n'a aucune raison de s'inspirer des méthodes, des objectifs et de l'esprit d'un régime aussi peu progressiste que le régime soviétique, encore tout embrumé de stalinisme économique et culturel (p. 31, Note 1). « Concrètement, cela signifie... qu'aucun parti politique ne soutient une doctrine économique aussi contraire aux aspirations et aux intérêts de ses électeurs que le parti communiste français » (p. 32).

« L'hypothèse révolutionnaire étant exclue » (p. 71), que reste-t-il au socialisme, sinon de procéder à une « déchirante révision » (p. 43) de sa dogmatique.

Mais à supposer, chose peu probable, qu'il ait la lucidité nécessaire pour procéder ainsi aux nécessaires élagages, et la volonté de le faire, sur quelles bases pourrait-il espérer se moderniser ? Il devrait, écrit Bruclain, « à la fois sauvegarder les libertés humaines et s'adapter au fait que les masses ne sont pas disposées à sacrifier les satisfactions individuelles que le capitalisme leur offre ou leur promet » (p. 57). Car, « d'un point de vue socialiste, le niveau de vie américain est préférable au soviétique » (p. 43). Ainsi « le socialisme occidental est condamné à faire évoluer le régime de la propriété en se plaçant, comme l'a fait la Suède, à l'intérieur du capitalisme » (p. 54), « dans le cadre d'une économie de marché et, dans une large mesure, de profit » (p. 66), encouragée à œuvrer par « une réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices distribués par les sociétés » (p. 76), par « la réanimation du marché financier » (p. 77), « solution la plus socialiste au problème du financement des inves-

tissements » (pp. 77-78), par de grands efforts en faveur de l'épargne privée, allant jusqu'à « réduire » l'assiette de l'impôt général sur le revenu des personnes physiques en les autorisant à déduire leurs revenus épargnés » (p. 78), en accordant « une exonération à l'épargne, source d'emprunts » (p. 81), par le recours « d'une manière beaucoup plus large à l'impôt indirect » (p. 80), etc.

Voilà qui nous change du socialisme traditionnel(1).

Ce n'est pas tout.

S'il veut s'adapter aux réalités du monde moderne, le socialisme devra tenir compte de ce que la société industrielle est sortie, depuis vingt ou trente ans déjà, de la période de pénurie et s'avance, d'un bon pas, vers les zones d'abondance. Doctrine de la misère et de l'incertitude, il devra s'adapter au monde de bien-être, de plein emploi et de sécurité sociale qu'il a contribué à créer. De même, il faudra qu'il cesse de considérer « l'ensemble de la population comme justiciable à maints égards de l'assistance publique » (p. 36), et les travailleurs, comme l'objet de son paternalisme. Autrement dit, il devra faire en sorte que l'individu soit désormais traité en adulte. « Ainsi, certaines prestations de sécurité sociale, telles que la couverture des risques mineurs seront à supprimer pour la majorité de la population. Le socialisme doit se pénétrer de ce qu'une idée telle que celle de la médecine gratuite pour tous deviendra de plus en plus une idée antisocialiste » (p. 85. Souligné par l'auteur).

On pourrait multiplier les citations de ce genre. Elles témoignent, à tout le moins, de la part de ces jeunes qui se veulent et se croient encore socialistes, d'une volonté de libre-examen, d'une liberté de pensée, d'un courage intellectuel, à laquelle on ne nous a guère accoutumés.

Ceci dit, peut-on encore appeler « socialisme » ce que Bruclain baptise ainsi (sans doute par attachement sentimental à un certain passé)?

En fait, comment définit-il son socialisme? « Par socialisme, écrit-il (p. 57), on entend ici une conception globale de l'homme et du monde, qui vise à substituer dans l'organisation et le fonctionnement de la société, le principe de la solidarité consciente aux ressorts traditionnels de la domination et de l'intérêt personnel » (2.)

Dirais-je que, compte tenu des moyens proposés plus haut par Bruclain, et des élagages féroces auxquels il se livre, afin de se débarrasser de ce qu'il appelle (p. 17) « les branches mortes du socialisme », ce socialisme m'apparaît comme n'ayant plus rien de spécifiquement socialiste?

Dans la meilleure des hypothèses, il se présente à nous comme une sorte d'humanisme dont les moyens de réalisation ne sont qu'à peine, et du bout des lèvres, socialistes.

Un humanisme, il l'est par sa volonté de respecter les libertés individuelles (p. 57), de libérer l'homme des tyrannies de l'argent (p. 60), de favoriser l'épa-

nouissement des personnalités (p. 62), de diffuser les responsabilités par les techniques de la décentralisation et du pluralisme (pp. 64 et 84), de réconcilier l'homme avec lui-même par un travail-crédation, et avec les autres, par une activité désintéressée (p. 90), etc.

Quel Européen s'élèverait contre pareille déclaration de foi? Le Pain, la Paix, la Liberté : qui est contre? Ce genre d'énoncé me fait inmanquablement penser à l'édit du gouverneur de Milan, dans les *Promessi Sposi*, qui avait ordonné de faire une distribution de vivres de bonne qualité : car, ajoute Manzoni, quelque peu narquois, « quel gouverneur ordonna jamais le contraire? » (je cite de mémoire, mais le sens y est).

Il en va de même des beaux principes énoncés par Bruclain.

J'en parle d'autant plus à l'aise que la même mésaventure m'est arrivée jadis. Quand j'eus publié, en 1948, mon « Socialism of the West » (V. Gollancz, Londres), je m'aperçus, à ma grande consternation et à mon grand étonnement, que j'y avais défini un « humanisme », « of the West and for the West », conforme sans doute aux traditions de l'Occident et tourné vers l'Europe des années à venir, mais qui, compte tenu des critiques que j'avais avancées touchant le « socialisme » très réel celui-là, des partis socialistes d'Occident et des moyens, somme toute peu conformes à l'esprit, aux habitudes, aux pratiques, aux inerties du socialisme européen que je proposais, n'était que peu ou point « socialiste », ou alors, d'un socialisme à ce point dilué, évaporé, « humanisé », qu'il rejoignait les balançoires humanistes, personnalisme, pluralisme, fédéralisme, « libéralisme », solidarités, etc., chers à l'Occident.

Dans ce livre qui s'efforçait de définir un « socialisme d'Occident », l'humanisme — un humanisme moderne, adapté aux conditions du XX<sup>e</sup> siècle et, par conséquent, « social » (autre mot imprécis) — devenu unique objectif, l'avait emporté sur les *moyens* proposés pour l'atteindre et qui étaient ceux d'un socialisme plein de réticence devant les interventions de l'Etat, la « socialisation » toujours plus poussée des syndicats et des partis, l'engluement dans les idéologies du passé, etc.

*Mutatis mutandis*, c'est ce qui est arrivé à Bruclain : ce qu'il critique anéantit le socialisme des partis socia-

(1) Bruclain invoque à diverses reprises (pp. 51, 62, 74, etc.) l'exemple du *socialisme suédois*. Il est peu d'arguments aussi susceptibles de fausser le raisonnement que celui-là. Il ne sera pas possible de jeter les bases d'un socialisme occidental quelque peu constructif aussi longtemps que les socialistes « latins » n'auront pas vu tout ce qui différencie *essentielle-ment, radicalement*, le travaillisme scandinave de leur socialisme.

(2) Autre définition (p. 65) : « Le socialisme est avant tout une façon de façonner la société, de lui faire prendre en main le destin de tous les hommes (Bruclain vient de parler des minorités trop souvent abandonnées à elles-mêmes, les infirmes, les invalides, les émigrés, les « laissés pour compte », etc.) et de s'opposer aux choix aveugles du hasard ».

listes ; ce qu'il propose n'est pas spécifiquement socialiste ou est utopique.

La *planification* ? Elle se réduit à « une sorte d'étude globale et prospective du marché à l'échelon national » (p. 82), à ce point utile que « le Plan est plutôt mieux suivi par le secteur privé que par le secteur public » (p. 83).

Un *impôt* (modéré, précise Bruclain, p. 79) sur le *capital* ? Il existe aux Etats-Unis et en Allemagne, c'est-à-dire dans des pays aussi éloignés qu'il est possible de toute forme de socialisme.

« Réintégrer une large part des frais généraux dans le bénéfice imposable des entreprises » (p. 70) : vaut-il la peine d'invoquer le socialisme pour mener à bien pareille entreprise ? Elle est de bonne justice sociale, sans plus.

« Sacrifier l'intérêt particulier de certaines catégories de salariés [des entreprises monopolistiques, ou encore (p. 38) nationalisées] à l'intérêt général des consommateurs » (p. 68) ? C'est une politique qui n'a rien de spécifiquement socialiste, que du contraire. Il n'existe pas de secteurs plus difficiles à mettre au pas, à reconvertir, à plier à la discipline commune que les secteurs nationalisés : « Les charbonnages français étant nationalisés, plus on est socialiste et moins on peut envisager de les reconvertir » (p. 38), comme on le fait en Belgique (malgré les protestations des syndicats) et en Allemagne fédérale (malgré les lobbies de la Ruhr).

« Diffuser davantage l'actionariat populaire » (p. 78) ? C'est ce qui se pratique surtout aux Etats-Unis et en Allemagne fédérale. Les socialistes « latins » voient cette évolution d'un mauvais œil.

Une *participation de plus en plus effective au fonctionnement des centres de décision économique* (p. 91) ? L'auteur reconnaît lui-même que « l'idéal d'une participation totale... n'est qu'un mythe » et qu'« il y aura sans doute toujours des dirigeants et des dirigés » (p. 92), si bien que « le levain de la conscience socialiste » devra limiter son action « à rendre plus fraternels les rapports des uns et des autres » (p. 92). C'est plutôt mince, on en conviendra.

Créer « un nouvel ordre public, fondé sur l'existence de problèmes nouveaux » (p. 87), tels que le contrôle des naissances et le droit à l'avortement (p. 88), de « nouvelles catégories de litiges entre les intérêts particuliers et l'intérêt général de la civilisation à construire » (p. 88), la réforme des méthodes policières, la lutte contre le bruit et la pollution de l'air : c'est maigre, et cela n'a rien de spécifiquement socialiste.

La *lutte contre la fraude fiscale* ? La méthode américaine — « chaque année un très petit nombre de personnalités célèbres entrent en prison pour méditer sur la rentabilité de la fraude » — est la meilleure (p. 88).

Finalement, ce qui semble être la substance la plus spécifique du socialisme tel que le définit Bruclain, serait encore la volonté de substituer aux « ressorts

traditionnels de la domination et de l'intérêt personnel » (p. 57) des mobiles désintéressés, « tels que l'émulation socialiste ou le désir de bâtir un monde meilleur » (p. 44). Mais Bruclain constate lui-même, tout aussitôt que « les hommes étant actuellement ce qu'ils sont, seules de petites élites peuvent travailler efficacement sans être mues par l'intérêt personnel » (p. 44). Et de citer les *kibboutzim* (3) : exemple mal choisi, car outre que les *kibboutzim* ne représentent qu'une infime fraction de la population active d'Israël, c'est une forme d'organisation, sinon en régression, du moins en non progression. De plus, il est évident qu'une vie communautaire de ce genre exige une foi comparable à celle qui anime les Ordres religieux. Mais précisément ce rapprochement fait ressortir toute la faiblesse de l'argument. Peut-on espérer que les hommes étant ce qu'ils sont (et pas seulement « actuellement », ou « du moins jusqu'à présent », comme le croit (p. 44), quelque peu ingénument Bruclain, mais depuis toujours et sans doute pour longtemps encore), il sera possible de bâtir une société tout entière composée de communautés toutes également animées par une ferveur religieuse ? Là où bon nombre d'Ordres ont échoué à vivre constamment « sous la Règle et sous l'Abbé » et ont connu des crises profondes, et parfois fatales, on verrait réussir les sociétés laïques ? C'est prendre « l'homme pour meilleur qu'il n'est en réalité » (p. 44) ; c'est ne pas tenir compte des échecs subis par le secteur public de l'agriculture soviétique (pp. 29 et 30), ni de l'obligation où des pays comme la Pologne et la Yougoslavie se sont trouvés de revenir sur leurs pas pour assurer leur très simple subsistance ; c'est, contrairement aux affirmations maintes fois répétées par Bruclain, vouloir mettre en œuvre le projet socialiste, sans tenir compte « des résistances inhérentes au niveau d'évolution des hommes », « voire, ajoute-t-il, et l'aveu est significatif, à la nature humaine » (p. 57. Je souligne).

Dans le même ordre d'idées, Bruclain nous affirme encore (p. 59) que « le savant, le chercheur désintéressé, qui ne travaille pas aux ordres d'autrui (!), « qui n'essaie pas de conserver jalousement ses découvertes », constitue... « dans une large mesure, la préfiguration de l'homme socialiste ». Mais quelques pages plus loin (p. 63), il met lui-même les choses au point en faisant remarquer que ceux qui, « dans leur jeunesse, bénéficient des privilèges de la culture, baptisent ensuite travail une activité professionnelle qui, outre ses attraits matériels, consiste pour une large part à cultiver les suaves jouissances de l'amour-propre ». Croit-il vraiment que le chercheur qui, lui aussi, a bénéficié des privilèges de la culture, soit exempt de ces « petits travers » ? Que l'argent ne joue aucun rôle dans sa décision de travailler ici plutôt que là (disons aux Etats-Unis plutôt qu'en France) ? Que

(3) L'auteur n'a pas cité — et pour cause ! — les centaines de communautés owénites, phalanstériennes, icariennes et autres qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, ont échoué. Cf. Edm. WILSON, *La Gare de Finlande*, Stork (1965), pp. 78 à 99.

les honneurs bourgeois lui soient toujours indifférents ? Ce serait bien mal connaître le milieu universitaire que de le croire.

En résumé, cette définition des principes d'un socialisme moderne ne me semble guère convaincante.

Les trente dernières pages de cette brochure vivifiante et sympathique sont consacrées à l'« Europe, chance du socialisme ». Il y est dit et démontré que « le problème d'un socialisme français ne peut être posé que dans le cadre européen » (p. 104), que le succès d'un socialisme français exige une unité politique de l'Europe (p. 111) et qu'une Europe politique aura besoin d'un socialisme rénové (p. 120).

C'est fort possible, encore que très incertain. En tout cas, il serait bien dangereux d'attendre, pour faire l'Europe, que le socialisme européen ait mis fin à la crise qui le travaille depuis un demi-siècle.

Léo Moulin.

★

**TAVENEAUX René, Jansénisme et politique,**  
A. Collin, Collection U, Série « Idées politiques », Paris (1965).

Pensez-vous que le péché originel a corrompu fondamentalement la nature humaine, si bien que l'homme serait invinciblement entraîné au mal ? Ou croyez-vous plutôt que la faute initiale l'a seulement privé des dons surnaturels, mais que sa nature est demeurée fondamentalement inchangée, si bien que l'homme ne doit pas s'imposer un héroïsme de perfection — d'ailleurs sans efficace, si la grâce ne s'en mêle pas — s'il veut la régénérer ?

Acceptez-vous une vision de l'homme et du monde écrasée par la toute puissance divine, ou préférez-vous une conception plus optimiste de votre destin, où l'homme « se trouve exalté dans sa raison, dans son activité terrestre et dans sa règle de vie » ?

En d'autres termes, êtes-vous janséniste ou moliniste ?

Vous voilà loin, me direz-vous, des problèmes de la science politique. Que non ; et c'est le singulier mérite de M. René Taveneaux, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nancy, de nous le montrer, dans un excellent petit livre, précis, clair et fort bien documenté (1).

Que l'idée que nous nous faisons de la nature humaine soit à la base de nos opinions politiques et de notre vision du monde, voilà qui ne devrait faire aucun doute. La voyons-nous dépourvue de toute trace de mal, et nous vogueons aussitôt vers l'anarchie, au sens le plus élevé, mais aussi le plus utopique du terme. Car pourquoi brimer, fût-ce à coups de lois sages et

bonnes, un homme naturellement bon et naturellement raisonnable ? La voyons-nous radicalement corrompue, croyons-nous avec Machiavel, dans son chapitre XVII du *Prince* que « tous les hommes sont ingrats, changeants, dissimulés, ennemis du danger, avides de gagner » (2), et quelques autres amabilités de même farine, et il n'est guère d'autre solution que la force, car il vaut toujours mieux être craint qu'aimé (je cite encore le Florentin).

Pensons-nous enfin que l'homme n'est ni ange ni bête et que, lorsqu'il veut faire l'ange, il fait la bête, et nous inclinons à lui offrir la chance de se sauver, tout en ne nourrissant que bien peu d'illusions sur sa volonté de l'être et, plus encore, de le rester.

Socialisme, fascisme, libéralisme : tels sont les noms actuels de ces trois visions de l'homme et du monde ; mais celles-ci ne datent pas d'hier, et continueront pendant longtemps encore à dominer les esprits. Car, enfin, qu'est-ce que la querelle du ticket modérateur et des petits soins, sinon un échange de vues, acrimonieuses, entre des théoriciens qui croient l'homme du XX<sup>e</sup> siècle, nouveau Bon Sauvage, à ce point bon et raisonnable que jamais il ne pensera à abuser des soins médicaux et des produits pharmaceutiques, d'une part et, d'autre part, des praticiens qui, professionnellement, ont de l'homme une vue un peu moins idyllique ? Si j'en avais les loisirs, j'écrirais un article sur ce thème, et je l'intitulerais : *Du péché originel aux problèmes de la Sécurité sociale dans les sociétés industrielles*. J'y démontrerais que la plupart des questions qui se posent à nous aujourd'hui — et notamment celles qui concernent la définition d'une politique progressiste, sociale, dite de « gauche », l'organisation des services de nature collective (3), la répartition du revenu national réel en consommation publique et consommation privée (4), etc., ne s'éclairent vraiment et ne se peuvent résoudre, qu'à la lumière de l'idée que l'on se fait de l'Homme. Mais revenons au jansénisme.

L'extraordinaire est que, partant d'une conception totalement pessimiste de la nature humaine, il ait débouché, non pas sur l'âpre vision machiavélienne du gouvernement, mais, au contraire, sur « la défense des droits de la conscience contre l'arbitraire du pouvoir

(1) Jansénisme et politique, A. Collin, Collection U, Série « Idées politiques », Paris (1965). Selon l'excellente formule adoptée par cette collection qui s'adresse aux étudiants de l'enseignement supérieur, mais aussi aux cadres, aux militants ouvriers et ruraux, aux animateurs d'associations culturelles, soucieux de « mieux comprendre les problèmes de notre temps », à une préface, fort bien ordonnée, d'une cinquantaine de pages, succède un choix de textes, répartis en plusieurs chapitres, chaque chapitre étant consacré à un thème ou à un aspect particulier du problème politique étudié.

(2) D'après l'édition de Cluny, assurée par Y. Lévy, p. 104, Paris (1959).

(3) Sur laquelle Agnès Pitrou a publié une excellente étude « Une recherche sur l'attitude des ménages français à l'égard des services de nature collective », *Analyse et Prévision*, janvier 1966, pp. 1-23.

(4) J. FOURASTIÉ, *Les 40.000 heures*, Paris, Laffont-Gauthier (1965), pp. 98-113.

et, par voie de conséquence (sur) la sauvegarde de toutes les « libertés » (p. 15), sur le refus de reconnaître « le primat absolu de la raison d'État » (p. 33) et « le triomphe du cloisonnement national » (p. 13), sur l'affirmation des droits de la conscience à l'autonomie, l'obéissance aveugle, « l'obéissance sans discernement » étant condamnée, la désobéissance devenant un devoir dans certains cas (p. 27), ainsi que le proclament le Grand Arnauld et, dès 1688, dom Gerberon, bénédictin.

En fait, « la distinction du droit et du fait, pivot de toutes les controverses à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, instaurait en règle le bien-fondé du libre-examen et tendait par là à ruiner l'autorité établie, à contester « les jugements dogmatiques » (p. 33), et à limiter la toute-puissance royale : on comprend que « l'impérialisme confessionnel de Louis XIV » (p. 32) n'ait pas eu grande sympathie pour un mouvement aussi fondamentalement individualiste et « républicain » (p. 19).

Sa condamnation eût été plus radicale encore s'il avait été en état de prévoir les thèses que le jansénisme, sorti de la solitude où il s'était tout d'abord enfermé, finirait par défendre : celles d'un « démocratie cléricale » selon Richer (p. 40), axée sur « une large autonomie des communautés locales — diocèses ou paroisses (p. 37) — pour l'organisation de l'Église, et celles d'une « monarchie contractuelle », à la manière de Locke (p. 41), où le parlement apparaît comme « l'exécuteur des vœux collectifs », « la garantie du bon gouvernement, la protection organique contre l'absolutisme et l'arbitraire » (p. 43). A la limite, bon nombre de jansénistes approuvèrent la constitution civile du clergé (1790) : c'était dans la logique des choses. Le jansénisme avait trop contribué à développer « l'individualisme, la morale de la conscience, le libéralisme » (p. 49) pour ne point se reconnaître dans l'œuvre de la Révolution. Quitte, bien entendu, car il était très sincèrement « libéral », à élever de sévères réserves et parfois même de franches critiques, quand il apparut que la Révolution était, en puissance et bien vite en réalité, césariste (p. 49) et totalitaire.

Ainsi, et c'est le grand et beau mérite de M. Taverneaux de le souligner nettement, le jansénisme a fortement marqué de son emprise doctrinale la pensée et la sensibilité française des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Il en a imprégné la conscience religieuse, les doctrines politiques et même les préoccupations sociales (p. 28). Il avait trouvé dans la bourgeoisie son support sociologique. Et, pourtant, il commença à s'effacer, pour ne plus subsister, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, que « comme une attitude morale ou un fait de mentalité » (p. 49), dès qu'eût triomphé cette Révolution qu'il avait consciemment et inconsciemment suscitée.

On peut croire, avec M. Taverneaux, que la principale cause de ce rapide déclin tient au fait que le jansénisme, contrairement au calvinisme, auquel il s'était vivement opposé (p. 17), a toujours rejeté, « et souvent avec violence, les valeurs bourgeoises, fondées sur la seule recherche du bonheur temporel, sur la réussite terrestre et l'accumulation des biens. Ses

interdits rigides... à l'égard du prêt à intérêt, l'ont dressé contre le monde capitaliste » (pp. 49 et 50). Dès lors, son destin était scellé.

En fait, on peut se demander si, parti de la conception pascalienne du refus total d'un monde intégralement corrompu, et de l'abandon du politique à l'ordre du péché — avec ce que pareille position implique de conservatisme social et politique s'appuyant sur la coutume, sans vaine recherche d'une justice humaine, impossible à atteindre, et qui, à vouloir se réaliser, ne peut qu'engendrer l'anarchie, le désordre et la guerre — le jansénisme n'a pas été amené à défendre des positions « libérales » uniquement, ou principalement, pour des raisons tactiques de défense contre les Pouvoirs, religieux ou laïques, dont l'impérialisme le menaçait, en tout cas bien plus que par sa confiance intrinsèque dans les pouvoirs de l'homme, tel que les avaient prônés Molina et les jésuites; et si ce n'est pas cette incertitude initiale, ces « tâtonnements » (p. 50), qui expliqueraient l'échec final du mouvement.

Une autre question enfin vient à l'esprit : que serait devenue la France — et l'Europe — si le jansénisme s'était transformé en un authentique protestantisme français, avec tout ce que ce terme implique de primauté en matière de puissance économique, d'organisation politique et de recherche scientifique (sur ce point, je me sens très weberien)?

On saura gré, en tout cas, à M. René Taverneaux d'avoir attiré notre attention sur un mouvement qui, *volens nolens*, a dominé et en quelque sorte orienté le Siècle des Lumières. Il l'a fort bien fait, dans un style clair et incisif, qui nous change fort heureusement du jargon pâteux de certains politistes et autres sociologues. On ne peut que l'en féliciter.

Léo Moulin.

★

**BERNARD Henri, Guerre totale et guerre révolutionnaire, tome I. Le XIX<sup>e</sup> siècle. La première guerre mondiale et la révolution russe, Bruxelles 1965, Brepols, 456 p. Et un atlas comportant 102 croquis, notes et annexes, dont plus de 50 croquis en plusieurs couleurs. Les deux volumes brochés : 350 FB.**

La production déjà abondante du professeur Henri Bernard vient de s'enrichir d'un nouveau titre. L'éminent historien, auquel on doit déjà tant d'aperçus originaux sur l'évolution de l'art de la guerre et sur l'histoire générale, étudie maintenant deux phénomènes qui ont profondément marqué, pour ne pas dire bouleversé la physionomie des conflits internationaux : la guerre totale et la guerre révolutionnaire.

Disons tout de suite que ce nouvel ouvrage est du plus haut intérêt, et pas seulement pour les spécialistes. Le professeur Bernard n'est pas de ces gens qui expriment leur savoir sous une forme inaccessible au commun des mortels. Au contraire, sans rien concéder à la facilité d'une vulgarisation hâtive, il s'efforce d'initier un public très large aux formes prises par la guerre dans la vie des peuples.

Que le professeur Bernard n'écrive pas seulement pour les militaires s'affirme d'emblée par une introduction en sept chapitres, fruit d'une longue expérience, qui, dans une langue simple, claire, élégante et sûre, familiarise le lecteur avec l'art de la guerre, l'histoire militaire, l'évolution de l'armement, la stratégie et la tactique, les formes de la guerre, le recrutement, les institutions et leurs influences réciproques, ainsi qu'avec les problèmes du commandement.

Il ne faut pas avancer très loin dans la lecture de ce livre pour y retrouver un trait caractéristique de l'œuvre du brillant professeur d'histoire à l'École Royale Militaire : il évolue avec une aisance égale sur des terrains très différents. Cela tient à sa formation multiple. Humaniste par tempérament, il a d'abord été ingénieur avant de devenir historien, et l'ingénieur perce souvent sous des notations lumineuses. « A l'origine, un obstacle s'opposait à la propagation des chemins de fer : les faibles ouvertures possibles — 15 mètres au plus — des ponts en fonte. Le 4 février 1850, une locomotive franchit à toute vitesse le pont en fer laminé lancé par George Stephenson près d'Anglesey, en deux travées droites de 140 mètres chacune ; l'invention des poutres en double T ou en caisson a révolutionné la technique des ponts et permis l'extension des chemins de fer » (p. 77). L'événement est d'importance. Les chemins de fer diminuent les délais qui séparent la rupture diplomatique des opérations initiales. Les termes de la préparation d'une campagne s'en trouvent complètement modifiés. Echauffer les plans devient un travail de longue haleine, à remettre constamment sur le métier. Et la Prusse crée un grand état-major, qui a des bureaux aux attributions bien définies...

« Guerre totale et guerre révolutionnaire » est tout autre chose qu'un ouvrage technique. Certes, la technique y a sa place, mais à côté de l'économique, du politique, du social et du culturel. L'auteur remet tout dans son cadre. Ainsi, l'étude de la guerre de Sécession ne commence qu'après un survol de l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle de 1815 à 1871 et du XIX<sup>e</sup> siècle économique, ce qui nous vaut d'ailleurs quelques pages sobrement nuancées sur l'âge d'or du libéralisme.

Le professeur Bernard a toujours eu une prédilection pour la guerre de Sécession. En effet, il est, chez nous, le découvreur de cette guerre totale que le grand critique militaire britannique B.H. Liddell Hart a pu définir comme le poteau indicateur qu'on avait oublié de consulter avant 1914. Les Nordistes ont créé le premier cuirassé, les Sudistes les premiers sous-ma-

rins. En 1863, paraît le fusil se chargeant par la culasse et à répétition. Une mitrailleuse tirant cent coups à la minute est mise en action. Le canon rayé remplace progressivement le canon lisse. A Gettysburg, le *signal office* du général Meade possède un commutateur télégraphique à sept directions. Pour la première fois, le réseau ferré est utilisé à des fins militaires. Des unités spéciales de pontonniers sont constituées. Le service de santé trouve sa première réalisation moderne et efficace. Mais les militaires européens sont trompés par la fausse notion de « guerre civile ». Les Etats-Unis sont d'ailleurs si loin ! Et puis, le dernier mot de l'art militaire n'appartient-il pas à Paris et à Berlin ?

Cependant, en Europe, où l'on marche à grands pas vers un affrontement général, le déphasage est flagrant entre le progrès vertigineux de la technique et son utilisation militaire. Le nationalisme, en France et en Allemagne, a engendré les doctrines d'un Foch, d'un Grandmaison, d'un Bernhardt. « Ramper et se terrer, déclare le général Bonnal, sont des pratiques honteuses. Seule compte l'attaque décisive, la tête haute, sans le souci des pertes ! ». De là, les hécatombes effroyables de la première guerre mondiale. Le colonel T.E. Larwence parle de « guerre-meurtre ». Il s'agit plutôt d'un suicide. Car des forces s'ébranlent, qui cheminent depuis longtemps et vont conduire l'Europe bien près de sa perte.

La guerre révolutionnaire, ses méthodes et ses buts, sont le fruit d'un siècle et demi de méditations poursuivies avec une implacable continuité. Sans remonter à Machiavel qui en sème déjà les germes, Guibert, l'officier royal, Hegel, le philosophe spiritualiste, Clausewitz, le général aristocratique, Marx, Engels, Lénine, Staline, Mao-Tse-tung s'enchaînent et se complètent. Lorsque le général prussien entame son chapitre « La guerre est un instrument de politique » par ces mots : « La guerre n'est qu'une partie du commerce politique et n'est par conséquent pas une valeur indépendante », Lénine annote : « Le chapitre le plus important ».

La révolution de 1917 offre à Lénine l'occasion d'appliquer ses théories en leur donnant le point d'appui de l'immense Russie. Et la philosophie qui se dégage dès à présent de l'ouvrage du professeur Henri Bernard, c'est un propos de Mao Tse-tung qui nous la donne. Le chef communiste chinois a dit un jour : « La première guerre mondiale a été suivie par la naissance de l'Union Soviétique avec une population de 200 millions d'habitants. La seconde guerre mondiale a été suivie de la formation du camp marxiste-léniniste qui englobe une population de 900 millions d'âmes. Une troisième guerre mondiale... »

Jean Vanwelkenhuyzen.

★

**CHASSERIAUD Jean-Paul, Le Parti Démocrate Chrétien en Italie, Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques, Librairie Armand Colin, Paris 1965, 426 pages.**

Le Parti Démocrate Chrétien occupe une place prépondérante dans la vie politique de l'Italie. Solidement organisé, fort de plus d'un million d'adhérents et de douze millions d'électeurs, il est la clef de voûte de toutes les formations ministérielles, quel que soit l'équilibre de ses tendances internes.

Dans son avant-propos, l'auteur annonce que cet ouvrage n'est plus parfaitement à jour, et certaines de ses conclusions doivent être revues à la lumière des événements récents. Arrêté cependant au moment où l'accord entre la démocratie chrétienne et les partis socialistes prenait forme concrète par le troisième gouvernement de M. Fanfani, il constitue un utile bilan du parti dominant au moment où, après dix-sept ans de pouvoir ininterrompu, celui-ci aborde une expérience nouvelle.

Après avoir évoqué le Parti Populaire Italien et rappelé les origines de la DCI, l'auteur s'attache dans un premier chapitre, à décrire l'organisation du parti, de l'échelon local à l'échelon national ; il étudie aussi ses rapports avec la représentation populaire et l'appareil gouvernemental, ainsi que les prolongements de son action par les mouvements, la propagande et la presse. La DCI dispose d'un système d'organisation remarquable et d'instruments de pouvoir dont les groupes d'opposition ne jouissent pas. On relèvera l'interdiction du cumul de certaines fonctions de parti avec le mandat de député ou de sénateur.

Le second chapitre est consacré à l'analyse géographique et sociologique de la « clientèle » (électeurs,

adhérents, parlementaires) de la DCI depuis 1946. De nombreux documents, tableaux, graphiques et cartes contribuent à renforcer la valeur documentaire de ce chapitre.

Le troisième et dernier chapitre constitue une appréciation de la « dynamique démocrate chrétienne » : rapports du parti avec l'Action Catholique et certaines organisations socio-professionnelles. L'Italie est certainement une des nations chrétiennes où l'autorité morale de l'Eglise est la plus étendue, où les habitants sont les plus prompts à se conformer aux directives de leurs évêques et de leurs prêtres (p. 228). On découvrira aussi dans ce chapitre, le plus captivant peut-être de ce livre, l'analyse d'un groupe de pression très important et trop peu connu : la Coldiretti (Confédération Nationale des cultivateurs directs). Cette confédération est l'un des agents électoraux les plus importants de la DCI.

Dans sa conclusion, l'auteur tente d'apprécier le poids de l'église catholique dans l'évolution des forces politiques en Italie et le rôle du Parti Démocrate Chrétien dans la rénovation politique de la péninsule. Selon lui, la DCI est l'alliance politique des forces catholiques et des forces conservatrices (p. 351). Quant à la rénovation politique, la DCI a voulu introduire parmi les forces politiques le principe démocratique ; elle n'y a pas complètement réussi, sa tentative restant même souvent à l'état d'intention pieuse.

Avant de déposer la plume, l'auteur écrit encore : « La DCI a été le parti de l'espérance ; elle est devenue celui de la résignation. Elle a eu une fonction de réadaptation : a-t-elle une fonction d'avenir ? » (p. 364). C'est dire si le scepticisme a progressivement gagné M. Chassériaud au cours de sa passionnante étude.

*Wladimir S. Plavsic.*



# Fondation universitaire

---

## GRAND PRIX EUROPEEN EMILE BERNHEIM 1966 100.000 Fr.

### *But :*

Encourager et récompenser l'auteur d'un mémoire apportant une contribution importante à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration européenne. Ce mémoire doit représenter un apport constructif permettant d'orienter la pensée et l'action de ceux qui sont engagés dans la réalisation de cette intégration sous ses divers aspects, notamment dans le cadre du Marché Commun.

Les candidats ont la liberté de présenter tous travaux conformes au règlement du Prix.

Ces travaux peuvent relever du domaine des sciences économiques, sociales, politiques, administratives, commerciales, financières ou juridiques, sans que cette énumération soit limitative.

### *Conditions de présentation :*

Peuvent se porter candidats au prix, les titulaires d'un diplôme de docteur, licencié ou ingénieur, décroché depuis trois ans au moins par une université des six pays de la Communauté Européenne ou par l'une des hautes écoles reconnues par la Fondation Universitaire.

Ne sont pris en considération que les mémoires rédigés en langue française ou en langue néerlandaise.

### *Délai :*

Les mémoires doivent être déposés, en deux exemplaires, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 1966, au secrétariat de la Fondation Universitaire.

## PRIX EUROPEEN EMILE BERNHEIM 1967 25.000 Fr.

### *But :*

Encourager et récompenser l'auteur d'un mémoire apportant une contribution importante à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration européenne.

Ce prix est destiné aux étudiants qui auront effectué un travail sur l'intégration européenne ; il vise à les intéresser aux problèmes posés par celle-ci et doit constituer pour eux un stimulant à l'amélioration de leur formation dans ce domaine.

### *Conditions de présentation :*

Ce prix peut être décerné soit à un étudiant d'une université belge ou de l'une des hautes écoles reconnues par la Fondation Universitaire, soit à un ancien étudiant d'un de ces établissements, diplômé depuis moins de trois ans au moment de l'introduction de la demande.

### *Délai :*

Les mémoires doivent être déposés, en deux exemplaires, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 1966, au secrétariat de la Fondation Universitaire.

\*  
\*\*

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont, Bruxelles 5. Tél. : 11.81.00.



# ACTA POLITICA

tijdschrift voor politicologie — journal of political science

The « Nederlandse Kring voor Wetenschap der Politiek » (Netherlands Political Science Association) has taken the initiative for the publication of a new journal, **Acta Politica**, in order to give greater publicity to the research done by political scientists.

The editors intend to offer to political scientists and to practical politicians the considerations and facts that may be of importance to them. The articles will generally be published in Dutch; each article will be summarized in English.

The editors are : dr. P. R. Baehr, secretary, dr. N. Cramer, G. H. van Es, dr. A. Hoogerwerf, dr. L. van der Land.

The journal is published under the auspices of the « Nederlandse Kring voor Wetenschap der Politiek », who has created a commission for publications, consisting of the four university professors in political science in The Netherlands : dr. H. Daalder, dr. H. Daudt, dr. G. Kuypers and L. G. A. Schlichting.

The journal is published quarterly.

Annual subscription-fees are \$ 4,50 (\$ 6,— for libraries and institutions).

The four issues of volume I (1965/'66) will be published collectively in May 1966.

It will contain the following articles :

- 1) L. van der Land/Political Freedom
- 2) A. Hoogerwerf/Depoliticization and Decline of Ideology : A Theoretical Approach
- 3) H. A. Brasz/Two Kinds of Research in Public Administration
- 4) H. Daudt and J. Stapel/Parliament, Politics and The Voter : Results of an Opinion-Survey
- 5) G. Ringnalda/Cabinet-Formation in The Netherlands
- 6) F. G. Moquette/The Composition of the Netherlands Parliament 1930-1935
- 7) I. Lipschits/The Executive of the Political Party and the Parliamentary Party
- 8) H. Daalder/Splinter Parties in Dutch Politics : A Provisional Inventory
- 9) G. Kuypers and P. D. Duiker/Housin Policy in The Netherlands since the War
- 10) C. E. van der Maesen and G. H. Scholten/The Functional Approach of G. A. Almond in Comparing Political Systems
- 11) P. R. Baehr/The United States and Problems of National Selfdetermination : Rollcall Analysis in the General Assembly of the United Nations.
- 12) A. de Swaan/Stanley Hoffman versus Morton Kaplan  
Summaries  
Bibliography of publications of Dutch authors, since 1945

## GOVERNMENT AND OPPOSITION

A quarterly of comparative politics

published in its first four numbers (October 1965-July 1966)  
studies and contributions by :

Nermin Abadan	Serif Mardin	Bernard Crick	Georges Rudé	Ghita Ionescu
K. D. Bracher	Michael Oakeshott	Carl J. Friedrich	Edward Shils	S. M. Lipset
Maurice Cranston	Jacques Robert	Julius Gould	E. Tierno Galvan	S. de Madariaga
Robert A. Dahl	Leonard Schapiro	Richard Hofstadter	Jerzy J. Wjatr	Léo Moulin
Ernest Gellner	Michael Steed	Yves Lévy	P. Benenson	William Pickles
Ragnild Hatton	D. C. Watt	I. de Madariaga	Peter Campbell	Giovanni Sartori
Bertrand de Jouvenel	Max Beloff	W. H. Morris Jones	Hans Daalder	J. E. Spence
Donald MacRae	J. C. Campbell	George Perlin	S. Galai	Silvano Tosi
			Royden Harrison	C. M. Woodhouse

Editorial Board : Leonard Schapiro (Chairman), Bernard Crick, Julius Gould, Richard Hofstadter, Ghita Ionescu (Executive Editor), Isabel de Madariaga.

Published by Weidenfeld and Nicolson, 20 New Bond Street, London, W1.

Thirteen shillings and six pence. — Annual Subscription 45 s.

# RES PUBLICA

Revue de l'Institut belge de Science politique

Tijdschrift van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek

★

Principaux articles publiés dans les trois derniers numéros :

Voornaamste artikelen verschenen in de drie vorige nummers :

VII/1965.3 :

Ivo Rens, **Les garanties parlementaires contre la minorisation et la révision constitutionnelle en Belgique.**

Alfred Frisch, **Quelques aspects du nationalisme en Europe.**

Ivan Roggen, **Soldats-citoyens et citoyens-miliciens.**

Daniel Norrenberg, **Vers un renouveau de la fonction publique ?**

Walter Jaide, **L'attitude de la jeunesse vis-à-vis de la politique.**

Jacques Coenen, **Opinions politiques en milieu ouvrier : une mise au point.**

Léo Moulin, **Un événement.**

**Comptes rendus.**

**Information.**

VII/1965.4 :

**Une nouvelle approche du problème du désarmement.**

Pierre Duclos, **Fondamentalisme et Science politique de langue française.**

Kostas Papaioannou, **Etat, bureaucratie, démocratie, dans la théorie marxiste.**

Wilfried Dewachter, **Sociologie en politicologie onderzoeken de politiek.**

Georges Messin, **Un préalable à la planification territoriale : la municipalisation des sols à bâtir.**

Herman Van Impe, **De verbetering van de parlementaire arbeid in België.**

Ivo Rens, **Colins, précurseur du Collectivisme étatique et du Socialisme libéral.**

Jerzy Lukaszewski, **Aux sources de la Völkerverwanderung moderne.**

**Comptes rendus.**

VIII/1966.1 :

**La campagne électorale de mai 1965 :**

Marcel Crégoire, **Editorial.**

Victor Crabbe, **La propagande électorale.**

Roger Clausse, **Presse, radio et télévision belges dans la campagne électorale de mai 1965.**

G. Van de Put, **Verkiezingsprogramma's.**

Wilfried Dewachter, **De propaganda vertaalt de verkiezingsgestalte van 23 mei 1965.**

Raymond Skinkel, **Le rôle du candidat dans la campagne électorale.**

Williams Fraeys, **Les résultats des élections législatives du 23 mai 1965.**

H. Lhoest-Offermann, **Bibliographie. Les élections en Belgique depuis 1831.**

★

CONDITIONS DE VENTE ET D'ABONNEMENT DE LA REVUE RES PUBLICA :

VERKOOPS- EN ABONNEMENTSVOORWAARDEN VAN HET TIJDSCHRIFT RES PUBLICA :

	1963	1964	1965	1966
Vente au numéro - Verkoop per nummer . . . . .	100	100	100	125
Abonnement annuel - Jaarlijks abonnement :				
Etudiants - Studenten . . . . .		100	100	125
Benelux . . . . .	250	250	250	300 francs belges
Autres pays - Andere landen . . . . .	300	300	300	350 Belgische frank

Collection complète de 1959 à 1964 inclus : 1.000 FB.

Volledige verzameling van 1959 tot 1964 inbegrepen : 1.000 BF.

Ces sommes sont à verser au C.C.P. n° 533.74 de l'Institut belge de Science politique ou au compte 68.702 de la Banque de la Société Générale, 3, rue Montagne du Parc, Bruxelles.

Deze sommen moeten gestort worden op P.C.R. n° 533.74 van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek of op rekening n° 68.702 van de Bank van de « Société Générale », 3, Warandeburgstraat, Brussel.

★

L'Institut belge de Science politique compte quatre catégories de membres :

- lecteurs ;
- correspondants ;
- associés ;
- protecteurs.

Les abonnés à la revue **RES PUBLICA** sont d'office membres lecteurs.

Tous les membres sont régulièrement informés des activités de l'Institut (publications, conférences, colloques, journées d'étude, travaux scientifiques).

Het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek telt vier soorten van leden :

- lezende ;
- corresponderende ;
- aangesloten ;
- beschermende.

De intekenaars aan het tijdschrift **RES PUBLICA** zijn van zelfs lezende leden.

Al de leden worden regelmatig ingelicht over de bezigheden van het instituut (publicaties, voordrachten, colloquia, studiedagen, wetenschappelijke werken).



**BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE**  
**BIBLIOTHEEK VAN HET BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK**



**1<sup>re</sup> SERIE - 1<sup>ste</sup> REEKS**

- N<sup>o</sup> 1. **Aspects du régime parlementaire belge**, par G. Ciselet, H. Fayat, W.J. Ganshof van der Meersch, M.-L. Gérard, M. Grégoire, P. Harmel, H. Rolin et P. Wigny. 1 vol., 1956, 144 pages. Prix : 140 francs belges.
- N<sup>o</sup> 2. **Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale**. Colloque du 17 mars 1956. 1 vol., 1957, 131 pages. Prix : 120 francs belges.
- N<sup>o</sup> 3. **Le problème des grandes agglomérations en Belgique**. Colloque organisé le 17 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 1956. Préface de V. Crabbe, Assistant à l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire général de l'Institut belge de Science politique. 1 vol., 1957, 220 pages. Prix : 200 francs belges.
- N<sup>o</sup> 4. **Euratom. Analyse et Commentaires du Traité**, par J. Errera, Professeur à l'Université libre de Bruxelles ; E. Symon, Directeur des relations internationales au Centre d'Etudes de l'Energie nucléaire (Bruxelles) ; J. Van der Meulen, Directeur général au Ministère des Affaires économiques de Belgique, et L. Vernaeve, membre du secrétariat de la Haute Autorité de la C.E.C.A. Préface de P. Guillaumat, administrateur général, délégué du Gouvernement français près le Commissariat à l'Energie atomique (Paris). 1 vol., 1958, 476 pages. Prix : 425 francs belges.
- N<sup>o</sup> 5. **Aspects de la Société belge**, par P. Tschoffen, C. Bronne, le Chanoine Leclercq, le Lieutenant Général e.r. G. Beernaerts, M<sup>me</sup> P. Wigny, A. Molitor, A. Peeters, L. Camu, A.-S. Gérard, P. Goldschmidt-Clemons, A. Delfosse, M. Lamberty et le Comte Louis de Lichtervelde. Préface de Marcel Grégoire, Président de l'Institut belge de Science politique. 1 vol., 1958, 332 pages. Prix : 320 francs belges.
- N<sup>o</sup> 6. **Grands Problèmes de la Science politique contemporaine**, par G. Vedel, A. Siegfried, A. de Staercke, J. Fourastié, M. Florin, P. van Zeeland, A. Sauvy, A. Molitor et P. Ryckmans. 1 vol., 1958, 264 pages. Prix : 250 francs belges.
- N<sup>o</sup> 7. **Les Elections législatives belges du 1<sup>er</sup> juin 1958**, par C. Deguelle, M.P. Herremans, L. De Groote, Fr.J. De Weert, R. Rifflet, R. Clausse, M. Laloire, V. Crabbe, R. Evalenko et Senatus. 1 vol., 1959, 320 pages. Prix : 300 francs belges.
- N<sup>o</sup> 8. **L'avenir politique du Congo belge**. Colloque du 28 novembre 1958. Introduction de A. Doucy, Professeur à l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire général de l'Institut de Sociologie Solvay, Membre de l'Académie royale des Sciences coloniales. 1 vol., 1959, 127 pages. Prix : 150 francs belges.

2<sup>me</sup> SERIE - 2<sup>de</sup> REEKS

- N° 1. **Pouvoir de fait et règle de droit dans le fonctionnement des institutions politiques**, par W.J. Ganshof van der Meersch, Professeur à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques de l'Université libre de Bruxelles.  
1 vol., 1957, 173 pages. Prix : 140 francs belges.
- N° 2. **La fonction et les services du Premier Ministre en Belgique**, par R. Urbain, conseiller juridique aux Services du Premier Ministre.  
Préface de W.J. Ganshof van der Meersch, Professeur à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques de l'Université libre de Bruxelles.  
1 vol., 1958, 257 pages. Prix : 200 francs belges.

Les ouvrages précités sont édités par la Librairie encyclopédique, 7, rue du Luxembourg, à Bruxelles. Tél. 11.35.51. - C.C.P. n° 7087.07.

De bovenvermelde werken worden uitgegeven door de « Encyclopedische Boekhandel », 7, Luxemburgstraat, te Brussel. Tel. 11.35.51. - P.C.R. n° 7087.07.

★

NOUVELLE SERIE  
NIEUWE REEKS

- N° 1. **Aspects actuels des problèmes de la Défense nationale**. Colloque du 21 et du 28 novembre 1959.  
Préface de A. Gilson, Ministre de la Défense nationale.  
1 vol., 1960, 304 pages. Prix : 220 francs belges.
- N° 2. **La démocratie enrayée**, par Fr. Perin, professeur à l'Université de Liège.  
1 vol., 1960, 288 pages. Prix : 250 francs belges.
- N° 3. **La querelle du recensement**, par P.M.G. Lévy, Membre du Conseil supérieur de statistique de Belgique.  
1 vol., 1960, 172 pages. Prix : 175 francs belges.
- N° 4. **Quelques aspects de l'activité de la Société Nationale du crédit à l'industrie**, par R. Vandeputte, professeur à l'Université catholique de Louvain.  
1 vol., 1961, 122 pages. Prix : 120 francs belges.
- N° 5. **Structures et régimes de l'enseignement dans divers pays**, par G. Palm et B. Trouillet, A. Simon, J. Leclercq-Paulissen, C.A. Bird, A. Coutrot, E.G. King, F. Bonacina, J. Idenburg, R. Jotterand et L. Moulin.  
Préface par H. Janne, Ministre de l'Education nationale et de la Culture.  
1 vol., 1964, 392 pages. Prix : 400 francs belges.

Les ouvrages de la Nouvelle Série sont édités par l'Institut belge de Science politique, 43, rue des Champs-Élysées, Bruxelles 5. C.C.P. n° 533.74.

De werken van de Nieuwe Reeks worden uitgegeven door het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek, 43, Elyzeese Veldenstraat, Brussel 5. P.C.R. n° 533.74.

★

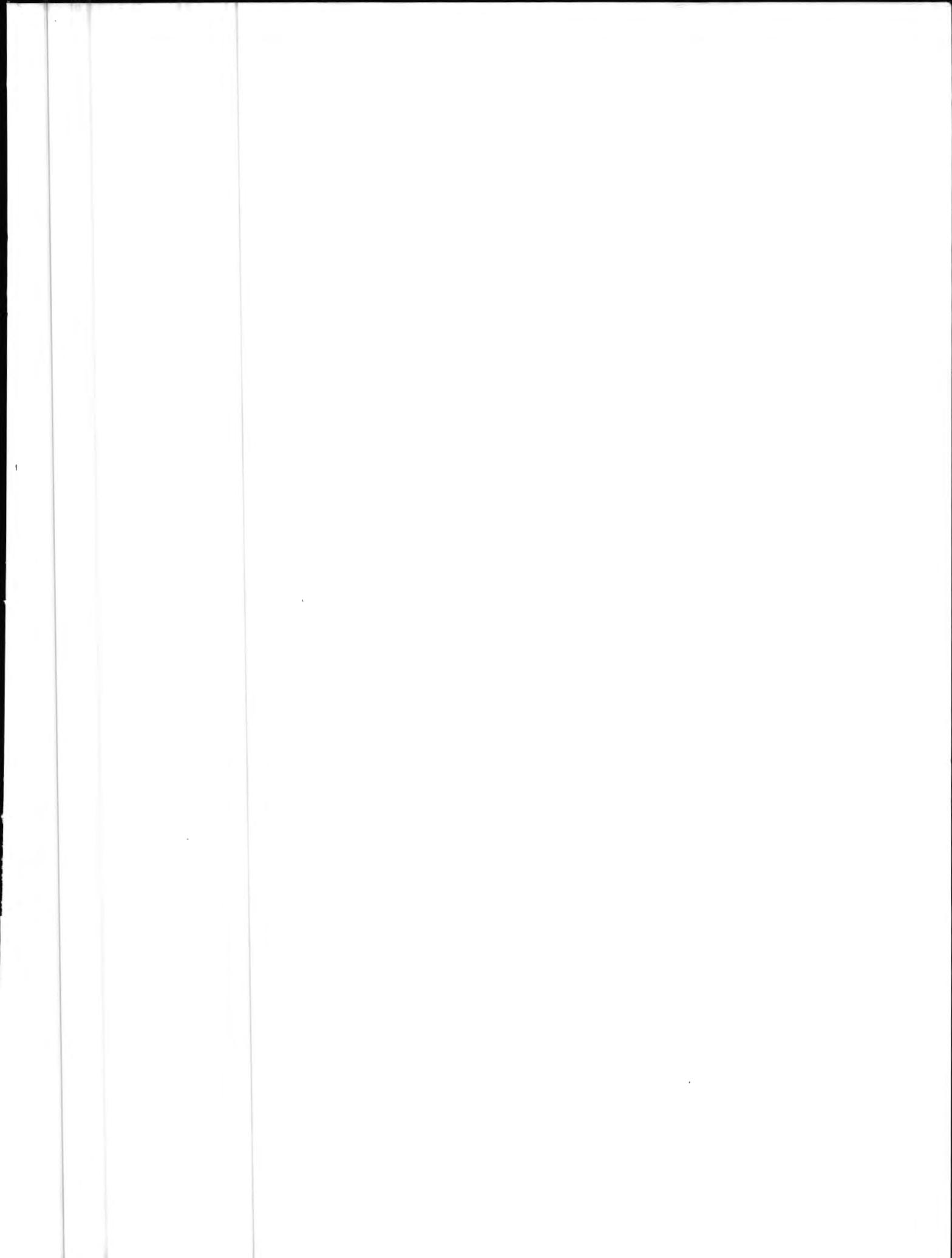
**La revue RES PUBLICA est publiée avec le concours  
du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture  
et de la Fondation Universitaire**

★

**Het tijdschrift RES PUBLICA wordt uitgegeven  
met de medewerking van het Ministerie van Nationale Opvoeding en Cultuur  
en van de Universitaire Stichting**

★





IMPRIME EN BELGIQUE  
par  
L'IMPRIMERIE DES SCIENCES, S. A.  
75, avenue Emile de Beco  
Bruxelles 5

\*

Dir. : Jos. HILGERS  
44, Berensheide, Bruxelles 17

2. CABIAUX M.P.  
**La Turquie et les relations internationales de 1945 à nos jours.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
3. D'OSTA R.  
**The role of the Trade Union in developing Countries. A study of India, Pakistan and Ceylan.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales. Nivelles, Havaux, 1963, 182 p.
4. de MAROTHY L.  
**Histoire diplomatique du Moyen-Orient de 1919 à nos jours.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales. Approuvé en 1959.
5. DE ROOVER R.  
**De Kollektieve en kooperatieve landbouw nederzetting in Israël.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1963.
6. DICKES A.I.  
**Israël. Son mouvement coopératif agricole et son rayonnement.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1964.
7. GARIN M.P.  
**L'intervention française au Vietnam.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.
8. GERMEAU C.  
**La question du Cachemire de 1947 à nos jours.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences diplomatiques, 1962-1963.
9. GEUENS R.  
**Le conflit luso-indien au sujet de Goa.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
10. HALKIN L. (épouse Destrée).  
**La politique extérieure du Japon depuis 1945.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
11. HSIEH HON CHUN.  
**Les belges et leurs relations culturelles avec la Chine, 1940-1949.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1962-1963.
12. KACHMAR Larissa.  
**Theodore Roosevelt and his Import on International Relations, 1898-1909.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
13. KOHOPNICKI M.  
**Le mouvement coopératif en Israël.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences commerciales et financières, 1962-1963.
14. LEMBOURG J.  
**Conceptions libanaises du rôle de la femme.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
15. LIN CI.  
**La question de Mandchourie et son influence sur les relations sino-russes entre 1894-1905.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, décembre 1964.
16. MARLIER J.  
**L'élévation de niveau de vie du peuple turc.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1965.
17. NGUYEN LÂ DUNG AI.  
**Génèse et évolution de l'intervention américaine au Sud-Vietnam de 1945 à 1962.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.
18. NGUYEN-VUONG J.  
**Etude sur la parenté dans la société familiale vietnamienne.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
19. NOTEBAERT M.J.  
**Genèse et développement des controverses russo-chinoises concernant le Sinkiang.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1965.
20. PEETERS M.  
**Le sens du récent conflit sino-indien à la lumière de la conférence afro-asiatique de Bandoeng.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, février 1965.
21. PHAN BA CAN.  
**Les conditions de la femme vietnamienne pendant la dynastie des Lê (1478-1788).**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
22. QUITIS N.  
**Les relations extérieures de l'Inde depuis son indépendance.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1961-1962.
23. RADWAN H.  
**Le problème Kurde.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
24. SARANO R.H.J.  
**Het politieke wereldbeeld in het socialisme van Indonesie.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, juni-juli 1963.
25. SCHWARTZ J.  
**De problematiek van het geschil om West-Nieuw Guinea.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, september 1962.
26. VAN DAELE A.M.  
**De politieke ontwikkeling van Vietnam (1940-1954). De Conferentie van Genève (1954).**  
Leuven. Licentieverhandeling. Internationale betrekkingen, juni-juli 1963.
27. VANDEVOORT M.  
**M.K. Gandhi. Satyagraha of de niet geweldadige oplossing van conflictsituaties.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, februari 1962.
28. VAN KEIRSBILCK R.  
**De grondbeginselen van de buitenlandse politiek van de Chinese Volksrepubliek.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1961-1962.
29. YOU TAE HO.  
**Korean War : experience of the collective security systems.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales. Sujet approuvé en 1960.

## Répertoire des mémoires de licence et des thèses de doctorat, défendus par les étudiants en sciences politiques et sociales des quatre universités belges

### PREMIERE PARTIE

#### Remarques préliminaires.

1. Le classement des différents sujets s'est fait d'après le tableau de classement adopté par l'Institut belge de Science Politique pour sa « Chronique de bibliographie générale sur la vie et les questions politiques de Belgique ».

Trois sous-rubriques ont été ajoutées à ce tableau sous la rubrique générale « D » — Relations extérieures, à savoir :

D6 : Nations Unies

D7 : Amérique

D8 : Asie.

2. La première partie ne contient pas les mémoires et thèses défendus à l'Université Libre de Bruxelles. Ceux-ci feront l'objet de la deuxième partie, à paraître dans un prochain numéro.

3. Sont repris dans ce répertoire :

a) pour l'Université de Gand : tous les mémoires de licence défendus par les étudiants en sciences politiques et sociales (années académiques 1959-1960 à 1963-1964);

b) pour l'Université de Liège : tous les mémoires de licence ayant trait à des questions politiques (années académiques 1960-1961 à 1963-1964);

c) pour l'Université de Louvain : tous les mémoires défendus par les étudiants en sciences politiques et sociales (entre février 1962 et février 1965); toutes les thèses de doctorat dont le sujet a été approuvé (entre février 1962 et février 1965). Les thèses publiées sont mentionnées comme telles.

# Repertorium der licentieverhandelingen en doctoraatsthesisen voorgedragen door de studenten in politieke en sociale wetenschappen der vier belgische universiteiten

## EERSTE DEEL

### Opmerkingen :

1. Het classeren der verschillende onderwerpen gebeurde volgens de tabellen van het werkplan ongemaakt door het Belgisch Instituut voor Politieke Wetenschappen, voor zijn « Chronique de bibliographie générale sur la vie et les questions politiques de Belgique ».

Aan de algemene rubriek « D » — Buitenlandse betrekkingen, werden drie onderverdelingen gevoegd, zijnde :

D6 : Verenigde Naties

D7 : Amerika

D8 : Azië.

2. In het eerste deel ontbreken de verhandelingen en thesissen der Vrije Universiteit van Brussel. Deze zullen het voorwerp uitmaken van het tweede deel, te verschijnen in een volgend nummer.

3. In dit repertorium komen voor :

- a) Universiteit van Gent : al de licentieverhandelingen voorgedragen door de studenten in politieke en sociale wetenschappen (academiejaren 1959-1960 tot 1963-1964);
- b) Universiteit van Luik : al de licentieverhandelingen met betrekking op politieke vraagstukken (academiejaren 1960-1961 tot 1963-1964);
- c) Universiteit van Leuven :  
al de licentieverhandelingen voorgedragen door de studenten in politieke en sociale wetenschappen (tussen februari 1962 en februari 1965);  
al de doctoraatsthesisen waarvan het onderwerp goedgekeurd (tussen februari 1962 en februari 1965). De gepubliceerde proefschriften worden als dusdanig vermeld.

- 15 HANKENNE G.  
Bogota ou l'apogée du panaméricanisme, sa préparation et sa réalisation. Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1963.
- 16 HAUBEN L.  
Buitenlandse politiek van de Verenigde Staten (1954-1958). Foster Dulles en het wereldcommunisme. Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, september 1962.
- 17 KNOOP H.  
De crisis van het panamericanisme sedert 1945. De economische hulpverlening van de Verenigde Staten aan Latijns-Amerika : een internationaal politieke crisis en haar economische achtergrond. Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, februari 1962.
- 18 MOURA F.  
Les partis politiques brésiliens. Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
- 19 QUATHOVEN P.  
De buitenlandse politiek van de Verenigde Staten van Amerika tegenover de Europese integratie 1947-1951. Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, juni-juli 1964.
- 20 VACA VINUESA V.  
El movimiento cooperativo en America Latina y en el Ecuador. Louvain. Mémoire de licence, février 1962.
- 21 VAN DEN BOSSCHE D.  
Kritische studie betreffende de bezettingpolitiek van de Verenigde Staten van Amerika in Japan tijdens de periode 1945-1951. Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, juli 1962.
- 22 VAN ECHELPOEL.  
De politiek van de Verenigde Staten van Amerika inzake bilaterale technische en economische hulpverlening aan de ontwikkelingslanden van Z.O.-Azien van 1950 tot 1959 met het accent op de politieke overwegingen die dit land hierbij nastreefde. Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, februari 1962.
- 23 VEGA J.R.  
Causes de concubinage en Amérique centrale. Louvain. Mémoire de licence, février 1962.
- 24 VERHAEREN A.  
La participation électorale comme indice de participation politique aux Etats-Unis. Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1964.
- 25 ZYLBERBERG J.  
Monographie de l'Archipel guadeloupéen, sous-développement et développement. Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1964.

### D8 ASIE — AZIE

1. BOUTE J.  
La démographie des Indo-Pakistanaïens en Afrique. Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.

21. MOURA F.  
Etude analytique de la colonisation portugaise en Angola de 1940 à 1960.  
Louvain. Mémoire de licence, septembre 1962.
22. MUREGO Donat.  
La constitution de la république Rwandaise.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Administration publique, février 1964.
23. MWEPU-SAMPWE W.  
L'Evolution juridique et politique de la Côte d'Ivoire.  
Liège. Mémoire de licence. Sciences diplomatiques, 1962-1963.
24. MWITENDE PI.  
La conception du travail au Rwanda. Son rôle pour le développement.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1964.
25. MCYESE Fr.  
Problèmes constitutionnels et politiques de l'Afrique noire francophone.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, février 1965.
26. OLYSLAGER Yv.  
La fédération d'Afrique centrale et le Kenya. La politique de décolonisation anglaise face aux relations sociales.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1965.
27. POSHO J.M.  
La république islamique de Mauritanie.  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
28. REMICHE Br.  
La planification en Tunisie.  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
29. VERCAUTEREN P.  
Sociologie du développement rural en Afrique occidentale.  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
30. VERDONCK Br.  
Les libertés publiques dans les états indépendants d'Afrique.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.

#### D6 NATIONS UNIES — VERENIGDE NATIES

1. BUYS I.  
De Europese conventie voor de bescherming van de rechten van de mens en van de fundamenteel vrijheden gezien in het kader van parallelle pogingen in de schoot der Verenigde Naties.  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1964.
2. CLAESSENS J.  
De instelling van de technische bijstand der Verenigde Naties.  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, september 1962.
3. de POTTER d'INDOYE L.  
Le problème coréen devant l'ONU et le renforcement des pouvoirs de l'Assemblée générale.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.

4. DESMEDT M.  
L'intervention des Nations Unies au Congo et l'attitude des Partis belges vis-à-vis de cette intervention.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, février 1964.
5. DEWULF M.  
De rechtstoestand van de strijdkrachten van de Verenigde Naties.  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen.
6. MESDAGH G.  
Oostenrijk en de Verenigde Naties, 1955-1960.  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, september 1964.
7. MEULEMANS J.  
L'évolution du rôle politique des petits états au sein de l'organisation internationale.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.
8. PONCELET Fr.  
L'organisation internationale du Travail.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.
9. SCHOOLS U.  
De behandeling door de Verenigde Naties van het vraagstuk der Indiërs in Zuid-Afrika (1946-1962). Studie van internationale betrekkingen met als achtergrond de rassensituatie in Zuid-Afrika.  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, september 1963.
10. UCIRASHEBUJA J.  
Dag Hammarskjöld et l'extension des pouvoirs du Secrétaire Général des Nations-Unies.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1963.
11. VAN DIJCK H.  
Kritische studie over de grondslag en de uitbreiding van de politieke-diplomatieke bevoegdheid van de eerste Secretaris General van de Uno : Trygve Lie.  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, juni-juli 1963.
12. VERDOODT Alb.  
Naissance et signification de la déclaration Universelle des Droits de l'homme de 1948.  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales. Louvain. E. Warny, 1964, 366 p.
13. WAKU H.  
Statut juridique de la force des Nations Unies au Congo.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1965.
14. WAUTHIER Chr.  
L'évolution des pouvoirs du Secrétaire Général des Nations Unies.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.

#### D7 AMERIQUE — AMERIKA

1. ADAMS Alf.  
De betrekkingen tussen de Verenigde Staten van Amerika en het Peronistisch Argentinië in het kader van de econo-

## A SCIENCE POLITIQUE POLITIEKE WETENSCHAP

### A1 THEORIES, ETUDES ET METHODES THEORIE, STUDIE EN METHODE

1. BERSON G.  
Le concept politique d'intégration.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques et sociales. Epreuve unique, février 1965.
2. BOTANA N.  
Contribution à l'étude de la légitimité par rapport au pouvoir politique.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, décembre 1964.
3. DE RUYTER D.  
De kulturele waarden van Oost en West als element in de internationale samenwerking, Arnold Toymbee's visie.  
Leuven. Instituut voor politieke wetenschappen. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale Betrekkingen, september 1963.
4. de VILLERS GRANCHAMPS G.  
Signification et fonction des mythes dans la vie et la connaissance politique.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
5. FENNESSY R.R. (o.f.m.)  
Burks, Pocine and the rights of man. A difference of political opinion.  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales. La Haye. Martinus Nyhoff, 1963, 272 p.
6. GEURTS J. CI.  
Albert de Mun : ses conceptions de réforme sociale.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1965.
7. HUSQUINET A.  
Les fondements de la socialité. Etude du concept d'adualisme de J.M. Baldwin à R. Spitz.  
Liège. Mémoire de licence. Sciences sociales, 1960-1961.
8. JANSSENS E.  
Leven en werken van Karl Kautsky. Zijn discussies met Bernstein en Lenin.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1964.
9. KEUPPENS H.  
De staatsdoctrine van J. Lockx.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1964.
10. MASSON L.  
Les typologies des régimes politiques des pays en voie de développement.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales. Février 1965.
11. MEULEMANS E.  
De staatsopvatting van Jacques Maritain.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1962.
12. MOYSONS E.  
De Staatsfilosofie van Heinrich Rommen.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1963.
13. SCHEIRS M.  
La personnalisation du Pouvoir. Analyse de certains cas de personnalisation du pouvoir et tentative d'explication.  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
14. VAN DE PUT G.  
De democratische staatsopvatting van Harold Laski.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1962.

15. VAN WIJNSBERGHE Fr.  
Politieke doctrine van J. de Maistre.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1963.

### A3 DOCTRINES ET IDEOLOGIE DOCTRINE EN IDEOLOGIE

#### Socialisme — Socialisme

1. AWAD N.  
La pensée socialiste en Belgique depuis la déclaration des Principes de Quaregnon jusqu'à nos jours.  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
2. BAECK A.  
Leven, Werken en Socialisme van E. Vandevelde.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1963.
3. BECKERS L.  
Het socialisme van G.D.H. Cole.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1964.
4. DE VEL.  
Het socialisme van André Philip.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1963.
5. OBBELS G.  
P.J. Proudhon. Eigendomsleer.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1964.
6. PEETERS M.  
Godsdienst, socialisme, tolerantie. Een vergelijkende studie over de houding tegenover de godsdienst in het huidige socialistisch denken.  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en Sociale wetenschappen. Ontw. goedgekeurd 1959.

#### A311 Communisme, Marxisme Communisme, Marxisme

1. HARNOCI EI.  
Les doctrines de Lenine concernant les fonctions du parti communiste à l'égard de la société.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques, juillet 1962.
2. JANSSENS D.  
Doctrines et attitudes marxistes devant la prévention des naissances.  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
3. LUST A.  
De partijopvatting bij Lenin en Rosa Luxemburg.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1964.
4. PANSZUK Gr.  
Les théories du Marxisme et du bolchevisme dans la question nationale.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1965.
5. THIEL R.  
La doctrine communiste et la coexistence pacifique.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.
6. VAN GIJSECHEM M.  
Het revisionisme van Eduard Bernstein. Betoog voor een open Marxisme.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1964.

7. WILLIAME R.  
**Le contenu philosophique du capital de Marx. Le concept d'aliénation dans le Capital.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1964.

#### A312 Libéralisme — Liberalisme

1. VERHENNE H.  
**W. Lippmann en de democratie, met een overzicht van het neoliberalisme.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1962.
2. WILMS C.  
**Alexis de Toqueville en zijn opvattingen over de democratie.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juli 1962.

#### A313 Nationalisme, fédéralisme Nationalisme, federalisme

1. DE NOLF R.  
**Het federalisme in België als grondwettelijk vraagstuk.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1964.
2. SERGANT M.  
**Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.

#### A314 Doctrines et idéologies chrétiennes Christelijke ideologie en doctrine

1. BAAN M.  
**Een orde in beweging. Proeven van een sociologische benadering van de Nederlandse Minderbroedersprovincie.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en Sociale wetenschappen. Goedkeuring : 1961.
2. BONAL R.  
**Les valeurs religieuses qu'on emploie dans l'apostolat ouvrier au moyen de la presse ouvrière. La presse jociste.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juillet 1962.
3. BOUCKAERT P.F. (o.f.m.)  
**Predikatie en arbeidsproblemen. Onderzoek naar de sociale opvattingen van de seculaire en reguliere clerus in Vlaanderen (1800-1914).**  
Leuven, Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Mechelen, St. Franciscus uitgeverij 1963, 388 p.
4. DE CLERCQ J.  
**De fundering van een kristelijke sociale leer.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1963.
5. DEVOS M.  
**Les documents de l'Eglise en faveur de la décolonisation en Afrique.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, décembre 1964.
6. DOBBELAERE K.  
**Proeven tot het sociologisch verklaren van een empirische typologie der Katholieken.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en Sociale wetenschappen.
7. GONZALO G.I.  
**Sociologie de la Communication en la iglesia.**  
Louvain. Mémoire de licence, juillet 1962.

8. MARTINEZ Y FERNANDEZ DE ARROYABE S.  
**Determinacion de la remuneracion del trabajo asalariado segun la doctrina social catolica.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1964.
9. SIMOES-ALFAIATE J.  
**L'image ouvrière de l'Eglise.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1965.

#### A32 A l'Etranger — Buitenland

1. DECHAMPS G.  
**La politique de non-intervention pendant la guerre civile espagnole (1936-1939).**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1963.
2. SARA-LAFOSSE V. (epse. Vega).  
**Dinamica de las cooperativas agricolas.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1964.
3. VAN LAER H.  
**Het socialisme van J. Jaurès.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1964.
4. PERERMANS A.  
**Luigi Sturzo en het ontstaan van de partito popolare italiano.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1964.

#### A4 HISTOIRE POLITIQUE ET BIOGRAPHIE POLITIEKE GESCHIEDENIS EN BIOGRAFIE

1. CHRISTOPHE C.  
**Les idées sociales et démocratiques à Liège de 1848 au 1<sup>er</sup> janvier 1956.**  
Liège. Mémoire de licence. Histoire moderne, 1962-1963.
2. CORDEWIENER A.  
**La vie politique dans l'arrondissement de Liège (octobre 1830 à juin 1839).**  
Liège. Mémoire de licence. Histoire moderne 1962-1963.

#### A5 FORCES POLITIQUES POLITIEKE MACHTEN

##### A51 Partis politiques Politieke partijen

1. BONAVENTURE R.  
**Parti socialiste et mouvement syndical à Verviers de 1893 à 1914.**  
Liège. Mémoire de licence. Histoire, 1961-1962.
2. COGELS A.  
**Comparaison des programmes des partis sociaux chrétiens des six pays membres de la C.E.E.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, décembre 1964.
3. DAMSEAUX A.  
**La transformation du Parti libéral en Parti de la Liberté et du Progrès. Ses causes, sa portée et ses conséquences.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
4. DEMET M.  
**Question ouvrière et parti socialiste à Huy (1869-1914).**  
Liège. Mémoire de licence. Histoire moderne, 1962-1963.
5. VAN HAECENDOREN M.  
**Een onderzoek naar de politieke houding der Belgische werkliedenpartij en vooral de Vlaamse socialisten tegenover de Vlaamse Beweging van 1919 tot 1929.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1963.

9. MABINDI P.  
**L'évolution parlementaire et politique du Congo.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
10. MAKANDA A.  
**Les cadres sociaux, politiques et économiques de l'évolution de l'enseignement au Congo.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
11. MUTAMBAIE G.  
**Les institutions politiques au Congo.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1964.
12. NEDERLANDT M.  
**L'évolution du Syndicalisme au Congo. Difficultés de création. Difficultés d'adaptation.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Administration africaine, juin-juillet 1963.
13. RANDASCHE J.P.  
**La politique congolaise de la Belgique vue par quelques-uns des principaux journaux d'expression française de 1956 à 1959.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, février 1963.
14. TSHILAMBALANGA S.  
**Evolution juridique et politique du Congo belge depuis la dernière guerre mondiale (1945) jusqu'à la veille de l'indépendance (30 juin 1960).**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences diplomatiques, 1961-1962.
15. TSHILOMBO A.  
**L'économie du Sud-Kasaï, avant et après l'indépendance du Congo.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.

#### D5 AFRIQUE — AFRIKA

1. AERTS J.P.  
**Les partis politiques africains.**  
Louvain. Mémoire de licence, septembre 1962.
2. BOGAERTS M.  
**Enkele aspecten van de politieke evolutie in Afrika. Een vergelijkende studie betreffende de evolutie van het kiesrecht en de ethnische invloed op het Afrikaanse politieke partijleven in Kenya, Tanganyka en Nigeria.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Goedgekeurd : 1962.
3. BARREA J.  
**L'idéal panafricain et le contexte de l'Afrique occidentale.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, février 1965.
4. BASETE.  
**L'Afrique équatoriale française et son évolution.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences diplomatiques, 1962-1963.
5. BOKONGA Ch.  
**Problèmes du syndicalisme ouvrier en Afrique au Sud du Sahara.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
6. BOKINGI J.  
**L'évolution politique et juridique du Cameroun.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Epreuve unique, septembre 1964.
7. BOUCHAT M.A.  
**L'échec de l'Union française en Afrique noire.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
8. BOULMERKA M.  
**Le syndicalisme guinéen et ses prolongements.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Epreuve unique, septembre 1964.
9. BUKETI D.  
**Le problème algérien et son évolution internationale de 1954 à 1962.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
10. DU BOIS W.  
**Institutions du marché financier et monétaire sud-africain.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
11. DUSSART J.  
**Evolution du contrat bilatéral en milieu rural et en milieu urbain en Afrique Centrale.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1963.
12. ERMEL Chr. (Mme J. Wacquez).  
**Les regroupements en Afrique Noire indépendante.**  
Louvain. Mémoire de licence, septembre 1962.
13. HANKARD A.  
**Evolution du droit de suffrage dans les Etats d'Afrique Noire et Malgache, membres de la Communauté française.**  
Louvain. Mémoire de licence, septembre 1962.
14. JANSSENS R.  
**La conférence de Brazzaville et la création de l'Union française.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1961-1962.
15. KIMBOKO H.  
**Etude de l'évolution politique et juridique de l'Union des Etats africains et malgaches.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
16. KUTENDAKANA F.  
**L'évolution juridique et politique du Sénégal depuis la conférence de Brazzaville.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences diplomatiques, 1962-1963.
17. LATOUR G.  
**L'évolution juridique et politique de Madagascar.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1961-1962.
18. LOVENS M.  
**Les constitutions du Ghana et de la Guinée (Etude comparative).**  
Louvain. Mémoire de licence, février 1962.
19. MALEMBI P.  
**L'Afrique « réformiste » et le regroupement des Etats africains et malgache de langue française (le groupe de Brazzaville) de 1960 à mars 1964.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.
20. MINANI Fr.  
**Le nationalisme africain.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1963.

- Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.
11. MACHTEN N.  
**Mogelijkheid tot ontwikkeling van het ruimterecht.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1962-1963.
  12. MEERSCHAUT M.  
**De volkenrechtelijke regelingen in verband met het vreedzaam gebruik der kernenergie.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1963-1964.
  13. OP DE BEECK P.  
**De internationale erfdiensbaarheden : het statuut der militaire bases.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1961-1962.
  14. PAUWELS J.  
**Full Faith and Credit to Public Arts.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, juni-juli 1963.
  15. PIETERS C.  
**Het rechterlijk Statuut der beide Poolgebieden.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1961-1962.
  16. PIRNAY Ph.  
**Les relations politiques entre l'Union Sud-Africaine et la Grande-Bretagne.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, février 1963.
  17. PROVOOST G.  
**De clauseule rebus sic stantibus in het volkenrecht.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1963-1964.
  18. RICHARD R.  
**Les relations entre la Belgique et le Saint-Siège de l'indépendance de notre pays à la mort de Léopold Ier.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1963.
  19. RUYSS P.  
**Beschrijving en kritische ontleding van de regelen van internationaal publiek recht die hun toepassing vonden in het Koreaans geschil.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Ontw. goedgekeurd in 1955.
  20. SABBE C.  
**Consulaire immuniteiten en voorrechten.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1963-1964.
  21. VAN BRUSSELEN F.  
**De evolutie van de verplichte rechtspraak.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1960-1961.
  22. VAN DE BOEL L.  
**De volkenrechtelijke gevolgen van de nationalisaties sedert de eerste wereldoorlog.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1962-1963.
  23. VAN GOETHEM M.  
**Het statuut van de territoriale zee.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1961-1962.
  24. VERVENNE I.  
**De clauseule der meest begunstigde Natie in de verdragspraktijk der laatste jaren.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1963-1964.
  25. WERBROUCK H.  
**Trois diplomates belges en Portugal.**  
Louvain. Mémoire de licence, février 1962.
  26. ZITU J.  
**L'évolution politique et juridique de la Communauté française depuis son origine.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
- D3 ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT TECHNISCHE BIJSTAND AAN ONTWIKKELINGSLANDEN**
1. AERTS P.  
**Les politiques et les plans d'harmonisation des échanges internationaux et d'assistance économique aux pays sous-développés.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
  2. NGABONZIMA Aug.  
**Assistance technique en matière administrative.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Administration politique, février 1964.
  3. SAVERYS M.  
**De politiek voor de hulp aan de Onderontwikkelde gebieden.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1960-1961.
- D4 CONGO — KONGO**
1. AGAG M.  
**Les dix-huit premiers mois de l'indépendance.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.
  2. BUAKASE G.  
**La Fraternité dans le pays « Kongo ».**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, décembre 1964.
  3. CAUS G.  
**La presse Belge du Congo et l'émancipation politique des Africains.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, février 1963.
  4. de CHAFFOY de COURCELLES Ev.  
**La jeune fille africaine et l'accès à l'enseignement supérieur au Congo.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1963.
  5. DEMOULIN G.  
**Visées étrangères sur le Congo, essentiellement celles de l'Angleterre (1905-1910).**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, février 1963.
  6. DEMUNTER P.  
**Les idées-forces apparues au Congo pendant ces dernières années.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
  7. FRANSEN J.  
**Essai sur les variables et la fonction intégratrice de l'Eglise Catholique dans le cadre du changement socio-culturel du Congo-Léopoldville.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1964.
  8. KASASA Cr.  
**Enquêtes sur les motivations professionnelles de ressortissants de la république du Congo et du Ruanda-Urundi étudiant à Louvain.**  
Louvain. Mémoire de licence, février 1962.
- A52 Syndicats — Syndikaten**
1. DAUFRESNE E.  
**Les rapports entre PRO et syndicalistes dans l'entreprise.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
  2. FERNANDEZ DE ALMEIDA C.A.  
**Etude sur l'intégration du syndicalisme dans le système socio-économique.**  
Louvain. Mémoire de licence, septembre 1962.
  3. GEVERS P.  
**Het A.C.W. en de ondernemingsraadverkiezingen in Limburg. Proeven van een sociologisch analyse.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1962.
  4. WIJNGAERDEN J.  
**L'image que le syndicat chrétien donne de l'Eglise en Belgique.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, décembre 1964.
- A54 Groupes sociaux, linguistiques et religieux Sociale, godsdienstige en taalgroepen**
1. DELCORTE R.  
**La coopération à Charleroi.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences commerciales et financières, 1960-1961.
  2. DE MEYER D.  
**De politieke opinierichtingen rond de oprichting van de Nolf-Universiteit te Gent (1922-1930).**  
Gent. Licentieverhandeling. Staatswetenschappen, 1963-1964.
  3. DUVIVIER M.  
**Orientation et participation des adolescents aux groupes de jeunes.**  
Louvain. Mémoire de Licence. Sciences sociales, février 1964.
  4. IMCOURT M.  
**Observation des attitudes politiques, syndicales et rurales en milieu rural ouvrier.**  
Louvain. Mémoire de Licence. Sciences sociales, février 1964.
  5. MINET M.  
**Rôle et responsabilité des mutualités dans l'assurance maladie-invalidité en Belgique. Organismes payeurs ou organismes assureurs.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, décembre 1964.
  6. ROJAS C.  
**Un essai sur la collaboration de religieux et des paroisses.**  
Louvain. Mémoire de licence, février 1962.
  7. SIMON Ad.  
**Les équipes populaires. Fonctionnement interne des équipes et perception des objectifs chez les membres.**  
Louvain. Mémoire de licence, septembre 1962.
  8. SMETS G.  
**Onderzoek bij oud-leden van katholieke vlaamse jeugdbewegingen over hun aansluiting bij organisaties voor volwassenen met een sociaal of geestelijk doel.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1963.
- 9. VANDENEDEE L.**  
**De Bezoldiging van de bedienaars van de eredienst.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Openbaar Bestuur, juni-juli 1964.
- 10. VAN HOUTTE J.**  
**De mispraktijk in de Gentse agglomeratie. Een explorerend onderzoek naar het middenstandsbegrip.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en Sociale wetenschappen. St. Niklaas. Drukkerij Scheerders en Van Kerckkove, 1963, 368 p.
- 11. WIJNGAERDEN J.**  
**Organisations sociales chrétiennes et pastorale missionnaire.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sociologie, septembre 1965.
- A55 Presse et opinion publique Pers en publieke opinie**
1. BECKERS M.  
**La fonction de la couleur au cinéma.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
  2. BOONE L.  
**Kwantitatieve en kwalitatieve analyse van de radioberichtgeving in de Belgische radio-informatie.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen.
  3. COOLS A.  
**De katholieke filmbeoordeling. Techniek en criteria van de keurraden.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen. Pers- en Communicatie wetenschappen, juli 1962.
  4. DAELEMANS J.  
**De federalistische opvattingen in de Belgische pers. Een inhoudsanalyse van 1919 tot 1963.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen. Pers- en communicatie wetenschappen, juni-juli 1963.
  5. DEBAUCHE F.  
**Evolution du gag dans le cinéma américain, depuis les burlesques jusqu'à Jerry Lewis.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
  6. DELANNOY G.  
**Le journaliste de la presse imprimée à Bruxelles à l'heure du Marché commun.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Techniques de diffusion et relations publiques, juin-juillet 1964.
  7. DELBOVIER M.  
**Etude du phénomène des communications dans le cadre d'une cité ouvrière et son incidence globale sur la formation au sein de ses membres.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences sociales, 1962-1963.
  8. HAESENDONCK G.  
**Analyse van de perscommentaren in de Belgische Radio.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen. Pers- en communicatie wetenschappen, februari 1963.
  9. GARIN Chr.  
**La programmation à la Télévision.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
  10. JONCKHEERE J.  
**Universiteitsstudent en Televisie.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen. Pers- en communicatie wetenschappen, februari 1963.

11. LAKAR S.  
**Expérimentation sur le film didactique.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
12. LE ROY A.  
**Onderzoek over het lezerspubliek en zijn illegewoonten van een regionaal weekblad « De Haechtenaar ».**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen. Pers- en communicatie wetenschappen, september 1963.
13. MARBAIX M.  
**Le public de la radio et de la télévision.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales. Techniques de diffusion et relations publiques, juin-juillet 1963.
14. MATA G.  
**La croyance devant l'opinion.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
15. MERTENS Ant.  
**Onderzoek over het aanwenden van de TV door de leerlingen van het technisch onderwijs te Leuven.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen. Pers- en communicatie wetenschappen, juli 1962.
16. NIMMEGEERS G.  
**Meningen van opinieleaders over de commerciële televisie in België.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen. Pers- en communicatie wetenschappen, juni-juli 1964.
17. NOTHOMB S.P.  
**L'information officielle de la Belgique vers l'extérieur.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques et sociales. Epreuve unique, février 1965.
18. PEETERS V.  
**Weekbladpers voor de Vrouw.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen. Pers- en communicatie wetenschappen, september 1964.
19. ROGGEN V.  
**De la guerre des ondes aux accords internationaux en matière de radiodiffusion.**  
Louvain. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1964.
20. SCHUERMANS L.  
**De houding van de linkse pers in België ten opzichte van de aankoop van de F. 104 G. Starfighter.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen. Pers- en communicatie wetenschappen, februari 1964.
21. STEVENS J.  
**Kwantitatieve en kwalitatieve inhoudsanalyse van de berichtgeving over de mars op Brussel in de Belgische pers.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1963.
22. TECHY A.  
**L'Affiche. Son rôle d'information à l'intérieur des entreprises.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales. Techniques de diffusion et relations publiques, février 1964.
23. VAN BOL J.M.  
**Le message cinématographique d'Edmond Bernhard et son public.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
24. VAN DER PLANCKE J.P.  
**La télévision publicitaire : considérations sur le dossier belge.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.

25. VAN GRIEKEN G.  
**Survivance de la Moïra antique dans le cinéma grec contemporain.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Techniques de diffusion et relations publiques, juin-juillet 1964.
26. VAN PELT H.  
**Sportcommentaar en Levensvisie in twee ideologisch tegengestelde Vlaamse Volkskranten « Het Volk » en « Volksgazet ».**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen. Pers- en communicatie wetenschappen, juni-juli 1963.
27. VOYE L.  
**Les modifications apportées par la télévision dans les relations familiales et du voisinage.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, 1960-1961.

#### A6 SOCIOLOGIE POLITIQUE POLITIEKE SOCIOLOGIE

1. BAILLON D.  
**Recherche et analyse de certains mobiles d'ordre géopolitique que la Russie soviétique aurait hérités de l'empire russe sur le plan de la politique extérieure.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1963.
2. HILGERS W.  
**La participation politique des citoyens en démocratie.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1964.
3. MELCHIOR R.  
**La terreur comme système de domination.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques, juillet 1962.

#### B INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES POLITIEKE EN ADMINISTRATIEVE INSTELLINGEN

##### B1 SCIENCE ET DROIT ADMINISTRATIF ADMINISTRATIEVE RECHT EN ADMINISTRATIEVE WETENSCHAPPEN

1. COSTA Ori.  
**La révision constitutionnelle belge et le Transfert de Souveraineté.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, février 1963.

##### B2 GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATIONS CENTRALES REGERING EN CENTRALE INSTELLINGEN

1. BOEYNAEMS M.M.  
**Benoëmie en ontslag van de ministers in België van 1831 tot 1884.**  
Gent. Licentieverhandeling. Staatswetenschappen, 1963.
2. DANLOY P.  
**Le Sénat belge, 1912-1962. Contribution à une sociologie du parlementarisme.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences sociales, 1961-1962.
3. FOCKE E.  
**De buitengewone schade en de rechtspraak van de Raad van State.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Openbare Bestuur, juni-juli 1963.

42. VAN DEN HEUVEL G.  
**De organisatie van het gemeenschappelijk Vervoer in het Europa der Zes.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, februari 1963.
43. VAN DEN HAUTE B.  
**L'engagement politique des écrivains de gauche non communistes au cours de la IV<sup>e</sup> République.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations Internationales, septembre 1965.
44. VAN DE MEERSCHPE P.  
**De Europese openbare functie.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Ontw. goedgekeurd : 1962.
45. VAN DEPOELE L.  
**De eerste vormen van organisatorische samenwerking in W. Europa, in de periode 1947-1949, als gevolg van de Marshall rede. De Belgische houding.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, juni-juli 1964.
46. VANDER VORST J.  
**La position de la V<sup>e</sup> République dans la défense de l'Europe.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, décembre 1964.
47. VAN DE STEEN J.  
**Evolution du Problème de Berlin de 1945 à 1961.**  
Louvain. Mémoire de licence, février 1962.
48. VAN LITH J.  
**Vergelijkende studie van het confessioneel partijwezen in Nederland.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, juni-juli 1964.
49. VAN OUDENHOVE G.  
**De politieke partijen in het Europese Parlement. Een tienjarig experiment (september 1952 - september 1962).**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatiek wetenschappen, 1960-1961.
50. VAN PELT M.  
**Ontstaan van het Schumannplan.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, september 1964.
51. VANSTREELS M.  
**De gezinspolitiek van de Staat in de D.D.R. als middel tot Sovietisering der maatschappij.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en Sociale wetenschappen. Goedkeuring : 1961.
52. VAN TURENHOUDT M.  
**Le problème de la réunification allemande. Conceptions en présence. Etude objective des éléments qui en déterminent la solution.**  
Louvain. Mémoire de licence, juillet 1962.

#### D12 C.E.C.A. — E.G.K.S.

1. MIGNOLET E.  
**Méthodes de prévention des grèves et les lock out dans les six pays de la C.E.C.A.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences économiques, 1962-1963.

#### D13 C.E.E. — E.E.G.

1. DELIEGE-ROTT D.  
**Les professions médicales et pharmaceutiques et la CEE.**  
Louvain. Thèse de Doctorat. Sciences politiques et sociales. Approuvé en 1962.

2. HONNOREZ J.  
**Le marathon agricole dans la presse quotidienne parisienne et bruxelloise.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
3. LOMBO L.S.  
**Le fonds de développement européen pour les pays et territoires d'Outre-mer (FEDOM).**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1961-1962.

#### D15 Benelux — Benelux

1. MEBENDEZ-CALDERON J.  
**Le régime administratif de l'Union Economique Benelux.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Administrations publiques, septembre 1964.
2. VAN DAMME L.  
**Vergelijkende studie van de Belgische en Nederlandse wetgeving inzake de organisatie van het bedrijfsleven.**  
Gent. Licentieverhandeling. Staatswetenschappen, 1961-1962.

#### D2 RELATIONS INTERNATIONALES INTERNATIONALE BETREKKINGEN

1. BEIRNAERT W.  
**Het probleem van de territoriale zee en van de visserijzone in zijn actuele context.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, februari 1962.
2. BOSTEELS H.  
**Genocide en de Genocide-Konventie.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1963-1964.
3. de KERCHOVE d'OUSSELGHEM N.  
**Théorie et pratique du neutralisme positif.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
4. DE REU H.  
**De ontwikkeling van de Optieclausule in de gevallen van Statenopvolging.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1960-1961.
5. DHONDT Edw.  
**Het diplomatiek asylrecht.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1959-1960.
6. DRESSE D.  
**Les relations entre les Etats-Unis et l'Espagne (1945-1960). Un aspect de la politique étrangère américaine d'après guerre.**  
Louvain. Mémoire de licence, février 1962.
7. FAURE M.  
**Ontwikkeling van het recht der Internationale Rivieren.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1962-1963.
8. FONDER H.  
**De middellijk aansprakelijkheid van de Staat.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1961-1962.
9. CALLANT J.  
**Het legatierrecht van de internationale organisaties vergeleken met het klassiek begrip der diplomatieke betrekkingen.**  
Gent. Licentieverhandeling. Diplomatieke wetenschappen, 1960-1961.
10. CASABABWO D.  
**Mouvement de solidarité afro-asiatique et ses manifestations. De Bandung à Moshi.**

14. FRIMAT M.  
**Le destin de l'Europe dans la philosophie de l'histoire d'Edmund Husserl.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1964.
15. GROS M.  
**Etude comparée des systèmes électoraux dans la Communauté Européenne.**  
Louvain. Mémoire de licence, février 1962.
16. HALIGAREMYE L.  
**Le recrutement et l'avancement des fonctionnaires en France.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Administration publique, septembre 1965.
17. HAULOTTE R.  
**La planification en Pologne.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences économiques, 1962-1963.
18. JANSEN C.I.  
**Attitudes towards Public Administration in three mountain Villages of Sicily.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1964.
19. KIS Th.  
**Les pays de l'Est Européen en relations internationales et le problème de leur intégration.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales. Approuvée en 1960.
20. LANGER E.  
**Les nationalisations en Autriche.**  
Liège. Thèse de doctorat. Sciences économiques, 1962-1963.
21. LEROY A.  
**La presse clandestine pendant la Fronde.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
22. LISON A.  
**L'évolution du problème Oder Neisse en République Fédérale Allemande de 1945 à 1960. Ses conséquences économiques et politiques durant ces quinze ans.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
23. LOBET J.  
**Vers une fonction publique européenne.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences sociales, 1960-1961.
24. MARDOMINGO J.  
**Eléments de démocratie dans le système fédératif et décentralisé de la Yougoslavie socialiste.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1965.
25. MATTOR Fr.  
**Die Schuedische Neutralität. Von ihren Anfängen bis Ende des Zweiten Weltkrieges.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.
26. MOINE W.  
**De Gaulle en het referendum. Vergelijkende studie over het referendum in Frankrijk onder de Vde Republiek.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, juni-juli 1963.
27. MUHARAY Ed. (épse. Masson).  
**La pensée sociale de Prohaszka Ottokar ou la naissance d'un socialisme chrétien en Hongrie.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, février 1965.
28. MULLER S.  
**Le cinéma en Hongrie de 1957 à 1964.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
29. MYHUL Y.  
**The federalisme of the Soviet State and the One-Party system.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1963.
30. OLSZEWSKI K.  
**L'Eglise et l'Etat en Pologne (1939-1961).**  
Louvain. Mémoire de licence, juillet 1962.
31. PALM R.  
**L'U.N.R. et le renouveau politique en France.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1964.
32. PECHEUR M.H.  
**L'évolution des fondements de la politique suisse de neutralité et de son rôle dans la vie internationale.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1964.
33. PEROTTI Ant.  
**Les perspectives de l'émigration italienne.**  
Louvain. Thèse de Doctorat. Sciences politiques et sociales.
34. RAEYMAEKERS Fr.  
**De betrekkingen van Spanje met de vereenigde Staten en zijn toetreding tot de Organisatie der Vereenigde Naties en Europese Organisatie voor Economische samenwerking van 1950 tot 1960.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, februari 1964.
35. RAMPEN A.  
**Le régime économique de l'industrie yougoslave ; modalités de planification et de financement.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences économiques et financières, 1960-1961.
36. SANDOR J.  
**La collectivisation de l'agriculture en Hongrie.**  
Louvain. Mémoire de licence, juillet 1962.
37. SCHEIRS M.  
**La Constitution de la cinquième République française. Les pouvoirs du Président de la République.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1963.
38. SIMON M.  
**Les partis politiques et les élections au Grand-Duché de Luxembourg depuis 1919.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, février 1963.
39. SUETENS L.P.  
**De werkstaking in het publiekrecht van de landen der Europese Gemeenschap.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Brugge, Uitgeverij Die Keure, 1963, 307 p.
40. STEVENS W.  
**La grande décision européenne de la Grande-Bretagne (juillet 1961).**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, février 1964.
41. 'tSERSTEVENS A.  
**Evolution politique de l'île de Chypre jusqu'à l'indépendance (1960).**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1964.
4. MAES R.  
**Overzicht van de administratieve organisatie van de sociale zekerheid in het Belgisch recht.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Openbaar Bestuur, februari 1962.
5. PAULUS A.M.  
**La formation des gouvernements en Belgique (1944-1958).**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1964.
6. POLLET Ed.  
**Principes et organisation du contentieux de la Sécurité sociale.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales. Sujet approuvé, 1957.
7. ROCHET C.  
**Evolution du régime bicaméral en Grande-Bretagne et en Belgique.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1964.
3. LEMOINE FI.  
**Le rôle des organisations syndicales dans les services publics centralisés.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales. Approuvé 1956.
4. PARMENTIER E.  
**La gestion des forêts domaniales en Belgique.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences économiques, 1960-1961.
5. PICAUD A.  
**Les tramways en Belgique.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences économiques, 1960-1961.
6. ROUSSEAU J.  
**Le régime administratif belge des transports publics de personnes par route.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences administratives, 1960-1961.

#### B5 FONCTION PUBLIQUE OPENBARE FUNCTIE

1. CADENA G.  
**Le perfectionnement et les centres de perfectionnement pour les fonctionnaires.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences économiques, septembre 1962.
2. de BRIEY Al.  
**Pouvoir, fonctions et disfonctions dans l'administration publique belge. Contribution à l'étude des organisations complexes.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
3. DENIS P.  
**Etude de la fonction de Secrétaire Général de Ministère en Belgique et en Grande-Bretagne.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Administration publique, février 1963.
4. JOSSA M.  
**Les relations publiques en Belgique.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences économiques, 1962-1963.

#### B6 FINANCES PUBLIQUES OPENBARE FINANCIEN

1. DALEM A.  
**L'action anti-inflationniste en Belgique d'octobre 1944 à nos jours.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1961-1962.
2. DRESSEN E.  
**L'évolution du financement du budget de l'Etat de 1949 à 1958.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences économiques, 1960-1961.
3. NAMOTTE G.  
**L'inspection des finances en Belgique.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences économiques et financières, 1960-1961.
4. NYANGUILE G.  
**Intervention financière de la Belgique au Congo (Léopoldville) depuis 1945 jusqu'à la veille de l'indépendance.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques.
5. VAN HEMELE J.  
**Evolution du contrôle administratif et budgétaire en Belgique.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Administration publique, septembre 1964.

#### B3 COMMUNES, PROVINCES ET ADMINISTRATIONS REGIONALES GEMEENTEN, PROVINCIES EN REGIONALE INSTELLINGEN

1. ARTS A.  
**De commissie van openbare onderstand der Stad Antwerpen.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Openbare Bestuur, juni-juli 1963.
2. BAEYENS H.  
**Sociale aspecten van de Brusselse suburbanisatie.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1963.
3. CLOSSET Ch.  
**Le problème des petites communes en Belgique et en Droit comparé. Fusions et autres procédures de modifications de leurs limites territoriales.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Administration publique, septembre 1963.
4. CORNET E.  
**Le problème des petites communes rurales (observations d'un groupe de communes dans le canton de Ciney).**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, décembre 1964.
5. HERRY H.  
**La fonction du gouverneur de province. Son évolution et son importance.**  
Louvain. Mémoire de licence, juillet 1962.
6. PAUWELS F.  
**Inrichting van de openbare onderstand in België.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Goedgekeurd. 1962.
7. PEREMANS R.  
**De herwaarderung van de rol van de Provincie.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Openbaar Bestuur, september 1963.
- B4 ENTREPRISES PUBLIQUES  
OPENBARE ONDERNEMINGEN
1. DUBRU E.  
**L'office des chèques postaux.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences économiques et financières, 1960-1961.
2. HENQUET J.  
**La société nationale de distribution d'eau.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences économiques, 1960-1961.

## C ACTIVITES POLITIQUES POLITIEKE ACTIVITEITEN

### C1 DROIT ET LEGISLATION RECHT EN WETGEVING

1. AERTS M.  
De grondwetsherziening in 1893.  
Gent. Licentieverhandeling. Staatswetenschappen, 1963-1964.
2. COMMIEN W.  
Le Droit de la guerre continentale jusqu'en 1856 ou l'évolution historique des principes du droit de la guerre sur terre jusqu'en 1856.  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales. Approuvé en 1960.
3. DANKAERT Alb.  
De constitutionele ontwikkeling in de Zuidelijke Nederlanden van 1585 tot 1795.  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Openbare Bestuur, februari 1962.
4. d'ARSCHOT SCHOONHOREN Arn.  
Le problème de l'étendue des eaux territoriales dans le cadre des conférences internationales de la Haye (1930) et de Genève (1958-1960).  
Louvain. Sciences économiques. Mémoire de licence, juillet 1962.
5. De SCHRIJVER J.  
De echtscheidingen en de scheidingen van tafel en bed.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1964.
6. LAMOUREUX J.  
La procédure d'urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique à la lumière de la loi du 26 juillet 1962.  
Liège. Mémoire de licence. Sciences administratives, 1962-1963.
7. MATHIEU V.  
Les droits politiques des femmes en Belgique.  
Louvain. Mémoire de licence, février 1962.
8. SIX L.  
Ruimtelijke ordening in België.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juli 1962.
9. VAN EETVELT V.  
Vergelijkende studie. De geneeskundige organisatie in vijf verschillende landen met de hervormingsprojecten in België. De status van de geneesheer in deze geneeskunde.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1963.

### C2 ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE ONDERWIJS EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK

1. ANGEL DE BRAVO B.  
Le Budget des étudiants latino-américains mariés à l'université de Louvain.  
Louvain. Mémoire de licence, janvier 1965.
2. BASTIN Et.  
Les délégués de cours à l'Université Catholique de Louvain.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1964.
3. BODDIN S.  
Etude des rapports de fin d'études des candidats d'expression française des écoles sociales de Belgique.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences économiques.

4. DELCOURT J.  
Analyse du système éducationnel dans ses rapports avec l'évolution socio-culturelle et économique.  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
5. DROPSY Chr.  
Evolution du choix des études secondaires.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1964.
6. DUSENNE M.  
Organisation gouvernementale et administrative de la recherche scientifique en Belgique.  
Louvain. Mémoire de licence, février 1962.
7. DUVIEUSART B.  
Problèmes soulevés par la planification de l'enseignement.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, décembre 1964.
8. JANS J.  
Sociografie van de socio-professionele kenmerken van het gezin in verband met de deelname aan het universitair onderwijs.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1964.
9. SEDENT Fr.  
Enquête sur les étudiants congolais des universités de Bruxelles, Liège et Louvain.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1965.
10. LEGEIN D.  
Le marché du travail et la fonction sociale de l'Ecole des sciences politiques et sociales (section francophone).  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1965.
11. ROERSCH Chr.  
L'image de l'U.C.L. parmi les futurs étudiants.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
12. SZABO J.  
Enquête sur la vie des étudiants mariés à l'U.C.L. et à l'U.L.B. (1961-1962).  
Louvain. Mémoire de licence, juillet 1962.
13. TANESY R.  
De pendelstudenten aan de Universiteit. Enquête betreffende de nederlandsstalige navetteurs van het academiejaar 1961-1962.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1964.
14. VAN DER BEKEN C.  
La connaissance des langues des Etudiants de l'Université.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1963.
15. VAN HAM Y.  
Les diplômés en sciences humaines au sein de l'entreprise privée.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1963.
16. VAN HOUTTE Br.  
La compréhension internationale par l'enseignement.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, juin-juillet 1964.
17. WILLAME J.C.L.  
Etude statistique de deux variables pouvant motiver les choix d'études universitaires des étudiants de l'U.C.L.  
Louvain. Mémoire de licence, septembre 1962.

11. MATHIEU M.J.  
Sociografie van de gemeente Walshouten.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1964.
12. MOONS Arm.  
De afvloeiing uit de landbouw. Een onderzoek in elf gemeenten van het kanton Beringen.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1964.
13. RAMON N.  
De westvlaamse grensarbeters in Noord-Frankrijk. Een sociaal-economische studie.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1964.
14. ROBEYNS M.J.  
Huisvestingsproblemen bij de handeldrijvende middenstand te Tongeren.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1962.
15. RONSE C.  
La déchéance de la puissance paternelle dans l'arrondissement de Bruges.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1965.
16. VERHOEVEN J.  
De sociale integratie van een wijk (Herleer). Een sociologisch onderzoek.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1964.
17. VERVENNE W.  
Afvloeiing uit de landbouw in het kanton Lokeren.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1964.
18. WESEMBEEK R.  
De werkloosheid in de Noorderkempen.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1963.

### C82 Régions wallones — Waalse gewesten

1. de KERCKHOVE d'EXAERDE G.  
Equipement de l'éducation populaire dans le Brabant wallon.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
2. HAMENDE N.  
La reconversion du Borinage.  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
3. REGNIER M.C.I.

L'histoire, le rôle et le développement de la médecine sociale dans le cadre de quelques entreprises industrielles de la région liégeoise.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.

4. VIDICK G.  
Déclin industriel régional.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1965.

### C83 Agglomération bruxelloise Brusselse Agglomeraties

1. PETIT L.  
Inwijking vanuit gans het land en Turnhout in de agglomeratie Brussel van 1948 tot en met 1957.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1963.

## D RELATIONS EXTERIEURES BUITENLANDSE BETREKKINGEN

### D1 PROBLEMES EUROPEENS EUROPESE PROBLEMEN

#### D11 Etudes générales Algemene studies

1. BOCKSTAEL P.  
La politique neutraliste de la Yougoslavie et le tiers monde.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1964.
2. BOON J.  
Het sociaal zekerheidsrecht in de landen van de E.E.G.  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Goedkeuring : 1958.
3. BRUTS N.  
La cogestion dans les entreprises privées en République Fédérale Allemande. Antécédents, législation, aspects pratiques et attitudes des groupes sociaux.  
Louvain. Mémoire de licence, septembre 1962.
4. CARETTE B.  
De houding van Frankrijk tegenover de Europese defensieproblemen : periode 1950-1954.  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Internationale betrekkingen, juni-juli 1964.
5. CHEVREMONT C.  
La structure des syndicats français.  
Liège. Mémoire de licence. Sciences économiques, 1962-1963.
6. CLAUS J.P.  
L'ouvrage d'Aurel C. Popovici et son influence sur les projets de réforme fédéraliste en Autriche-Hongrie.  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
7. da COSTA GARCIA M.  
Le niveau de vie au Portugal.  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
8. DAMSEAUX A.  
Le conflit de Chypre, du 1<sup>er</sup> juillet 1957 au 16 août 1960.  
Liège. Mémoire de licence. Sciences diplomatiques, 1960-1961.
9. de BROQUEVILLE C.  
Le parti conservateur britannique.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
10. de LIMON TRIEST A.  
Histoire diplomatique des relations belgo-hollandaises à l'occasion des projets de liaison Meuse-Rhin.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
11. de VINCK D.  
L'opposition socialiste à la politique européenne du Général de Gaulle.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Relations internationales, septembre 1964.
12. D'OLIESLAGER C.  
De socialisatie politiek van de Labour Partij in de periode 1951-1960.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1964.
13. FRATUS M.  
L'action catholique italienne.  
Louvain. Mémoire de licence, février 1963.

2. GERARD H.  
**Quelques apports de la sociologie à la démographie.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1963.
3. PAUL A.  
**Incidences de la croissance démographique sur le niveau de vie dans plusieurs pays depuis 1950.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1961-1962.

#### C76 Divers — Varia

1. HAUTECLER Em.  
**Etude de conventions collectives relatives à la liaison du salaire à l'index.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1961-1962.
2. LUZARDO M.  
**La actitud ritualista, característica del medio rural.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales. Techniques de diffusion et relations publiques, juin-juillet 1964.
3. RUTSAERT A.M.  
**L'adoption en Belgique. Etude juridique et sociologique.**  
Louvain. Mémoire de licence, février 1962.
4. WULLAERTS M.  
**Maatschappelijke ordening en toegang tot beroep- en bedrijfsleven.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Leuven. Universitaire boekhandel 1964, 294 p.
5. ZOLLER H.  
**Les différences objectives entre flamands et wallons.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1963.

#### C77 Jeunesse — Jeugd

1. CLARINVAL A.  
**L'erotisation du monde des loisirs chez les jeunes. Application à la chanson et aux magazines teenagers.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
2. CREUSEN J.  
**Observation sur le processus de socialisation et la vie extra-professionnelle de jeunes ouvriers en milieu industriel.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1964.
3. DENDOOVEN A.  
**De Katholieke Arbeidersjeugd.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Goedgekeurd 1960.
4. DESMARETS Br.  
**La préservation morale de la jeunesse. Application de la loi du 15 juillet 1960 en Wallonie.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1963.
5. HOUYOUX J.  
**Incidence de la technique sur le comportement psychosocial des jeunes de dix à vingt ans.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1963.
6. JANSSENS A.M.  
**La télévision et les loisirs de la jeunesse âgée de quinze à vingt ans.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales. Technique de diffusion et relations publiques, septembre 1965.

7. LOUIS A.  
**Etude sociologique de la structure et du thème de la presse enfantine en Belgique.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences sociales, 1962-1963.
8. VANDER ELST D.M.  
**L'adolescent et le monde moderne. Sa presse.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1965.
9. VAN HOVE J.  
**De teenager periodieken in Vlaanderen. Een systematisch analyse der structuur, make up en inhoud van tien jeugd-magazines, verschenen in Vlaanderen gedurende het jaar 1962.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen. Pers- en communicatiewetenschappen, februari 1964.

#### C8 PROBLEMES REGIONAUX REGIONALE PROBLEMEN

##### C81 Régions flamandes — Vlaamse gewesten

1. ARETS Ed.  
**Een demografische studie van Heerlen.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juli 1962.
2. BERTENS St.  
**Demografische analyse van de Stad Lier.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, septembre 1962.
3. CLAES B.  
**De sociale integratie van de Italiaanse en Poolse immigranten in Belgisch Limburg.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Hasselt, uitgeverij Heidelberg, 1962, 362 p.
4. CLYSTERS L.  
**Diepenbeek.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1962.
5. COENS D.  
**De overgang van middenstander naar loonarbeider. Case study in een westvlaamse plattelandsgemeente.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1962.
6. CUYPERS A.  
**Demografische studie van de Gemeente Eidsen.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1963.
7. DE BEULE O.  
**Moerzeke, religieus-sociale monografie van een plattelandsgemeente.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Gent, Erasmus drukkerij, 1962, 542 p.
8. DE BRABANDERE P.  
**Tielt. Sociaal economische monografie van een West-Vlaamse Stad.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1964.
9. D'HAESE P.  
**De afvloeiing der bedrijfshoofden uit de landbouw. Een sociologisch onderzoek in het arrondissement Oudenaarde : 1952-1963.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1964.
10. LACROU E.  
**Binnenlandse migratie met toepassing op het arrondissement Leuven.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1962.

#### C3 ECONOMIE — ECONOMIE

1. ANDERS V.  
**Libertad y Planificación.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1964.
2. CARPENTIER F.  
**L'influence des règles de type bureaucratique à l'intérieur d'un service d'entreprise industrielle.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences sociales, 1960-1961.
3. CORTEN A.  
**Croissance économique et valeurs sociales.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
4. DE GUCHTENEERE A.  
**De prijs van de farmaceutische specialiteiten**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, septembre 1963.
5. FAUCAONNIER G.  
**Structuur, werking en organisatie van het reclamebedrijf in België.**  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Leuven. Drukkerij der HH. Horten, 1962, 294 p.
6. HANSEN B.  
**L'information économique.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
7. LAMBIOTTE L.  
**Problèmes d'organisation administrative du secteur métier et négoce.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences politiques. Administration publique, février 1963.
8. LECLERCQ R.  
**Les coopératives de consommation en Belgique.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences économiques, 1960-1961.
9. LETESSON L.  
**Une entreprise de presse, de publicité et d'imprimerie.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences économiques et financières, 1960-1961.
10. MURPHY Or.  
**Le décollage vers la croissance économique.**  
Louvain. Mémoire de licence, février 1962.
11. NASSOGNE Cl.  
**Contribution à l'étude du rôle de l'information économique dans un processus de croissance régionale.**  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1962-1963.
12. QUIROS REYES G.  
**El Principio de Subsidiaridad en su relación con la Planificación Económico-Social.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1963.
13. RYCX d'HUISNACHT J.D.  
**L'apprentissage dans l'industrie belge.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, décembre 1964.
14. TIZNADO F.R.  
**L'épargne pré-nuptiale en Belgique.**  
Louvain. Mémoire de licence, juin 1962.
15. VAN DEN BROECK M.  
**Monografie over de public relationsdienst van de petroleummaatschappij B.P. Belgium.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Politieke wetenschappen. Pers- en communicatiewetenschappen, juni-juli 1964.

16. VANDELDELDE M.  
**Etude de la structure écologique du commerce de détail.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.

#### C5 SCIENCES SOCIALES ET PROBLEMES SOCIAUX SOCIALE WETENSCHAPPEN EN PROBLEMEN

1. ALBRECHTS J.  
**De personeelsbladen van de Limburgse kolenmijnen.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen. Pers- en communicatiewetenschappen, juni-juli 1963.
2. BANGO J.  
**La stratification sociale chez Leopold van Wiese et Jean l'Homme.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1963.
3. BLANCO OLIVER J.J.  
**L'expérience d'autrui dans la pensée philosophique de P. Lain Entralgo.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1964.
4. BONTE J.  
**De vestigingsrichtingen van de emigranten in de Noorderkempen.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1964.
5. BORGERHAFF O.  
**De sociale integratie van de alleenstaande Italianen in Limburg.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juli 1962.
6. BOSQUET R.  
**Quelques aspects d'anthropologie culturelle dans l'œuvre de Marcel Mauss.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1962.
8. CAPRON M.A.  
**Réadaptation sociale des infirmes moteurs cérébraux, avec les comparaisons entre diverses situations de fait aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Belgique.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.
9. COLDERON L.  
**Area Local Urbana y participación social.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales. Approuvé en 1961.
10. CHAPPELLE J.M.  
**Le loisir contemporain. Les éléments d'un problème.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1965.
11. CHAUMONT M.  
**Attitude ouvrière à l'égard du travail, de l'entreprise et de la société.**  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
12. CLAEYS U.  
**De vrije tijdsbesteding bij de West-Vlaamse B.J.B. ers.**  
Leuven. Instituut Sociale Wetenschappen. Licentieverhandeling, juli 1962.
13. CLUYTENS Fr.  
**De arbeidstevredenheid bij de industriële loonarbeider. Begripsontwerp en kritische analyse van gedane studien.**  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1963.
14. DACHELET A.  
**De la technocratie.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1964.
15. DAEMS J.  
**La culture populaire : une conquête ouvrière.**  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, janvier 1965.

16. de BRIEY AI.  
Quelques aspects sociaux du problème de l'accession des sociétés traditionnelles aux formes modernes de vie économique.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1964.
17. DELANGHE L.  
Enkele sociaal. Economische aspecten van de geografische mobiliteit der arbeidskrachten. Een onderzoek naar de motivatie voor de lange afstandsmobiliteit bij de arbeidskrachten.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1962.
18. DE PLAEN G.  
Introduction à une étude de l'influence de la culture sur le complexe d'Oedipe.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1965.
19. DE RAET Chr.  
Contribution à l'étude de la symbolique (une approche sociologique des symboles).  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, décembre 1964.
20. DESCY J.  
Les commissions paritaires pour travailleurs non-manuels.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences économiques, juillet 1962.
21. DE SIERRA G.  
Análisis sociológico del desarrollo, en particular el enfoque accionalista.  
Louvain. Mémoire de licence. Sociologie, septembre 1965.
22. DUMON W.  
De middenstand als sociologische categorie. Een explorand onderzoek naar het middenstandsbegrip.  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen.  
Leuven, uitgeverij Nauwelaerts 1963, 264 p.
23. GOETH E.  
Analyse de la notion sociale du profit et fonction sociale du profit.  
Louvain. Mémoire de licence, septembre 1962.
24. GRUSSON Alb.  
Etude sur l'objet formel de l'anthropologie moderne. Présentation d'un aspect de l'œuvre de Talcott Parson.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1965.
25. HADDAD J.  
Pour une conception personnaliste de la femme musulmane.  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
26. HANQUET H.  
Les femmes de nationalité belge déclarées exercer une activité à titre d'employées, d'ouvrières et d'aidantes.  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales. Approuvé en 1957.
27. HENRYON Cl.  
La médecine préventive en Belgique. Aperçu général, structure et fonctionnement de quelques institutions.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1963.
28. HUYTS L.  
De opleiding tot sociaal werken.  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen.
29. JORIS A.  
Adaptation des Italiens et des Espagnols dans un quartier Bruxellois.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1963.
30. KHO M.  
Enige problemen van de welvaart planning in de minderontwikkelde gebieden - sociologische aspecten van de Community Development.  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Goedgekeurd : 1960.
31. LORIAUX C.  
Contribution à l'étude expérimentale de la suggestion due au prestige.  
Liège. Mémoires de licence. Sciences sociales, 1962-1963.
32. MARINX G.  
Le problème général du parking. Contribution sociologique à l'étude de solutions dans le cadre liégeois.  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1962-1963.
33. MATTAGNE R.  
L'information du personnel dans le cadre d'une entreprise privée au sein d'un pays en voie de développement.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1965.
34. MOLITOR M.  
Analyse critique de la notion de participation en sociologie du travail.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1964.
35. MORLION F.  
Het toerisme in België. Organisatie en ontwikkeling met als nieuwe vorm : het sociaal toerisme in vergelijkig met enkele buurlanden.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1962.
36. NOËL Ch.  
Etude du noyau paroissial. Ses structures et ses fonctions. La paroisse Sainte-Vierge à Marchienne-au-pont.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1964.
37. OOSTERLYNCK H.  
Methodologische studie van het onderzoek naar de behoeften van kaderpersoneel.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1964.
38. PERNEEL A.  
Kusttoerisme aan zielezorg in de Dekenij Blankenberge.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1964.
39. PESTIEAU P.  
La notion de comportement rationnel et la thèse des jeux.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, février 1965.
40. PETRE P.  
La signification humaine du travail par rapport à la fonction de l'entreprise.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1964.
41. PRADES J. Alb.  
Introduction à une approche empirique de la sociologie de la connaissance.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1965.
42. PRESVELOV Cl.  
Etudes des modèles de la consommation familiale.  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
43. QUIOY R.  
Les fonctions du logement dans un contexte urbain.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, septembre 1963.
44. ROMERO PITTARI S.  
La méthodologie des enquêtes sur les conditions de vie des familles et son application dans les pays en voie de développement.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales septembre 1965.
45. RUYS R.  
Studie van de grondcategorien van de mode als sociaal verschijnsel.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1964.
46. SCEBENI P.  
Milieux d'intégration de réfugiés polonais.  
Liège. Mémoire de licence. Sciences politiques, 1963-1964.
47. SLEDSSENS G.  
De sociale integratie van de gehandicapte.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juli 1962.
48. SPIRITIES M.J.  
De invloed van de intellectuele vorming van de vrouw op het gezinsleven.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1962.
49. SWARTE Th.  
De sociaal-psychologische aspecten van het leiderschap.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1963.
50. TOMBEUR M. J.  
La dimension de la famille comme facteur de la mobilité socio-professionnelle.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1964.
51. TORRENT L.  
Pour une société chrétienne : charité sociale.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1964.
52. TORRES RESTREPO C.  
Investigación sobre la Asimilación de la Familia inmigrante a la Ciudad.  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
53. VAN HOUTVINCK J.  
Verschillen in vruchtbaarheid tussen de bevolkingen van onderscheiden maatschappelijke klassen.  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Ontgeveerd goedgekeurd : 1960.
54. VEREecken M.  
De vrije-tijdsbesteding van de studenten..  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en Sociale wetenschappen ontwerp goedgekeurd 1960.
55. VERTEGEN G.  
Positieve onderzoeken naar de vrijetijdsbesteding in België. Proeve tot synthese, inzonderheid wat betreft de vrijetijdsbesteding van werklieden en bedienden.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1963.
56. WACHERS Fr.  
Ontspanning en sociaal milieu. Onderzoek over het ontspanningsleven te Boom.  
Leuven. Doctoraatsthesis. Politieke en sociale wetenschappen. Ontwerp goedgekeurd : 1953.
57. ZAKALNYCKYJ W.  
De aanpassing der Oekraïense Arbeidersgezinnen in België.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1963.
58. ZAPOTOCZYKI K.  
Die Frage nach dem Sinn der Arbeit.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1964.

## C6 ARMÉE — LEGER

1. DEBBAUT R.R.  
Armée et Psychologie (Les essais d'adaptation des techniques psychologiques et sociologiques à des fins militaires).  
Louvain. Thèse de doctorat. Sciences politiques et sociales.
2. DEPRE R.  
Het leger als sociale categorie. Proeve van een sociologische analyse.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1962.

## C7 PROBLEMES NATIONAUX NATIONALE PROBLEMEN

### C72 Question scolaire — Schoolkwestie

1. LAUWERS Ch.  
Schoolwetgeving, Harmel, Collard, Schoolpakt.  
Gent, Licentieverhandeling. Staatswetenschappen, 1963-1964.

### C73 Question agricole — Landbouwkwestie

1. BEDDEGENOODTS M.  
De sociale toestand van de landbouwersstand in Vlaanderen. Een sociologische benadering van de sociale problemen van deze stand gesteld.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1963.
2. BURNET J.M.  
Analyse des genres de vie dans les communes rurales du canton administratif de Neufchâteau.  
Louvain. Sciences sociales. Sociologie. Travail (ancien régime), février 1964.
3. DEFRAIGNE P.  
Aspects économiques et sociologiques de la coopération agricole.  
Liège. Mémoire de licence. Sciences sociales, 1960-1961.
4. HERMANS J.  
De toekomst der jeugd in de beroeps- en gelegenheidslandbouw. Sociaal onderzoek naar de beroepen der boerenzonen in de streek van St. Truiden.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, september 1962.
5. NGUYEN THI THANN-TUYEN.  
Doctrine et pratique de la coopération dans le secteur agricole en Wallonie. Conflit ou harmonie.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales. Techniques de diffusion et relations publiques, février 1964.
6. OVERSTEYNS Em.  
Morfologie van de landbouw in België in de andere landen van de E.E.G.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, juni-juli 1964.
7. THIRY J.P.  
L'attitude d'une population rurale vis-à-vis du développement régional.  
Louvain. Mémoire de licence. Sciences sociales, juin-juillet 1963.
8. VERMEULEN H.  
Sociale mobiliteit in een landelijk samenleving.  
Leuven. Licentieverhandeling. Sociale wetenschappen, februari 1964.

### C75 Démographie — Demografie

1. DESMONS B.  
Le freinage de la natalité par le progrès économique et social.  
Louvain. Mémoire de licence, février 1962.